202. P. E. 14

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

SUR

LA MAISON DE GOETHALS (EN FLANDRE).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Etab^t Boy^l de Lith. à Ta

Esquisses biographiques

EXTRAITES DES

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES

DE LA

MAISON DE GOETHALS,

PAR

LE CH^ER L'ÉVÊQUE DE LA BASSE-MOÛTURIE,

MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR, DE LA PREMIÈRE CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE
ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SAVANTES.

Seconde Édition.

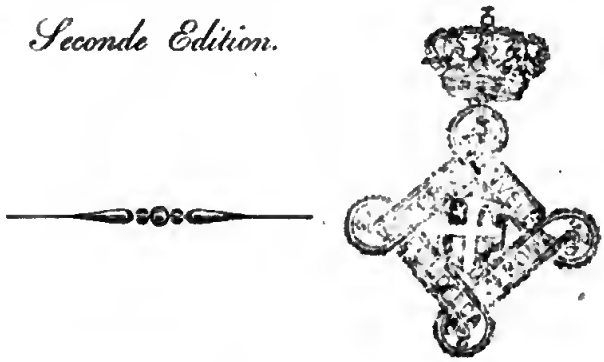

PARIS,

IMPRIMERIE LE NORMANT,

RUE DE SEINE, 8.

1837.

Digitized by Google

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

DE

La Maison de Goethals (en Flandre).

INTRODUCTION HISTORIQUE.

Il est de ces nobles familles dont l'origine, après avoir remonté le cours des siècles, va se perdre dans les ténèbres de l'antiquité; de ces races vénérables, témoins éloquens et irrécusables de la gloire et de la vieillesse des nations, comme les monumens noircis par les âges le sont du génie et de la décrépitude des cités; enfin de ces nobles lignées qui semblent prédestinées à prêter dans tous les temps l'éclat de leurs lumières, de leur vaillance et de leur prud'hommie, à l'éclat du trône qu'elles entourent.

De ce nombre est incontestablement la noble maison de *Goethals* (*Boni-colle*), qui, dans sa milliade historique, compte, dans la ville de Gand, neuf siècles d'existence et d'illustration.

Digitized by Google

La richesse des documens que possède cette famille et les hommages qui lui ont été rendus par une foule d'historiens belges de toutes les époques, nous ont permis de répandre sur les tablettes de sa généalogie des détails intéressans et précis, d'où découlent les preuves irréfragables de sa filiation comme de ses hauts faits, qui envahissent en quelque sorte toutes les pages de l'histoire de Flandre.

Dans l'extrait de nos tablettes généalogiques que nous avons inséré dans les *Annales de la Noblesse*, nous nous sommes borné à la nomenclature des *Goethals* qui, depuis mille ans, ont le plus marqué sur la scène du monde par leurs vertus et par leur position sociale; on y trouvera de preux Chevaliers, de sages et pieux Prélats, des hommes d'État, des Diplomates habiles, des Magistrats intègres, des Philosophes, des Savans du mérite le plus éminent, et la réunion de ces biographies brillantes ajoutera, nous l'espérons, quelque lustre aux fastes de notre pays (1).

---

(1) Voici comment un archéologue gantois s'exprimait naguère à l'égard de cette maison :

« Il existe dans tous les pays de ces grandes et importantes « familles où les vertus et le génie semblent héréditaires, où

Avant d'entrer en matière, nous allons jeter un coup d'œil rapide sur l'extraction des *Goethals*, sur l'étymologie de leurs noms, sur l'origine de leurs armoiries, de leur cri de guerre, etc.

En l'an 880, sous le pontificat de Jean VIII, le valeureux Honorius, commandant une légion romaine dans un combat contre les Sarrasins, reçut à la gorge un violent coup d'épée, dont il ne fut garanti que par l'excellence de la trempe de son haubert (1). Il fut à cette occasion surnommé *Boni-colli* (Bon col).

Ce surnom a subi dans la suite différentes métamorphoses, dont nous donnerons plus loin l'explication.

« l'illustration se transmet de génération en génération, comme « si le père l'avait reçue en dépôt pour la rendre religieusement « à son fils : en Italie, les Médicis; en France, les La Roche-« foucauld; en Angleterre, les Grey; en Belgique, les Lannoy « et les Lalaing, tous noms qui réveillent d'anciens souvenirs de « gloire qui semblent, malgré nous, commander le respect.

« Parmi ces familles, il en est une surtout dont la ville de « Gand peut à juste titre s'honorer : c'est la famille *Goethals*, « qui, depuis le fameux *Docteur Solennel* jusqu'à notre véné-« rable Grand-Vicaire, digne descendant d'une souche d'hommes « célèbres et vertueux, n'a pas démenti son illustration. » (*Miscellanées historiques*, par Jules de Saint-Génois.)

(1) Etymologie teutonique : *hals* (cou), *bergen* (couvrir).

Vers l'an 965, un Comte de Flandre, Arnould *le Jeune* (1), étant allé en Italie épouser la fille de Bérenger, Roi de Lombardie, amena avec lui plusieurs Seigneurs italiens qui s'étaient distingués dans les tournois (2), et au nombre desquels était Pietro, fils de Giovano et petit-fils d'Honorius (3).

La terre de Mude-lèz-Gand fut octroyée à ce jeune Chevalier avec les droits, priviléges et prérogatives attachés à cette importante seigneurie (4).

---

(1) C'était alors l'usage des sobriquets : Louis *le Débonnaire*, *le Bègue;* Charles *le Chauve*, *le Simple*, *le Gros*, etc. Il en était de même parmi les nobles, dont quelques uns se distinguaient par le chiffre : *Jean Ier*, *Jean II; Pierre Ier*, *fils de Jean*, etc. Ce ne fut qu'en l'an 987 que les Seigneurs commencèrent à prendre le nom de leurs domaines. Les noms de famille ou surnoms étaient alors inconnus en Europe; et c'est cette absence de noms propres qui rend si difficiles les recherches généalogiques au-delà du dixième siècle.

(2) Voir l'article *Tournois*, aux *Appendices*.

(3) Les autres seigneurs étaient Alexandre de la Luna (aujourd'hui *Sersanders*), Philippe de Curia (*Uutenhove*), Simon Borlutto (*Borluut*), Jean Adorno (*Adornes*), Gérard Bredelli (*Breydel*) et Horace Simoni (*Sersimoens*).

(4) La terre de Mude comprenait tout le terrain limité par la Lys et le hameau nommé Meulestede, qui forme le quartier et le faubourg de Muye ou Muyde. *Gerem Goethals*, Ier du nom, pour subvenir aux frais de son voyage en Palestine, la vendit, en l'année 1095,

Lors de la première croisade, en 1096, Gerem, Sire de Mude, sous-arrière-petit-fils de Pierre, premier du nom, suivit à la Terre-Sainte le Prince Robert de Flandre, dit *de Hiérusalem*. Pendant le séjour qu'ils firent en Orient, les compagnons du Sire de Mude, dit *Boni-colli*, traduisant le sobriquet de ses ancêtres en l'idiome grec qui y était en usage, l'appelèrent *Eutracheleus* (de εὖ, *bon*, et τράχηλος, *cou*). A son retour de la conquête des lieux saints, ce surnom, s'adaptant à la langue flamande, se transforma en *Goet-hals*, qui signifie encore littéralement la même chose; et *Boni-colli*, se francisant ou se latinisant, se prononça tantôt

---

à Robert, 2e du nom, Comte de Flandre, à la réserve du titre et d'un tiers du terrain, qui conserva tous les priviléges du fief principal, avec les droits de haute et basse justice. Deux cents ans plus tard, les descendans de *Gerem* se trouvaient encore possesseurs du nom de *Mude;* mais la portion qui leur restait était particulièrement désignée sous le nom de *Herscip van den Nyenlande* (seigneurie de la Nouvelle-Terre), ou tout simplement *Nyenlande*. Elle est aujourd'hui comprise dans l'enceinte de la ville de Gand, où elle forme la paroisse de Saint-Sauveur. Le nom de la rue principale *Muyde-straete*, celui de la rue *Nieuwland*, l'église et l'hospice Saint-Jacques, fondés en 1283 par Henri de Gand, sont les seuls vestiges que ce quartier ait conservés de la domination de ses anciens maîtres.

Digitized by Google

Bonicolle, tantôt *Boni-collus* ou *Boni-collius*. Plus tard on a fait éprouver à ces différens noms d'autres changemens ou altérations, tantôt on abrégea le nom d'*Eutracheleus* en en latinisant la moitié : *Eu-collus;* ailleurs on donna aux *Goethals* leur cri d'armes (*als goet*) : *Algoëtus*, ou sa traduction grecque (πᾶν ἀγαθὸς), *Panagathus* (*voy.* ci-après p. x, 10, 33, 35, 58, et Foppens, p. 273 et 793). Ailleurs enfin on leur donna, comme à *Henri de Gand*, à *François de Bruges*, etc., le nom du lieu de leur naissance ou de leur domicile : *Quòd nonnullæ ibi familiæ sint, quibus ab urbibus cognomen datum* (Foppens, p. 446).

Feller, dans son *Dictionnaire historique*, t. VI, article *Henri de Gand*, dit : « Cette famille de « Goethals, établie dans la ville de Gand de- « puis plus de 700 ans, est une des plus hono- « rables de la Flandre ; elle a fourni d'excellens « sujets à l'église, à la magistrature et à la ré- « publique des lettres. Elle est connue dans « l'histoire sous les dénominations diverses de « GREDALS, GOLTHAL, ALGOETHUS, EUCOLLUS, « EUTRACHELEUS ET PANAGATHUS. »

GEREM BONICOLLI, EUTRACHELEUS, GOET-

HALS, DE MUDE OU DE NIEUWLAND, comme on voudra l'appeler, se distingua au siége et à la prise de Jérusalem par des prodiges de valeur. Il eut le bonheur de sauver trois vierges chrétiennes qu'un Maure de Joppé était sur le point d'immoler à son fanatisme (1), et cette action galante et glorieuse fut retracée dans son blason, dont le champ de gueules fut dès lors armorié de trois bustes de vierges de carnation, habillées d'azur et chevelées d'or, ayant pour cimier un Maure issant de sable, tortillé d'argent, tenant dans la main droite une tige feuillée de sinople à trois roses du champ. Ce blason est encore le même aujourd'hui (2).

La devise paraphrasée du nom : *In als goet* (*En tout bon*), qui accompagne ces armoiries, fut, dans le même temps octroyée, comme *cri*

---

(1) Le Mayeur, dans son poëme sur la *Gloire belgique*, chant 8, p. 302, a consacré au héros gantois le quatrain suivant :

Bonni-Colle, ancien nom, l'effroi du Sarrasin,
Sous le nom de Goethals, qu'il tient du Souverain,
Ayant sauvé les jours de trois jeunes captives,
Fait orner son blason de leurs têtes naïves.

(2) *Voyez l'Armorial des Pays-Bas*, publié par Neufforge, p. 48.

de guerre, aux Seigneurs de Nieuwland, en récompense de leurs bons et loyaux services.

Le tableau des alliances de la famille GOETHALS offre la réunion de plus de deux cents noms, parmi lesquels figurent les plus honorables de la noblesse des Pays-Bas : les *Ghistelles*, *Commines*, *Mailly*, *Borluut*, *Berthoult*, *Masmines*, *Mol*, *Artevelde*, *Wenemaere*, *Uutendaele*, *Calckine*, *Audenburg*, *Gruutere*, *Pape*, *Houweel*, *Surlet*, *Ingoyghem*, *Lembeke*, *Lannoy*, *Vos*, *Oosterzeele*, *Van der Gracht*, *Raveschoot*, *Ackerman*, *Uutenhove*, *Vicq*, *Sersimoens*, *Bette*, *Bruns*, *Damman*, *Baronnaige*, *Rym*, *Triest*, *Sanders*, *Oultremont*, *Vander-Noot*, *Sweerts*, *Grysperre*, *Vanden-Cruyce*, et cent autres des plus illustres familles des dix-sept provinces, viennent tour à tour orner nos tablettes généalogiques de la célébrité de leurs noms vénérables, et répandre l'éclat de leur blason sur le magnifique armorial de la maison de Goethals.

C'est au soin religieux avec lequel cette noble famille a su, par des alliances dignes d'elle, conserver intact le dépôt nobiliaire qu'elle avait reçu de ses ancêtres, qu'elle dut, dans tous les temps, l'honneur d'être admise au magistrat

de la ville de Gand (1), aux premières charges de la Cour, aux plus hautes dignités dans les chapitres nobles, et de couvrir ses monumens tumulaires de ses nombreux quartiers généalogiques. Dès le quinzième siècle, les tombeaux de HENRI et de PIERRE (nos 27 et 55 de nos *Esquisses biographiques*) étaient ornés de seize quartiers; au dix-septième, MARIE GOETHALS (n° 70), cousine du Prélat de Tronchiennes, et Supérieure des Hospitalières nobles d'Alost, en eut trente-deux, et ainsi de bien d'autres.

On peut facilement se convaincre, par l'examen des *Esquisses biographiques* que nous offrons au public, que notre ouvrage, dont elles

---

(1) Voici comment Philippe de l'Espinoy, dans son ouvrage sur la *Recherche des Antiquitez et Noblesse de Flandres*, p. 331, s'exprime sur la composition de ce corps : « Les Comtes de « Flandre ayans de tous temps confié et commis la pollice, con- « duicte et gouuernement des villes de leurdict pays aux Magis- « trats qui y estoyent establis à cest effect, ie monstreray clai- « rement par plusieurs mémoires qui sont encore en estre et « gardez aux archiues de diuerses villes, que lesdicts Magistrats « n'ont pas tousiours esté composez seulement de Gentilshommes « particuliers et des plus nobles bourgeois, comme aucuns se sont « persuadez, mais souuentesfois et en aucun temps de cauaillers « principaux et de Seigneurs de remarque, etc. » (*Voir* l'astérisque de la note de la p. 38, ci-après et la *Notice sur le Magistrat de Gand*, p. 185).

sont extraites, est le fruit des recherches les plus pénibles, les plus assidues et les plus consciencieuses; que rien n'a été admis au hasard; que tous les faits principaux qui s'y trouvent consignés pendant la longue période de siècles qu'il embrasse, sont établis sur des documens historiques, sur des titres incontestables et sur des autorités imposantes, dont les témoignages s'accordent unanimement pour élever la famille GOETHALS au premier rang parmi ces nobles et antiques races qui font l'honneur et l'orgueil de la Belgique (1). (*Voir aux Appendices.*)

---

(1) Le même Philippe de l'Espinoy, dans sa *Recherche*, fait, en plusieurs endroits (p. 276, 393), un titre à l'illustre maison d'Oosterzeele de s'être alliée aux *Goethals*.

Archange Piccion, dans sa *Vie d'Henri de Gand*, né en 1217, le dit de la *très-noble* famille BONI-COLLE, autrefois EUTRACHELEUS, vulgairement appelée GOETHALS : *Henricus gandavi ex nobilissimâ* BONICOLLORUM, *olim* EUTRACHELORUM; *quos vulgò in Belgio* GOETHALSIOS *vocabant familiâ natus*, etc., etc. (*Quodlibeta Henrici à Gandavo*, édition de Venise, de 1613, déposé à la bibliothèque du séminaire épiscopal de Gand, p. 1 et 2.)

Les épitaphes des membres de cette famille pavoisant la plupart des tombeaux de nos églises, et figurant dans les obituaires et les recueils tumulaires de la Belgique, nous eussent permis d'étayer nos articles de leurs témoignages respectables, si nous n'avions cru devoir être fort sobre de ces sortes de citations.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES.

Digitized by Google

Observations essentielles.

Notre travail se bornant à la collection des articles biographiques des personnages les plus célèbres de la maison de Goethals, nous aurions, dans l'intérêt historique, désiré pouvoir les classer suivant l'ordre chronologique; mais le manque de certitude que nous avions sur un grand nombre de dates des naissances nous a obligé d'adopter le système de classification d'après lequel nous avons rangé ces divers articles dans les *Tablettes généalogiques de la maison de Goethals*, d'où ils sont extraits, et que l'on trouvera dans le 7e volume des *Archives généalogiques de France*, par M. Lainé.

Le *Croquis généalogique* que l'on trouvera ci-après p. 101 et suivantes, suffira pour faire connaître la filiation de chacun des personnages portés dans nos *Esquisses*, dont le numéro et la page sont indiqués à la marge.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES,

EXTRAITES DES

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES

DE LA MAISON DE GOETHALS (EN FLANDRE),

PRIMITIVEMENT DITE

BONI-COLLE OU EUTRACHELEUS, Seigneurs de Mude, de Nieuwland, etc.

I. HONORIUS (1), Capitaine romain, commandait une légion contre les Sarrasins, qui, s'étant rendus

(1) L'histoire d'Honorius et sa filiation jusqu'aux Seigneurs de Mude ont été reconnues et certifiées par divers diplômes des Comtes de Flandre. Le premier date du 31 janvier 1398; le second, du 6 décembre 1432; le troisième, du 6 mai 1505, et le quatrième, du 11 décembre 1546.

Voici comment ces faits sont en outre consignés dans une note du poème de Le Mayeur, intitulé *La Gloire belgique*, tome II page 374 :

« La famille de Boni-Colle, originaire de Rome, a pris son « nom dans Honorius, Gentilhomme romain, qui, en 880, fut « envoyé, avec la principale noblesse du pays, contre les Sar- « rasins débarqués dans la Pouille. *Un collier de fer* (le haubert) « que portait ce Gentilhomme l'ayant préservé d'un violent coup « de cimeterre, on le gratifia du nom de *Bon-Col*.

« Cette famille, avec six autres, passa d'Italie en Flandre, à

maîtres d'une partie de la Sicile et de la Calabre, firent, vers l'an 880 (1), une invasion dans l'Apulie (aujourd'hui la Pouille, au royaume de Naples).

Dans un combat singulier qui précéda l'engagement général et la victoire des Romains sur les Infidèles, Honorius reçut du chef des Musulmans un violent coup d'épée au défaut du heaume, et dont son haubert le garantit; il fut, à cette occasion, surnommé *Boni colli* (Bon col). Ce sobriquet fut plus tard recueilli par sa descendance.

II. Pietro, Ier du nom, fils de Giovano et de *Judith Donati* et petit-fils d'Honorius, après avoir gagné ses éperons à Milan et s'être distingué dans les tournois, vint en Flandre, en 965, à la suite d'Arnould-le-Jeune, et se signala dans les guerres du Hainaut (2).

Il reçut de la munificence de ce Prince, et en récompense de ses services, la vaste terre seigneu-

---

« la suite du Comte Arnould-le-Jeune, alors qu'il revint en son « pays, après son mariage avec Roselle, fille de Bérenger.

« Gerem Bonicolle, Ier du nom, arrière-petit-fils de Pietro, « ayant pris la croix, etc., etc., etc. »

(1) Une bulle du pape Benoit VII fixe la date de ce fait au 7 des calendes de juin 880. (*Voir aux Appendices.*)

(2) Il figure comme témoin dans une charte de donation faite en 987, par Arnould, Comte de Flandre, en faveur du chapitre de Sainte-Pharaïlde, à Gand; il y est désigné ainsi qu'il suit :

riale de Mude-lès-Gand (*voyez* la p. IV de l'Introduction qui précède, et Le Mayeur, p. 374, t. 2).

III. Arnould Ier, fils de Pierre Ier, et deuxième Seigneur de Mude, assista, en 1006, sous Baudouin IV, Comte de Flandre, à la prise de Valenciennes, puis à la défense de cette place contre Robert, Roi de France, Henri, Empereur d'Allemagne, et le Duc de Normandie, dont les armées coalisées furent contraintes, par la bravoure des Flamands, de lever le siége (1).

IV. Arnould, IIe du nom, fils d'Arnould Ier et d'Anne *de Ghistelles*, prit part à la guerre soutenue par Baudouin V, Comte de Flandre, contre l'Empereur Henri, puis à la conquête de la Lotricie (comté d'Alost), à la reprise du château de Gand et à l'envahissement de la Lotharingie. Enfin il se distingua dans les hostilités contre les Impériaux, jusqu'à la paix de Cologne en 1057.

Il scella aussi, comme témoin, une charte de donation faite, en 1065, par le Châtelain de Gand, à l'abbaye de Saint-Pierre (voyez le *Zwarten-Boek*, p. 275).

Petrus Bonicollius, Dapifer, et Dominus de Mudd. Cet acte est daté du sixième jour après la fête de la Pentecôte.

(1) Il scella, en 997, un acte de donation de Baudouin IV, en faveur du chapitre de Sainte-Pharaïlde.

V. Baudouin, Sire de Mude, fils d'Arnould II, qui précède, et de Jeanne *de Comines*, fut du nombre des Gentilshommes flamands qui accompagnèrent Guillaume-le-Conquérant, Duc de Normandie et fils de Robert-le-Diable, à la conquête du Royaume d'Angleterre, en 1066. Il participa aux guerres que son Souverain, Arnould III, eut à soutenir contre Philippe, Roi de France, et se couvrit de gloire à la bataille de Cassel, en 1071.

Il mourut en 1086, à la Terre-Sainte, où il était en pèlerinage à la suite du Comte Robert Ier, surnommé *le Frison* (1).

VI. Gerem, Ier du nom, fils de Baudouin et de Jeanne *de Mailly*, naquit vers l'an 1078, à la terre de Mude, dont il devint, très-jeune, le cinquième Seigneur, par la mort prématurée de ses parens.

Il s'exerça de bonne heure au métier des armes,

---

(1) Ce Prince fut accompagné dans ce voyage par plusieurs grands Seigneurs flamands, dont les principaux étaient Baudouin, vicomte de Gand, Bouchard de Comines, Gérard de Lille, Waultier d'Oudenbourg, Waultier de Courtrai, Gratien d'Ecloo, *Baudouin de Mude*, Raes de Gruutere, etc. Robert ne revint en Flandre qu'en 1091 (Meyer).

Il est à remarquer que Robert Ier armoriait déjà son écu d'or au lion de sable. Ce fait est constaté par une patente de 1072 (Panckoucke, *Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre*, p. 92, édition de 1762).

et, dès l'âge de dix-sept ans, il prit la résolution d'accompagner à la première croisade (1) son Souverain, Robert de Flandre. Pour subvenir aux frais considérables qu'entraînait une pareille expédition, il vendit, en 1095, à ce même Prince Robert, la terre de Mude, à la réserve d'un tiers du terrain qui, sous le nom de *Nyenwlande* (Nouvelle-Terre), fut érigé en haut fief, dont la bannière était de *gueules*, *au chef d'or*. Il partit en 1096 pour la Terre-Sainte, avec l'élite de la noblesse flamande.

Gerem se distingua au siége de Nicée, d'Artésie et d'Héraclée; à la conquête de la Lycaonie, de la Cilicie, de la Cappadoce, puis à la prise de Jérusalem. Il assista, le jour de Noël, l'an 1101, en qualité d'Ecuyer et de représentant du Com te Flandre, au couronnement de Baudouin comme Roi de Jérusalem, succédant à son frère Godefroy de Bouillon, décédé le 18 juillet précédent.

Pendant le séjour qu'il fit dans la Palestine, Gerem Ier sauva, au péril de ses jours, trois vierges

(1) La première croisade fut décidée au concile de Clermont, sur la proposition du pape Urbain II. Ce fut dans ce concile que pour la première fois le nom de PAPE fut donné au chef de l'Église, à l'exclusion des évêques qui le prenaient auparavant. A cette époque, les évêques précédaient encore les cardinaux (président Hénaut).

chrétiennes qu'un Maure de Joppé voulait offrir en holocauste à l'islamisme (1). Le héros gantois fut généralement applaudi de cette action généreuse; et, pour en perpétuer le souvenir, il meubla son écu, qui était de gueules, de trois têtes de femmes de carnation, et le surmonta en cimier d'un Maure, tenant dans la main dextre une branche chargée de trois roses. Ses descendans ont encore aujourd'hui les mêmes armoiries.

Gerem, qui avait repris le surnom de *Boni colle*, fut tour à tour surnommé *Eutracheleus* en Orient et *Goethals* en Flandre (2).

Il assista, en 1116, au duel judiciaire célèbre que son cousin Juste Goethals, fils de Jean de Courtrai et petit-fils d'Arnould II (n° 4 qui précède), soutint à Ypres, contre André Booren, en présence du Comte de Flandre Baudouin VII, qui lui fit l'insigne honneur d'être son champion avec quatre de ses plus nobles Chevaliers (*Chroniques de Flandre* (3).

Il avait épousé, en 1105, Mathilde *de Sarchainville*, fille d'Elbode, et nièce de Balderic, quarante-

(1) P. vii de l'Introduction.

(2) *Voyez* à l'Introduction, p. v, et le § 2 de la note de la p. x; *voyez* aussi Le Mayeur, t. 2, p. 374.

(3) *Voyez* ci-après, p, 175.

troisième Evêque de Tournai (1), où il décéda en l'an 1158 (2).

VII. GEREM GOETHALS, IIe du nom, Sire de Mude et de Nieuwland, fils de Gerem, qui précède, et

---

(1) Quelques auteurs prétendent que Balderic fut le quarante-quatrième Evêque de Tournai. Voici comment Raissius, dans son ouvrage ayant pour titre *Belgia christiana*, décide la question (p. 234) :

« XLIII. *Baldericus Aiberti equitis fil. Gerardo I et II, ac « Divo Lieberto, Cameracencis et Atrebatensis Episcopis à sa- « cris et secretis, posteà Tornanensis Canonicus et Cantori, « demùm Tornacensis ac Noviodunensis Episcopus. Hic con- « sensu* ELBODI *scilicet* ELLEBARDI *fratrum suorum, terram de « QUÉANT, trigenta mencaldis (ut vocant) tritici et quatuor- « decim avenæ assignatis sacris virginibus in Viridario juxtà « Oziacum Deo famulantibus, etc.* »

(2) L'existence et la date de la mort de Gerem Ier et des deux qui le suivent sont, ainsi que leurs alliances, attestées par l'épitaphe suivante qu'on trouve dans le *Recueil des anciennes épitaphes de la cité de Tournai*, par le chanoine de Calonne-Beaufaict, au chapitre des antiques ruines de la vieille église des Recollets, p. 252 :

« A la chapelle de saincte Languide sur une pierre bleuse :

« Chy gist noble home Gerelme Goethals, bourgeois de ceste uille « de Tournay, mort xjc lviij, et damoiselle Math. de Sarchainville, « morte en xjc xl, nièche en son uiuant de Monsr le vesque de « Tournay.

« Chy gist noble home Gerelm Goethals II, escuyer, que trespassa « l'an de N. S. Jhés. Ch. xy vj, et sa feme et espouse, laquelle « morust es l'an xj lxxxix, et avoyt pour nom Agniés Berthold.

« Chy gyst aussy Gerelm Goethals III, cheuallier, et sa compaigne « et espouze Margte Masmines défuncts li es l'an xy xxx elle es xyc lxvj.

« Prié Diex pour eulx six qu'il ayt leurs âmes. Amen. »

de Mathilde *de Sarchainville*, se croisa en 1147, sous les ordres de Thierry d'Alsace (1), avec lequel il revint en 1150, après avoir assisté aux siéges d'Édesse, d'Antioche et de Damas. Il avait épousé damoiselle Agnès *de Berthoult.*

Ce Gerem eut pour frère Balderic Algoëtus, qui fut sixième abbé de Ninove, dont, après cinq ans d'exercice, il abdiqua la prélature en 1199, à cause de son extrême vieillesse (Devos, *Généalogie-boek*, p. 78).

VIII. Gerem III, surnommé *de Mude*, fils du précédent, et Sire de Nieuwland, prit part aux croisades des années 1188, 1195 et 1199 (2). Il fut du nombre des Chevaliers flamands qui concoururent, en 1204, à la prise de Constantinople sur l'usurpateur du trône grec, Alexis V, puis sur le tyran Murzuphle; et qui assistèrent au couronnement de Baudouin de Hainaut, Comte de Flandre, comme Empereur d'Orient.

Il rendit d'utiles services à ce Prince dans la

(1) Ce Prince fut, dit l'histoire, accompagné de son neveu Arnould, de Lambert de Montaigu, de Thierry de Dixmude, de Henri de Wulfhegem, de Gauthier de Berthold de Malines, *de Gerem Goethals, sire de Mude et de Nieuwland*, et de plusieurs autres Seigneurs du pays belge (*Fastes militaires des Belges*, t. 2, p. 139).

(2) *Fastes militaires des Belges*, t. 2, p. 218, lig. 23.

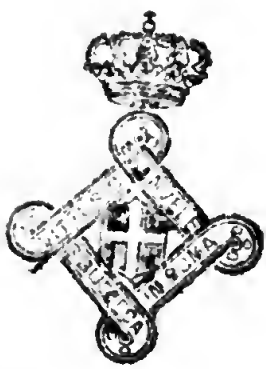

Digitized by Google

HENRI GOETHALS,

surnommé de Gand de Mude & Docteur solennel.

mort en 1293.

Digitized by Google

guerre contre les Grecs, et se distingua sous les murs d'Andrinople, où le malheureux Baudouin fut vaincu et fait prisonnier, le 15 avril 1205 (1). Gerem servit ensuite avec non moins de dévouement Henri de Hainaut, frère et successeur de Baudouin au trône de Constantinople, dans la guerre contre les Bulgares.

La fin des hostilités et le désir de revoir sa patrie lui firent quitter le Levant vers 1210.

Entré au service de Ferdinand de Portugal, Comte de Flandre, il prit part à la lutte que ce Prince eut à soutenir contre Philippe-Auguste, et assista, en 1214, à la sanglante bataille de Bouvines, où Ferdinand fut fait prisonnier (2). Gerem, dans cettte journée aussi glorieuse pour les vaincus que pour les vainqueurs, soutint, par des prodiges de valeur, le haut renom que déjà il s'était acquis dans les guerres d'Orient.

† IX. Henri, fils de Gerem III et de Marguerite *Masmines*, surnommé le *Docteur solennel*, de Mude, ou de Gand, parce qu'il était né en cette ville, en 1217 (3), fut un des plus beaux génies du

(1) Oudeg., t. 2, p. 54.

(2) Il figure parmi les chefs qui s'y trouvaient sous les ordres immédiats du Comte Ferdinand de Portugal (*Fastes militaires des Belges*, t. 2, p. 275).

(3) Voici comment Valerius-Andræas, dans son ouvrage in-

treizième siècle. Elève d'Albert-le-Grand, condisciple de saint Thomas-d'Aquin, intime ami de saint Philippe Benitti, Docteur de l'Université de Paris, il rendit son nom célèbre par des écrits dont l'église et la littérature ont enrichi leurs annales.

Il fut honoré de l'estime du Pape Honorius IV, du Roi de France Philippe-le-Bel, et particulièrement des Comtes de Flandre.

Parmi les nombreuses fondations que l'on doit à sa pieuse libéralité, on peut citer la chapelle de Sainte-Marie-Magdeleine de l'église de Saint-Piat, à Tournai, le Béguinage dans la même ville, et l'hospice Saint-Jacques, établi à Gand, en 1283, au milieu de la seigneurie de Nieuwland.

---

titulé *Bibliotheca belgica* (p. 445), publié par Foppens, explique ces différens noms :

HENRICUS A GANDAVO.

Cognomento GOETHALS, *sive* BONI-COLLIUS, *Archidiaconus et Canonicus ecclesiæ Tornacensis, Doctor Sorbonæ Parisiensis, ac Philosophus sui sæculi celeberrimus, adeò ut communi academiæ suffragio, et recepto præconio,* DOCTORIS SOLEMNIS *nomen meruerit.*

Ceterùm observet Lector HENRICO *huic cognomentum* MUDANI *tribui à Meyero in Annalibus, à Massæo in Chronico, et Marchantio in Flandriâ, à* MUDA *suburdio, quod hodiè urbis pomerio inclusum.*

Il mourut Grand-Archidiacre de Tournai, le 29 juin 1293 (1).

X. JUSTAES ou EUSTACHE GOETHALS, surnommé *de*

---

(1) Miræus, dans son *Elogiæ Belgicæ*, p. 37, lui a consacré les distiques suivans :

Quanta animi virtus, quam rarum mentis acumen,
Ingenii fuerit copia quanta tui!
DOCTORIS *signat titulus nomenque* SOLEMNIS,
Quod tibi viventi sponte dedére scholæ:
At mage testantur, nullum interitura per ævum,
Existunt genii quæ monumenta tui.

Le Mayeur, dans son poëme de la *Gloire belgique*, en fait aussi l'éloge par les vers suivans (t. 2, p. 197 et 243) :

Aux célèbres leçons que donne Albert-le Grand,
Près de Thomas d'Aquin je vois *Henri de Gand*.
Ami tout à la fois du disciple et du maître,
Comme eux, avec éclat, il va bientôt paraître :
Son docte sentiment fera décision
Sur les bancs de Paris, de Rome, de Lyon;
Un ordre tout entier lui devra l'existence;
L'on entendra Tournai bénir sa bienfaisance.
Le corps de la Sorbonne et Philippe-le-Bel
Veulent qu'il soit nommé le *Docteur Solennel*.

Le portrait de cet homme célèbre se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Prosopographia heroum atque illustrium virorum, etc., etc., etc., auctore Henrico Pentaleone*, 2e partie, p. 244 (à la bibliothèque de Bruxelles), et son buste décore la bibliothèque de sa ville natale, celles d'Anvers, de Liége, de Lille, de Tournai, celles de Bourgogne et de la ville, à Bruxelles; celles encore des universitiés de Louvain, de Gand et de Paris, de Cologne et de Rome (voir Sanderus, *Flandria illustrata*, tome 1er, page 166).

Mude ou *de Nieuwland*, frère du précédent, naquit à Tournai, en 1222. Une éducation brillante et chevaleresque jointe à une grande fortune le fit accueillir favorablement à la cour du Roi de France Louis IX, qu'il accompagna, en 1248, à la Terre-Sainte en qualité d'écuyer. Après le siége et la reprise de Damiette, il revint en Flandre à la suite du Comte Guillaume de Dompierre, et, vers l'an 1260, épousa, à Gand, Anne *de Mol*, fille de Jean et de Barbe Van Lede. Van Vaernewyck, historien du seizième siècle, rapporte qu'il fit bâtir dans cette ville une très-belle maison flanquée de tourelles (1).

Plus tard, Chambrier de Guy de Dompierre, il fut chargé par ce Prince de plusieurs missions diplomatiques, et intervint, comme témoin, avec son fils Henri, dans deux chartes de donations faites, en 1287 et 1298, à l'abbaye de Saint-Pierre, par Gérard de Sotteghem, Vicomte de Gand. La première consistant en plusieurs pièces de terre et prés, si-

(1) Cette maison, que la branche aînée a occupée pendant plus de deux cents ans, et qui a passé, au quinzième siècle, dans la famille Vanderhaghen, par l'alliance d'Élisabeth Goethals avec Paul Vanderhaghen, est située dans la Drap Stract, et porte aujourd'hui le n° 28. Les armes des Vanderhaghen existent encore sculptées au-dessus de la porte cochère (voyez le *Byvoegselop Marcus van Vaernewyck*, *historie van Belgis*, tom. 2, pag. 36 et aux *Appendices*, page 219 ci-après).

tuées dans la paroisse d'*Ertvelde*, et la seconde en une pêcherie sur l'Escaut, au-dessus de Termonde.

Il fit partie du célèbre magistrat des *trente-neuf*, et mourut à Gand en 1303; il y fut inhumé dans la chapelle aulique de Sainte-Pharaïlde.

† XI. Jutta Goethals, sœur de Henri et de Justaes, est née à Tournai en 1224; elle mourut en 1329, à l'âge de cent cinq ans, à Gand, où elle était sixième Abbesse de l'hôpital de l'Ermitage, dit *Byloke* (1). On la trouve inscrite avec ses frères dans le registre des bienfaiteurs de cet hôpital.

Le tombeau de cette sainte fille fut détruit avec celui du fameux Jacques d'Artevelde et les pierres tumulaires de ses deux frères Henri et Justaes précités, lors du sac de l'église de la Byloke par les calvinistes, en 1578.

Les armes qui décoraient sa tombe étaient celles de la Seigneurie de Mude (2), dont elle portait le nom (*Vrouw Jutta van der Mude*). Ce nom s'est éteint avec elle.

XII. Pierre Goethals, fils de Justaes et d'Anne *de Mol*, capitaine des arbalétriers de la ville de Gand, prit part en cette qualité à la glorieuse ba-

(1) Sanderus, *Flandria illustrata*, t. 1, lib. 4, fol. 322 et 323.

(2) *D'azur, au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or.*

taille de Groeninghe-lès-Courtrai (1302), où il fut armé Chevalier (1); il fit partie du magistrat de Gand en 1304 (2), et trouva, ainsi que son oncle le fameux Chevalier Guillaume Wenemaere, la mort au champ d'honneur, près du pont de Rekelinghe-lès-Deynse, en combattant pour son Souverain contre les Brugeois révoltés, le 5 juillet 1325.

Marié à Marguerite *Wenemaere*, il fut le chef de la branche aînée éteinte en 1525.

---

(1) Il figure en quatrième ligne, et Guillaume Wenemaere, son oncle, en seconde, dans le tableau des héros de cette fameuse bataille (voyez l'*Histoire de la bataille de Courtrai*, par Voisin, p. 28, lig. 8).

« Le matin du 11 juillet, l'armée flamande comptait 60 mille « hommes, soldats improvisés pour la plupart, mais tous robustes « et décidés à mourir ou à vaincre, tous armés de lances, de « longues épées, de bâtons ferrés, de fléaux, de massues hérissées de pointes qu'ils appelaient *goeden-dag* (*bonjour*). Dans « le nombre de leurs chefs, on remarquait le puissant Sire de « Heyne, l'un des quatre beers ou grands barons de Flandre, « les sires de Gavre et de Peteghem, Gme de Boonen, templier; « Robert de Leeuwerghem, Baudouin de Raveschoot, Ivon de « Belleghem, Henri de Pétershem; Louis, Pierre, Jean de Lichtervelde, Baudouin Goethals et Pierre, son frère, capitaine « des arbalétriers de la ville de Gand, Hans de Courtrai, Thomas van Torre, le Sire de Landeghem, le jeune Sire de « Vynckt, Salomon de Sevecote et Simon Bette de Gand, etc. »

(*Fastes militaires des Belges*, t. 2, p. 367.)

(2) L'Espinoy, *Recherche des Antiquitez et Noblesse de Flandres*, p. 362 et 398.

XIII. Henri Goethals, frère de Pierre, né en 1267, épousa Marie *Wenemaere*, sœur de Marguerite, dont nous venons de parler, et fut le premier Administrateur (*Voogd*) de l'hospice Saint-Laurent, fondé, le 23 juin 1323, par son oncle le Chevalier Guillaume *Wenemaere* (1). Il fit partie du magistrat de Gand (2). Décédé le 4 février 1354, il a été inhumé, ainsi que son épouse, dans le caveau du fondateur, qu'on voit encore dans la chapelle de cet hôpital.

XIV. Gerem IV, frère des précédens, Chevalier du Temple, fut tué à la bataille de Groeninghe (3).

XV. Ser Baudouin Goethals, frère des précédens, époux de Catherine *van Artevelde* (morte en 1325), et l'un des magistrats de Gand (4), se distingua également à la bataille de Groeninghe (5), ainsi qu'au

---

(1) La *charte* de la fondation de Saint-Laurent rapporte, p. 7 : « *Joucheer Heinrick Goethals die in houwelic hadde Maria* « *Wenemaere, was eersten* Voecht *van desen hospitaele tot* « *den 4e van sprockelmaent des Jaers* 1354. »

(2) L'Espinoy, *Recherche des Antiquitez et Noblesse de Flandres*, p. 395 et 404.

(3) *Mémoires généalogiques* de Devos, n° 1er, p. 79.

(4) L'Espinoy, *Recherche des Antiquitez et Noblesse de Flandres*, p. 411 et 419.

(5) Il figure aussi, comme son frère, dans le tableau des braves qui se distinguèrent à cette fameuse journée. M. Voisin,

combat de Rekelinghe-lès-Deynse, le 5 juillet 1325, et se trouva encore à la sanglante bataille de Cassel, le jour de Saint-Pierre, au mois d'août 1328. Il fut gouverneur de Gavere en 1324 et 1325.

† XVI. Pierre Goethals, fils de Baudouin qui précède et de *Catherine van Artevelde*, était Protonotaire apostolique et Chanoine de Sainte-Walburge, à Furnes, et de Notre-Dame à Tournai, où il mourut en 1378.

† XVII. Henri Goethals, frère du précédent, fut Prieur de l'abbaye de Saint-Bavon-lès-Gand.

Il signa les lettres de translation des reliques de Sainte-Pharaïlde, laquelle se fit le 7 octobre 1337, par Monseigneur André, Evêque de Tournai. Son nom s'y trouve accolé à ceux d'Elisabeth de Flandre, de Simon Mirabelle, Baudouin Borluut, Jean d'Idderghem, Thomas de Péronne et Guillaume de Maldeghem (1).

† XVIII. Justaes Goethals, fils de Pierre et de Marguerite *Wenemaere*, devint Maître ou Docteur

---

dans l'histoire de cette bataille, lui a, par erreur, donné le nom de *Louis* (*voir* la note de la page 16 qui précède).

(1) *Sacra Belgii Chronologia*, par J.-B. de Castillon, édition de Gand, 1719, p. 72 et 73. Sanderus, *Flandria illustrata*, t. 1, f° 244.

ès-lois et en théologie, Chanoine et Ecolâtre (1) du chapitre de Notre-Dame, à Tournai, ainsi que Protonotaire apostolique et théologal du diocèse. Il fut aussi Chapelain et Aumônier du Comte de Flandre Louis de Nevers. Il était né en 1288; il est mort en 1349 (2).

† XIX. Raes ou Erasme Goethals, fils de Raes et d'Anne *Sermachelins*, gradué en théologie de l'Université de Paris, prit l'habit des Bénédictins dans la célèbre abbaye de Cambron-lès-Ath, dont il fut élu Sous-Prieur. Il fut, en 1391, envoyé par son Abbé en mission à Rome, pour y traiter des

---

(1) Ecolâtre était une dignité chapitrale. Il y en avait de sept espèces : *Doyen*, *Prévôt*, *Archidiacre*, *Écolâtre*, *Archiprêtre*, *Pénitencier* et *Chantre*.

(2) Il fut inhumé derrière le maître-autel de l'église cathédrale de Notre-Dame, à Tournai. Sa pierre tumulaire était décorée de ses armoiries et de l'épitaphe suivante :

Hic situs sepulturæ Eustachii Goethals *à Gandâ Presbyter, theologæ et decretaliæ Doctor, Magister in artibus, Protonotarius apostolicus, Canonicus graduatus et scholasticus hujus ecclesiæ, Canonicus graduatus aulicæ et collegiatæ Sanctæ-Pharaïldis Gandensi, Capellanus et Eleemosinarius Comitis Flandriæ Nevernensis, vir pius, zelatus et eruditissimus, qui obiit anno MCCCXLIX, die Nativitatis Christi R. I. P.*

Cette inscription existe encore à la même place, en face de la nef latérale gauche.

affaires de son ordre. Il revint comblé des bontés de Sa Sainteté le Pape Boniface IX, et mourut à Cambron en 1394 (1).

XX. Jean Goethals, dit *de Gand*, aussi fils de Raes et d'Anne *Sermachelins*, philosophe célèbre,

---

(1) C'était une abbaye bien célèbre que l'abbaye de Cambron dans le Hainaut, à trois lieues de Mons !.... Des religieux de l'ordre de saint Bernard en avaient la propriété. Elle était si étendue et d'une apparence si belle, tant de maisons considérables entouraient son enceinte, que les voyageurs étrangers la prenaient, à quelque distance, pour une petite ville !

Il fallait voir son église avec le grand nombre de ses chapelles, toutes de marbre et ornées de beaux tableaux des grands maîtres flamands et italiens qui bordaient sa nef; son jubé de porphyre, enrichi d'une multitude de colonnettes et de figurines d'un merveilleux travail; et les vitraux coloriés, étincelant au soleil de mille nuances délicates et douces à l'œil, qui paraient la rose de son portail et les ogives de son abside!.... Les châssis du chœur de cette église étaient surtout l'objet de l'admiration des curieux, tant ils étaient parfaitement ouvragés. On y remarquait, comme si cela eût été naturel, toute la passion encadrée dans des colliers d'arabesques en relief et à jour. Le cloître, la salle du chapitre, le réfectoire et les jardins de cette abbaye que, dans leur stupide impiété, les Vandales de nos jours n'ont pas craint de détruire, répondaient à cette magnificence.

L'église de Cambron était célèbre par l'image miraculeuse de la Vierge qui, en 1322, ayant été percée par cinq coups de javelot par un juif, rendit une grande quantité de sang. Cette profanation sacrilége n'ayant pu être prouvée, fut néanmoins vengée dans une espèce de combat judiciaire, le 8 avril 1326, par un vieillard des Estines, nommé Jean Lefebure.

mourut à Tournai le 14 mai 1385, alors qu'il y remplissait la place de Conseiller (1).

XXI. Matthieu Goethals, dit *de Gand*, frère du précédent, littérateur distingué, mourut à Tournai presque centenaire, le 22 février 1422 (2).

XXII. Pierre Goethals, fils de Pierre (n° 12) et de Marguerite *Wenemaere*, Maître ès-lois de l'université de Cologne, Officier et commensal de la maison de Louis de Nevers, avec lequel il assista à la mémorable bataille de Crécy, le 26 août 1346, fut, l'année suivante, armé Chevalier par le Comte de Flandre Louis de Male, et se trouva au nombre des Gentilshommes qui formèrent la suite de ce prince, alors qu'il alla en 1351 rendre hommage au Roi de France Jean II (3).

XXIII. Jean Goethals, fils de Pierre, qui précède,

---

(1) Foppens, p. 446, lig. 6.

(2) *Idem.*

(3) On raconte sur les gentilshommes et magistrats qui accompagnèrent le comte de Male à la cour de France, une anecdote assez curieuse : Invités à un festin royal où l'on avait négligé de placer des coussins sur leurs siéges, ils y jetèrent leurs manteaux qui étaient très-précieux et richement brodés. Après le repas, ils se retirèrent sans les reprendre, et comme on les rappelait pour les leur rendre, l'un d'eux, Simon Van Eertryke, répondit : *Nous de Flandre, nous n'avons point coutume d'emporter avec nous les coussins* (Desmet, *Histoire belgique*, t. 1er, p. 244).

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

et de N..... *Uuter-Volderstraete*, né en 1326, créé Chevalier en 1350, se distingua au combat de Langerbrugge-lès-Gand, en 1379, et à la bataille de West-Roosebeke, où il fut tué (1).

† XXIV. Pierre Goethals, frère de Jean ci-dessus, Docteur en théologie et Prédicateur distingué de l'ordre des Dominicains, à Gand, au couvent desquels il mourut Prieur, en 1343. Le Père de Jonghe en parle très-honorablement dans son ouvrage intitulé : *Belgium Dominicanum*, p. 64 ; il le dit : « *Vir eruditione et pietate insignis, ac fervidus verbi Dei disseminator!* » Ce peu de mots renferme un volume de louanges.

XXV. Nicolas Goethals, fils de Henri et de Marie *Uutendaele*, gradué de l'Université de Paris, fut créé Chevalier par le Comte de Flandre Louis de Male, qu'il accompagna dans plusieurs expéditions. Il devint Electeur du magistrat de Gand en 1375 (2),

(1) Il conste, par le registre obituaire de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Gand, qu'il y fut célébré, jusqu'en 1432, un anniversaire, avec distribution de pain aux pauvres, en commémoration de la mort du Capitaine gantois *Jean Goethals*, fils de Pierre, tué à la funeste bataille de Roosebeke-lès-Ypres (mieux West-Roosebeke). Cette fondation fut établie par le corps du métier des pelletiers de la ville de Gand, dans lequel il avait été agrégé de son vivant.

(2) L'Espinoy, p. 539.

et Echevin de la seigneurie de Saint-Pierre en 1387. En 1389, il fut élu juré du corps de métier des *Cordouaniers* (1).

XXVI. Georges Goethals, fils de Nicolas, qui précède, et de N... *van der Haghen*, naquit en 1335.

Il fut Chevalier du Saint-Sépulcre, Conseiller honoraire et Chambellan du Duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, puis Président du collége des *Hal-Heeren* de Gand (2), en 1377, 1383, 1388 et 1394; il fut aussi Roi de l'archi-confrérie des albalétriers de la même ville.

Georges Goethals reçut de Philippe une majoration d'armoiries, consistant en une couronne au lieu de bourrelet, et pour supports deux dragons d'or tenant chacun un étendard, le premier aux armes de Mude, et le second à celles de Nieuwland (Zwarten-boek, diplôme de 1505, p. 275).

Il avait épousé en secondes noces Catherine *de Gruutere*.

---

(1) On appelait *Cordouaniers*, de Cordoue leur patrie, ceux qui travaillaient le cuir. C'est de là qu'est venue par corruption la dénomination de *Cordonniers*.

(2) Ce collége, où se passaient les contrats et où se jugeaient les contests relatifs au commerce des draps et de toutes les étoffes de laine, était composé de six membres choisis parmi les gens les plus notables de la cité (*Continuation des Mémoires sur la ville de Gand*, par Diericx, t. 2, p. 71).

XXVII. Henri Goethals, fils de Georges, qui précède, et de Catherine *de Gruutere*, Chanoine de Bruges et de Tournai, Prévôt de Saint-Pierre à Lille, Chanoine tréfoncier, et Doyen de l'illustre chapitre de Saint-Lambert, à Liége, Conseiller et Maître des requêtes du Duc de Bourgogne, premier Conseiller ecclésiastique ou de longue robe au Conseil provincial de Flandre, et Vice-Président du Grand Conseil.

Il fut honoré de la confiance de ses souverains Philippe-le-Hardi, Jean-sans-Peur et Philippe-le-Bon, et la justifia par ses services dans des missions diplomatiques et autres occasions importantes, ainsi que par son inflexible fidélité.

Ce fut lui qui fut chargé de l'acquisition du comté de Namur (1) pour Philippe-le-Bon, en 1421.

Il mourut à Tournai, le 14 décembre 1433, âgé de soixante-quatorze ans.

Voici son épitaphe, telle qu'elle est rapportée par Foppens, dans la *Bibliotheca belgica*, p. 446 :

« *Hic jacet quondam venerabilis et circumspec-*
« *tus vir, magister Henricus Goethals, Magister*

(1) Jean III, qui fit cette cession moyennant la modique somme de trente-deux mille couronnes (ce qui, dans sa valeur relative, représenterait aujourd'hui un peu moins de trois millions), se réserva néanmoins la souveraineté de ce comté jusqu'à sa mort, qui advint le 1er mars 1429.

Digitized by Google

Google

HENRI GOETHALS,

Doyen de St Lambert à Liège, Vice-Président du grand Conseil de Bourgogne.

Digitized by Google

Digitized by Google

MONUMENS CINÉRAIRES

élevés

DANS L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-LAMBERT, A LIÉGE,

A LA MÉMOIRE DES ILLUSTRES HOMMES

Henri Goethals,

VICE-PRÉSIDENT DU GRAND CONSEIL DE FLANDRE,

ET

Pierre Goethals de Hondt,

CAPITAINE DES ARMÉES DE PHILIPPE-LE-BON.

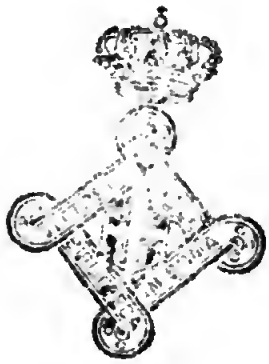

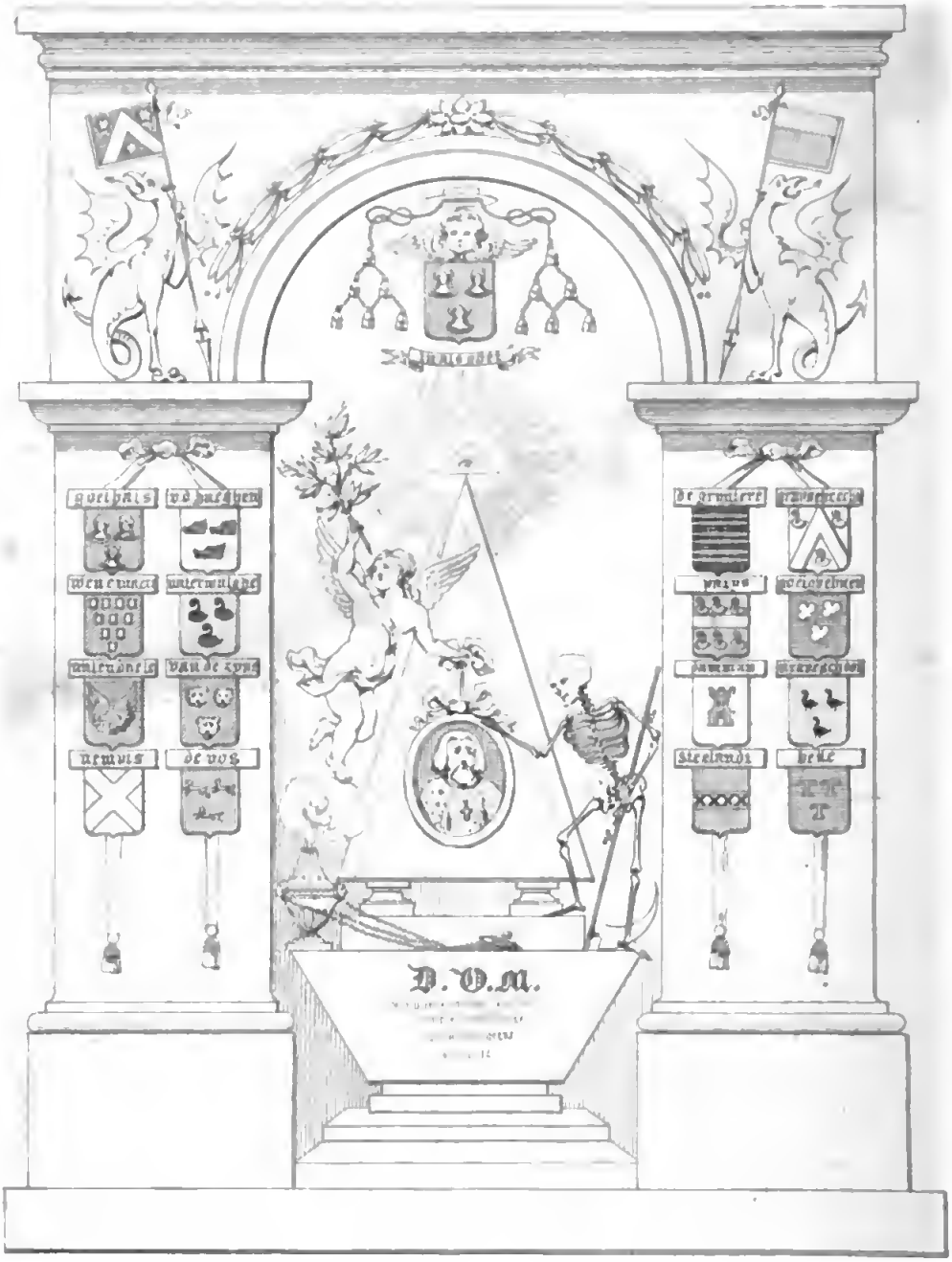

Digitized by Google

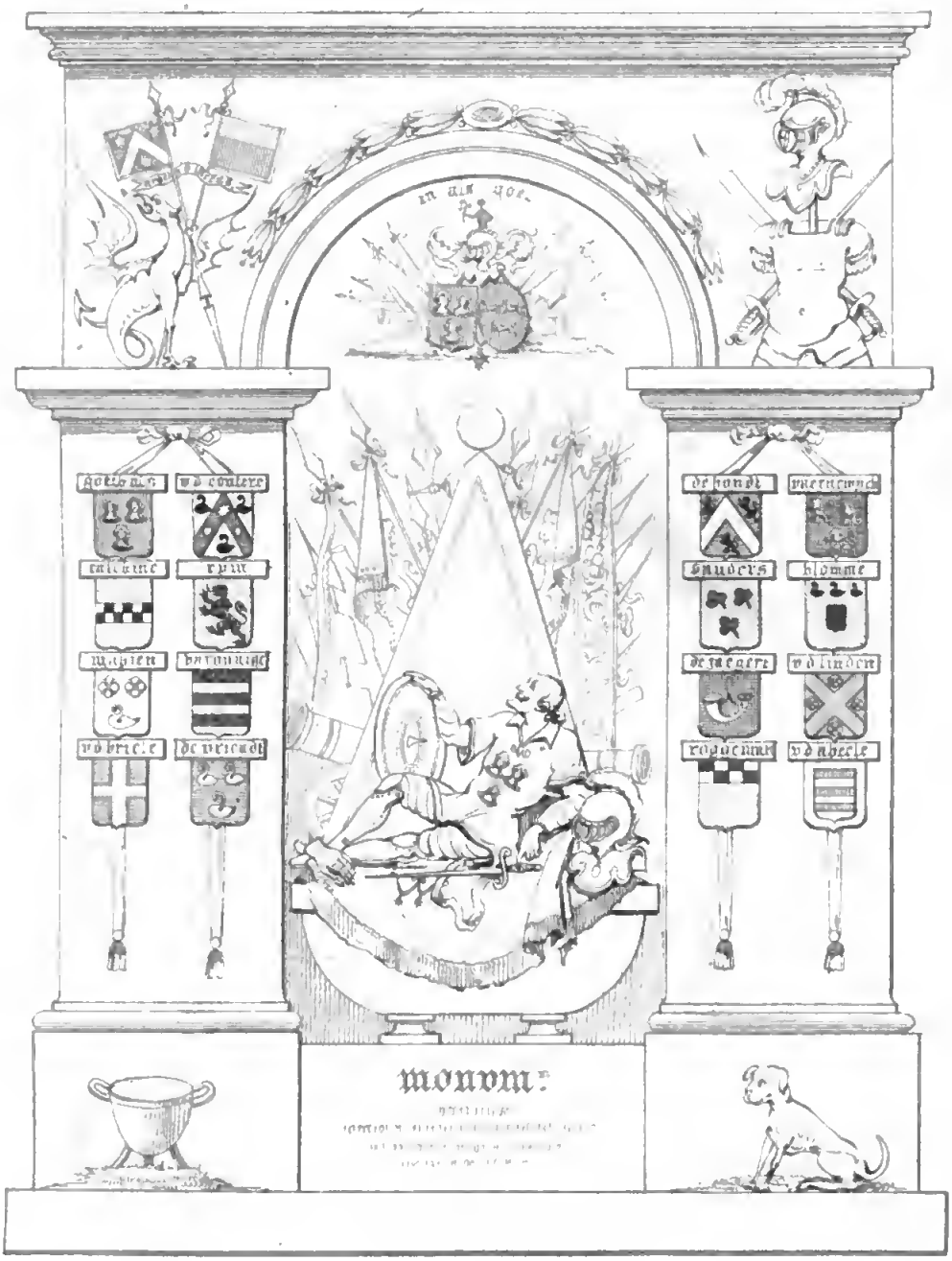

Digitized by Google

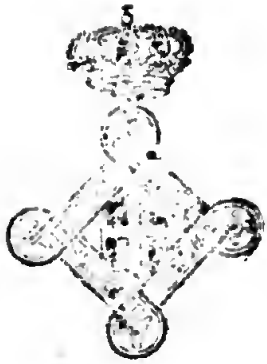

Digitized by Google

« *in artibus, et Baccalaureus in theologiâ, Deca-*
« *nus Leodiensis, et Præpositus Insulensis, Cano-*
« *nicus hujus ecclesiæ, Consiliarius illustrium Prin-*
« *cipum Dominorum Joannis et Philippi Ducum*
« *et Comitum Burgundiæ, Flandriæ et Artesiæ,*
« *qui obiit anno Domini* 1433, *mensis decem-*
« *bris* 14 (1).

---

(1) Cette même épitaphe est rapportée par M. de Calonne Beaufaict dans son *Recueil des anciennes Epitaphes de la cité de Tournay*, tome 1er, p. 38, et t. 2, p. 81, et dans l'ouvrage de J. Caulier, intitulé : *Sépultures, épitaphes, vitres, etc., des églises de Tournay*, p. 477 (*) (à la bibliothèque de Tournay et aux archives de la même ville); elle a été rétablie dans une niche de la cathédrale contiguë à la chapelle de la Sainte-Vierge, et forme le pendant de celle du Docteur solennel, le célèbre Henri de Gand.

Le monument qu'on avait consacré à Henri Goethals dans l'église de Saint-Lambert, à Liége, en face du tombeau de son cousin Pierre (*voir* le n° 55, ci-après), était décoré de seize quartiers, dont huit paternels : *Goethals, Wenemaere, Uutendaele, Nempts, Vanderhaghen, Uuterwulghe, Vande Zype, De Vos;* les huits quartiers maternels étaient : *De Gruutere, Gruiselbrecht, Van Parys, Goetghebuer, Damman, Raveschoot, Van Steelandt, Bette.*

Voici l'inscription qui se trouvait sur ce monument :

« *Mortales exuvias hic consecravit amplissimus Dominus* Henricus
« Goethals, *non incelebri apud Gandenses familiâ* Goethalsiorum *pro-*

(*) On trouve cette dernière surmontée de deux armoiries : à droite celles de Goethals, à gauche celles de *Knocke* (de sinople à trois heaumes d'argent), seigneurie qui s'étendait dans les communes de Poucques et de Caneghem, et qu'il tenait du chef de sa mère.

XXVIII. Georges Goethals, frère du Doyen de Liége, Ecuyer du Comte de Nevers, fut créé Chevalier à la bataille de Nicopolis, en 1396, puis Conseiller honoraire de Charles VI, Roi de France. Il acheta de Jean-sans-Peur, Comte de Flandre, le polder de Beveren-lès-Anvers (contenant deux mille sept cent douze arpens), conjointement avec Jean Liedekercke, Louis Vandermoere, Pierre van Steeland, Josse Vyts et Jean Sersanders, par acte passé devant le magistrat de Gand, le 1er octobre 1414.

Il fut, à différentes époques, Echevin de la ville de Gand (1), et électeur au renouvellement de son magistrat, savoir, de la part de la ville en 1439 (2), et de celle du Prince en 1440 (3).

XXIX. Paul Goethals, fils de Georges, précité, et

« *genitus, hujusque illustrissimi capituli Sancti-Lambertini Leodiensis* « *Canonicus, trefoncarius Archipresbyter, nec non Decanus et The-* « *saurarius, qui non minus virtutibus propiis quàm majorum honoribus* « *nobilis, in rebus ac bonis administrandis expertissimus, vir pacifi-* « *cus ac omnibus carus. Obiit in Domino* 14 *decembris* 1433. »

(Voir le *Byvoegsel* de Marcus Van Vaernewyck, ainsi que la *Notice biographique de Henri Goethals*, par Schellinck, et enfin les *Miscellanées historiques* de M. Jules de Saint-Genois.)

(1) L'Espinoy, p. 628, 635, 644, 655.
(2) L'Espinoy, p. 656.
(3) L'Espinoy, p. 657.

de Godelive *van der Hecke*, Capitaine des Gantois, fut tué au combat de Gavere, le 23 juillet 1453, avec ses frères Henri, Jacques et Jean.

XXX. Michel Goethals, fils de Michel et de Claire *Wittem*, Franc-Archer de la noble garde de Charles-le-Téméraire, se distingua dans la campagne de Suisse, et surprit le fort de Saint-Michel en Lorraine, avec Louis de Joigny, Paul van den Walle, Guillaume Damman, Baudouin de Roucourt, Gérard Uutenhove et Louis van den Bundere.

XXXI. Jean Goethals, son frère, Page, puis Franc-Archer du même Prince, se signala au siége de Nuys, près Cologne, et fut tué au siége de Nancy, où il commandait quatre-vingt-huit picquenaires.

XXXII. Baudouin Goethals, frère des précédens, aussi Page et Franc-Archer de Charles-le-Téméraire, assista, le 16 juillet 1465, à la bataille de Montlhéry, où il fut blessé et fait prisonnier; ensuite, délivré par une réaction, il fut envoyé, l'an 1470, en mission vers le Roi d'Angleterre, et s'en acquitta avec succès. Après la mort de Charles, il s'attacha à la cour du Duc de Gueldre, et mourut à Nimègue en 1496.

XXXIII. Simon Goethals, aussi frère des trois guerriers qui précèdent, servit également dans les Archers de Charles-le-Téméraire qui le fit Chevalier,

avec soixante-dix-neuf autres Ecuyers, la veille de la funeste bataille de Nancy, où ce Prince termina sa carrière brillante et aventureuse, 5 janvier 1477 (1). Simon servit ensuite Maximilien d'Autriche et son fils Philippe-le-Beau, roi de Castille, qu'il suivit l'an 1506. Il mourut l'année suivante à Tolède.

XXXIV. Olivier Goethals, également frère des précédens, se trouva aux siéges de Liége, de Dinant, etc., comme Franc-Archer du Duc de Bourgogne. Il devint par la suite Conseiller de l'Empereur Maximilien.

XXXV. Olivier Goethals, fils de Jean et de Marie *van Thielt*, fut tué à l'âge de dix-neuf ans à la bataille de Pavie, gagnée en 1525 par l'Empereur Charles-Quint contre le Roi de France François Ier, qui y fut fait prisonnier.

† XXXVI. Alexandre Goethals, fils de Michel et de Claire *Wittem*, fut Prêtre séculier et Chape-

---

(1) L'époque de cette mort fut consignée dans un chronographe : NoCte regVM sVCCVbVIT CaroLVs, dans lequel on ne trouve que 1476; mais il faut se rappeler qu'alors, et jusqu'en 1582, l'année ne commençait qu'à Pâques, et non au premier janvier comme aujourd'hui.

Son corps, déposé dans l'église de Saint-Georges à Nancy, en fut extrait en 1550 et transporté à Luxembourg par ordre de Charles-Quint; ensuite placé dans l'église de Notre-Dame, à Bruges, dans un tombeau qui existe encore.

lain de la Comtesse de Charollois, puis Moine de l'abbaye d'Eenaeme, où il écrivit divers ouvrages ascétiques et chronologiques. Il mourut en 1470.

† XXXVII. Arnould Goethals, fils d'Hugonin et de Catherine *Pourstraete*, né en 1425, fameux écrivain et archéologue érudit; il devint Moine de l'abbaye de Saint-André-lès-Bruges dont il écrivit la chronique. Il y mourut en 1515 (1).

† XXXVIII. Baudouin Goethals, frère du précédent, savant Jurisconsulte, Membre du Conseil provincial de Flandre; puis, ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint Chapelain et Conseiller des Ducs de Bourgogne Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire.

Lors de la paix, dite *Sinte-Lievens-Vrede*, en 1469, Baudouin fit partie de la députation gantoise vers le Duc Charles, et ce fut lui qui porta la parole (2).

---

(1) Cette chronique est encore inédite; un chapitre qu'en a traduit M. Jules van Praet, à la suite de son *Origine des Communes de Flandre*, prouve l'importance que la publicité pourrait donner à ce manuscrit.

(Voyez *Miscellanées*, n° 5, par M. Jules de Saint-Genois; et le *Byvogsel* de van Vaernewyck.)

(2) Il fut chargé de présider la députation envoyée par les Gantois vers le Duc Charles de Bourgogne pour demander grâce

Il habitait, à Bruxelles, le palais des Comtes de Flandre, dont il était commensal, et fut souvent

---

des actes de violence que le peuple s'était permis à son égard, lors de sa *joyeuse entrée* (*). (*Voir* ci-après, p. 91.)

Cette députation fut reçue au Palais de Bruxelles par le Duc de Bourgogne, entouré des ambassadeurs de France, d'Angle-

(*) On appelait *joyeuse entrée* la cérémonie de l'inauguration du Prince, réduit, par la puissance accordée aux États, à la condition de premier citoyen de la république. Il ne pouvait entrer en fonctions sans s'être préalablement fait reconnaître et installer dans chaque province, après en avoir juré la constitution dont les articles primordiaux étaient partout à peu près les mêmes.

Voici les principales dispositions de la Charte de *joyeuse entrée :*

« Le souverain jure d'être bon, équitable et loyal seigneur.

« Il ne peut gouverner ni par force, ni par volonté, mais par droit « et sentence.

« Tout citoyen doit être jugé par ses juges ordinaires.

« La guerre ne peut être entreprise sans le consentement des villes « et du pays.

« Un prisonnier arrêté dans le pays ne peut en être extrait.

« On ne pourra battre monnaie sans le consentement des États.

« Tout citoyen peut librement exprimer son avis sans encourir la « disgrâce du souverain ou de tout autre. »

Cette Charte se terminait par cette clause importante :

« Et si nous, nos hoirs et successeurs y contrevenons, soit par nous-« mêmes, soit par d'autres, et en quelque manière que ce puisse être, « nous consentons et voulons que nos sujets ne rendent à nous, nos « hoirs et successeurs, aucun service et ne soient obéissans en aucune « chose dont nous pourrions avoir besoin et désirer ou requérir d'eux, « tout et si long-temps que nous n'aurons réparé, pleinement rétabli « et nous serons déportés de l'infraction ci-dessus mentionnée. »

Telles étaient les stipulations sacrées que les Belges considéraient, à justes titres, comme le palladium de leurs libertés, et pour le maintien desquelles ils étaient prêts à tout sacrifier.

Commissaire, de la part du Souverain, pour le renouvellement des lois et du magistrat dans la West-Flandre. Il mourut à Bruges en 1487, et y fut enterré dans l'église Saint-Donat (1).

XXXIX. Hugonin Goethals, aussi fils d'Hugonin

---

terre, de Hongrie, de Bohême, de Naples, d'Arragon, de Sicile, de Chypres, de Norwége, de Pologne, de Danemarck, de Russie, de Livonie, de Prusse, d'Autriche, de Milan, de Lombardie et d'autres; ce qui atteste à la fois la puissance de la maison de Bourgogne dans un temps où il n'y avait point encore de corps diplomatique, et l'importance qu'on mettait à recevoir les députés de Gand avec une distinction solennelle unie à tout l'appareil de la puissance.

(2) On voyait, dans l'ancienne église de Saint-Donat, à Bruges, au milieu du chœur, une pierre sépulcrale portant l'épitaphe qui suit :

Tristia fata Goet hals hoc marmore condunt,
Balduini ad famæ sidera nomen adit.
Presbyter hic Phœbi et doctus arte magister,
Qui juris Baccâ tempora juncta tulit.
Hujus et eloquium durus dùm mulceret aures,
Mirantur reges, obstupuêre Duces
Burgundi: Hic Caroli mentis sale consule dignus
Dux Philippe, tuus conciliator abit,
Urbs famosa tuum Gandavum plange vocatum
Et die extremum Balduine vale.

Anno MCCCLXXXVII, xxiv februarii, naturæ solvit jura.

(Cette épitaphe est rapportée dans le *Compendium chronologicum Episcoporum Brugensium*, p. 240. Il en est également fait mention dans la *Collection des épitaphes de Bruges*, tome 1, p. 65.)

et de Catherine *Pourstraete*, fut un des plus intrépides Chevaliers du Duc de Bourgogne et Comte de Flandre Charles-le-Téméraire, qui l'envoya, avec d'autres gentilshommes de sa Cour, à la rencontre de Marguerite d'Yorck, future dudit Comte et Duc, dont les noces se célébrèrent en juillet 1468. Il fut envoyé l'année suivante, par le même prince, en mission vers le Roi d'Angleterre, Edouard IV; il en reçut, en récompense de son ambassade, une épée du plus beau fini.

Le Duc avait une si grande estime pour son Chevaucheur Hugonin Goethals, qu'il daigna signer son contrat de mariage avec demoiselle Anne *Rym*, et lui donner pour cadeau de noces cinq cents écus d'or et une armure superbe, tandis que la Duchesse, de son côté, donnait à la future des présens magnifiques.

Le Duc Charles confia, en octobre 1473, à Hugonin Goethals, Seigneur de Vauchier et de Bolomier, une mission pour le Roi de France Louis XI. Il s'en acquitta encore à l'entière satisfaction des deux Souverains, qui daignèrent lui en témoigner leur munificence, savoir : le Roi de France en le couvrant du collier de son ordre de Saint-Michel, et Charles en lui donnant le commandement de cinquante Chevaucheurs, à la tête desquels

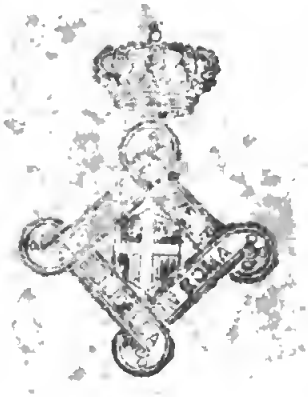

Digitized by Google

GILLES GOETHALS,

Magistrat des villes de Gand et de Bruges.

Digitized by Google

[illegible]

[illegible] *alias* [illegible], fils de Marie *Bithoue*, naquit vers l'année [illegible], il était Echevin des Parchons de [illegible], il le fut de la [illegible] 1526 [illegible]. En [illegible] devint Avocat, puis [illegible] Conseil des pays-Bas, puis Conseiller [illegible] Conseil provincial de Flandre. En [illegible] de l'administration des biens de [illegible] Oostenlinck et J. de [illegible] bourgeois [illegible] de la part de l'empereur [illegible] le renouvellement du magis- [illegible]

[illegible] à Bruges [illegible] fut, en [illegible] Conseiller de cette ville [illegible] dans les actes baptismaux de cette ville, en [illegible] 1561, pour Messire [illegible] Spaneghe. Il

---

[illegible] enterré dans l'église de [illegible] Bruges [illegible] de [illegible] de Vriendt Jours, [illegible] *Épitaphes de Bruges*, [illegible] p. 164).

[illegible] L'Espinoy, p. 810 et 813.

(5) L'Espinoy, p. 859 et 860.

(4) Il figure en cette qualité dans l'ouvrage de [illegible]

Digitized by Google

il périt au champ d'honneur, à la bataille de Morat, en Suisse, en l'an 1476 (1).

XL. Gilles Goethals, *aliàs ALGOET*, fils de Guillaume et de Marie *Bithave*, naquit vers l'année 1486. Dès l'an 1514, il était Echevin des Parchons de la ville de Gand, il le fut de la Keure en 1516 (2). En l'an 1527, il devint Avocat, puis Procureur-Général du Grand-Conseil des pays-Bas, puis Conseiller-Commissaire au Conseil provincial de Flandre. En 1539, il fut chargé de l'administration des biens de la ville de Gand avec G. Oosterlinck et J. de Brakele, comme membres de la bourgeoisie. En la même année, il fut commis, de la part de l'empereur Charles-Quint, pour le renouvellement du magistrat de Gand (3).

Ayant épousé à Bruges Marie *de Vicq*, il fut, en 1547, élu Conseiller de cette ville (4). On le trouve figurant dans les actes baptismaux de cette ville, en l'année 1561, pour Messire Charles Spanoghe. Il

(1) Il fut enterré dans l'église de Saint-Dorcat, à Bruges, avec huit quartiers : Goethals, de Gruutere, Ingoyghem, Wittem, Pourstraete, de Vriendt, Jours, Blomme (*Epitaphes de Bruges*, tom. 1er, p. 164).

(2) L'Espinoy, p. 810 et 813

(3) L'Espinoy, p. 859 et 860.

(4) Il figure en cette qualité dans l'ouvrage de Pierre-Ledoux, intitulé *Wetten van Brugge*, t. 1er, p. 209.

fut long-temps membre du Magistrat et Administrateur des biens de ladite ville de Bruges, où il siégeait encore en 1574 (1).

XLI. François Goethals, fils de Guillaume et de Marie *de Bithave*, né en 1500, fut Licencié en droit, Avocat au Conseil de Flandre, et Hoofdman de la ville de Bruges, où il était inscrit dans la corporation des Courtiers. Il fit imprimer en 1579, à Gand, chez Gautier Manilius, un ouvrage fort estimé ayant pour titre : *Observations sur la pacification de Gand.*

† XLII. Elbert Goethals, fils de François, qui précède, et d'Elisabeth *de Cioli*, né en 1530, Bachelier en théologie à l'Université de Louvain, obtint, bien jeune encore, la prébende de Chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame, à Tolen, en Zélande (2). Lors de la dispersion de ce chapitre par les Calvinistes, en 1577, il se retira près de son frère (François, ci-après), à Louvain, et le suivit à Douai, en 1583. Il y fut nommé, en 1594, Cha-

(1) On trouve dans d'Hollander, p. 101 : « Le même jour furent choisis, pour administrer les biens de la uille, assauoir des membres du bourgeois (Van de Poorterye) : Gilles-Algoet, Conseiller et Commissaire au conseil de Flandre, etc. »

(2) *Annalecta Belgica*, de Corneille Papendrecht, t. 6, p. 251.

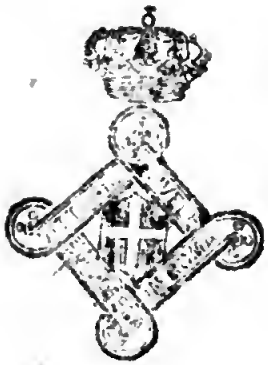

FRANÇOIS COETHALS, J. U. D.

Chanoine et professeur à Douai,

mort en 1616.

Digitized by Google

[illegible] collégiale de Sainte-Arne [illegible] et il y [illegible] sa vie le [illegible] février [illegible]

[illegible] du président, était [illegible]

[illegible] père [illegible]

[illegible] Catherine [illegible] *Gob[illegible]* Dame [illegible] se faisant recevoir [illegible] l'abbaye de [illegible] [illegible]dealt.

[illegible] en 16[illegible], après avoir reçu les [illegible]

XLIV. François-[illegible] Gor[illegible], [illegible] qualifié d'*homme* [illegible] François, qui précède, et de [illegible]rine van

[illegible] — *Ép[illegible] histor[illegible]* [illegible]
[illegible] — Van Vaernew[illegible] [illegible]
[illegible]-Genois.
[illegible]

Digitized by Google

noine de l'église collégiale de Saint-Amé, et il y finit pieusement sa vie le 15 février 1599.

† XLIII. François Goethals, *aliàs* Panagathus et Eucollus, né en 1539, frère du précédent, était déjà Docteur fameux en droit canon et romain à l'Université de Louvain, en l'année 1570. Ecrivain fécond, poète élégant, juriste profond, il a, dans plusieurs ouvrages estimés, imprimé le sceau de son savoir et de son génie (1). Il obtint le premier la chaire du droit canon à l'Université de Douai; et il s'y fit une telle réputation, que le Pape lui permit, quoique marié et père de onze enfans, d'embrasser le sacerdoce. Il devint Chanoine de l'église collégiale de Saint-Amé de Douai, tandis que son épouse, Catherine *van Gobelsroy*, Dame de Saint-Quentin, se faisait recevoir à l'abbaye de Denain en Hainaut.

Il mourut en 1616, après avoir reçu les sept sacremens.

† XLIV. François-Albert-Ingelbert Goethals, que V. Andræas qualifie d'*homme pieux et docte* (2), fils de François, qui précède, et de Catherine van

(1) Foppens, p. 293. — *Ephémérides historiques de la ville de Douai*, p. 173. — Van Vaernewyck, et 10e *Miscellanée*, de M. Jules de Saint-Genois.

(2) Foppens, p. 293.

Gobelsroy, fut Licencié en l'un et l'autre droit, et Chanoine de l'église collégiale d'Anderlecht, près Bruxelles. Il obtint une prébende de chanoine royal à l'église cathédrale de Saint-Bavon à Gand, et devint Aumônier et Prédicateur extraordinaire de Leurs Altesses Albert et Isabelle, Souverains des Pays-Bas.

Il mourut à Bruxelles le 24 décembre 1627, et fut, d'après l'acte de ses dernières volontés, enterré aux Dominicains dans la même ville. Il avait légué à l'Université de Douai la riche bibliothèque de feu son père.

XLV. François Goethals, fils de Jean et de dame Marie *Laerbauts*, Maître-ès-arts, fut un grand amateur des sciences et des lettres, qu'il cultiva avec distinction. Il habitait Bruges, où il postula une place dans la magistrature, et d'où il adressa à son homonyme et cousin germain François (n° 71), qui précède, une épître en vers, à l'occasion de son traité *de felici et infelici Republicâ, ad Senatum brugensem*. Le Docteur lui répondit par une missive au commencement de laquelle on trouve cette phrase, qui corrobore ce qui est dit p. vi, lig. 5 de l'Introduction :

Gandâ Oriundus
Nobile Franciscus, Colli Eucollus *à bonitate*, etc.

On trouve cette épître, avec la réponse, en tête

Digitized by Google

[illegible] l'autre [illegible] et [illegible] d'Anderwent, près [illegible] de chanoine royal [illegible] devint [illegible] ordinaire de [illegible] Albert-Isabelle, [illegible] des Pays-Bas.

Il mourut à Bruxelles le 24 décembre 1607, et fut, d'après l'acte de [illegible] montés, enterré [illegible] Il avait légué à la [illegible] de [illegible]

XLV. François Gouthals, fils de Jean et de dame Marie [illegible] Maître-ès-arts, [illegible] grand [illegible] de [illegible] dans [illegible] à son homo[illegible] François [illegible] 71, qui [illegible] épître [illegible] à l'occasion de [illegible] [illegible] de [illegible] trouve cette phrase, qui [illegible] qui est dit [illegible] 5 de [illegible]

[illegible]

[illegible] Colleges à [illegible], etc. [illegible] épître, avec la réponse, en [illegible]

FRANÇOIS-ALBERT-ENGELBERT COETHALS,

Chanoine de St. Baron à Gand & Aumônier de
L. L. A. A. Albert & Isabelle.

Digitized by Google

de la huitième édition dudit traité, imprimé à Louvain, en 1567.

François Goethals a figuré dans la magistrature de la ville de Bruges, dans les années 1562 et 1569, comme Conseiller (Ledoux *Wetten van Brugghe*, p. 235 et 240).

XLVI. Henri Goethals, fils de Henri et de Marie *Wenemaere* (n° 13 des présentes Esquisses biographiques), sixième Seigneur de Nieuwland, naquit en 1289, et mourut célibataire en 1367. Il avait occupé, pendant longues années, la charge de Proviseur de l'hospice de Saint-Jacques, dont il fut le bienfaiteur (1), et huit fois celle d'Echevin de la ville de Gand (2). Il était agrégé au corps des métiers, et nommé Doyen de la corporation des brasseurs, ce qui lui fit, comme à Jacques van Artevelde, donner le surnom de *Brasseur* (3).

---

(1) Il habitait la maison seigneuriale de Nieuwland, qu'il tenait de son grand-oncle et parrain Henri de Gand, le *Docteur solennel*. Cette maison, appelée *hooghuys*, à cause de son élévation, était située vis-à-vis la chapelle et l'hospice Saint-Jacques, qui, comme nous l'avons dit, p. 12, avaient été fondés par son oncle.

(2) L'Espinoy, *Recherche des Antiquitez et Noblesse de Flandres*, p. 448, 465, 471, 474, 499, 501, 511 et 512.

(3) Chacun des corps de métiers de la ville de Gand, au nombre de cinquante-trois, avait pour Doyen quelque citoyen re-

XLVII. HUBERT GOETHALS, fils d'Hubert et de dame Alix de Vriendt, fut Chevalier du Saint-Sépulcre,

---

commandable par sa naissance, sa fortune et sa considération. Celui-ci était, avant son élection, tenu de se faire agréger à la corporation (*) dont ensuite il devenait le protecteur. Il la représentait devant le magistrat, devant les tribunaux, partout enfin où il était besoin de soutenir ou de défendre ses droits ou ses prérogatives. Ces sortes de protectorats étaient à vie, et la succession des temps identifiait tellement le patron à la corporation, qu'habituellement il se faisait gloire d'en prendre le nom. C'est ainsi que, dans les anciennes chartes, on voit les plus nobles citoyens, tels que les *Borluut*, les *Varnewyck*, les *Bette*, les *Uutenhove*, etc., affublés des sobriquets de *Boucher*, de

(*) L'agrégation dans les différens corps de métiers était d'un usage presque général parmi les Gentilshommes gantois, parce qu'elle était une des conditions indispensables pour être admis au magistrat de la ville. On pourra se faire une idée du prix qui y était attaché par l'épitaphe suivante, que j'ai vue, le 1er juillet dernier, à l'hôtel-de-ville de Gand:

« M. le vicomte de Varnewyck d'Angest, issu d'une de ces familles « nobles et patriciennes qui, déjà dès les treizième et quatorzième siècles, « inscrivaient souvent leurs noms parmi les corporations des métiers, « alors toutes-puissantes, etc. »

Lors de la prise de Liége par Charles-le-Téméraire, en l'an 1467, le sire d'Himbercourt, envoyant aux Liégeois des parlementaires, leur dit: « Allez, mes amis, parlez à ce peuple; dites-leur que vous venez de « ma part; faites-les souvenir que j'ai été gouverneur de leur ville; que « je les ai toujours traités doucement; que je ne voudrais pour rien au « monde consentir à leur ruine. Ne suis-je pas un de leurs confrères? « *J'ai été reçu du métier des forgerons;* ils m'ont vu portant la robe « de livrée de leur corporation et marchant sous leur bannière; ne « doivent-ils pas se fier à moi? » (*Histoire des ducs de Bourgogne*, 6e édit. de Bruxelles, t. 7, p. 64.)

Hallebardier du Duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, et jouteur distingué.

Boulanger, de *Maçon*, de *Tisserand*, etc., ce qui a quelquefois égaré la perspicacité des chroniqueurs étrangers, de Froissart lui-même.

Le spirituel roman historique intitulé *le Brasseur Roi* a été conçu dans cette préoccupation; cependant Artevelde appartenant à une famille illustre, puissante, alliée à des maisons souveraines; Artevelde, petit-fils de Sohier-le-Courtraisien, l'un des plus nobles Chevaliers et des plus vaillans Capitaines flamands; Artevelde, qui pendant sept ans a tenu la Flandre sous sa domination; le célèbre Jacques Artevelde *n'était point brasseur*, mais il était agrégé au corps du métier des brasseurs, et l'on avait, pour cette raison, ajouté à son nom la qualification de *Brouwer*.

Il était de plus chef Doyen de toutes les corporations. Cette espèce de consulat lui donnait, sur la classe nombreuse et armée des artisans, une autorité redoutable; et c'est à ce titre, non moins qu'à la noblesse de son origine, à sa valeur dans les combats, à la puissance de son génie, à la magnificence de ses dépenses, à la popularité de ses manières, qu'il dut son élection à la dictature, sous le titre de *Ruwaert* (*).

La mémoire de cet homme extraordinaire est encore chère aux Gantois. Voici comme s'exprime, à son sujet, M. Cornelissen, dans ses Recherches sur van Artevelde :

« La justice dans l'histoire est, sous quelques rapports, « semblable à la justice divine, si énergiquement dépeinte dans « une strophe d'Horace : elle arrive lentement et en boitant, « mais elle arrive. C'est qu'elle aussi est vengeresse du men- « songe et de la calomnie; elle détache du pilori de l'opinion « l'homme véritablement grand et vertueux que d'injustes pré-

(*) Étymologie teutonique, *Ruh*, paix, *Gward*, gardien. Ici le mot *paix* est synonyme de *Keure*, *loi* ou plutôt *constitution*

Il mourut à Rome au retour d'un pèlerinage à la Terre-Sainte. Son épouse, Marie *Metteneye*, se retira après sa mort au couvent de Sion-lès-Courtrai, auprès de ses filles Marie et Isabelle.

XLVIII. Liévin Goethals, troisième fils d'Henri Goethals-Wenemaere, Chambrier du Comte de Flandre Louis de Nevers, et Echevin de la ville de Gand en 1348 (1), épousa damoiselle Tiburce *de Calckine*, fille de Baudouin et de Marguerite Rym.

XLIX. Pierre Goethals, septième Seigneur de Nieuwland, fils de Liévin, qui précède, et de Tiburce de Calckine, fut très-attaché aux Comtes de Flandre, auxquels il resta fidèle pendant la dictature de Jacques d'Artevelde et de Philippe son fils (2). Il fut du nombre des gentilshommes qui dé-

---

« ventions y avaient attaché; et Jacques d'Artevelde, se levant « une seconde fois, après un intervalle de cinq siècles, est ré- « concilié avec la postérité, le patriotisme et l'honneur. »

Une chose bien digne de remarque, c'est que ce fut à l'instigation de Jacques d'Artevelde, et pour dissimuler aux yeux de la multitude l'iniquité de ses prétentions, qu'Edouard III prit le titre et les armes de Roi de France. C'est donc à un Gantois que les Rois d'Angleterre sont redevables de l'honneur d'avoir vu figurer, pendant quatre siècles, *trois fleurs-de-lis* sur leur écusson.

(1) L'Espinoy, p. 478.

(2) La dictature du Ruwaert Jacques d'Artevelde dura depuis l'année 1337 jusqu'en 1345. Celle de Philippe, son fils, depuis

fendirent, en 1382, la ville d'Audenarde contre les insurgés.

L. Olivier Goethals, fils de Justaes et de dame N... *de Gaule*, né à Blois en 1350, devint Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Chambrier de Charles V, et ensuite Ecuyer du Duc de Bourgogne et Comte de Flandre Philippe-le-Hardi. Il fut, en 1397, chargé par ce Prince de l'importante mission d'aller traiter de la rançon de Jean de Nevers, son fils, qui avait été fait prisonnier à la funeste journée de Nicopolis (1).

LI. Gerem Goethals, fils de Pierre (n° 49) ci-dessus et de Catherine Mahieu, huitième et dernier Seigneur de Nieuwland (qu'il vendit en 1431 au

---

février 1381 jusqu'à la bataille de West-Roosebeke, où il fut tué, le 14 novembre 1382. Diericx, dans son *Appendice aux Mémoires sur la ville de Gand*, p. 168, porte la date de cette bataille au 5 décembre, en affirmant que le 19 novembre Philippe van Artevelde se trouvait au siége d'Audenaerde.

(1) La rançon du Comte de Nevers fut fixée à deux cent mille ducats, qui feraient aujourd'hui treize millions de francs. Desmet, dans son *Histoire belgique*, dit qu'un seul négociant de Bruges se rendit caution du paiement de cette somme, qui fut presque aussitôt acquittée par les villes de Gand, Bruges et Ypres. Telle était, ajoute-t-il, l'opulence des Belges à cette époque, qu'en l'an 1339, Jean, Duc de Brabant, mariant sa fille au fils d'Edouard III, roi d'Angleterre, lui fit une dot de 300,000 livres sterling qui, d'après le cours de la dépréciation des monnaies, représenterait de nos jours la somme de 500 millions.

Chevalier Clocman), naquit en 1360; il assista avec son frère Baudouin et ses cousins Hubert (n° 47) et Georges-Goethals-Vander-Hecke, aux tournois de Bruges en 1392, ainsi qu'aux joutes que le Duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, tint pendant trois jours, à Gand, à l'époque de la Saint-Jean 1416. Il fut du nombre de ceux qui, cinq ans plus tard, allèrent en France venger la mort de ce Prince à la suite de Philippe-le-Bon son fils.

Echevin des Parchons en 1417 et 1423 (1), en 1426 il contribua à la construction de la nouvelle halle, située auprès du beffroi (2).

LII. Baudouin Goethals, frère de Gerem, qui précède, né en 1365, fut armé Chevalier en 1396, après la bataille de Nicopolis, où il s'est couvert de gloire. Il fut Echevin de la ville de Gand en 1410 (3).

LIII. Baudouin Goethals, fils de Baudouin, précité, et de Marie *Struybels*, Sire de Puyvelde et Chambellan de Philippe-le-Bon. Il accompagna ce Prince dans ses conquêtes de France; assista, en 1421, au siége de Pontarlier, en Franche-Comté, ainsi qu'à la conclusion du traité d'Arras, en 1435. Il fut ensuite

(1) L'Espinoy, p. 611.
(2) L'Espinoy, p. 624.
(3) L'Espinoy, p. 599.

Haut-Echevin du pays de Waes et de Tenremonde.

LIV. Gilles Goethals, frère de Baudouin, ci-dessus, fut Archer de la noble garde du Duc de Bourgogne Philippe-le-Bon. Il assista, en 1427, aux joutes de l'épinette à Lille (1). Puis ayant été reçu dans l'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalém, résidant alors à l'île de Rhodes, il se distingua, l'année suivante, dans le combat d'une galère de l'ordre, conduite par le Commandeur d'Almeida, contre deux vaisseaux sarrasins qui furent pris à la hauteur de l'île de Candie.

En 1437, il fut tué à Bruges avec le Maréchal de

---

(1) Ces joutes ou tournois, fondés à Lille par saint Louis, en 1246, avaient lieu, chaque année, après les fêtes de Pâques. Ils furent régulièrement suivis pendant trois siècles, suspendus par Charles-Quint en 1528, et définitivement abolis, en 1559, comme ils le furent presque partout après que la mort de Henri II, roi de France, tué cette même année dans le tournoi des Tournelles, eut fait reconnaître les dangers de ces sortes de divertissemens militaires. (*Voir* ci-après, *Notice sur les tournois*.) C'était, dans ces temps chevaleresques, une des magnificences de la noblesse européenne, qui comparaissait à ces jeux par l'élite de ses Chevaliers. Louis XI, Roi de France, étant à Lille en 1464, y jouta en personne contre Baudouin Gomer, Roi de l'épinette. Il en fut de même de plusieurs Ducs de Bourgogne, Archiducs d'Autriche, et autres Princes des maisons de France et d'Angleterre.

L'étymologie du nom donné à cette fête est dans la branche d'aubépine qui était le seul prix donné au vainqueur. (*Histoire des Rois de l'épinette*, bibliothèque de Lille, lettres EM, p. 69.)

Villiers de l'Isle-Adam, par les habitans de cette ville, insurgés contre leur Souverain (1).

LV. Pierre Goethals, fils de Jacques et de Marie *van der Coutere*, né à Gand vers l'an 1388, passa pour un des plus braves Officiers de Philippe-le-Bon, qui le créa Chevalier de Bourgogne et son Ecuyer. Il fit les campagnes de France, se distingua à la prise de Provins (en Brie), et, après la paix d'Arras (1435), devint Gouverneur de Chimay dans le Hainaut (2).

---

(1) Philippe-le-Bon, voulant tirer vengeance de la mutinerie des Brugeois, prétexta un voyage en Hollande pour passer par leur ville. Il y fit son entrée le 21 mai 1437, avec une suite nombreuse dans laquelle on remarquait : Roland d'Uytkerke, Collaert de Comines, le Comte d'Estampes, Jean de Villiers, sire de l'Isle-Adam, *Gilles Goethals*, Jacques de Crève-Cœur, Pierre de Roubaix, Philippe de Thérouanne, Jacques de Kiville, Josse de Lichtervelde, les Seigneurs d'Humières, d'Haubourdin et beaucoup d'autres. Bientôt le peuple de Bruges s'inquiète de l'attitude hostile du prince; il courut aux armes et tomba sur son escorte avec tant de fureur que Philippe lui-même faillit en être la victime, et n'échappa que par miracle. Bon nombre de ses chevaliers furent tués en le défendant, et de ce nombre furent Villiers de l'Isle-Adam, chevalier de la Toison-d'Or, et Gilles Goethals, chevalier du Saint-Sépulcre. Ils furent inhumés à l'hôpital Saint-Jean. (Beaucourt, *Épitaphes de Bruges*, MS. in-4°, n° 356, p. 28 et 29.)

(2) Il est cité par Sanderus parmi les gentilshommes qui, en 1421, accompagnèrent Philippe-le-Bon en France, alors qu'il s'y rendit pour tirer vengeance de la mort de son père Jean-sans-

En 1440, il fut envoyé en mission diplomatique vers Charles VII, Roi de France, avec les Sires de Lichtervelde, de Commines, de Cachtem, de Saint-Georges et de Hautbourdin; il y fut également Député en 1456, alors que ce Prince se trouvait à Montbrison.

Il mourut en 1466, par suite de blessures reçues au siége de Dinant, et fut enterré dans l'église de Saint-Lambert à Liége. Sa tombe, placée vis-à-vis celle de son parent le Doyen Henri (n° 27, p. 24), était décorée de seize quartiers (1). Sa mort inopinée empêcha sa réception dans l'ordre de la Toison-

---

Peur, assassiné sur le pont de Montereau; on trouve à la page 79 du tome 1er de sa *Flandria illustrata : Elenchus virorum in Flandriâ nobilium sub Philippo Bono ad annum 1421 in Franciam ad ultionem paternæ necis eunte : E Gandavo E. Wasia, Petrus Goethals, etc.*

(1) Voici la traduction de l'épitaphe de son tombeau, telle qu'elle est inscrite en flamand dans les archives de l'église de Saint-Lambert :

Monument de très-valeureux et très-noble homme Messire *Pierre Goethals*, grand Capitaine au service du très-excellent Duc Philippe-le-Bon, Chevalier de l'ordre de Bourgogne, marié à damoiselle de Hondt. Sa carrière fut des plus glorieuses. Il se distingua par sa grande bravoure dans toutes les guerres qui eurent lieu sous le bon Duc, dont il fut grandement estimé, et mourut le 24 août 1466. — *Goethals, de Calckine, Mahieu, V. D. Briele, V. D. Coutere, Rym, Baronaige, de Vriendt;— de Hondt, van Vaernewyck de Jaegere, Blomme, Sanders, V. D. Linden, Roggemans, V. D. Abcele.*

d'Or, qui lui était promise, et pour laquelle il avait fait ses preuves nobiliaires.

LVI. Philippe Goethals, fils de Pierre, qui précède, et de Catherine *de Hont*, né en 1424, fut Archer de Philippe-le-Bon, qui le créa Chevalier et Ecuyer de la Duchesse son épouse. Il fut tué à la bataille de Montenaken, en 1465, près de Liége, où il se trouvait sous les ordres de Philippe-de-Horne, sire de Gaesbeke.

LVII. Everard Goethals, son frère, Chevalier de la milice dorée, fut, en 1464, chargé d'une mission à la Cour d'Allemagne. Il fut tué à la bataille de Granson, en 1475.

LVIII. Louis Goethals, frère des deux précédens, Franc-Archer de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire. Il fut créé Chevalier par ce dernier, et reçut la mort à ses côtés à la bataille de Nancy, en 1476.

LIX. Gerolf Goethals, fils de Gerem (n° 51) et de Jeanne *de Keysere*, licencié en l'un et l'autre droit, Conseiller pensionnaire des Parchons et Gouverneur des Pauvres Claires à Gand, du vivant même de la réformatrice de cet ordre (sainte Colette, qui y est morte le 6 mars 1447), eut, ainsi que son frère Henri, beaucoup à souffrir lors de l'insurrection des Gantois en 1452, à cause de son attache-

chement à son souverain Philippe-le-Bon (1); mais, après la victoire de Gavere, ils reçurent l'un et l'autre, de la part du Duc, une indemnité de 500 livres d'or et la charge d'Avocats du Prince.

LX. Hugues Goethals, aussi fils de Gerem et de Jeanne *de Keysere*, servit pendant quelque temps en France, et fut, à la prise de Pontoise, créé Chevalier par Charles VII, dit le Victorieux, Roi de France, avec deux autres Chevaliers flamands : Jean van Schoonvelt et Pierre van Lembeke.

Il fut Maître-ès-lois et décrets de l'Université de Paris, et fit partie du Magistrat de Gand en 1441, 1460 et 1464 (2).

LXI. Simon Goethals, fils de Laurent et de Marguerite *de Lannoy*, fut Prieur des Chartreux à Bruges, où il mourut vers la fin du quinzième siècle. Pierre de Coninck lui succéda en 1497 (3).

LXII. Jacques Goethals, fils de Pierre et de Jeanne *Wittenbroot*, fut Capitaine d'une compagnie de picquenaires au service de Philippe-le-Beau, puis Panetier de la maison du même Prince; plus

---

(1) Ce fait est amplement rapporté dans l'ouvrage intitulé : *Chronyke van Vlaenderen*, p. 285.

(2) L'Espinoy, p. 659, 702 et 708.

(3) Voyez le *Généalogie-boek* de Devos, t. 1er, p. 75; et le *Chronicon Carthusiarum* de Lambert Surius.

tard il fut confirmé dans cette charge par Charles Quint. En 1530, il devint Colonel de la garde bourgeoise de Gand.

Il fut inhumé dans l'église de Sant-Michel en 1541. Voici son épitaphe :

« Sépulture *van Jo' Jacobus Goethals f' Pieters*, « *en van Joncv. Joanna Wittenbroot*, *die overl. den* « 15 *in lauwe* 1541. »

LXIII. Henri Goethals, frère du précédent, Ecuyer de l'Archiduc Philippe d'Autriche et Officier dans une compagnie de francs-archers de ce prince. Il obtint l'agrément de son Souverain pour suivre en Italie le Roi de France Charles VIII, et se signala à la bataille de Tortone, où il fut créé Chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel.

† LXIV. Egide ou Gilles Goethals, fils de Liévin et de Claire *van der Beken*, né à Gand, le 25 février de l'an 1500 (1), fut Docteur en médecine de l'Université de Louvain et fort expert en chirurgie; puis il embrassa l'état ecclésiastique et devint Chanoine gradué de la cathédrale de Saint-Bavon (autrefois Saint-Jean), Protonotaire apostolique par bref de Sa Sainteté le Pape Alexandre III, du 12 mars 1546.

---

(1) Le même jour où Charles-Quint vint au monde, dans le palais nommé *la Cour des Princes*, à Gand.

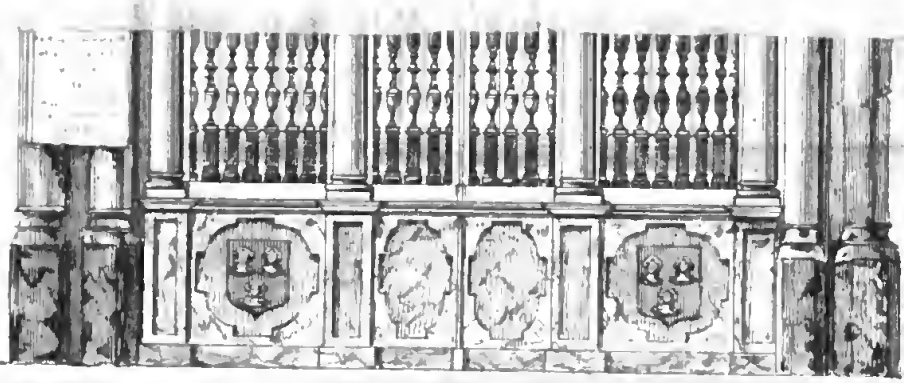

[illegible] Quint. En [illegible] il devint [illegible] de la garde bourgeoise de Gand.

Il fut inhumé dans l'église de Saint-Michel en 1541. Voici son épitaphe :

« Sepultura [illegible]

[illegible]

[illegible] devint [illegible]

[illegible]

Digitized by Google

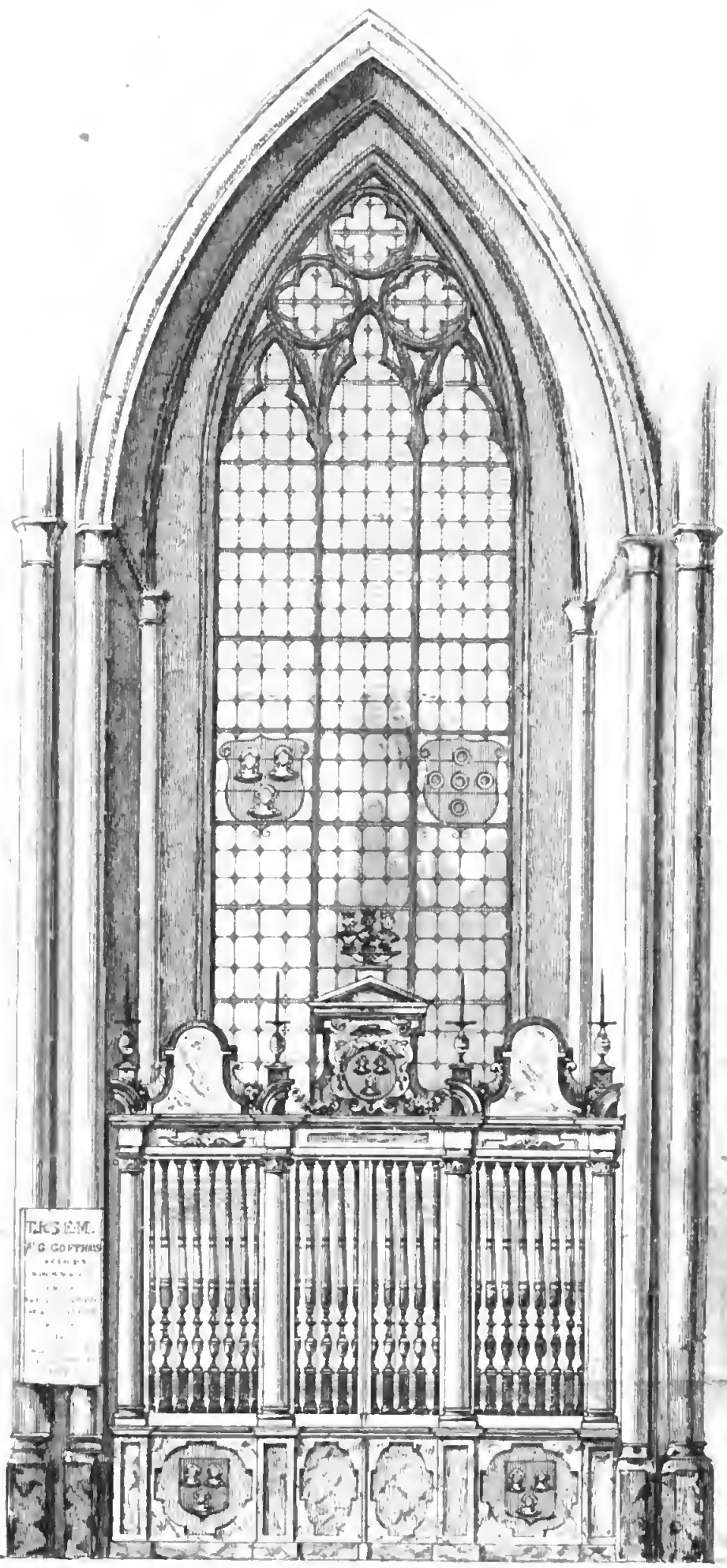

Digitized by Google

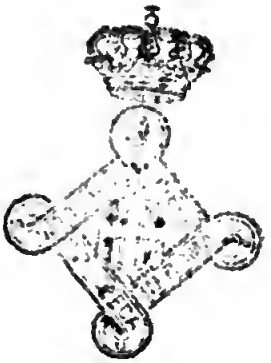

Digitized by Google

« Il exerçait gratuitement dans sa ville natale la « médecine et la chirurgie, faisant servir son expé- « rience et son savoir à soulager les malheureux « et les pauvres qui venaient réclamer son secours (1). »

Gilles Goethals, auteur de plusieurs ouvrages ascétiques et médicinaux en langue flamande, mourut le 10 avril 1570, à Gand, où il fut enterré à Saint-Bavon, dans la chapelle des Trois-Rois, dite du Pénitencier, fondée par sa piété, et qui fut longtemps désignée sous le nom *Goethals-Capelle*. On trouvera ci-contre la représentation du vitral de cette chapelle tel qu'il était naguère. Le tableau tumulaire établi sur le pilier extérieur contenait l'épitaphe suivante :

È. REGIONE SEPULTUS EST MAGISTER

ÆGIDIUS GOETHALS,

Hujus ecclesiæ Canonicus graduatus,
Protonotarius apostolicus, J. U. L.
Medicinæ Doctor, chirurgiæ expertissimus,

---

(1) Ce paragraphe est extrait de la huitième *Miscellanée*, de M. Jules de Saint-Génois. *V.* en outre, la Notice biographique sur ce vénérable ecclésiastique, broch. in-8°, publiée à Gand, par Vanderhaegen; *voyez* aussi Hellin, f° 301, et Foppens, p. 30.

Qui pauperibus et miseris hominibus libenter
Et gratis opitulando omnibusque bene consulendo,
Moriens magnum desiderium sui reliquit.

LXV. Baudouin Goethals, fils de Henri et de Catherine *van Lembeke*, Seigneur de plusieurs fiefs dans le pays de Nevele, et à Vosselaere, fut Docteur en l'un et l'autre droit, et Echevin de la ville de Gand en différentes années, ainsi qu'Electeur au renouvellement de son magistrat, en 1516 (1). Il

---

(1) L'Espinoy, p. 765, 810 et 814.

Baudouin avait épousé Marie van Raveschoot, dont il eut deux fils enterrés à Vosselaere, en 1558 et 1559, sous une pierre bleue qui existe encore telle qu'on l'a représentée ci-contre.

Le caveau est encore aujourd'hui à l'usage de la famille dans la branche des comtes Goethals-Pecsteen.

La pierre carrée qui ferme ce caveau est ornée de seize quartiers qui sont : *Goethals, Mahieu, de Keysere, V. de Putte, V. Lembeke, V. Seclin, V. de Kerchove, de Vriendt, — V. Raveschoot, Sersimoens, Jours, Mote, Wielant, Dausin, Blomme, Dumont.*

A propos de van Raveschoot, voici sur son origine une anecdote traditionelle assez piquante, qu'on trouve dans le livre de Jean d'Hollander intitulé : *Anciens nobles militaires de la province de Flandre*, p. 112 :

« Le comte Arnould le viel, estant en discours avec Sefrid le « Danois, premier Comte de Guines, son gendre, sur l'expé- « rience et la hantise de l'arc, fit venir un de ses Normands, « nommé *Coel*, qui tira deux plongeons d'une flèche au grand « étonnement de ces princes et de toute l'assemblée, et étant

hier light begrauē Gheerot

Goethals f.ᵒ hauldēs die ouerleet den xxx.ᵉ

ī iuni xv.ᵉ hr. Gū jā goethals

zū broeder die oūleet dē vm.ᵉ octobris xv.ᵉ lvm.

Mors ultima
Ostium
Monumenti
Nobilissimæ Familiæ
Goethals. V. Raueschoot
Tinea rerum est.

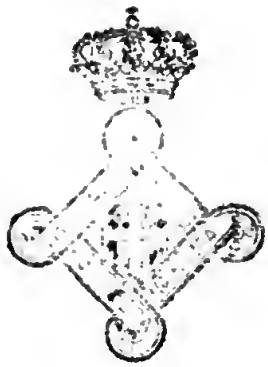

Digitized by Google

avait le titre de Maître des requêtes de l'Empereur Maximilien.

LXVI. Henri Goethals, fils de Jacques et d'Anne *Ackerman*, Chevalier du Saint-Sépulcre, suivit l'Empereur Maximilien à la bataille de Guinegate-lèz-Térouane, en 1479, et fut du nombre des trois cents Chevaliers qui, après ce glorieux faits d'armes, reçurent leurs éperons de la main de ce Prince.

LXVII. Jacques Goethals, frère du précédent, et comme lui Chevalier du Saint-Sépulcre, fut Ecuyer de l'empereur Maximilien, prit part au tournoi qui eut lieu, en 1508, au marché du vendredi à Gand, où quarante-quatre Chevaliers, armés de toutes pièces, divisés en deux camps, combattirent à ou-

« alors sur-le-champ, il y passa une troupe de corbeaux (*raven*) « desquels un jeune chevalier, nommé Balderic, tua trois d'un « coup de flèche, ce dont le comte Arnould de Flandre fut « grandement joyeux, à cause que les Normands coignoitroient « la dextérité d'armes des Flamands. Ledit comte de Flandre « donna à ce gentilhomme un grand district de terre contre les « rampars de Gand, où le fait s'était passé, avec de grands pri- « viléges et droits seigneuriaux sur l'an 964. Balderic, pour per- « pétuer la mémoire de ce fait, prit le nom de Raven-Schoot et « arma son écu de trois corbeaux. » (Voyez encore le *Byvoegsel der historie Van Belgis door marcus V. Varnewyck*, tome 2, p. 110, et les *Mémoires sur la ville de Gand*, par le ch. Diericx, t. 2, p. 272 et 273.)

trance, à l'occasion de la joyeuse entrée de cet Empereur (1).

Jacques Goethals prit également part à la bataille de Guinegate, et, comme son frère, y reçut l'éperon.

LXVIII. Augustin Goethals, fils de Jacques, qui précède, et de Marie *van der Coyen*, né en 1501, accompagna Charles-Quint dans son expédition contre Tunis, où il commandait une compagnie de cent cuirassiers. Il assista aux batailles de Pavie en 1525, de Cerisoles en 1544, de Mulhberg en 1547, de Metz en 1552, de Gravelines en 1557, etc., etc.

Il obtint, en récompense de ses glorieux services, le titre de Chevalier et une majoration d'armoiries. Elle consistait en l'écartelage de son écu, aux deuxième et troisième, d'argent au lion de sable, par allusion à ses campagnes d'Afrique.

† LXIX. Jacques Goethals, fils d'Augustin et de Jacqueline *van der Meulen*, vingt-cinquième Prélat de l'abbaye de Tronchiennes-lèz-Gand, était un des hommes les plus marquans de son époque.

Le 15 décembre 1628, il fut, sur la demande de l'Evêque de Gand, désigné parmi les juges synodaux du diocèse, dans l'ordre suivant : Nicolas Hau-

(1) L'Espinoy, p. 799.

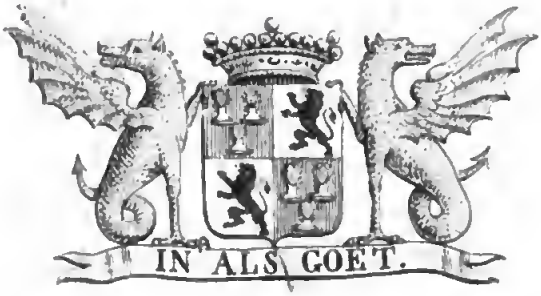

AUGUSTIN GOETHALS,

Capitaine de ses hommes d'armes sous Charles-Quint.

Digitized by Google

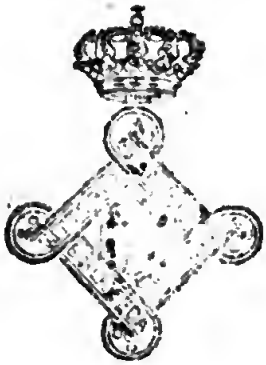

Digitized by Google

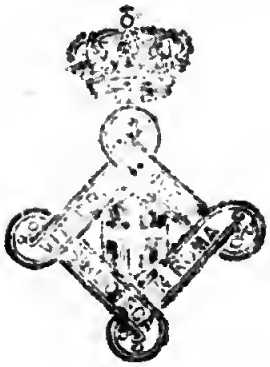

JACQUES COETHALS,

Abbé de Tronchiennes, près Gand,

mort en 1647.

Digitized by Google

dion, Doyen du chapitre, Jacques Goethals, abbé de Tronchiennes, Ant^e Smets, archiprêtre, François de Ghistelles, Maximilien van de Woestyne, Corneille Ooms, Luc Ooms d'Heyne.

En 1640, après l'incendie du vaste toit de Saint-Bavon, causé par l'imprudence des plombiers, le Prélat de Tronchiennes contribua à la réparation de ce désastre pour la somme de quatorze cents florins courans de Brabant. Il mourut en 1647 (1).

† LXX. Marie Goethals, cousine du Prélat susdit, fille de Charles Goethals et de Marie van der Noot, fut élue Prieure du couvent des dames hospitalières nobles d'Alost, où elle fit preuve de trente-deux quartiers de noblesse. Elle y décéda le 9 septembre 1656 et fut inhumée dans la chapelle de cette communauté, devant l'autel, du côté de l'évangile, sous une lame de marbre blanc décorée de ses armoiries, et avec une inscription flamande.

LXXI. Philippe Goethals, fils de Pierre et de Barbe *De Vos*, Docteur en l'un et l'autre droit de l'Université de Paris, et l'un des meilleurs légistes de son temps, fut nommé, par Philippe-le-Beau, Conseiller au Conseil provincial établi en Flandre. Charles-Quint le nomma son Conseiller honoraire,

(1) Sanderus, t. 1, liv. 4, p. 310.

Maître des requêtes, et lui délivra des lettres patentes de Chevalier le 27 janvier 1547.

« Juriste profond, praticien consommé (1), Philippe Goethals a laissé plusieurs manuscrits sur le « droit criminel et civil, dont un seul fut imprimé « à Bruges, après sa mort. »

Son manuscrit ayant pour titre : INSTITUTIONES JURIDICÆ, écrit en 1540, fut consumé par l'incendie de la bibliothèque royale de Londres, le 7 novembre 1731.

Il avait épousé demoiselle Marguerite *Corthals*, et décéda à Gand, nonagénaire, en 1550. Il fut inhumé dans le caveau de sa famille, dans l'église de Saint-Bavon, vis-à-vis l'ancienne chapelle des fonts baptismaux (2).

† LXXII. JÉRÔME GOETHALS, fils de François et d'Anne Ruffelaert, fut reçu dans la Société de Jésus par saint Ignace lui-même, et mourut en 1594, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, Supérieur d'une

---

(2) Extrait de l'article 6 des *Miscellanées*, de M. Jules de Saint-Genois.

(1) Voici l'inscription qui se trouve sur sa pierre tumulaire :

« *Hier voorem light begraven Jot Philips Goethals, Fs Pieters, die* « *overleet in t'jaer ons heeren* 1550. *Den eersten dagh van october...*

« *Hier vooren light oock begraven Joncvrauwe Margriete Corthals,* « *des voorseyde Philips Vrouw was, die overlett in t'jaer* 1557 *den* 6 « *van november. Bidt voor de Zielen.* »

mission étrangère et Suffragant de l'évêque de Tlascala (Nouvelle-Espagne).

LXXIII. Jean Goethals, fils de Pierre et de Barbe de Vos, Licencié en l'un et l'autre droit, Seigneur possessioné dans les communes de Schoorisse, d'Aeltre et de Knesselaere, époux de demoiselle Elisabeth *Bette*, fut, avec quelques autres grands personnages, chargé de stipuler les conditions du traité de Crépy, entre Charles-Quint et François Ier (1). Il reçut à cette occasion, de la munificence de son Souverain, le diplôme de Chevalier. Il avait été Chambellan de Philippe-le-Beau, et fut inhumé, en 1547, à Schoorisse (Escornai-lèz-Audenarde) (2).

† LXXIV. Everard Goethals, frère du précédent, Licencié en l'un et l'autre droit, Professeur de philosophie à la pédagogie du château de l'Uni-

---

(1) La paix de Crépy fut un événement politique de la plus haute importance pour la tranquillité de l'Europe. En cédant à la France le duché de Bourgogne, Charles-Quint s'assura les États de Gueldres, du Limbourg et le royaume d'Italie.

(2) Sa tombe fut décorée d'une inscription française et de huit quartiers :

« D. O. M. Ci-gist Jehan Goethals, Chevalier, Seigneur à Aeltre et « à Knesselaere, Chambellan de l'illustre Roy de Castille. Il trespassa le « septième jour de septembre, en l'an MDLVII.

« Ci-gist de mesme damoiselle Elisabeth Bette (F. Lovys), son « espouse, qui descéda le xvij juliet LXII. — *Goethals, Ackerman, de-* « *Vos, Vaernewyck, — Bette, Jours, Ruffelaert, Steelandt.* »

versité de Louvain, où il prit l'habit des ermites de Saint-Augustin; il mourut Sous-Prieur du couvent de son ordre, à Cologne, en 1539.

LXXV. Pierre Goethals, fils de Philippe (n° 71) et de Marguerite *Corthals*, né en 1509, fut Licencié en l'un et l'autre droit, Echevin du pays de Waes et Seigneur de Cleef.

Ayant, pendant les troubles du seizième siècle (1),

(1) Ces troubles éclatèrent en 1566, après la publication du Concile de Trente, et à l'occasion d'un édit de Philippe II, qui organisait l'inquisition contre les calvinistes sur une base trop sévère. Quelques Gouverneurs des provinces trouvèrent ces mesures contraires aux priviléges de la nation, ils en refusèrent la publication. Le peuple murmura, et préluda par des émeutes aux excès déplorables qui devaient, pendant dix-sept ans, affliger la patrie. De leur côté, les nobles, ayant à leur tête *Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde*, formèrent une ligue pour la suppression des tribunaux inquisitoriaux, et allèrent, le 5 avril, au nombre de 250, présenter leur requête, fameuse sous le nom de *Compromis*, à Marguerite, sœur du Roi et Gouvernante des Pays-Bas. Ayant appris que le Comte de Berlaimont les avait, auprès de Marguerite, qualifiés de *gueux*, ils adoptèrent cette dénomination, qui, plus tard, servit à désigner les protestans et les calvinistes. Peu de jours après, ils se montrèrent vêtus d'un habit uniforme d'étoffe grise, portant à la ceinture une écuelle de bois, et sur la poitrine une médaille d'or représentant, d'un côté, le buste du Roi, et de l'autre, une bonne-foi au-dessous de laquelle on lisait ces mots : *jusqu'à la besace*.

Bientôt une tourbe formée de la lie du peuple et de l'écume des perturbateurs vint renouveler, dans la Belgique, les scènes de fureur et d'impiété qui, dans le huitième siècle, avaient

bravé l'autorité d'Hembyze en refusant de faire partie du magistrat protestant, il eut beaucoup à souf-

---

épouvanté l'Orient. Les iconoclastes, après avoir dévasté les églises d'Anvers, paraissent à Gand le 19 août 1566, au nombre d'environ quatre cents. Ils se répandent, au cri mille fois répété de *vivent les gueux!* dans les couvens et dans les églises; ils renversent et mutilent les statues, déchirent les tableaux, brisent les monumens funéraires, qu'ils dépouillent de leurs inscriptions et de leurs armoiries, et y commettent enfin toutes les dévastations et toutes les profanations auxquelles la populace ne manque point de se livrer toutes les fois qu'elle peut impunément mépriser l'autorité de la justice. Quatre cents églises furent, en moins de cinq jours, ainsi pillées et saccagées dans la Flandre et le Brabant.

Ces scènes d'horreur et de sacriléges se renouvelèrent douze ans plus tard, sous Hembyze. Ce Dictateur audacieux, issu de l'illustre famille de Trésignies, après avoir, comme Jacques d'Artevelde, été pendant sept ans l'idole du peuple, fut jugé et décapité, le 4 août 1584, sur la place de Sainte-Pharaïlde, sans que le moindre témoignage d'intérêt ou même de compassion de la part de ses complices vînt le consoler de son supplice. Sa tête, exposée pendant une heure au bout d'une pique, étant tombée sur un des spectateurs, cet événement inspira à de Vriendt le distique suivant :

O quantùm patriæ caput hoc nocuisse putemus,
Quando etiam vivis post sua fata nocet.

C'est de cette époque que date la fin du schisme et des troubles qui, pendant tant d'années, ont porté la perturbation et la ruine dans des contrées qui devaient bientôt renaître à la religion et à la tranquillité sous le gouvernement paternel de LL. AA. Albert et Isabelle, et parvenir au comble du bonheur et de la prospérité sous l'égide tutélaire de l'*Empereur* Marie-Thérèse.

frir pendant les sept années du règne de cet intrigant. Il fut banni; ses biens furent confisqués, et ne lui ont jamais été entièrement restitués. Enfin, avant de mourir dans sa ville natale, à l'âge de soixante-dix-sept ans, il eut le bonheur de voir la Flandre rendue à la religion de ses pères et à son Souverain légitime.

† LXXVI. Jacques Goethals, fils de Philippe (n° 71) et de Marguerite *Corthals*, étudia dans plusieurs Universités, prit le degré de Licencié en l'un et l'autre droit dans celle de Cologne, et celui de Maître ès-arts dans celle de Paris. Il fut religieux de l'abbaye des Sept-Fontaines, dans le Brabant-Wallon, puis Prieur du monastère de Melle-lèz-Gand, où il mourut en 1550 (1).

LXXVII. Liévin Goethals, frère de Jacques, qui précède, et connu communément sous le nom de *Levinus Panagathus*, *Algoëtus* (2) ou *Eucolus* (3). Licencié en l'un et l'autre droit, ainsi que Maître ès-arts, il brilla dans les plus célèbres Universités

(1) *Historia sacra et profana Archiepiscoporum Mechlinensis*, vol. 2, p. 292. — Le *Grand Théâtre sacré du Brabant*, t. 1er, liv. 11, p. 369. — *Flandria illustrata*, de Sanderus, t. 2, p. 502.

(2) Paraphrases grecque et latine de *Als-Goet*, cri des armes de la famille.

(3) *Voir* l'Introduction historique, p. v.

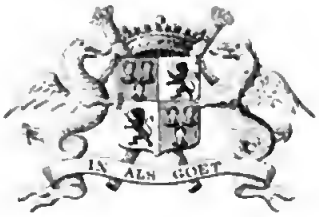

LIEVIN COETHALS,

Héraut d'armes de Flandre, Greffier de la Chancellerie de Charles-Quint,

mort en 1547.

Digitized by Google

Digitized by Google

de l'Europe, et se livra avec succès à la poésie latine, à la géographie et surtout à l'archéologie. Il devint, en 1545, Héraut-d'Armes de Flandre. Charles-Quint lui avait auparavant conféré la charge de Greffier de sa chancellerie impériale (1).

Après avoir composé plusieurs ouvrages remarquables dans les diverses parties auxquelles il s'adonnait, il mourut à Ulm le 25 janvier 1547. Charles-Quint, qui l'affectionnait d'une manière toute particulière, assista en personne à son enterrement (2).

† LXXVIII. Martin Goethals, fils de Louis et de Claire *Blondel*, fut Docteur en théologie et devint Procurateur de l'abbaye de Saint-Hubert (3),

---

(1) C'est à lui qu'on attribue l'épitaphe chronographique suivante du fameux Erasme, mort en 1536 :

OrbIs gLorIa totIUs, deCUsqUe,
HoC qUlesCIt ErasMUs In sepULChro.

(*Vide* Sanderus, *Fland. illust.*, t. 1, lib. 5, f° 367. Van Vaernewyck, p. 39, *Biographie de Delvenne*, article *Erasme.*)

(2) 7e § des *Miscellanées*, de M. Jules de Saint-Génois. — Foppens, p. 793, dit : « *Lævinus Panagathus, vulgò Goethals,* « *Gandavensis, græcè latinèque non devulgò eruditus, etc., in* « *fata concessit Ulmæ, anno* 1547. »

(3) Saint-Hubert, ordre de Saint-Benoît, riche et fameuse abbaye consistoriale, dans le duché de Luxembourg, fondée en 706. L'Abbé de Saint-Hubert était Seigneur de la ville et de quarante villages des environs.

où il mourut en 1630. Les chroniques de cette célèbre abbaye en parlent avec le plus grand éloge (1).

LXXIX. Jean Goethals, fils de Philippe (n° 71) et de Marguerite *Corthals*, surnommé *Drabbe* ou *Boni-Collius*, Licencié en l'un et l'autre droit de l'Université de Paris, et Docteur de la même faculté à l'Université de Pavie, en Lombardie, nommé, par lettres patentes du 6 octobre 1532, Conseiller du Conseil souverain du Brabant, fut un des philosophes les plus renommés de son temps. Valérius Andræus le signale comme une des célébrités savantes du seizième siècle (2). Il épousa Jeanne *de Locquenghien*, et mourut à Bruxelles le 19 septembre 1554 (3).

---

(1) Devos, *Genealogie boeke*, p. 76; *anchienne et moderne histoire de l'abbaye de Saint-Hubert dans les Ardennes.*

(2) Voici ce que l'on en dit dans la *Bibliotheca belgica*, p. 650: « *Joannes* Drabbe, Boni-collius, *vernaculè* Goethals, *Gandensis, Philosophus clari nominis, vixit Parisiis, usus familiariter Joanne* Dullardo, *gentili suo, cujus quæstiones in lib. Prædicabilium Porphyrii à morte auctoris in lucem protulit, adjunctis aliquot quæstionibus suis ac difficultatibus asterisco notatis : item expositione succinctâ in lib. Porphyrici de quinque Vocibus.* Paris, 1521. »

(3) Le registre obituaire des RR. PP. Récollets, à Bruxelles, le traite de *Prænobilis Dominus* Panagathus, *aliàs* Goethals; il atteste qu'il mourut le 10 septembre 1554, et que les huit quartiers qui décoraient son blason étaient : *Goethals, De Vos, Corthals, Axpoele.—Locquenghien, Warigny, Buridaen, Thibaut.*

LXXX. Laurent Goethals, fils de Jean, qui précède, fut reçu Licencié ès-lois à Paris, obtint le bonnet doctoral à Padoue et la dignité de Maître ès-arts à Vienne. Il fréquenta les plus célèbres Universités de son temps, professa successivement la philosophie à Vienne, à Munich, à Ulm, et fut appelé à Bruxelles, en 1550, en qualité d'Auditeur au Conseil souverain du Brabant. Nommé depuis Conseiller, il passa ensuite au grand Conseil de Flandre à Malines. Il fut appelé à Madrid pour faire partie du *Conseil d'État* chargé des affaires des Pays-Bas. Il y fut, en outre, investi de la charge de Membre du Conseil royal des Finances, et rendit les plus grands services à son pays et à Philippe II, qui le créa Chevalier par diplôme du 5 novembre 1579. Il était époux de Cécile *van Den Neste*, qui mourut à Malines et y fut enterrée dans la chapelle de Bleyenberg (1).

---

(1) On voyait naguère, dans l'église du monastère des Victorines, dite de Bleyenberg, à Malines, la pierre tumulaire de Laurent et de son épouse, décorée de leurs armoiries et de huit quartiers, et portant l'épitaphe suivante :

D. O. M.

A la mémoire de très-noble hôme Messire Laurentius Goethals, membre du Conseil souverai du Brabant, et Conseiller-d'Estat pour les Pays-Bas à Madrid, filz de Jehan, aussy du mesme Conseil souverain,

LXXXI. Pierre Goethals, frère du précédent, était, en 1563, Administrateur des droits municipaux à Louvain, puis, en 1569, Receveur général des aides et subsides de la même ville et canton.

Il fut, à raison de son dévouement à sa religion et à son souverain, persécuté sous le règne d'Hembyze, qui lui ôta sa charge en 1580, et il se trouva inscrit sur la liste des cent soixante-cinq habitans de cette ville qui, à cause de leur opposition aux vues révolutionnaires du magistrat, furent imposés à une amende de 100 livres de gros chacun (1). Il mourut le 7 juillet 1583, et sa femme, Pétronille *Typoets*, le 5 octobre 1582.

LXXXII. Jean Goethals, fils de Pierre, ci-dessus, et de Pétronille *Typoets*, Archer de l'Archiduc Albert, fut Enseigne volontaire dans la compagnie d'Arschot. Il trouva la mort sur la brèche, au siége d'Ostende, en 1602.

LXXXIII. Melchior Goethals, frère du précé-

---

et petit-filz de Philippe Goethals du Conseil provincial de Flandres, mort à Madrid, le 1er juing 1594.

Les dépouilles mortelles de son espouse Cécile van den Neste ont été cy-desposées, le 3 juing 1579. R. I. P.

Goethals, Corthals, Locquenghien, Euridaen. — Van den Neste, Houbetry, Bersel, Hamel.

(1) La livre de gros vaut six florins courant de Brabant, ou 10 fr. 88 c. Cette amende équivaudrait aujourd'hui à 5,264 fr.

dent, obtint en 1590 l'administration des droits municipaux de la ville de Louvain, dont il fut élu Magistrat en 1594, 1595 et 1596. Il mourut en 1613, Echevin de Roozendaele, au diocèse de Bois-le-Duc, après avoir fondé en faveur des habitans de ce bourg deux bourses en l'Université de Louvain, l'une pour la philosophie, l'autre pour la Faculté de droit, à la nomination du magistrat de Roozendaele.

LXXXIV. André Goethals, né en 1533, fils de Jean *Drabbe* (n° 79, qui précède), Bachelier en Théologie, était Chanoine de l'abbaye d'Affligem, dont il fut chassé, en 1578, par les iconoclastes. Après les troubles religieux, il eut la consolation de retourner à son monastère, où il mourut chargé d'infirmités et de vertus, le 6 juillet 1590.

LXXXV. Liévin Goethals, fils de Josse et de Pétronille *S' Pesters*, fut Gouverneur de la Chambre des Pauvres (1) de la ville de Gand, inscrit au corps du métiers des tailleurs en 1540, et Proviseur de

(1) Ce fut en 1531 que Charles-Quint institua cette corporation, formée de onze personnes des plus recommandables, et ayant pour objet de soulager la misère, réprimer la mendicité, soigner l'éducation des enfans, leur faire apprendre un métier et les guider en tout temps. Cette institution philanthropique, la première de ce genre qui ait existé en Europe, fait plus d'honneur à Charles V que ses plus belles conquêtes.

l'hospice et chapelle de ce corps, dite de Saint-Maur. Il mourut en 1560, comme il conste par l'état de ses biens passé par-devant les Echevins des Parchons de la ville de Gand, le 28 avril 1560.

« LXXXVI. Josse Goethals, fils de Liévin, ci-« dessus, et d'Elisabeth *Schoutheete*, acquit sa célé-« brité par l'attachement qu'il vouait au Roi Phi-« lippe II et à la religion catholique. Appelé à faire « partie des dix-huit notables Magistrats créés, « en 1577, par les factieux démagogues Hembyze « et Ryhove, il eut le courage de refuser, et de « s'exposer ainsi à la colère des calvinistes, qui « eurent la cruauté de lui couper les oreilles et de « l'expulser hors de la ville. Il mourut en 1582. « Albert et Isabelle, pour honorer la mémoire de « ce sujet fidèle, pour le récompenser dans ses « enfans, permirent à ses deux fils d'exercer toute « espèce de commerce, sans perdre jamais leur « ancienne et illustre noblesse. Notre vénérable « Grand-Vicaire diocésain, M. Ambroise-Charles « Goethals, descend au septième degré de ce Josse « Goethals (1). »

† LXXXVII. Jeannette Goethals, sœur de Josse,

(1) Cet article est extrait en entier des *Miscellanées historiques*. Voyez l'article 101, p. 74 ci-après.

qui précède, nommée en religion Dame Catherine, était supérieure de l'hospice Saint-Laurent, de la fondation de Wenemaere, à Gand, lorsque l'exil de son frère et les persécutions du tyran van Hembyze l'obligèrent à recueillir auprès d'elle les enfans de Josse Goethals *van Guchte*, auxquels elle prodigua des soins tout maternels, malgré le danger que présentait un pareil acte de bienfaisance. Elle mourut en 1623.

LXXXVIII. Josse Goethals, fils de Josse et de Catherine *van Guchte*, fut capitaine d'une compagnie wallonne, puis Colonel de la garde bourgeoise de la ville de Gand, dont il devint Echevin en 1628 (1). Il assista, en 1635, à l'inauguration de Ferdinand de Portugal comme Gouverneur-Général des Pays-Bas.

LXXXIX. Josse Goethals, fils d'Augustin et de Jeanne *Baerts*, fut Cornette de cavalerie et Capitaine d'une compagnie de la garde bourgeoise de Gand. Il devint Conseiller de S. M. le roi d'Espagne Charles II, ainsi que son Watergrave et Moermeester (Grand-Maître des eaux et marais) du comté de Flandre. Il mourut en 1712, et fut, avec Anne *Ba-*

---

(1) L'Espinoy, p. 1004, et le supplément aux *Recherches des antiquités*, p. 1, 3, 8 et 16.

ronnaige, son épouse, inhumé en l'église de Saint-Martin, dite d'Ackerghem, à Gand, au-devant des marches du chœur, chacun avec huit quartiers, qui sont : *Goethals*, *V. Guchte*, *Grysperre*, *V. de Putte*, *Baerts*, *de Moor*, *V. Tessele*, *de Tollenaere*, — *Baronnaige*, *V. Wezemaele*, *Lichtaert*, *Hoene*, *Janssens*, *de Bock*, *Boele*, *de Pape*.

XC. Gilles Goethals, fils de Josse (n° 88) et de Catherine *van Grysperre*, homme-fief de la Châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, fut un des Magistrats les plus instruits, les plus intègres et les plus considérés de cette ville natale, où il fut douze fois élu (1).

XCI. Amand Goethals, fils de Josse (n° 86) et de Catherine *van Guchte*, naquit à Gand en 1568. Il obtint, conjointement avec son frère Jacques, de Leurs Altesses Albert et Isabelle, par diplôme du 7 mars 1604, autorisation pleine et entière pour eux et leurs descendans, nés et à naître, d'exercer le commerce en gros, tant par terre que par mer, sans déroger en rien à leur noblesse (2). Il est dans ces

(1) L'Espinoy, supplément, p. 20, 24, 25, 30, 37, 39, 40, 49, 51, 52 et 62.

(2) Le Mayeur, p. 365 et 417, t. 1, s'exprime ainsi qu'il suit, à cette occasion :

« Combien nos Chevaliers, frappés des coups du sort,

JOSSE COETHALS,

Doyen de l'Université de Louvain,

Archidiacre et Vicaire capitulaire de St Bavon à Gand,

mort en 1742.

Digitized by Google

de la même Université. Guidé par son oncle, Adrien Goethals, ce vertueux prélat de l'abbaye de Gladbach, il embrassa l'état ecclésiastique et exerça successivement plusieurs dignités : il fut Chanoine gradué et Archidiacre de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, et deux fois Vicaire-Capitulaire du siége vacant de ce diocèse, pour lequel il était proposé, quand la mort le frappa le 15 décembre 1742.

Il fut enterré au milieu de l'église de Saint-Bavon, sous une pierre tumulaire décorée de ses armoiries (1).

XCVII. Josse Goethals, fils d'Adrien et de Marie *Soenens*, né à Gand, le 19 juin 1685, Licencié en l'un et l'autre droit de l'Université de Louvain. Il remplit avec distinction les charges onéreuses et pénibles autant qu'honorables de Magistrat de la

---

neurs que le gouvernement, les états, les magistrats, les villes, le peuple ne prodiguassent au vainqueur, soit à son passage, soit à son arrivée dans la province à laquelle il appartenait.

(1) Voici son épitaphe :

« *Hic jacet rev. Adm. ac amplissimus Dominus Judocus Goethals,* « *filius Judoci et Joannæ Wallaert conjugum, juris utriusque Licen-* « *ciatus, hujus exemptæ ecclesiæ cathedralis Canonicus graduatus et* « *Archidiaconus. Obiit* 15 *decemb.* 1742, *ætatis* 81. »

Cette épitaphe figure dans Hellin, p. 138.

ville de Gand (1), de Gouverneur de la Chambre des pauvres et de Conseiller royal du Mont-de-Piété. Il épousa Thérèse *Lefébure*, et mourut à Gand, le 10 avril 1760, en laissant quatorze enfans.

† XCVIII. Adrien-Jacques Goethals, frère du précédent et neveu du *primus*, Bachelier en théologie, fut Chanoine jubilaire du chapitre Saint-Martin, à Ypres, et, après avoir rempli le dix-huitième siècle de l'éclat de son renom, de son mérite et de ses vertus, il mourut à Ypres, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, le 24 mars 1789 (2).

XCIX. Adrien-Jacques Goethals, quatorzième enfant de Josse Goethals et de Thérèse *Lefébure* (n° 97), né à Gand, le 13 mars 1735, fut Échevin de cette ville pendant trente-deux années, depuis

---

(1) Il fut Echevin de Gand depuis l'année 1743 jusqu'à 1752 inclusivement. (*Voir* la p. 123 du *Supplément* de l'Espinoy, ou *Continuation des Magistrats de la ville de Gand*, par d'Hane de Jolimont. MS. in-f°.)

(2) Voici l'épitaphe dont est décoré son tombeau, dans le chœur de l'église Saint-Martin, à Ypres :

« *Piæ memoriæ prænobilis ac reverendi Domini Adriani-Jacobi* « *Goethals, filii prænobilis Domini Adriani et Joannæ Soenens, Gan-* « *davi familiâ vetustate nobilitate nec non divitiis celeberrimâ, nati* « *13 julii 1701, hujusce ecclesiæ Sancti-Martini sacerdotis ac Cano-* « *nici jubilarii, egregiis per sacros labores in hunc diocesim Iperien-* « *sem meritis. Obiit 24 martii 1789.* »

1761 jusqu'à la suppression du magistrat de Gand, en 1794 (1).

Cet estimable citoyen est venu fermer d'une manière honorable et curieuse la liste des Magistrats fournis à la ville de Gand par sa maison. En effet, après avoir assisté à la création de ce corps illustre (2), qui fut dans tous les temps la première sauve-garde des droits et des franchises du peuple flamand, après l'avoir, pendant six cents ans, soutenu de ses lumières, de ses talens et de ses vertus, la noble famille Goethals assista, dans la personne d'Adrien-Jacques, aux derniers momens, aux derniers soupirs de cette sentinelle vigilante, de cette gardienne des priviléges et des libertés publiques, lorsque les républicains français vinrent, en 1794, l'étouffer et l'anéantir au nom d'une *liberté* qui n'existait, hélas! que sur une loque ensanglantée appelée *drapeau national.*

C. Charles-Auguste-Ernest Goethals, fils de Charles-Joseph-Guillaume et d'Adélaïde *Spilleux*, né le 10 avril 1782, Officier de la Légion-d'Hon-

(1) Pages 135, 140, 166, 173, 174, 179 du *Supplément* de l'Espinoy, ou *Continuation du Magistrat de la ville de Gand*, par d'Hane de Jolimont.

(2) Dès 1260, Juslaes faisait partie du Magistrat des trente-neuf. (*Voir* à la page 13.)

neur et des ordres militaires de Guillaume et de Léopold, ancien Membre de l'ordre équestre, etc., aujourd'hui Lieutenant-Général au service de la Belgique, vient clore la liste brillante des guerriers célèbres fournis par la noble maison de Goethals, et attester combien la vaillance, le mérite et la gloire y sont, depuis dix siècles, des vertus héréditaires.

† CI. Ambroise-Charles-Guislain Goethals, fils de Josse-Laurent et de Thérèse *de Vylder*, naquit à Gand le 14 mai 1751. Il fit d'excellentes études à l'Université de Louvain, où il devint Licencié en l'un et l'autre droit, et où, à la promotion générale de l'année 1771, il eut l'honneur d'être proclamé dans la pédagogie de la *première ligne*. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1777; obtint, le 27 décembre 1787, la prébende graduelle en théologie du chapitre de Saint-Bavon, et devint ensuite Archiprêtre et Vicaire-Général du diocèse de Gand, dont il fut trois fois élu Vicaire-Capitulaire pendant les vacances du siége.

Durant les longues époques de son administration, il soutint avec constance les droits du sacerdoce et de l'unité catholique; il combattit avec un courage héroïque les efforts impies de la démagogie

nd.

Digitized by Google

Digitized by Google

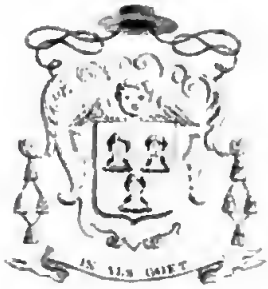

AMBROISE-CHARLES COETHALS,

Archi-prêtre & Vicaire-général du Diocèse de Gand.

mort en 1836.

Digitized by Google

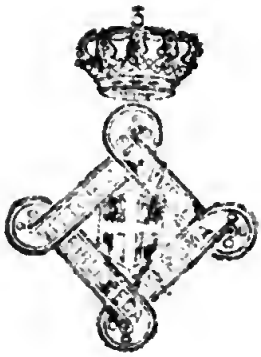

révolutionnaire, les iniquités du despotisme impérial et les prétentions arbitraires du protestantisme couronné; il supporta avec une énergie sublime les persécutions, l'exil et les cachots. C'est ainsi que l'âme la plus paisible, la plus humble, la plus résignée, puise une énergie surnaturelle dans l'accomplissement d'un devoir de conscience et pour le triomphe d'une sainte cause.

On pourra apprécier les services que ce digne et vénérable prêtre a rendus à la religion par le résumé suivant de sa carrière sacerdotale :

Ordonné Prêtre par Mgr l'Evêque van Eersel, le 27 décembre.	1776
Licencié en Théologie et en Droit Civil et Canon.....	1780
Chanoine-gradué du Chapitre de Saint-Bavon.....	1787
Secrétaire du Chapitre et Vicaire-Capitulaire du Siége vaincu.	1795
S'oppose énergiquement au serment de haine à la Royauté.....	1797
Vicaire Apostolique.....	1798
Archiprêtre et Vicaire-Général de Mgr l'Evêque Fallot de Beaumont.....	1803
Vicaire-Capitulaire.....	1805
Vicaire-Général de Mgr le Prince-Evêque Maurice de Broglie.	1807
Proteste énergiquement contre la fausse autorité de l'intrus de la Brue de Saint-Bausile, et endure de ce chef les plus grandes persécutions, pour la défense des droits de son Evêque exilé.	1813
Sort de son refuge, après 26 mois de retraite, le 4 février....	1814
Corestaurateur du Saint-Sang à Bruges.....	1819
Emprisonné le 23 décembre.....	1820
Solennellement déclaré innocent et acquitté après cinq mois de prison.....	1821
Elu Vicaire-Capitulaire le 28 juillet.....	1821
Jubilaire de cinquante ans de Prêtrise.....	1826
Jubilaire de vingt-cinq ans d'Archiprêtrise.....	1828

Vicaire-Général de Mgr l'Evêque van de Velde... 1829
Jubilaire de cinquante ans de Canonicat..... 1836
Décédé à Gand, muni des Sacremens de notre Mère la Sainte Eglise, le 27 avril..... 1836

C'est ainsi que se termine l'édifiante et nombreuse nomenclature des célébrités ecclésiastiques de la famille Goethals.

CONCLUSION.

La famille Goethals, quoique fort nombreuse par ses lignées féminines, qui se sont alliées aux maisons d'Ognies, de van Heurne, d'Uuterwulghe, de Heems, de Papejans, de Courbois, de la Barre, de Vertegans, etc.; et par elles aux d'Anglemont, aux van Hoobrouck, aux de la Croix, aux de la Basse-Moûturie, aux Barons de Heere, de Kervyn et de Benoist; aux Comtes d'Ivory, de la Ferté-Meun, de Proly, de Lichtervelde et de Beaulaincourt; aux Ducs de Rivière, de Lévis, etc.; cette famille Goethals, disons-nous, ne conserve aujourd'hui que trois branches mâles, dont les titres antiques sont également inscrits sur ses tablettes généalogiques et sur les registres du Conseil suprême de la noblesse, comme membres de l'ordre équestre du royaume des Pays-Bas (1), savoir : celle de Josse Goethals-vanden-Cruyce, celle du Lieutenant-Général Goethals de Merbois, et enfin celle du Comte François

(1) *Journal officiel du royaume des Pays-Bas*, t. 20, p. 136 et 138.

GOETHALS-PECSTEEN; mais les rameaux que ces branches ont produits sont pleins de sève, de vigueur et d'espérances : ADOLPHE GOETHALS, fils de Josse, Prévôt de la chapelle de Schreyboom, à Gand, rappelle déjà, à l'âge de trente-sept ans, les vertus pastorales de ses parens Ambroise, Vicaire-Général, et Adrien, Chanoine de Ypres; FÉLIX GOETHALS, son frère cadet, Docteur en droit ancien et moderne, Conservateur de la bibliothèque de la ville de Bruxelles, occupe aussi déjà un rang distingué parmi les savans belges de notre époque, et remplace dignement, dans les sciences archéologiques, le docte et célèbre Gouverneur de Poortaker (n° 95, ci-dessus); AUGUSTE et JULES, fils du Général Goethals, l'un, âgé de vingt-trois ans, Capitaine d'état-major, décoré de l'ordre de Léopold, l'autre, à vingt ans, Lieutenant d'artillerie, promettent de marcher sur les glorieuses traces qu'a imprimées leur père dans la carrière des armes; et enfin les quatre jeunes fils du Comte François Goethals-Pecsteen donnent l'espoir de voir renaître en eux les qualités solides et brillantes que leurs ancêtres ont portées dans toutes les parties de la magistrature.

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

DES ILLUSTRATIONS

DE LA MAISON DE GOETHALS.

La classification qui nous a été imposée par la nature même de notre travail (1) nous oblige à établir ici une analyse chronologique des articles biographiques qui le composent.

Ce résumé des illustrations de la famille Goethals devient en quelque sorte l'exposé des plus beaux faits de l'histoire de Flandre.

Au neuvième siècle, Honorius, capitaine et chevalier romain, rappelle la noble et vaillante ardeur des anciens dominateurs du monde. Sa loyauté chevaleresque se transmet à sa descendance, avec le surnom de *Boni Colli*.

Au dixième siècle (965), Pietro, petit-fils d'Honorius, vient en Flandre; il se distingue ainsi

(1) Voyez l'observation en regard de la page première de cet ouvrage, et la Notice historique de M. de Saint-Allais, ci-après aux *Appendices*, pages 241 et suivantes.

que son fils ARNOULD Ier, dans les campagnes du Hainaut, de 973 à 977.

Dans le onzième siècle, ARNOULD II signale sa valeur sous Baudouin V, à l'envahissement de la Lotricie et de la Lotharingie, de 1046 à 1049, puis à celui du Hainaut et dans la guerre contre les Impériaux jusqu'à la paix de Cologne en 1057. BAUDOUIN Ier, son fils, accompagne Guillaume-le-Conquérant à la conquête de l'Angleterre en 1066, puis il assiste en 1071, à la glorieuse bataille de Cassel; enfin, le fils de ce dernier, GERREM GOETHALS Ier, immortalise son nom à la prise de Jérusalem en 1099.

Au siècle suivant, le nom de Goethals reçoit une éclatante et mémorable célébrité par le duel judiciaire que JUSTAES GOETHALS-LE-COURTRAISIEN soutient à Ypres, le 18 octobre 1116, contre André Booren. Le puissant comte de Flandre, le redoutable Baudouin-à-la-Hache s'offrant pour champion de ce noble et jeune chevalier, produit dans le monde chevaleresque un sentiment général d'admiration pour le prince, comme de vénération pour la famille qu'il honorait d'une distinction aussi flatteuse (1).

---

(1) Voyez, page 8 de ces *Esquisses*, et ci-après l'histoire de ce duel, aux *Appendices*, p. 175.

Plus tard, avant que son frère, l'abbé de Ninove, se distingue par ses hautes vertus sacerdotales, GEREM II soutient la gloire de ses ancêtres sous Thierry d'Alsace, à la croisade de 1147; son fils, GEREM III, ce valeureux compagnon de Baudouin-de-Constantinople, ne la soutient pas moins au siége de Ptolémaïde, à la prise de Bizance et dans vingt campagnes successives de guerres victorieuses.

HENRI-DE-GAND, *le Docteur solennel*, présente, au treizième siècle, un des plus beaux génies de l'époque. Il se fait un nom fameux dans la philosophie, dans la théologie et dans les fastes de la littérature (1), tandis que JEAN DE MUDE, son frère,

(1) Gilles, abbé de Saint-Martin, contemporain de *Li Muisis*, a remarqué que du temps de cet évêque a été prébendé en l'église de Tournay, Me *Henri-de-Gand*, grand archidiacre du diocèse, docteur fameux. « Je me souviens, dit-il, avoir lu dans les registres de la même église que la chapellenie de Sainte-Marie-Magdelaine, en la paroisse de Saint-Piat, a été fondée, l'an 1275, par Henri-de-Gand, à charge d'une messe par semaine, et dans l'histoire de Jean Colonne, dite *la mer des histoires*, que l'an second de l'empereur Adolphe, Me Henri-de-Gand était déjà très-célèbre à Paris. » Enfin voici en quels termes l'abbé Trithemius parle de cet écrivain fameux : « Henri-de-Gand, « grand archediacre de Tournay, homme tres scauant ès escrip- « tures sainctes entre tous les docteurs de son temps, de si « grande réputation et authorité à Paris, que par toute la chres- « tienneté on l'appelait le Docteur solemnel. Il a composé vn

aussi docteur célèbre, devient, par son mérite, le favori de Philippe-le-Bel, roi de France; que JUSTAES, son autre frère, écuyer de Saint-Louis, puis du comte de Flandre Gui de Dompierre (1), exploite avec honneur, pendant cinquante années, la triple carrière des armes, de la diplomatie et de

« liure intitulé *la somme de Théologie, vn liure de la Virginité,* « *deux liures de questiōs quodlibétiques; 14 sur la Métaphy-* « *sique, quatre liures sur le Maistre des Sentences, vn livre de* « *la Pénitence, huict liures sur les liures de Physique.* » Il est mort l'an 1293. Enterré à Tournay en l'église de Nostre-Dame, derrière le Chœur.

A Henri-de-Gand Massæus a adjoint Jean de Mude son frère; il dit en parlant de l'année 1291 : *Hoc tempore Parisijs floruerunt duo Gandenses Magistri egregy, Henricus et Joannes de Mudâ familiaris regis.* En ce temps ont fleury à Paris deux personnages de la ville de Gand excellens Docteurs, ascauoir Henri et Iean de Mude familier du roy. (Cousin, *Histoire de Tournay*, t. IV, p. 75 et 76, in-4°; Douai 1620. Voyez aussi Mirœus, *Bibliotheca ecclesiastica*, t. 1er, p. 161.)

(1) C'est par erreur que les écrivains modernes écrivent *Dampierre.* Gui de Dompierre était fils de Guillaume, dont la mère était Beatrix de Bourbon; il épousa, en 1230, Marguerite de Constantinople, fille de Baudouin et sœur de Jeanne. Cette maison souveraine n'a rien de commun avec les diverses familles de Dampierre qui existaient en France. Elle tire son nom de la seigneurie de Dompierre (domus Petri), village situé en Bourgogne, non loin de Dijon. Voici ce qu'en dit Meyerus dans ses *Annales de Flandre*, p. 81 . « Igitur Guido à Dominici Petri cognominatus, defunctâ matre principatum suscepit. Dominici Petri vicus ac Dominatus est in ducatum Burgundiæ haud ità procul Divione. »

la magistrature; et que sa sœur JUTTA VAN DER MUDE, abbesse de la Byloke, à Gand, remplit ce même siècle de son édifiante et sainte longévité.

Au quatorzième siècle, la famille GOETHALS étend dignement les rameaux de ses illustrations :

En 1302, PIERRE GOETHALS (n° 12 des *Esquisses biographiques*), fils de Justaes, gagne ses éperons (1) de chevalier à la glorieuse bataille de Groeninghe-lez-Courtrai et trouve plus tard la mort aux champs de Reckelinge en 1325; ses frères, BAUDOUIN G.-D'ARTEVELDE (2) et GEREM IV, signalent aussi leur vaillance à cette mémorable journée dite *des éperons;* le dernier y conquiert un trépas glorieux, et l'autre va se distinguer encore aux batailles de Mons-en-Pevelle en 1304 et de Cassel en 1328.

Cependant HENRI G.-WENEMAERE, quatrième fils de Justaes, occupait dans la magistrature de Gand le rang distingué qu'avait tenu son père parmi les XXXIX (3); son fils, aussi nommé HENRI (n° 46),

(1) A cette époque, les *chevaliers* se distinguaient des *écuyers* par la couleur de ces éperons : les premiers les portaient dorés et les autres argentés.

(2) Nous ajouterons quelquefois le nom des épouses pour éviter la confusion dans les noms de baptême que nous employons souvent seuls pour éviter la répétition inutile et monotone du nom de famille.

(3) La composition et la constitution du magistrat de Gand

6me seigneur de Nieuwland, succédait à ces nobles hommes dans cette honorable charge où il fut élu huit fois pendant vingt-cinq ans (de 1338 à 1363); LIÉVIN, son frère, figurait alors à la cour des comtes de Flandre; GEORGES G.-DE GRUUTERE (n° 26), conseiller et chambellan de Philippe-le-Hardi, était président du respectable tribunal des *Hal-Heeren;* PIERRE, (n° 22) JEAN, son fils, ainsi que ses cousins NICOLAS (n° 25) et PIERRE GOETHALS-MAHIEU (n° 49), signalaient leur fidélité à leur prince dans les troubles civils du quatorzième siècle, et gagnaient la dignité de chevalier dans les champs de Crécy (1), de Langerbrugge et de Roosebeke. OLIVIER GOETHALS (n° 50), chambrin de Charles VI, roi de France, puis écuyer de Philippe-le-Hardi,

---

nous paraît d'une utilité historique assez majeure pour en faire l'objet d'une note spéciale qu'on trouvera ci-après, p. 185.

(1) Cette bataille eut lieu le 26 août 1346, et ce qui y décida, dit-on, la victoire en faveur des Belges, ce fut l'usage qu'ils firent de six pièces de canon qui jetèrent l'étonnement, l'effroi et le désordre dans l'armée française. Cependant on assure qu'il existe à la Chambre des comptes, à Paris, un acte qui constaterait qu'en 1338 il y avait en France des couleuvrines qui ressemblaient beaucoup au canon; quoi qu'il en soit, les Français ne tardèrent pas à faire usage de cette arme, car dans la même année 1346, Jean, Duc de Normandie, depuis Roi de France sous le nom de Jean II, s'en servit au siége du château d'Aiguillon, qu'il fut cependant forcé de lever après quatorze jours de brèche.

faisait en 1375 ses preuves contre les infidèles en qualité de chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (ordre dans lequel son cousin HUBERT (n° 47) lui succéda), et vingt ans après rendait encore d'utiles services à ce même Philippe dans la carrière diplomatique.

Dans l'état ecclésiastique, se distinguèrent PIERRE G. (n° 24), prieur des Dominicains, prédicateur célèbre; JUSTAES G. (n° 18), J. U. D., protonotaire apostolique et théologal du diocèse de Tournai, aumônier du comte Louis de Nevers, *dit* de Crécy; PIERRE et HENRI (n°s 16 et 17), germains de celui-ci, l'un chanoine de Tournay, l'autre prieur de Saint-Bavon à Gand; enfin RAES GOETHALS, son neveu (n° 19), sous-prieur de la célèbre abbaye de Cambron.

Dans la philosophie et la littérature, se montrèrent également avec éclat JEAN et MATHIEU GOETHALS, surnommés DE GAND (n°s 20 et 21), frères de ce dernier, habitant la cité de Tournay.

Pendant le quinzième siècle, la maison GOETHALS présente à l'histoire une foule de héros et d'hommes célèbres qui viennent se presser sur la scène du monde, comme pour ravir des lauriers à toutes les gloires :

GEREM G.-DE-KEYSERE (n° 51), 8me et dernier

seigneur de Nieuwland, avec ses frères JACQUES et BAUDOUIN et son cousin GEORGES G.-VAN-DER-HECKE (nos 52 et 28) figurent avec distinction dans les tournois. Les deux derniers avaient, en 1393, fait leurs premières armes et reçu leurs éperons à Nicopolis; GEREM et son neveu BAUDOUIN (n° 53) se distinguent dans la guerre intentée au roi de France Charles VII par Philippe-le-Bon, en raison de la mort de son père Jean-sans-Peur, assassiné sur le pont de Montereau en 1419; tandis que GILLES (n° 54), frère dudit Baudouin, après avoir en 1427 paru avec honneur aux joutes de l'Épinette, à Lille, va faire contre les Sarrasins ses nobles et brillantes caravanes, et vient ensuite répandre son dernier sang au milieu de l'insurrection brugeoise, en 1437.

Cependant HENRI (n° 27), prévôt de Saint-Pierre à Lille et doyen du chapitre de Saint-Lambert à Liége, ajoute un nouveau lustre au glorieux nom de GOETHALS : tour-à-tour chargé de présider le grand conseil de Flandre, de négocier l'acquisition du comté de Namur et de remplir les ambassades les plus délicates, partout il obtient le succès, commande l'admiration, mérite la reconnaissance et la faveur de ses princes.

Bientôt PIERRE GOETHALS DE HONDT (n° 55),

écuyer-chambellan de Philippe-le-Bon et capitaine de ses armées, se distingue par la prise de Provins (en Brie) sur les d'Armagnac; plus tard, au service de Charles VII, il contribue avec son cousin GEORGES au gain de la bataille de Formigny; et après avoir rendu son nom célèbre dans la *guerre du bien public*, il meurt par suite de blessures conquises au siége de Dinant en 1466.

Ses fils PHILIPPE, EVERARD, LOUIS (nos 56, 57, 58), tous trois jeunes et vaillans chevaliers, trouvent dans les combats un trépas glorieux; PAUL, HENRI, JACQUES et JEAN (n° 29), fils de Georges G.-V. D. Hecke et leur germain HUGONIN (n° 39) trouvent aussi la mort dans les champs de la gloire.

MICHEL GOETHALS (n° 30), fils de Michel G.-Wittem, noble franc-archer de Charles-le-Téméraire, après s'être fait connaître dans les campagnes de Suisse et de Franche-Comté, surprend avec six de ses compagnons d'armes la forteresse de Saint-Michel en Lorraine, en 1475; ses frères JEAN, BAUDOUIN, SIMON et OLIVIER, tous quatre pages, puis francs-archers de la noble garde du même prince, signalent également leur vaillance aux batailles de Liége et de Montlhéry, comme aux siéges de Nuys (près de Dusseldorf) et de Nancy où ledit Charles, duc de Bourgogne, termina en 1477 sa noble et

brillante carrière. Le dernier de ces cinq frères avait été, en 1470, chargé de conclure un traité d'alliance entre la cour d'Angleterre et Charles son maître; il devint ensuite le conseiller de Maximilien d'Autriche.

Enfin Henri et Jacques Goethals (nos 66 et 67), tous deux fils de Jacques G.-Ackerman, tous deux chevaliers du Saint-Sépulchre, vont aussi tous deux conquérir leurs glorieux éperons au brillant fait d'armes de Guinegate, en 1479. Ils les reçoivent des mains de Maximilien qui y commandait en personne.

L'église et la magistrature obtiennent encore leur part des célébrités de la maison de Goethals vers la fin du quinzième siècle : Gérolf (n° 59), ce modèle de dévouement et de fidélité; Hugues, son frère, ce prototype de la vieille gloire; Baudouin (n° 65), maître des requêtes du même empereur, marquent leurs places à la tête des magistrats de Gand. Alexandre Goethals (n° 36), chapelain de la comtesse de Charollais, et Arnould, moine de Saint-André-lez-Bruges, se distinguent par leurs écrits ascétiques et archéologiques; Baudouin, frère de ce dernier, tour-à-tour chapelain et conseiller des ducs de Bourgogne, se rend à la cour de ses maîtres, comme parmi ses concitoyens, digne de la

plus honorable distinction (1); enfin SIMON GOETHALS (n° 61), prieur des Chartreux à Bruges, voit terminer ses jours avec les derniers jours du siècle.

Pendant le seizième siècle, la famille GOETHALS n'est pas moins féconde en hommes célèbres: HENRI

---

(1) Le lendemain du jour de la *joyeuse entrée* de Charles-le-Téméraire dans la capitale de la Flandre (30 juin 1467), les Gantois, qui célébraient la fête de Saint-Liévin (Sinte-Lievinsfeeste), se portèrent tumultueusement au palais de ce prince et le contraignirent à leur signer une déclaration du rétablissement de plusieurs anciens priviléges dont on les avait dépossédés. Le lendemain, Charles, qui s'était retiré à Bruxelles, révoqua la concession qui lui avait été si violemment arrachée, et manifesta la résolution de tirer une vengeance éclatante d'un pareil attentat.

En vain le magistrat de Gand fit arrêter et punir les chefs de l'émeute, en vain la noblesse et le clergé lui renvoyèrent la cédule par lui signée avec des excuses et des témoignages de leur entière soumission, rien ne put apaiser le juste courroux du prince. Enfin les Gantois jetèrent les yeux sur BAUDOUIN GOETHALS, qui, à la tête de quelques uns des plus notables habitans de la cité, fut envoyé devers le duc de Bourgogne muni de pleins pouvoirs pour régler les conditions d'un accommodement. Cette députation fut gracieusement reçue en cour plenière assemblée au Coudenberg, à Bruxelles, le 24 décembre de la même année, et BAUDOUIN y sut par l'éloquence de ses discours, par la noblesse de ses manières, par l'ascendant de son mérite, tellement concilier l'estime et la bienveillance du comte de Flandre, qu'il en obtint la paix à des conditions fort raisonnables, et dont la dernière était que « les Gantois bailleroyent leur obligation soubs « le grand séel de la ville, par laquelle ils promettroyent que « sy jamais ils contrevenoyent à ceste paix, ils fourferoyent

G. (n° 63), fils de Pierre G.-Wittenbroot, écuyer de l'archiduc Philippe, obtient avec son cousin JOSEPH G.-SERSIMOENS l'agrément de son maître pour suivre en Italie Charles VIII, roi de France; il se distingue à la bataille de Tortone, et reçoit en récompense le cordon de Saint-Michel; JACQUES, son frère, capitaine d'une compagnie de Picquenaires au service de Philippe-le-Beau, et plus tard, en 1530, colonel de la garde bourgeoise de Gand, est, en rémunération de ses loyaux services, élevé à la charge de Grand-Panetier du même prince, puis de Charles-Quint; AUGUSTIN, son fils (n° 68), commandait une compagnie de cent cuirassiers à la prise de Tunis; il rendit son nom fameux dans les batailles de Pavie en 1515 (où OLIVIER, n° 35, fut tué), de Cérisoles

---

« corps, biens et franchise de mestier, nonobstant leur priviléges « à ce contraires. »

Cette négociation, souscrite par les Gantois en janvier 1468 (*) fut, sans doute en raison de la cause qui l'avait produite, désignée sous le nom de paix de Saint-Liévin (Sinte-Lievins-vrede).

Voyez Meyerus, *Oudegerst T.* 2, p. 698, *Chronyke van Vlaendren* 11 *D.*, p. 406 et suivantes; Dewez, *Histoire générale de la Belgique*, t. 4, *p.* 118; Dumont, *Histoire de Belgique*, p. 46 et 47.

(*) C'est par erreur que la Chronique de Flandre (*Chronyke van Vlaenderen*), qui rapporte cet événement avec des détails très-circonstanciés, le place un an plus tard.

en 1544, de Gravelines en 1557, aux combats de Musselingen et de Saint-Quentin ainsi qu'au siége de Metz en 1552.

Dès le commencement de ce siècle, en 1514, GILLES GOETHALS, surnommé ALGOET (n° 40), occupait un rang honorable parmi les magistrats de sa ville natale et parvenait successivement aux charges éminentes de conseiller-commissaire au conseil provincial de Flandre et de procureur-général du grand conseil des Pays-Bas.

PHILIPPE G.-GOETHALS (n° 71), l'un des meilleurs légistes de son temps, était alors membre du conseil provincial, ainsi que conseiller de la couronne et maître des requêtes de Charles-Quint; JEAN, son frère, stipulait les conditions du traité de Crépy et passait ensuite à la chambellanie de Philippe II; LAURENT G.-VAN-DEN-NESTE (n° 80), *conseiller d'Etat*, recevait en 1579 son diplôme de chevalier; LIÉVIN G.-SCHOUTHEETE (n° 85), était gouverneur de la *Chambre des Pauvres* de la ville de Gand, et LIÉVIN GOETHALS, dit PANAGATHUS (n° 77), héraut d'armes de Flandre, mourait à Ulm, en 1547, comblé, jusqu'à sa dernière demeure, des témoignages de la noble et touchante affection de son souverain.

Durant ce même siècle, le nom de GOETHALS s'illustre aussi dans les fonctions sacerdotales :

Everard G. (n° 74) est sous-prieur des ermites de Saint-Augustin; son neveu Jacques G. est prieur du monastère de Melle; un autre de ses neveux, Jérôme G. (n° 72), après avoir été reçu dans la compagnie de Jésus par saint Ignace, va, comme supérieur d'une mission étrangère, porter le bienfait de la parole divine au Mexique où il meurt nonagénaire en 1594. Égide G. (n° 64) docteur en médecine et en chirurgie, devient chanoine de Saint-Bavon à Gand, puis protonotaire apostolique du diocèse; André G. (n° 84), fils de Jean G.-*Drabbe*, chanoine d'Affligem; Elbert Goethals (n° 42) est fait chanoine de l'église collégiale de Saint-Amé, à Douai, où son frère François G.-Gobelsroy, surnommé *Panagathus* et *Eucollus* (1),

(1) Voici ce qu'en dit Foppens, 293 : « Franciscus Goethals, *aliàs* Panagathus et Eucollus, cognomenta hæc ex Græcâ nomenclaturâ mutatus, Brugensis (alii dicunt Gandavensem) Jurisconsultus atque Poëta..... Lovani juris utriusque doctor anno 1570. Nonis junii renunciatus, professor regius Paralitla docuit; vocatus anno 1583. Duacum, totos trigenta et tres annos docendi provinciam in eâ academiâ sustinuit, legum comes et canonum antecessor primicirius. Moritur anno 1616, conditus in æde D. Amato sacrâ, in quâ canonicum beneficium obtinebat factus sacerdos vivâ etiam nunc et consentiente uxore, ac Pontifice dispensante.

Filium reliquit N. Goethalsium, in æde Cathedr. Gandavensi canonicum, virum doctum ac pium.

professeur royal et primicier en droit canon de l'Université de la même ville, s'était aussi fait admettre comme chanoine, bien que marié et père de onze enfans. Enfin, le fils aîné de cet homme célèbre, FRANÇOIS-ALBERT GOETHALS, l'homme *pieux et docte* par excellence, devint plus tard le prédicateur extraordinaire de LL. AA. Albert et Isabelle.

Indépendamment de ces ecclésiastiques célèbres, la littérature comptait encore FRANÇOIS G.-CIOLI (nº 41), père d'Elbert et de François susdits, Hoofdman de la ville de Bruges, auteur d'un ouvrage fort estimé sur la *Pacification de Gand*, FRANÇOIS G. (nº 45) son neveu, magistrat de Bruges, poète spirituel, et JEAN G., surnommé *Drabbe* ou *Bonicollius* (nº 79), membre du conseil souverain du Brabant et l'un des philosophes les plus marquans de son époque.

Cependant JOSSE GOETHALS-VAN-GUCHTE (nº 86), cueillait les palmes du martyre. Attaché à la foi de ses pères autant qu'à son souverain légitime, il se vit, ainsi que son grand-oncle PIERRE G.-BRUNS (nº 85), et son cousin PIERRE G.-TYPOETS (nº 81), exposé aux plus indignes traitemens et à tous les genres de persécutions de la part d'Hembyze dont il avait osé braver l'autorité en refusant de faire partie du magistrat des 18 notables. Ses biens furent con-

fisqués, son corps mutilé et ses enfans réduits à implorer aide, secours et refuge chez leur tante JEANNETTE (n° 87), supérieure de l'hospice Wenemaere.

Au dix-septième siècle la maison de GOETHALS, réduite, pour ainsi dire, par les malheurs des temps et les guerres civiles, à la seule descendance du malheureux JOSSE G.-VAN-GUCHTE, ne laisse point de produire encore des sujets dignes d'elle.

Ainsi, tandis qu'AMAND G.-VAN-RYCKEGHEM (n° 91) travaille, conjointement avec son frère JACQUES, au rétablissement de la fortune dont leur père a été si injustement dépouillé pendant les troubles religieux du siècle précédent, nous voyons JEAN (n° 81), cousin de celui-ci, archer de l'archiduc Albert, puis enseigne dans la compagnie d'Arschot, recevoir une mort glorieuse sur la brèche d'Ostende en 1602, et JOSSE G.-VAN-GRYSPERRE (3me fils dudit JOSSE G.-VAN-GUCHTE) occuper successivement dans l'armée les grades de capitaine de la Garde wallone et de colonel de la Garde bourgeoise de Gand.

Nous voyons aussi MELCHIOR, frère de Jean précité, magistrat de Louvain, puis échevin du bourg de Roosendaele où il répand de nombreux bienfaits; GILLES GOETHALS-HERTERICKX (n° 90), fils de

Josse G.-van-Grysperre, se distingue bientôt dans la magistrature de Gand où il fut douze fois élu; et MICHEL G.-THIBAUT remplit à la cour de Bruxelles l'honorable emploi de Grand-Maître des Cérémonies, tandis que EMMANUEL-FRANÇOIS, marquis de Diekirch (au Luxembourg), occupe à la cour de Madrid l'éminent emploi de premier président d'Etat et de secrétaire de la guerre, et que JOSSE G.-BARONAIGE (n° 92), conseiller du roi d'Espagne, devient Grand-Maître des Eaux et Marais du comte de Flandre.

Enfin, dans le sacerdoce nous voyons MARTIN GOETHALS (n° 78), ce célèbre docteur en théologie, procurateur de l'abbaye de Saint-Hubert où il mourut en 1630. Nous voyons JACQUES GOETHALS (n° 69) occuper la prélature de Tronchiennes; MARIE, sa cousine, celle des hospitalières nobles d'Alost; AMAND (n° 93), fils de Pierre G.-Cools, religieux Dominicain, offrir au monde savant le fruit de sa profonde érudition par la publication de deux excellens traités de philosophie; ANDRÉ, frère de ce dernier, prélat de l'abbaye de Waerschoot, chargé de représenter le clergé de sa province en qualité de premier député aux États de Flandre; et enfin ADRIEN GOETHALS (n° 96), fils de *Joachim Bultinck*, prélat de la riche et célèbre abbaye de

Gladbach, guider le *Primus de Louvain*, son neveu, dans la sainte carrière qu'il avait parsemée de tant de vertus.

C'est ainsi que cette famille illustre a rendu les siècles passés tributaires de sa gloire en couvrant son arbre généalogique des plus éclatantes célébrités.

Et si, parcourant les ramifications de ses branches majestueuses, nous portons maintenant nos regards sur les derniers rejetons de cette noble race, nous verrons qu'ils n'ont point dégénéré des vertus de leurs ancêtres, et qu'ils ont conservé dans l'armée, dans la magistrature, comme dans le sacerdoce, le rang distingué qui semble leur avoir été légué par la succession des âges.

C'est ainsi qu'au dix-huitième siècle, Pierre-André G. (n° 95), archéologue érudit, gouverneur du Poortacker à Gand, tint un des premiers rangs parmi les conseillers au conseil provincial de Flandre; que Josse Goethals-Lefébure (n° 97), gouverneur de la chambre des pauvres et conseiller royal du mont-de-piété, fut échevin de cette ville; qu'Adrien-Jacques G.-de-Wulf (n° 99) a, pendant trente-trois années, fait partie du magistrat de Gand jusqu'en 1794, époque de la destruction de cette sauvegarde des libertés et des priviléges de la Flandre.

C'est ainsi que JOSSE. GOETHALS (n° 96), fils de Josse G.-WALLAERT, proclamé à dix-neuf ans PRIMUS de l'Université de Louvain, ensuite vicaire capitulaire du diocèse de Gand, dont il a frôlé l'épiscopat, a, pendant quatre-vingts ans (jusqu'en 1742), offert à l'édification publique la réunion des vertus les plus pures et du savoir le plus profond.

C'est ainsi qu'ADRIEN GOETHALS (n° 98), son neveu, chanoine jubilaire du chapitre de Saint-Martin, à Ypres, mort en 1789, a rempli le dix-huitième siècle de l'éclat de son renom.

Que dirons-nous donc de ce saint archiprêtre de la cathédrale, de ce vénérable vicaire-général du diocèse de Gand, que la mort vient de ravir au monde religieux et savant? Modèle de courage, de résignation, de modestie et de toutes les vertus chrétiennes, AMBROISE-CHARLES GOETHALS a, pendant dix-sept lustres, fait l'honneur du sacerdoce et la gloire de sa famille.

En ce moment encore nous trouvons parmi les Goethals le neveu de notre digne archiprêtre, M. le comte FRANÇOIS, membre de l'ordre équestre, sur lequel deux papes successifs viennent tout récemment de déverser leurs bienfaits, autant pour récompenser ses qualités exemplaires et les services rendus à la religion par lui et par ses

aïeux, que pour tromper sans doute l'extrême modestie de son oncle, qui a toujours refusé les rémunérations que le saint-siége offrit en maintes circonstances à ses importans travaux. Enfin, et sur le devant du tableau, un guerrier décoré de la croix d'officier de la légion des braves, occupant le premier rang à la tête des armées belgiques, CHARLES GOETHALS-DE-MARBOIS (n° 100), lieutenant-général commandant une division militaire, et ses deux fils AUGUSTE et JULES, jeunes officiers de la plus haute espérance, viennent, comme pour revendiquer leur part dans l'héritage de gloire qui, depuis mille ans, forme dans la famille GOETHALS un domaine inaliénable.

CROQUIS GÉNÉALOGIQUE

DE

LA MAISON DES GOETHALS.

Digitized by Google

Observations.

Les numéros en chiffres romains placés avant les noms marquent les degrés des générations.

Ceux qui sont en marge indiquent le numéro et la page de l'article biographique auquel le nom en regard se rapporte.

Enfin le numéro placé entre crochets à la suite de chaque alliance correspond à celui de la *Table des alliances* qu'on trouvera à la suite de ce *Croquis*, p. 152.

Digitized by Google

CROQUIS GÉNÉALOGIQUE

DE LA MAISON DES GOETHALS,

AUTREFOIS BONICOLLI,

SIRES DE MUDE, DE NIEUWLAND, ETC., ETC.

Armes : De gueules à trois bustes de vierges de carnation, de face, chevelées d'or et habillées d'azur; l'écu timbré d'un heaume d'ancien chevalier; supports, deux dragons d'or; cimier, un Maure islant de sable, tortillé d'argent, tenant dans la main droite une tige feuillée de sinople, chargée de trois roses du champ.

Devise : IN ALS GOET.

I. HONORIUS dit BONICOLLIUS, dont : I, p. 3.

II. GIOVANNO, épousa Judith *Donati*, dont :

III. PIÉTRO, 1er seigneur de Mude..., dont : II, p. 4.

IV. ARNOULD, 2e seigneur de Mude, épousa N. *de Ghistelles* [1], dont : III, p. 5.

V. ARNOULD II, 3e seigneur de Mude, épousa Jeanne *de Comines* [2], dont : IV, p. 5.

1° BAUDOUIN, dont l'article suivra, p. 104. V, p. 6.

2° † GEREM (1), sous-prieur de l'abbaye de Saint-Bavon-lez Gand, où il mourut dans un âge fort avancé, le deuxième jour des Ides de décembre 1107 (2).

3° JEAN, surnommé *de Courtrai*, parce qu'il s'y fixa. Il y épousa la fille de N....., bailli dudit lieu; de cette union naquit un fils :

VI, p. 8. A. JUSTE, épousa en 1116 Helly *Moreel* [3], dont (3) :

a. SOHIER, époux de N... *Triest* [4], qui procréa :

a' BAUDOUIN, époux de N... eut quatre enfans :

a'' HENRI BAUDOUIN.

b'' SOHIER, époux de N..., dont :

a''' SOHIER, qu'on trouve inscrit dans le livre de la confrérie de l'hôpital Saint-Jacques, à Gand, en 1390. Descendance inconnue.

c'' WALTIER, surnommé *van der Mude*, dont :

a''' WALTIER, doyen des fruitiers, à Gand, en 1356. Descendance inconnue.

b''' THIERRY, qu'on trouve inscrit dans le livre de la confrérie de l'hôpital Saint-Jacques, à Gand, en 1337. Descendance inconnue.

d'' GÉRARD. Il est rappelé avec ses frères Sohier et Waltier dans un acte en leur faveur, de la comtesse de Flandre, Marguerite dite de Constantinople, de l'an 1276, etc. (4).

V, p. 5 VI. BAUDOUIN DE MUDE mourut en 1086, à la Terre-

---

(1) Ce nom s'écrit indistinctement Gerrem, Gerem, Gerelme, Geerem, Geerolf ou Geerot.

(2) Il est nommé dans l'obituaire dudit monastère : « *Reverendus pater* GERELMUS, *filius* ARNOLDI BONICOLLI, *domini de Mudâ et* JOANNÆ DE COMINES. »

(3) Voir les *Esquisses biographiques*, p. 8, 76 et suivantes.

(4) Voir le premier cartulaire de Flandre, aux archives de Lille, page 342; et aux *Appendices*, p. 235 ci-après.

Sainte où il était en pèlerinage à la suite du comte de Flandre, Robert Ier, dit le Frison. Il avait épousé Jeanne *de Mailly* [5], dont :

VII. GEREM Ier, 5e seigneur de Mude, épousa Mathilde *de Sarchainville* [6], dont : VI, p. 6.

1° † BALDERIC, surnommé *Algoëtus*, 6e abbé de la célèbre abbaye de Ninove-lez-Alost. Après cinq ans d'administration, il renonça, en 1199, à la prélature de ladite abbaye. (Devos, *Genealogie boek*, p. 78.)

VIII. 2° GEREM II, 6e seigneur de Mude et de Nieuwland, épousa Agnès *de Berthoult* [7], dont 2 fils : VII, p. 9.

1° BAUDOUIN, qui à son retour de la 4e croisade, se fixa en Angleterre, où il forma la souche de Goothall ou Goodhall (1).

IX. 2° GEREM III DE MUDE, sire de Nieuwland, épousa Marguerite *de Masmines* [8]; il en eut cinq enfans (2): VIII, p. 10.

1° † HENRI DE MUDE, surnommé *de Gand*, ou *Docteur solennel*, né en 1217, mort en 1293. IX, p. 11.

2° SER JUSTAES ou EUSTACHE, dont l'article suivra. X, p. 13.

3° † JUTTA *van der Mude*, née à Tournay en 1224, 6e abbesse de Bylocke à Gand, y décédée en 1329, à l'âge de 105 ans. XI, p. 15.

---

(1) Les Goothall ou Goodhall, comtes de *Stoncham*, dont les armoiries sont encore aujourd'hui celles de Nieuwland, chargées de l'aigle de ce comté.

(2) La filiation et les alliances de ces trois Gerrem est établie à la note de la page 9.

Digitized by Google

4° JEAN; il vivait en grande amitié avec son frère Henri de Gand, et fut aussi très-versé dans les sciences. Philippe-le-Bel, roi de France, l'admit à sa cour comme officier commensal, etc. etc. (Voir Sweertius, *athenæ Belgicæ*, p. 328.)

5° † GUILLAUME DE MUDE, religieux des frères-mineurs à Gand (1).

X, p. 13. X. SER JUSTAES ou EUSTACHE GOETHALS, surnommé DE MUDE ou DE NIEUWLAND, naquit à Tournai en 1222. Il épousa à Gand, vers l'an 1260, Anne *de Mol* [9], et fit partie du célèbre magistrat dit des *trente-neuf*, à Gand, où il mourut en 1303. Ils procréèrent :

XII, p. 15. 1° PIERRE, dont l'article suivra, page 107.

2° † JEANNE, morte religieuse à l'abbaye de la Byloke, à Gand, en 1337.

3° † MARGUERITE, morte religieuse à l'abbaye du Nouveau-Bois-lez-Gand, en 1340.

XIII, p. 17. 4° HENRI, dont l'article suivra, pag. 118.

XIV, p. 17. 5° GERREM IV, chevalier du Temple, tué à la glorieuse bataille de Groeninghe-lez-Courtrai, en 1302.

---

(1) Il figure dans deux différentes chartes de la comtesse de Flandre, Marguerite dite de Constantinople, savoir la première de l'an 1266, et la deuxième de l'an 1271. Voir *Het Gends-Charter Boekje*, par le chevalier C. L. Diericx, p. 87, 112.

6° SER BAUDOUIN, épousa Catherine *van Artevelde* [10], de laquelle il eut : XV, p. 17.

A. ARNOULD, 8e échevin des Parchons de la ville de Gand, en 1342. Mort célibataire.

B. † BAUDOUIN, frère Mineur à Gand, mort dans son couvent en 1369.

C. JEAN, 2e échevin de la Keure de la ville de Gand, en 1348, épousa Marie *van Waesberghe* [11], dont cinq enfans :

a. † HENRI, moine de l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Gand.

b. ANNE, épouse de Jean *van Wichuus* [12].

c. MARIE, épouse de N...

d. BAUDOUIN GOETHALS, échevin de la seigneurie de Saint-Pierre-lez-Gand, etc., épousa 1° N... *van den Holle* [13], 2° *Avesoete Srycken* ou *de Ryche* [14], et 3° N... *Sturme* [15], dont un fils :

a' LOUIS, échevin de la seigneurie de Saint-Pierre-les-Gand.

e. † JEAN, moine des carmes déchaussés.

D. † PIERRE, protonotaire apostolique, mort à Tournai en 1378. XVI, p. 18.

E. NICOLAS, échevin de Furnes, épousa N. *van den Walle* [16]. Il mourut en 1370.

F. † HENRI, prieur de l'abbaye de Saint-Bavon-lez-Gand. (Sanderus, *Flandre illustrée*, t. 1er, p. 244.) XVII, p. 18.

XI. PIERRE GOETHALS, fils de Ser Justaes et d'Anne de Mol, épousa Marguerite *Wenemaere* [17]. De ce mariage naquirent cinq enfans : XII, p. 15.

1° HENRI, dont l'article suivra, pag. 109.

XVIII, p. 18. 2° † JUSTAES, chanoine et écolâtre du chapitre de N.-D. à Tournai, etc., etc., mort en 1349.

3°. RAES ou ÉRASME, échevin de Gand en 1339, époux d'Anne *Sermachelins* [18], dont trois enfans :

XIX, p. 19. A. † RAES, sous-prieur de la célèbre abbaye de Cambron-lez-Ath, y décédé en 1394.

XX, p. 20. B. JEAN, dit *de Gand*, philosophe et écrivain célèbre, conseiller à Tournai, où il est décédé en 1385.

XXI, p. 21. C. MATTHIEU, dit *de Gand*, littérateur distingué. Mort presque centenaire en 1422.

4° ÉVERARD, chevalier du Saint-Sépulcre, épousa N.

XXII, p. 21. 5° PIERRE, officier et commensal du comte de Flandre, Louis de Male. Il avait épousé N. *Uutervolderstraete* [19], dont deux enfans (1) :

XXIII, p. 21. A. JEAN, créé chevalier, fut doyen des fendeurs de bois (*Hautbrekers*) à Gand, en 1361 (2) et 1367 (3). Il se distingua au combat de Langerbrugghe-lez-Gand, en 1379, et à la bataille de West-Roosebeke-lez-Ypres, où il fut tué en 1382.

XXIV, p. 22. B. † PIERRE, docteur en théologie et prieur du couvent

---

(1) Elle décéda vers l'an 1380, et fut inhumée dans l'église d'Afsné-lez-Gand, sur la Lys; on voit encore (1837) un fragment de son épitaphe en lettres gothiques devant le banc de communion.

(2) *Voir* le cahier manuscrit sur parchemin, intitulé *Ordonnantien Wysdommen* etc., *der Dekenen van de Neeryngen der stede van Gent de A°* 1354 à 1383, *p.* 19 (hôtel de ville).

(3) *Voir*, aux archives de la ville, *Bydragen tot de Kennis van het oude strafrecht in Vlaenderen*, etc., etc. par I. B. Cannaert, Gand 1835, p. 389.

des Dominicains à Gand, homme pieux et très-érudit; il mourut dans son couvent en 1343.

XII. HENRI GOETHALS, dit à LA DRAPSTAETE, fut à différentes époques, échevin de Gand et électeur au renouvellement de son magistrat; savoir : de la part de la ville en 1361 et 1367. On le trouve inscrit dans le livre de l'hôpital de Saint-Jacques, en 1367, sous la dénomination d'*Heinrich Goethals, an den turre.* Il avait épousé Marie *Uutendaele* [20], dont deux enfans :

1° NICOLAS, dont l'article va suivre.

2° MARGUERITE, épouse de Guillaume *van Heurne* [21].

XIII. NICOLAS, gradué de l'Université de Paris. Il avait épousé N. *van der Haghen* [22], dont quatre enfans : XXV, p. 22.

1° GEORGES, dont l'article suivra, pag. 110. XXVI, p. 23.

2° PIERRE, doyen des cordouaniers, époux de N. *van den Bundere* [23], dont deux enfans :

A. † JEANNE, béguine.

B. CATHERINE, épouse de N...

3° JEAN, échevin de Gand en 1411 et 1414, était inscrit dans le corps de métiers des maçons, à Gand, et devint leur doyen; il fut pour cette raison surnommé Jean Goethals *de Mets.*

4° LIEVIN GOETHALS, époux de N. *de Pape* [24], dont trois fils (1) :

---

(1) La famille *de Pape* ou *Spapen* forme, avec celles de *Wilmaers*, *Volkars*, *Hoboken*, *Bode*, *Aleyns* et *Impaghem*, la caste privilégiée de la ville d'Anvers, pour la composition du magistrat. *Voir* p. 115 et 116.

A. † LIEVIN, moine de l'abbaye de Tronchiennes-lez-Gand, où il mourut en 1456.

B. JUSTAES, inscrit dans le livre de la confrérie de l'Hôpital de Saint-Jacques, à Gand, en 1446 et 1449, mort en célibat.

C. LANCELOT, inscrit dans le susdit livre en 1460, épousa N..., dont un fils :

a. LANCELOT, époux de N. de *Jaegere* [25], dont :

a' LIÉVIN, inscrit dans le livre des francs-merciers, à Gand, en 1488, époux de N. *Baers* [26], dont deux fils :

a'' PIERRE. } Inscrits dans ledit livre, le premier en 1509 et le
b'' ANTOINE. } deuxième en 1512.

XXVI, p. 23. XIV. GEORGES GOETHALS, fils de Nicolas et de N... van der Haghen, épousa 1° Jeanne *Maschs* [27], de laquelle il n'eut pas d'enfans, et 2° Catherine *de Gruutere* [28], dont six enfans :

1° JEAN, mort célibataire.

XXVII, p. 24. 2° † HENRI, le célèbre doyen du chapitre de Saint-Lambert à Liége, etc.. etc., mort en 1433.

3° GUILLAUME, mort en célibat.

XXVIII, p. 26. 4° GEORGES, écuyer, chevalier, etc., etc., épousa Godelive *van der Hecke* [29], dont neuf enfans :

XXIX, p. 26. A. PAUL, capitaine des Gantois, tué à la bataille de Gavere, en 1453.

B. GEORGES, mort en bas âge.

C. MARIE, épouse de Pierre *Goetghebuer* [30], dont :

a. ISABEAU GOETGHEBUER, épousa Gisebert *de Gruu-*

tere [28], seigneur de Loovelde (1); de cette union naquit un fils :

a, GISEBERT DE GRUUTERE, chevalier, seigneur de Loovelde (2), fils et héritier unique, épousa Gertrude d'*Ydeghem* [31] (3), dont deux enfans :

a'' JEAN, chevalier de Jérusalem, seigneur de Loovelde (4), épousa Jacqueline *de Wacle* dit *Axpoele* [32] (5).

b'' GERTRUDE, dame de Loovele (6), épousa N...

D. HENRI, tué à la bataille de Gavere. XXIX, p. 27.

E. BAUDOUIN, échevin de la seigneurie de Saint-Bavon-lez-Gand.

F. LOUIS, échevin de la seigneurie de Saint-Pierre-lez-Gand.

G. ÉLISABETH, épouse de N... *van der Haghen* [22].

H. JACQUES, } tués à la bataille de Gavere. XXIX, p. 27.
I. JEAN, }

5° LOUIS, conseiller, etc., époux de Jeanne *de Ketelboetere* [33].

6° BAUDOUIN, échevin de Deynse, époux de Marie *van Ingoyghem* [34], dont trois fils :

---

(1) Git aux Dominicains à Gand, avec son épouse Isabeau Goetghebuer.

(2) Mort le 10 mai 1546, git au milieu du chœur de l'église de Saint-Jacques à Gand.

(3) Morte le 4 octobre 1544, git auprès de son époux.

(4) Mort le 19 juillet 1580, git à Heusden-lez-Gand.

(5) Morte le 26 août 1561, git à Saint-Jacques à Gand.

(6) Morte le 18 septembre 1638, git à l'abbaye de Groeninghe à Courtrai.

A. MICHEL, officier de Jean-sans-Peur, époux de Claire *Wittem* [35], dont onze enfans :

XXX, p. 27. *a*. MICHEL, franc-archer de la noble garde de Charles-le-Téméraire, etc., etc.

XXXI, p. 27. *b*. JEAN, page, puis archer de ladite garde, tué au siége de Nancy, en 1476.

XXXII, p. 27. *c*. BAUDOUIN, comme son frère, d'abord page, puis archer, mort à Nimègue, en 1496.

d. † ADRIEN, moine de l'abbaye d'Afflighem-lez-Alost.

e. FRANÇOIS, inscrit au registre du corps de métier des fendeurs de bois, en 1514, épousa 1° N. *van Provins* [36], et 2° N... *van Sicleers* [37].

XXXIII, p. 27. *f*. SIMON, archer de Charles-le-Téméraire, mourut en 1507.

g. JOSSINE, épouse de N. *Valcke* [38].

XXXIV, p. 28. *h*. OLIVIER, franc-archer du duc de Bourgogne, devint par la suite conseiller de l'empereur Maximilien. Il épousa Marie *Le Roy* [39], dont :

a' JEAN, époux de N... *van Thielt* [40], dont :

XXXV, p. 28. *a''* OLIVIER, tué à la bataille de Pavie, en 1525, âgé de 19 ans.

b'' ANNE, morte en bas âge.

c'' CATHERINE, morte en bas âge.

i. † CLAIRE, religieuse au couvent de Groeninghe-lez-Courtrai.

j. † CATHERINE, religieuse à l'abbaye de Marquette-lez-Lille.

XXXVI, p. 28. *k*. † ALEXANDRE, chapelain de la comtesse de Charollois, mort en 1470.

B. HUGONIN GOETHALS épousa Catherine *Poursstraete* [41], dont six enfans :

a. † ARNOULD, moine de l'abbaye de Saint-André-lez-Bruges, mort en 1515. XXXVII, p. 29.

b. † BAUDOUIN, conseiller et chapelain des ducs de Bourgogne, mort en 1487. XXXVIII, p. 29.

c. MARIE, épouse de N... *van Marivoorde* [42], dont une fille :

a' ANNE VAN MARIVOORDE, épouse de *P. Snouckaert*, dont:

a'' N... *Snouckaert* [43].

d. HUGONIN, chevalier de Saint-Michel, etc., etc., épousa Anne *Rym* [44]. XXXIX, p. 31.

e. PAUL, conseiller de la châtellenie d'Ypres.

f. HENRI, conseiller au conseil de Flandre, époux d'Elisabeth *van den Heede* [45], dont trois enfans :

a' GUILLAUME, dont l'article suivra.

b' SABINE, épouse de Jean *Therlincx* [46].

c' ANTOINE, époux de Catherine *van Horoir* [47], fille de Jacques, dont trois enfans :

a'' MARIE-LIVINE-THÉRÈSE GOETHALS, baptisée à l'église de Saint-Martin-d'Ackerghem, à Gand, le 21 février 1577. Epousa Godefroid *van Hemebrouck de Donsborch* [48].

b'' CATHERINE, épousa Guillaume *Houare* [49].

c'' GASPAR GOETHALS.

C. JACQUES GOETHALS. Il était agrégé au corps de métiers des tailleurs à Gand, dit en Flamand *sceppers* ou *cleedsceppers*.

XVIII. GUILLAUME GOETHALS, fils aîné de Henri Goethals, conseiller, et d'Elisabeth van den Heede, *f.* ci-dessus, épousa Marie *Bithave* [50], fille de Louis, remariée à Gérard van den Hende, après avoir eu de Guillaume Goethals les neufs enfans qui suivent :

1° MARIE, célibataire.

2° FRANÇOIS, dont il sera parlé page 115.

3° JOSSE, sans alliance.

4° CATHERINE épousa, 1° N. *van Vivien* [51], fils de Corneille, 2° Georges *van Clapdorp* [52]; elle mourut le 13 novembre 1518.

5° JEAN, dont il sera parlé pag. 117, après la descendance de son frère François.

6° ANNE, morte en célibat.

XL, p. 33. 7° GILLES aliàs *Algoet*, épousa 1° Marie *de Vicq* [53], fille de Jean, et 2° Pauline *Ducellier* [54], fille de Jacques. Il eut du premier lit un fils :

A. JEAN, époux de Marie *Colaerts* [55], dont une fille.

a. MARIE, épouse de Gauthier *Massue* [56], morte en 1564; elle le rendit père de :

a' GAUTIER MASSUE, époux de Jossine *Ketels* [57], dont :

a'' BARBE MASSUE, épouse de Gilles *van Wyndekens* [58], échevin de Bruges en 1638.

Gilles Goethals eut du second lit trois enfans :

B. MADELEINE.

C. ANNE, épouse de Jean *Lotin* [59].

D. GILLES, époux de Marie de *Rycke* [14], fille de Jean, dont :

a. MARIE.

b. MADELEINE.

c. JOSSINE.

d. JEAN, époux de N. *van der Gracht* [60].

8° JEAN-BAPTISTE, fils bâtard de Guillaume et de Catherine N..., épousa Élisabeth *Havermans* [61], sans enfans.

9° PIERRE, épousa N. *van der Haghen* [22], sans enfans.

XIX. FRANÇOIS GOETHALS, fils de Guillaume et de Marie Bithave, mourut rue Saint-Jean à Bruges, le 7 novembre 1554, et gît à Sainte-Walburge; il avait épousé Élisabeth *de Cioli* [62], fille de Benoît, morte le 5 décembre 1549; de ce mariage naquirent deux enfans : XLI, p. 34.

1° † ELBERT, bachelier en théologie à l'Université de Louvain, chanoine de N.-D., à Tholen en Zélande. XLII, p. 34.

2° † FRANÇOIS GOETHALS aliàs *Panagathus* et *Eucollus*, conseiller à Bruges, en 1562, fut un docteur fameux. Il avait épousé à Louvain, en 1550, Catherine *van Gobelsroy* [63], dont naquirent onze enfans : XLIII, p. 35.

A. FRANÇOIS, mort jeune à Louvain.

B. GUILLAUME, né à Bruges, secrétaire de la loi de Bruxelles, épousa 1° Jeanne *Sweerts* [64] (1), fille de Magnus, échevin de Bruxelles en 1587, et de Catherine van Wachelgem; et 2° Marie *van Overbeke* [65], dont il n'eut point d'enfans : ceux qu'il eut du premier lit sont :

a. † GUILLAUME GOETHALS, prêtre.

b. CORNÉLIE, épouse de Nicolas *Snellincx* [66], avocat au

(1) *Sweris* ou *De Wert*, une des sept nobles lignées de la ville de Bruxelles; les autres étaient : *Serhuygs*, *T'serroelofs*, *Sleus*, *Steenwege*, *Coudenberg* et *Rodenbeke*.

conseil de Brabant. Ils ont à Sainte-Gudule, à Bruxelles, une lame ornée de huit quartiers.

c. MARIE, épouse de Corneille *Langerit* [67], avocat au conseil de Brabant.

d. ANNE, épousa 1° Charles *Snellincx*, et 2° Adrien *van Zinnicq* [68].

C. JEAN, né à Bruges, avocat au conseil de Flandre.

D. CATHERINE, née à Louvain, épouse d'Isaac *Heyne*, seigneur de *Slangenborch* [69].

E. HENRI, né à Louvain, mort en célibat.

XLIV, p. 35. F. † FRANÇOIS-ALBERT-ENGLEBERT, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Anderlecht-lez-Bruxelles, mourut le 24 décembre 1627.

G. † MARIE, religieuse, née à Louvain.

H. BARBE.

I. SIMON, né à Bruges, le 23 août.

J. SUSANNE, épouse de Matthieu *van Rode* [70] (1), morte le 18 octobre 1645. De ce mariage sont issus :

a. MATTHIEU VAN RODE, mort le 9 octobre 1686.

b. MARIE VAN RODE, morte le 3 février 1691.

c. ANNE VAN RODE, morte le 23 août 1659.

K. DOROTHÉE, épouse de Noël *Chatte*, dont naquit :

a. ALBERT CHATTE [71].

XIX. JEAN GOETHALS, 5e enfant de Guillaume et de Marie Bithave (Voir p. 113), épousa 1° Marie *Laer-*

---

(1) C'était une des sept familles patriciennes de la ville de Louvain; les autres étaient: *Uyttenlemmingen, van Calstre, van Redingen, van Steen, Verrusalem* et *Gielis*.

bauts, et 2° Marie *van den Beneden* [72, 73]. Il eut du premier lit deux enfans :

1° FRANÇOIS, mort en célibat.

2° JOSSINE, épousa Jacques *Uuterwulghe* [74].

Du second lit sont issus cinq enfans :

3° JACQUES, mort en célibat.

4° FRANÇOIS, avocat au conseil provincial de Flandre. XLV, p. 36.

5° SIMON, époux de Thérèse *Coolens* [75], dont :

A. LIEVIN, époux de Marguerite *de Brouwer* [76], dont :

a. LIVINE GOETHALS, morte en célibat, le 18 mars 1585.

6° CATHERINE épousa 1° Pierre *van der Piet* [77], et 2° Jean *van der Vynckt* [78].

7° PIERRE, époux de Béatrix *van der Vynckt* [78], fille de Jean et de Béatrix S'moors (*aliàs* Moor), dont :

A. ANNE GOETHALS, épouse 1° de Jean *Tuckschap* [175], et 2° de Jean *Toebast* [79], fils de Lievin et de dame Anne van der Hagen, dont :

a. JACQUES TOEBAST, né le 19 novembre 1629. (Sans postérité connue).

b. JEAN TOEBAST, échevin de la keurre à Gand, en 1664, épousa 1° Adrienne *Grenier* [80], et 2° Jeanne *Bave* [81]. Il décéda le 25 août 1667, et fut enterré près de ses deux épouses dans l'église du couvent des Galiléennes à Gand.

B. JEANNE GOETHALS, épousa Nicolas *de Saedelaere* [82], dont :

a. JEAN DE SAEDELAERE.

Ici finit la branche aînée.

XIII, p. 16 XI. HENRI GOETHALS, quatrième enfant de Ser Justaes et d'Anne de Mol (p. 106), épousa Marie *Wenemaere* [17], dont quatre enfans :

1° A... GOETHALS, épouse de N. *Everwyn* [83], dont :

A. N... EVERWYN, épousa N... *Stourffarts* [84], dont :

a. N... EVERWYN, épousa N. *van der Zickele* [85], dont :

a' CLAIRE VAN DER ZICKELE fut la deuxième épouse de Nicolas *Uutenhove* [86], qui avait été primitivement allié à Jeanne-Claire Everwyn. Du mariage de Nicolas Uutenhove et de Claire van der Zickele naquirent deux filles.

a'' MARGUERITE UUTENHOVE.

b'' BARBE UUTENHOVE, dame de Hasselt, épousa François *van Edinghen* [87], seigneur de Vrye, fils de Jean et de Jacqueline van Vaernewyck, dont deux enfans :

a''' OMER VAN EDINGHEN, seigneur de Hasselt, Vrye, etc., épousa Marie *de Immeloot* [88], dont :

a'''' AGNÈS D'EDINGHEN, dame de Hasselt, Vrye, etc., épousa Philippe *van Steelandt* [89], seigneur de Rye, etc.

b''' JACQUELINE D'EDINGHEN, épousa messire Jean *van der Slacht* [90], dit *van Branteghem*, à Alost, dont deux enfans :

a'''' JEAN, épousa N..., dont trois enfans.

b'''' HENRI, épousa N..., dont quatre enfans.

XLVI, p. 37 2° HENRI GOETHALS, 6e seigneur de Nieuwland, surnommé *à la Haute-Maison* (Op thochhuus), mourut en célibat en 1367.

3° JOSSE, époux de N. *de Rycke* [14], dont deux enfans :

A. GEORGES, allié à N... *Audenburg* [91].

B. HUBERT, épousa Alix *de Vriendt* [92], dont un fils :

XLVII, p. 38. *a.* HUBERT, épousa Marie *Mettenye* [93], de laquelle il eut les enfans qui suivent :

a CHRISTOPHE.

b' † MARIE, } religieuses au couvent de Sion-les-Courtrai, où
c' † ISABELLE, } leur mère se retira après la mort de son mari.

XII. 4° LIEVIN GOETHALS, chambrier du comte de Flandre, Louis de Nevers, fut plus tard, en 1348, échevin de Gand. Il épousa Tiburce *de Calckine* [94], dont deux enfans : XLVIII, p. 40.

1° PIERRE, dont l'article suit. XLIX, p. 40.

2° JUSTAES, époux de Marie *de Gaule* [95], dont :

A. OLIVIER, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, etc. L, p. 41.

XIII. PIERRE, 7e seigneur de Nieuwland, épousa N... *Mahieu* [96], fille de Pierre; ils procréèrent quatre enfans : XLIX, p. 40.

1° GEREM, dont il sera parlé page 121. LI, p. 41.

2° JEAN, époux de N... *Serthomas* [97], dont :

A. JEAN..... mort en célibat le 29 décembre 1455, et inhumé devant le maître autel, du côté de l'épitre, dans l'église d'Afsné-lez-Gand, avec épitaphe de pierre bleue sur laquelle on le voit représenté avec une inscription flamande en lettres gothiques.

3° BAUDOUIN, chevalier, échevin de Gand, en 1410, épousa 1° Alaïde *Struybels* [98], fille de Jean, et 2° Catherine de Bouwer, fille de Jean. Il eut du premier lit trois enfans : LII, p. 42.

A. BAUDOUIN, sire de Puyvelde et chambellan de Philippe-le-Bon, etc., etc., épousa N... *Zoetanys* [99]. LIII, p. 42.

LIV, p. 43. B. GILLES, archer de la noble garde de Philippe-le-Bon, tué le 22 mai 1437.

C. MARGUERITE GOETHALS, épousa sir Roland *van Trappen* [100].

4° JACQUES, échevin de Gand en 1414 et 1419 (1). Il épousa N... *van der Coutere* [101], fille de Pierre. Ils procréèrent trois enfans :

LV, p. 44. A. PIERRE, chevalier de Bourgogne et écuyer de Philippe-le-Bon, avec lequel il fit les campagnes de France, en 1421 et 1422. Il épousa Catherine de *Hondt* [102]. De ce mariage naquirent quatre enfans :

LVI, p. 46. *a*. PHILIPPE, archer de Philippe-le-Bon, épousa N... *Borluut* [103].

LVII, p. 46. *b*. EVERARD, chevalier de la Milice-Dorée, etc., etc.

c. MARIE, époux de N... *d'Ognies* [104].

LVIII, p. 46. *d*. LOUIS, franc-archer de Philippe-le-Bon, etc., etc.

B. JACQUES, échevin de Gand en 1443, épousa Barbe *Sanders* [105], dont un fils :

a. FRANÇOIS, époux de N... *Bave* [81], dont :

a' ANNE, épouse de N... *Schauvliegher* [106].

C. BAUDOUIN, époux de N... *Surlet* [107], dont quatre enfans :

a. JACQUES, époux de N... *de Wargnies* [108].

---

(1) *Voir* l'Espinoy, p. 605 et 615, où il figure sous la dénomination de *par de la Lys* (*Overleye*), probablement dans la *Drapstraete*.

On le voit figurer en 1415 dans le livre de la confrérie de l'hôpital de Saint-Jacques à Gand, sous la dénomination de *Brouwer*, parce qu'il était inscrit dans le corps de métier des brasseurs.

b. † HENRI, chanoine de Saint-Pierre, à Liége.

c. MARIE, morte en bas âge.

d. † ANNE, béguine à Liége.

XIV. GEREM GOETHALS, fils de *Pierre Mahieu*. Il avait épousé Jeanne *de Keysere* [109], fille de Gilles, dont trois enfans : LI, p. 42.

1° HENRI, dont l'article suivra page 122.

2° GEROLF était inscrit dans le corps de métier des charpentiers, etc. Il épousa N.... dont trois enfans : LIX, p. 46.

A. ANNETTE.

B. JACQUES.

C. BAUDOUIN.

3° HUGUES épousa Anne *Hauweel* [110], dont trois enfans : LX, p. 47

A. JACQUES, sans alliance.

B. MONIQUE, épouse de N... *Tourneur* [111], fut sa veuve en 1542.

C. MARC, époux de N... *de Cortewille* [112], dont deux enfans :

a. PIERRE, surnommé *Algoet*, échevin de Gand, en 1493.

b. JOSEPH, époux de N... *Sersimoens* [113], dont :

a' HUBERT, capitaine de cavalerie, enterré à Alost, en 1617, dans l'église de Saint-Martin, avec épitaphe surmontée de ses armoiries, etc. Il avait épousé N... *Helaut* [114], dont un fils :

a'' HUBERT, capitaine de cavalerie en 1620. Descendance inconnue

XV. HENRI GOETHALS, fut en 1446 doyen du corps de métier des brasseurs, et en 1447 échevin de Gand.

Il épousa Catherine *van Lembeke* [115], dont onze enfans :

1° LAURENT épousa en premières noces Marguerite *de Lannoy* [116], et en secondes noces N... *de Vos* [117]. Il eut du premier lit deux enfans :

LXI, p. 47. A. † SIMON, prieur des Chartreux à Bruges.

B. LIVINE CATHERINE, épouse de François *de Rycke* [14].

Du second lit sont issus quatre enfans :

C. BAUDOUIN,
D. MARIE,
E. LAURENT,
F. ANNE,
} morts en bas âge.

2° PIERRE CORNEILLE, doyen des meuniers, tué dans une émeute populaire le 25 février 1478 (1).

3° JACQUES, dont l'article suivra, page 125.

4° HUGUES, époux de Marie *Smul* [118].

5° HENRI, époux de Sara *d'Oosterzeele* [119].

6° LIEVIN, échevin de Gand, en 1486, époux de N. *d'Hooghe* [120], dont quatre enfans :

A. ELISABETH, épouse de Josse *Quevin* [121], dont :

a. CATHERINE QUEVIN, épouse de Jean *van der Meere* [122], fils de Jean.

B. PIERRE GOETHALS, mort en bas âge.

C. LIEVIN.

---

(1) L'Espinoy, page 737.

D. ANNE, épouse de Charles *Dorebeques* [123], dont six enfans :

a. CHARLOTTE DOREBEQUES épousa N... *van Marcke de Lummene* [124].

b. MARIE.

c. CHARLES.

d. ANNE.

e. NICOLAS, époux de Jossine *Haecx* [125], dont deux enfans :

a' CHARLES.

b' ROSINE, épouse de Jean *de Schepper* [126], fils d'Hubert, dont onze enfans :

a'' HUBERT DE SCHEPPER.

b'' JOSSINE.

c'' JEAN.

d'' JACQUES.

e'' PÉTRONILLE.

f'' MICHEL.

g'' † ROSINE, ayant été supérieure de l'hôpital de Wenemaere, 27 novembre 1656.

h'' ADRIEN et encore trois autres morts en célibat.

f. JACQUELINE.

7° PIERRE GOETHALS, époux de Jeanne *Wittenbroot* [127], fille de Lievin, dont sept enfans :

A. JACQUES, colonel de la garde bourgeoise de Gand, mort en 1541. LXII, p. 47.

B. HENRI, écuyer de l'archiduc Philippe d'Autriche. LXIII, p. 48.

C. LIEVIN, épousa en premières noces N... *Uutenhove* [86], sœur de Simon, et en secondes Claire *van der Beken* [125]. Il eut du deuxième lit :

LXIV, p. 48. *a.* † ÉGIDE ou GILLES GOETHALS, protonotaire apostolique, etc., etc., mort en 1570.

D. JEAN, époux de J... *Megank* [129], dont :

a. BARBE, épouse de N... *van der Vynckt* [78], dont naquit une fille :

a' CATHERINE VAN DER VYNCKT, morte célibataire.

E. PHILIPPE, mort en célibat.

F. PIERRE, inscrit au registre des charpentiers en 1502, épousa Marie *van Caudenborch* [130], dont :

a. FRANÇOIS, inscrit audit registre, en 1515, mort en célibat.

b. ANNE, morte aussi en célibat.

c. PIERRE, inscrit audit registre, en 1531, épousa N... *Donaes* [131], dont :

a' JEAN, époux de N... *Oosterlinck* [132], dont :

a'' OLIVIER,
b'' LAURENT,
c'' MELCHIOR,
} inscrits au susdit registre en 1579.

G. MARIE, épouse de Jean *Martins* [133], dont :

a. N. MARTINS, époux de N. *van den Berghe* [134], dont :

a' N... MARTINS, époux de N... *Uuteneechaute* [135], dont :

a'' LIEVIN MARTINS.

8° † JACQUELINE, religieuse au cloître de Deynse.

9° † CATHERINE, béguine à Gand.

LXV, p. 50. 10°. BAUDOUIN, maître des requêtes de l'empereur Maximilien, etc., etc., épousa Marie *van Raveschoot* [136], dont :

A. GHEEROT,
B. JEAN,
} Ecuyers de Charles-Quint, morts sans alliances; inhumés dans le caveau près de leurs parens, avec épitaphe, dans l'église de Vosselaer-lez-Nevele, devant le maître-autel, du côté de l'évangile.

Digitized by Google

C. MARIE, morte jeune, gît près de ses parens et frères.

11° JEAN, qui a figuré dans l'émeute de 1485 (1).

XVI. JACQUES GOETHALS, fils d'Henri Goethals van Lembeke, fut échevin de Gand en 1473. Il épousa Anne *Ackerman* [138], fille de Corneille, dont il eut trois enfans :

1° PIERRE, dont l'article suivra, pag. 126.

2° Henri, chevalier du Saint-Sépulcre, épousa 1° N... sœur de Marie *van der Coye* [86], et 2° Anne *Uutenhove* [135]. Il eut du premier lit un fils : LXVI, p. 51.

A. PHILIPPE, époux de Marie *de Tollenaere* [139], fille de Vincent, enterrés à Erpe-lez-Alost.

3° JACQUES, chevalier du Saint-Sépulcre, etc., etc., époux de Marie *van der Coye* [138], dont trois enfans : LXVII, p. 51.

A. JACQUELINE, } mortes sans alliance.
B. MARIE, }

C. AUGUSTIN, épousa N. *van den Brande* [140], dont : LXVIII, p. 52.

a. AUGUSTIN GOETHALS, époux de N... *van der Meulen* [141], dont :

a' † JACQUES, 25e prélat de l'abbaye de Tronchiennes-lez-Gand, mort en 1647. LXIX, p. 52.

b, † MARIE, béguine au petit Béguinage, à Gand.

b. CHRÉTIEN, époux de Louise *d'Oultremont* [142], (chanoinesse de Moustiers), dont un fils :

a' CHARLES, époux de Marie *van der Noot* [143], dont quatre enfans :

---

(1) *Chronyke van Vlaenderen*, tome 3, p. 39 et 40.

a'' CHARLES, mort en célibat.

b'' † JACQUES, religieux à Ninove.

LXX, p. 53. c'' † MARIE, supérieure des dames hospitalières nobles d'Alost.

d'' ALEXANDRINE, morte en célibat.

XVII. PIERRE GOETHALS, fils de Jacques, épousa Barbe *de Vos* [144], dont six enfans :

LXXI, p. 53. 1° PHILIPPE, dont l'article vient ci-après.

2° ALEXANDRE, mort sans alliance.

3° FRANÇOIS, époux d'Anne *Ruffelaert* [145], dont trois enfans :

A. JOSSE, mort sans alliance.

LXXII, p. 55. B. † JÉROME, missionnaire.

C. ANNE, épouse de Lievin *de Grave* [146].

LXXIII, p. 55. 4° JEAN, époux d'Élisabeth *Bette* [147]. Ils sont enterrés à Schoorisse, avec épitaphe, etc., etc.

5° CATHERINE GOETHALS, épouse de Pierre *van Grysperre* [148], dont :

A. GUILLAUME VAN GRYSPERRE, époux d'Anne *van den Heede* [45], dont :

a. ARNOULD, époux de N... *de Kemele* [149].

LXXIV, p. 55. 6° † EVERARD, sous-prieur des ermites de Saint-Augustin, à Cologne, où il mourut en 1539.

LXXI, p. 53. XVIII. PHILIPPE GOETHALS, fils de Pierre de Vos, épousa Marguerite *Corthals* [150], dont neuf enfans :

LXXV, p. 56. 1° PIERRE, échevin au pays de Waes, et seigneur de Cleef. Il était né en 1509, et épousa Marguerite *Laerbauts* [72].

2° JOSSE, dont l'article suivra page 128.

3° † JACQUES, prieur du monastère de Melle-lez-Gand, mort en 1550. LXXVI, p. 58.

4° LIEVIN, héraut d'armes au titre de Flandre, mort en 1547. LXXVII, p. 58

5° PHILIPPE, échevin de Saint-Bavon.

6° ANNE, épouse de Lievin *Lampsins* [151], par contrat passé le 4 avril 1554.

7° LOUIS, époux de N... *de Stoppelaere* [152], dont :

A. PHILIPPE GOETHALS, capitaine de cavalerie, époux de Florence de *Rosimbos* [153], dont :

a. LOUIS GOETHALS, époux de Claire *Blondel* [154], fille du seigneur de Quinchy, Manchecourt, Saussoi et Werquigneuil, dans la Flandre wallonne, et de dame Adélaïde de Maubeuge, magistrat de la ville de Tournay, mort en 1605. Ils eurent un fils :

a' † MARTIN, procurateur de la célèbre abbaye de Saint-Hubert, mort en 1630. LXXVIII, p. 59.

8° JEAN GOETHALS, surnommé *Drabbe* ou *Bonicollius*, épousa Jeanne *de Locquenghien* [154], dont cinq enfans : LXXIX, p. 60.

A. † CLAIRE, sous-prieure de l'abbaye du Parc des Dames-lez-Louvain.

B. LAURENT, époux de Cécile *van den Neste* [156]. LXXX, p. 61.

C. PIERRE, époux de Pétronille *Typoets* [157], dont deux fils : LXXXI, p. 62.

a. JEAN, archer de l'archiduc Albert. LXXXII, p. 62.

LXXXIII, p. 62. *b.* MELCHIOR, époux de N... *van Calstre* [158] (1).

D. FRANÇOIS, époux de N... *Allaert* [159].

LXXXIV, p. 63. E. † ANDRÉ, chanoine de la célèbre abbaye d'Afflighem-lez-Alost.

9° PIERRE-FRANÇOIS, époux de N... *de Brune* [160] (dite *Bruns*), dont :

A. ANNE GOETHALS, morte le 19 mars 1594, épouse de Gilles *de Keysere* [109], dont cinq enfans :

a. MATTHIEU DE KEYSERE, avocat, mort le 21 novembre 1609.

b. JACQUES DE KEYSERE, mort le 24 juin 1597.

c. FRANÇOIS DE KEYSERE, fondateur de la messe d'Onze heures, dans l'église de Saint-Jacques à Gand, mort le 10 juin 1616.

d. ANNE DE KEYSERE, morte le 1er mars 1605.

e. CATHERINE DE KEYSERE, épousa le 1er janvier 1560, Josse *van Tessele* [161], fils de Lievin et de Claire Martins, dont deux enfans :

a' LIEVIN VAN TESSELE, époux de *Lievine van Pollaere* [162].

b' CATHERINE VAN TESSELE, épouse de Martin *Uutenhove* [86].

XIX. JOSSE GOETHALS, épousa Pétronille *Spesters* [163]; il était mort le 27 décembre 1558, et laissa deux fils :

1° LIEVIN, dont l'article suit.

2° JOSSE GOETHALS.

---

(1) La seconde parmi les sept familles patricienne et magistrales de la ville de Louvain. (*Voir* la note de la page 116.)

XX. LIEVIN-BAUDOUIN GOETHALS épousa Élisabeth *Schoutheete* [164], fille de Jean, de laquelle il eut huit enfans : LXXXV, p. 63.

1° JOSSE, dont l'article suivra, même page. LXXXVI, p. 64.

2° SIMON
3° ANNE } morts en célibat.

4° FRANÇOIS, se livra avec succès à la poésie flamande, et devint, en 1590, proviseur de la chambre de réthorique de Sainte-Barbe, dite des *Barbaristes*, à Gand.

5° † JEANNETTE, supérieure à l'hôpital de Wenemaere, morte en 1623. LXXXVII, p. 64.

6° ANTOINETTE, épouse de Jean *d'Oosterzeele* [119].

7° MARIE, décédée le 3 mai 1596; elle avait épousé Jean-François *van Hove* [165], mort le 14 oct. 1592. Ils sont enterrés dans l'église des RR. PP. Récollets à Gand, avec épitaphe et décoration de leurs armoiries.

8° LIEVIN, licencié en droit, fut 8e échevin de la keure à Gand, en 1579 et 1582. Il avait épousé Livine *Damman* [166] et N... *van Heche* [167]. Il eut du premier lit :

A. LIEVIN, capitaine des Gantois sous Hembyze; il passa en Hollande en 1584, après l'apaisement des troubles (1).

XXI. JOSSE GOETHALS avait épousé Catherine *van Guchte* [168], de laquelle il eut sept enfans : LXXXVI, p. 63.

---

(1) *V.* aux *Appendices*, p. 237, la Notice sur les Goethals de Hollande.

1° MARIE, morte enfant.

LXXXVIII, p. 65. 2° JOSSE GOETHALS, épousa 1° Claire *de Keysere* [109], de laquelle il n'eut pas d'enfans, et 2° Catherine *van Grysperre* [148], dont quatre enfans :

A. AUGUSTIN GOETHALS, épousa Jeanne *Baert* [169], dont trois enfans :

LXXXIX, p. 65. *a*. JOSSE épousa 1° Anne *Baronaige* [170], fille de Balthasar et d'Anne Janssens, et 2° Jeanne *Rousseels* [171], fille de Guillaume, dont il n'eut point de postérité; mais il eut deux enfans de sa première femme :

a' JEANNE, *b'* MARIE, mortes en bas âge.

b. EUDE, mort sans alliance.

c. MARIE-MADELEINE, inscrite au registre des francs-merciers, à Gand, en 1718, morte sans alliance.

B. PIERRE GOETHALS, épousa Marie *van Hecke* [167], dont :

a. LIVINE, épouse de Guillaume *Doedens* [172], fils de Jean et d'Esther van Reygerberghe. Ils eurent :

a' JEAN. *b'* PIERRE. *c'* PAUL. *d'* MARIE. *e'* LIVINE.

f' JACQUELINE, qui épousa en 1661 Pierre *van den Haute* [173], fils de François et de Livine van de Voorde, dont :

a'' JEAN.
b'' M.

XC, p. 66. C. GILLES fut un des magistrats les plus considérés de Gand sa ville natale. Il épousa 1° Marie *Herterickx* [174], et 2° Françoise *Turckschap* [175]. Il eut du premier lit :

a. AUGUSTIN, qui épousa Lievine *de Gryse*, dont :

a' JACQUES GOETHALS, bachelier en théologie de l'université de Douai, en 1660.

Il eut du second lit :

b. JEAN.

D. THÉRÈSE-ISABELLE GOETHALS, née en 1630, épousa en 1655 messire Ignace *de Camargo* [176], baron du Saint-Empire Romain, capitaine de cavalerie au service de S. M. le Roi d'Espagne Philippe IV, mort en Allemagne le 4 septembre 1662, et inhumé dans l'église métropolitaine de Saltzbourg. Son épouse mourut le 11 octobre 1669, à Bruxelles, où elle gît dans l'église de Notre-Dame-du-Sablon. De ce mariage il n'y eut pas d'enfans.

3° AMAND, dont l'article suivra page 132.

4° PÉTRONILLE épousa Jean *Wesemaele* [177], dont: XCI, p. 66.

A. PÉTRONILLE.

5° JACQUES.

6° LOUIS, époux d'Isabelle *Breydel* [178], sans enfans.

7° PIERRE, époux de Marie *Parmentier* [179], dont:

A. EMMANUEL-FRANÇOIS GOETHALS, marquis de Diekirch, premier président d'Etat de Philippe IV, roi d'Espagne, et son secrétaire-général de la guerre. Il avait épousé à Madrid Maria *Maturana*, dont il n'eut point d'enfans. (*Voir* aux *Appendices*, p. 236.)

B. MARIE épousa François *van den Haute* [173].

C. MICHEL GOETHALS, receveur-général des domaines et finances du Roi, etc. Il épousa Caroline *Thibaut* [180], fille de Jacques et de Wilhelmine Bellequin, de noblesse italienne. De cette union naquirent trois enfans: XCII, p. 67.

a. THÉRÈSE, épouse de Hugues *de Vos van Steenwyck* [181].

b. † JEAN-BAPTISTE, chanoine de la cathédrale de Saint-Donat, à Bruges.

c. CLAIRE-CATHERINE, épouse de François *d'Hulle-*

garde [182], écuyer, licencié-ès-lois, et 1er échevin de la chambre d'Uccle à Bruxelles. Ils eurent :

a' FERDINAND-ALBERT D'HULLEGARDE.

b' CLAIRE-THÉRÈSE.

c' CHARLES-FRANÇOIS.

d' MARIE-JOSEPH.

e' † LOUIS-JOSEPH, moine de la célèbre abbaye de Tongerloo, J. U. L., et bachelier en théologie.

f' † IGNACE, jésuite, mort au collége de Rome, où il était bibliothécaire.

d. MARIE-JACQUELINE GOETHALS, épouse de Servais *Audejans*, seigneur de Ten Doele, échevin du Franc de Bruges, mort le 11 octobre 1688, et son épouse morte le 24 janvier 1715, inhumés dans l'église de Saint-Donat à Bruges. De cette union naquirent trois enfans :

a' LOUIS-FRANÇOIS AUDEJANS, seigneur de Ten Doele, mort sans alliance.

b' JEAN-SERVAIS AUDEJANS, seigneur de Ten Doele, après la mort de son frère, mourut à Gand, le 29 juillet 1722, sans avoir contracté d'alliance.

c' † JOSSE-THÉODORE AUDEJANS, prêtre-chapelain de Sainte-Walburge à Bruges, mort le 23 octobre 1722.

e ANNE-FRANÇOISE GOETHALS, épousa François-Louis *Overdats* [184], dont elle eut deux enfans :

a' LOUIS OVERDATS, épousa N... *Balthin* [185]; il était lieutenant de la venerie du Brabant, et mourut sans enfans.

b' MARIE OVERDATS, épousa Charles-Henri *de Bleye* [186], dont :

a'' † HENRI DE BLEYE, chanoine de Sainte-Gudule, à Bruxelles.

b'' THÉRÈSE DE BLEYE, épouse de Louis *van der Maelen* [187].

XCI, p. 66. XXII. AMAND GOETHALS, fils de Josse Goethals van Guchte, mort le 8 novembre 1661. Il avait épousé Jacqueline *van Ryckeghem* [188], fille de Baudouin,

décédée le 11 avril 1644. Ils laissèrent sept enfans :

1° PIERRE GOETHALS, qui épousa le 14 mars 1641, en l'église de Saint-Sauveur, Marie *Cools* [189], de laquelle il eut trois enfans :

A. † AMAND, baptisé le 7 mai 1645 en ladite église, mourut en 1670. XCIII, p. 66.

B. † ANDRÉ, baptisé en 1647, en l'église de Saint-Sauveur, fut prélat de l'Abbaye de Waerschoot. Il mourut en 1719. XCIV, p. 68.

C. PIERRE-ANDRÉ, baptisé le 7 juillet 1650 en la susdite église, mort en 1721. XCV, p. 69.

2° JOACHIM, dont l'article suivra même page.

3° AMAND, mort le 9 avril 1621.

4° JEANNE, morte en célibat le 27 septembre 1651.

5° ANNE } mortes en bas âge.
6° MARIE }

7° LIVINE, épouse de Jacques *Fréquin*, fils d'Henri; morte le 8 novembre 1641.

XXIII. JOACHIM GOETHALS, fils d'Amand van Ryckeghem, épousa le 30 mars 1630, en l'église de Saint-Sauveur, Barbe *Bultinck* [191], dont quatre enfans :

1° JOSSE, dont l'article va suivre, page 134.

2° GUILLAUME, qui épousa, en 1661, Anne *van de Velde* [192], dont cinq enfans :

A. JOSSE.

B. PIERRE, époux de Catherine *Verbaere* [193], dont deux enfans :

a. GUILLAUME, mort en bas âge.

b. ÉLISABETH, morte en bas âge.

C. JEAN, mort le 3 octobre 1673.

D. JEANNE-MARIE.

E. † ANNE-MARIE, chanoinesse de l'abbaye de Chaillot.

3° † ADRIEN GOETHALS fut d'abord religieux bénédictin, puis abbé de la riche abbaye de Gladbach. Il mourut dans son abbaye, le 16 mai 1689.

4° APOLLONIE, épouse de N... *van Ghysel* [194].

XXIV. JOSSE GOETHALS, fils de Joachim Bultinck, mort le 12 novembre 1689, épousa Jeanne *Wallaert* [195], morte le 3 octobre 1673, de laquelle il eut neuf enfans :

1° AMAND, mort en bas âge.

XCVI, p. 70. 2° † JOSSE, PRIMUS de Louvain, chanoine de Saint-Bavon, mort en 1742.

3° ADRIEN, dont l'article suivra, pag. 135.

4° JEAN-BAPTISTE,
5° ANNE-MARIE,
6° JEAN,
7° FRANÇOIS,
} morts en célibat.

8° † MARIE-JEANNE, carmelite à Bruges.

9° GUILLAUME GOETHALS, époux d'Anne *de Waerzegghere* [196], dont :

A. † JOSSE, moine à l'abbaye d'Heverlé-lez-Louvain, ordre des Célestins.

B. ADRIEN-GUILLAUME, avocat au conseil de Flandre, échevin de Saint-Bavon, mort en 1766.

C. THÉRÈSE-ADRIENNE,
D. PETRONILLE-CATHERINE, } mortes en célibat.

XXV. ADRIEN GOETHALS, fils de Josse Wallaert, fut échevin de la Keure, et mourut le 31 octobre 1717. Il avait épousé Jeanne-Marie *Soenens* [197], fille de Jacques et d'Isabelle-Françoise Basselaere; elle mourut le 16 décembre 1736. De cette union naquirent treize enfans, dont cinq morts en bas âge et huit parvenus à leur majorité :

1° JOSSE, dont l'article suivra, page 143. XCVII, p. 71.

2° JEAN, mort sans alliance.

3° MARIE-JEANNE, morte le 20 juillet 1772, épouse de François-Pasquier *de Potter* [198], dont huit enfans:

A. MARIE-THÉRÈSE-COLETTE DE POTTER, née le 19 novembre 1709, morte sans alliance le 20 décembre 1755.

B. JEAN-FRANÇOIS DE POTTER, né le 23 avril 1711, mort sans alliance.

C. BERNARD-JOSSE DE POTTER, né le 20 janvier 1713, mort sans alliance.

D. JEANNE-MARIE DE POTTER, née le 15 août 1715, morte sans alliance.

E. THÉRÈSE-JOSSINE DE POTTER, épousa Josse-François *Morel* [199], fils de Gilles et d'Anne Pollet, dont onze enfans.

F. CATHERINE-THÉRÈSE DE POTTER, née le 26 juin 1717, épousa le 29 septembre 1745 Louis-Charles-

Joseph *de Wulf* [200], fils de Laurent-Hyacinthe et de Livine-Thérèse Cocquyt. Ils eurent douze enfans :

a. FRANÇOIS-LIEVIN-LOUIS DE WULF, né le 4 novembre 1744, mort le 19 mars 1773, sans postérité.

b. MARIE-COLETTE-THÉRÈRE DE WULF, née le 15 novembre 1745, décédée le 2 décembre 1819, sans alliance.

c. COLETTE-CATHERINE-MARIE, née le 30 janvier 1748, épouse d'Adrien-Jacques *Goethals*, et décédée le 15 novembre 1807.

d. BERNARDINE-THÉRÈSE, née le 16 février 1749, décédée le 3 août 1807.

e. ISABELLE-MARIE-THÉRÈSE-CAROLINE, née le 2 février 1750, épousa, le 6 novembre 1779, Charles-Eugène-Marie, baron *de Benoist* [281], seigneur de Gentissart et d'Esquerne, né à Condé, fils de Philippe-Eugène et de Marie-Marguerite d'Uez, veuf en premières noces de dame Devizart de Bocarmé, décédée en 1770. Lui décéda le 25 novembre 1804, et sa seconde épouse mourut le 27 mars 1825. Du mariage du baron *de Benoist* avec Isabelle-Marie-Thérèse de Wulf, sont issus cinq enfans :

a' LOUIS DE BENOIST, né le 29 septembre 1780, mort sans alliance.

b' CAROLINE-GÉNEVIÈVE-GUISLAINE-JOSÉPHINE, baronne de Benoist, née le 26 janvier 1784. Sans alliance.

c' HENRI DE BENOIST, né le 26 mai 1787, épousa Esther *d'Ivory de Dugnies* [202], dont cinq enfans :

a'' ALEXIS DE BENOIST, né le 27 septembre 1809.

b'' MARIE-LOUISE DE BENOIST, née le 18 octobre 1813, épousa N... *de La Grenouillère* [203].

c'' VICTOR-LOUIS DE BENOIST, né le 11 avril 1815.

d'' ALEXANDRE-MARIE DE BENOIST, né le 18 octobre 1817.

e'' HENRI-GABRIEL DE BENOIST, né le 18 octobre 1827.

d' SOPHIE DE BENOIST, née le 25 mars 1792, épousa Gabriel *Lambin d'Anglemont* [284], dont deux enfans :

a'' VALERIE-LOUISE D'ANGLEMONT, née le 16 février 1820.

b'' ARTHUR D'ANGLEMONT, né le 22 septembre 1821.

e' JULIE DE BENOIST, née le 17 mai 1789, épousa le comte *de Beaulaincourt de Marles* [205], dont six enfans :

a'' VICTOR DE BEAULAINCOURT, né le 18 avril 1820.

b'' ELMIRE DE BEAULAINCOURT, née le 21 septembre 1821.

c'' EMMA DE BEAULAINCOURT, née le 25 juillet 1823.

d'' CÉLINE DE BEAULAINCOURT, née le 11 janvier 1825.

e'' ENGUERRAND DE BEAULAINCOURT, né le 23 novembre 1826.

f'' VALERIE DE BEAULAINCOURT, née le 13 juin 1828.

f. ROSALIE-MODESTE-JOSSINE DE WULF, née le 8 mai 1751, décédée le 8 janvier 1767.

g. JEAN-LOUIS-AUGUSTE DE WULF, né le 20 juillet 1752, mort au berceau.

h. PHILIPPE-LOUIS DE WULF, né le 19 septembre 1753, décédé le 2 novembre 1757.

i. AGNÈS-JEANNE-JOSÈPHE, née le 23 février 1755, décédée le 2 avril 1813.

j. AMÉLIE-CATHERINE DE WULF, née le 6 septembre 1756, décédée le 15 juillet 1757.

k. BERNARD-PHILIPPE DE VULF, né le 8 mars 1758, décédé le 28 avril 1759.

l. CATHERINE-THÉRÈSE-FRANÇOISE DE WULF, née le 5 avril 1759, décédée le 28 janvier 1825.

G. ISABELLE DE POTTER, née le 23 décembre 1722, morte en célibat.

H. BERNARD DE POTTER, mort fort jeune.

4° JOSSE-PAUL GOETHALS, fils d'Adrien et de Jeanne.

Marie Soenens (v. p. 135), mourut sans avoir contracté d'alliance.

5° MARIE-THÉRÈSE GOETHALS, épousa le chevalier Emmanuel-Joseph *Papejans de Morchoven* [206] dit *van der Strepen*, dont cinq enfans :

A. JOSSE-EMMANUEL PAPEJANS, né le 18 septembre 1723, épousa Marie *Richterich* [207], fille de Théodore et de J. O Donnoghue.

B. MARIE PAPEJANS, née en 1724, morte sans alliance.

C. WILHELMINE PAPEJANS, née le 27 juillet 1727, épousa Ferdinand *Huens* [209], dont :

a. MARIE-PHILIPPINE HUENS, née le 1er janvier 1769, épousa N... *Waepenaert* [209].

D. CATHERINE, née le 20 septembre 1730, morte sans alliance.

E. JEAN-BAPTISTE PAPEJANS DE MORCHOVEN, dit *van der Strepen*, né le 7 juin 1722, baptisé à Saint-Michel à Gand, licencié en droit, premier secrétaire des parchons à Gand. Il mourut le 2 mai 1795, et avait épousé Marie-Françoise *O Donnoghue de Glanfleske* [210], fille de Messire Jean, chevalier, et de dame Marie-Jeanne de Hornes, dame de Geldorp, Niel, etc., et sœur de messire le conseiller O Donnoghue au conseil de Flandre. De ce mariage naquirent trois filles et un fils :

a. JEANNE-MARIE PAPEJANS DE MORCHOVEN, dite *van der Strepen*, née à Malines, épousa messire Brunon-Maximilien baron *d'Heere* [211], écoutète (1) de la ville de

(1) Écoutète, du flamand *schout*, officier, bailly ; on appelait *scutterie* le territoire de sa juridiction.

Bruges, seigneur de Beauvoorde, etc., dont trois enfans :

a' BRUNON, baron d'Heere de Beauvoorde.

b' EUGÉNIE D'HEERE, épousa Jean-Baptiste *Kervyn* [212], chambellan du roi des Pays-Bas, dont :

a'' JOSEPH KERVYN, né le 17 août 1817.

c' ROSALIE D'HEERE, épousa Clément *de Laage*, [213], sous-préfet de Saint-Omer, dont cinq enfans :

a'' CLÉMENT DE LAAGE, né le 2 juin 1817.

b'' BRUNON DE LAAGE, né le 16 mars 1819.

c'' EUGÉNIE DE LAAGE, né le 1er juin 1820.

d'' AUGUSTE DE LAAGE, né le 6 octobre 1821.

e'' PAULINE DE LAAGE, née le 17 mai 1824.

b. MARIE-JEANNE PAPEJANS DE MORCHOVEN, épousa le baron Alphonse *Baut de Rasmon* [214], seigneur de Wanneghem, Lede, etc., dont quatre enfans :

a' ALPHONSE BAUT DE RASMON, né le 29 novembre 1784.

b' ADÉLAIDE BAUT DE RASMON, née en 1787, épousa N... *van den Hecke* [29].

c' ROSALIE, née le 19 février 1789, épousa Charles *van Ertborn* [215], dont :

a'' JOSEPH-NAPOLÉON, mort sans alliance, né le 25 sept. 1810.

d' VALENTIN BAUT DE RASMON, né le 1er janvier 1793.

c. JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE PAPEJANS DE MORCHOVEN, dit *van der Strepen*, né à Malines.

d. CATHERINE-JOSÉPHE-MARIE-THÉRÈSE PAPEJANS, née à Gand, le 10 avril 1760, baptisée le lendemain à Saint-Bavon, épousa le chevalier Jean-Joseph *Wiericx de Kessel* [216], dont :

a' CLAIRE WIERICX, née le 27 octobre 1800, épousa N.... *de Roy de Wichem* [217], dont cinq enfans :

a'' RICHARD DE ROY DE WICHEM, né le 29 décembre 1822

b'' LÉON DE ROY DE VVICHEM, né le 28 juin 1824.

c'' AMÉ ROY DE VVICHEM, né le 3 mai 1826.

d'' GUISLAIN DE ROY DE VVICHEM, né le 25 mars 1827.

e'' HORTENSE DE ROY DE VVICHEM, née le 3 mai 1828.

6° ANNE-CATHERINE GOETHALS, fille d'Adrien et de Jeanne-Marie Soenens (p. 135), épousa Charles *van der Perre* [218], sans enfans.

7° AGNÈS-FRANÇOISE GOETHALS, épousa Jean *Robette* [219], 1er échevin du magistrat de Courtrai, seigneur de Dancoisne, de Nottelettes et Strodinghem, de Leystraete, de Bergheterlinden, Rumbreckmoete et Quelleghem, mourut le 5 février 1755; son épouse était morte le 22 mai 1731; ils eurent sept enfans :

A. JEAN-ADRIEN ROBETTE, né à Courtrai, le 17 décembre 1721, licencié en l'un et l'autre droit de l'université de Louvain, décédé à Courtrai, en célibat, le 4 février 1757.

B. JEANNE-MARIE ROBETTE, née à Courtrai, le 21 juillet 1723, décédée à Tournai, le 11 mars 1807; elle avait épousé, le 20 mai 1753, Charles *Hoverlant* [220], seigneur de Bauvelaere, dont deux enfans :

a. CHARLES-FRANÇOIS-PHILIPPE-MARIE HOVERLANT, né à Tournai, le 23 juin 1755.

b. ADRIEN-MARIE HOVERLANT DE BAUVELAERE, né à Tournai, le 9 mars 1758, magistrat-juré de la ville de Tournai, membre du congrès de Bruxelles, et son commissaire-général à l'armée de Belgique, jusqu'au 30 novembre 1790; président perpétuel du comité des finances, puis premier magistrat de justice de la ville de Tournai,

puis enfin législateur au conseil des Cinq-Cents (1). Il épousa, en août 1798, Amélie *de Rache*, ses enfans sont :

a' FERDINAND-ADRIEN-ALEXANDRE HOVERLANT, né à Tournai, le 17 décembre 1825.

b' JOSÉPHINE-ÉMÉLIE HOVERLANT, née le 10 juin 1827.

c' AMÉLIE-JEANNE-JUDITH HOVERLANT, née le 28 avril 1829.

d, ÉMILE-ANGE-JOSEPH HOVERLANT, né le 23 mai 1831.

C. MARIE-MADELEINE-AGNÈS ROBETTE, née à Courtrai, le 24 janvier 1725, décédée célibataire le 3 mai 1760.

D. † ADRIEN-JACQUES-BERNARD ROBETTE, chanoine de la collégiale de Courtrai, né le 11 janvier 1727, et mort le 29 juillet 1805.

E. JULIE-THÉRÈSE-FRANÇOISE ROBETTE, née à Courtrai, le 30 juin 1728, décédée à Ath, en février 1808. Elle avait épousé Louis-Joseph *Massiet* [221], dont :

a. LOUIS-ADRIEN MASSIET, né à Lille en 1757, décédé à Ath, le 27 janvier 1814, sans génération de son mariage (le 3 août 1790), avec Victoire-Ursule-Josèphe *Bredart*, morte le 1er juillet 1825.

---

(1) Adrien Hoverlant, membre de l'Institut historique de France, est auteur des ouvrages suivans : *Histoire de Tournai*, 115 *vol. in*-18.

Exposition succincte des Constitutions de Tournai, depuis Jules-César, in-8°, édition de Tournai.

Mémoires sur l'état de la servitude aux Pays-Bas. (Ouvrage couronné par l'académie de Bruxelles, le 7 mai 1818), 2 vol. in-8°, Courtrai, 1819.

Histoire de François Hern, LVe évêque de Tournai. Edition tournaisienne, in-8°, 1820.

Et d'une foule d'autres ouvrages moins importans.

F. BERNARDINE-JEANNE ROBETTE, née à Courtrai, le 2 novembre 1729, y décéda en célibat dans la paroisse de Saint-Martin, le 27 février 1797.

G. CATHERINE-CAROLINE ROBETTE, née à Courtrai, le 20 février 1731, marié le 26 octobre 1765 à Michel-Gabriel-Joseph *Hoverlant du Carnois*, né le 24 novembre 1738, mort le 9 septembre 1795. Elle est morte le 23 juillet 1817, et avait eu trois enfans :

a. AUGUSTE-JULIEN-MICHEL HOVERLANT DE LA MOTTE, né le 5 avril 1768, mort sans alliance le 25 mai 1822.

b. CATHERINE-MARIE-AIMÉE-THÉRÈSE-JOSÈPHE HOVERLANT, née le 30 mars 1771, morte le 30 septembre 1831. Elle avait épousé Denis-Joseph-Guislain *Errembault du Maisnil* [222], né le 19 novembre 1766, fils de Denis-Albert-François-Guislain et de Marie-Antoinette de Formanoir. De ce mariage sont issus dix enfans :

a' PAULINE-AIMÉE-JOSÈPHE ERREMBAULT DU MAISNIL, née le 26 mars 1794.

b' FRÉDÉRIC ERREMBAULT DU MAISNIL, né en 1796, mort le 17 février 1799.

c' ADOLPHE-MARIE-MICHEL-JOSEPH ERREMBAULT DU MAISNIL, né le 2 juillet 1797, époux de Marie-Antoinette *Maelcamp* [223], née le 15 janvier 1805, fille de Désiré et de Charlotte de Gaest de Brasse, dont :

a'' CHARLOTTE ERREMBAULT DU MAISNIL, née le 15 novembre 1829.

b'' JOSEPH-DÉSIRÉ-ALFRED, né le 29 janvier 1831.

c'' MARIE, née le 16 juin 1833.

d' VALENTINE-MARIE-CATHERINE-GUISLAINE-JOSÈPHE ERREMBAULT DU MAISNIL, née le 19 février 1799.

e' HENRI-VICTOR-DENIS-JOSEPH ERREMBAULT DU MAISNIL, né le 24 juin 1801.

f' ALFRED, né en 1802, mort en juin 1804.

g' EUGÉNIE-MARIE-FLORE-JOSÈPHE, née le 2 août 1804.

h' CHARLES-LOUIS-THÉOPHILE-JOSEPH, né le 18 mai 1807.

i' MARIE-ESTHER-FLORE-JOSÈPHE, née le 16 mars 1809.

j' VICTOR-ADRIEN-LOUIS-MARIE, né le 4 septembre 1814.

c. AGNÈS-JEANNE HOVERLANT DU CARNOIS, née le 23 juillet 1774, encore vivante (1837).

8° † ADRIEN-JACQUES GOETHALS, fils d'Adrien et de Jeanne-Marie Soenens (page 135). Chanoine Jubiliaire du chapitre de Saint-Martin à Ypres, mort le 24 mars 1789, âgé de 88 ans. XCVIII, p. 71.

XXVI. JOSSE GOETHALS, fils aîné d'Adrien Goethals et de Jeanne-Marie Soenens (page 135), épousa Thérèse-Michelle *Lefebure* [224], dont quatorze enfans : XCVII, p. 71.

1° GUILLAUME-JOSSE FRANÇOIS, dont l'article viendra page 146.

2° JEANNE-MARIE GOETHALS, épousa 1° Jean-Louis *Lefebure* [224], fils de Louis, duquel elle n'eut pas d'enfans; 2° messire Jean-Baptiste, baron de *Heems* [225], veuf de dame Marie-Élisabeth Stappens, seigneur de Luchten et de Ruysere, dernier sous-bailli de Gand, fils de messire Jean-Baptiste, baron *de Heems*, et de dame Anne-Marie van Vyvere. De ce mariage naquirent deux filles :

A. NATALIE DE HEEMS, épousa Gustave *de Strom* [226], né le 19 septembre 1747, à Stockholm, marié le 26 juin 1790, et décédé le 24 octobre 1828, à Malines.

B. MARIE DE HEEMS, épousa Charles, comte de *Lichtervelde* [227], seigneur de Lathem, etc.

3° JOSSE-LAURENT GOETHALS, dont l'article viendra, page 150.

4° JEAN-BAPTISTE GOETHALS.

5° THÉRÈSE-JACQUELINE GOETHALS, épousa Laurent-Alexandre-Juvénal *Hennet* [228], seigneur de Courbois, en son vivant grand-maître des eaux-et-forêts dans le Lyonnais, le Languedoc, l'Auvergne, etc. De ce mariage naquit :

A. MARIE HENNET, née le 29 septembre 1754, épousa le comte de la *Ferté-Meun* [229], dont :

a. Le comte HUBERT DE LA FERTÉ, né le 17 juin 1778, épousa Antoinette, marquise *de Levis* [230], dont deux enfans :

a' Le marquis DE LA FERTÉ, épousa Clotilde *Molé* [231].

b' Le comte HUBERT DE LA FERTÉ, ép. Élisabeth *Molé* [232].

b. MARIE-LOUISE, comtesse DE LA FERTÉ, épousa le duc *de Rivière* [232], dont trois enfans :

a' Le duc CHARLES DE RIVIÈRE, pair de France, né le 1er juillet 1812.

b' ADRIENNE DE RIVIÈRE, née le 12 juillet 1814.

c' Le marquis LOUIS DE RIVIÈRE, né le 8 juillet 1817.

6° ADRIEN-LOUIS GOETHALS, mort en bas âge.

7° ANGÉLIQUE GOETHALS, morte sans alliance.

8° CHARLES GOETHALS, } morts sans alliance.
9° FRANÇOIS GOETHALS, }

10n CATHERINE GOETHALS, morte au berceau.

11° CATHERINE-JEANNE GOETHALS, née le 20 mars 1729, épousa messire Jean-Baptiste-Amé *des Fontaines*, comte *de la Barre* [233], Rewart de Lille, fils

d'Anselme et de Jeanne de Marcq, dont deux enfans :

A. NATALIE DES FONTAINES, morte jeune.

B. JOSSE-AMÉ-MARIE-JOSEPH DES FONTAINES, comte *de la Barre*, épousa Aldegonde-Jeanne-Antoinette, comtesse *de Proli* [234], fille de Charles, grand-amiral de l'Escaut, et de Cornélie van der Linden, dont quatre enfans :

a. AMÉ, comte DE LA BARRE, né à Lille, le 19 avril 1778, mort à l'armée, le 25 mai 1809.

b. CATHERINE-CHARLOTTE-LOUISE DE LA BARRE, née à Lille, le 21 novembre 1779, épousa le chevalier Louis-Charlemagne-Joseph *l'Évêque de la Basse-Moûturie* [235], dont quatre enfans :

a' ELINA-PAULINE-CORDULE DE LA BASSE-MOUTURIE, née à Abbeville, le 20 juin 1818.

b' LOUIS-CHARLEMAGNE-EMILE-DESIRÉ DE LA BASSE-MOUTURIE, né à Villeneuve d'Agen, le 3 juin 1820.

c' JULES-GUSTAVE-ALEXANDRE DE LA BASSE-MOUTURIE, né à Villeneuve, le 3 décembre 1821.

d' HERMINIE-JUSTINE-CAROLINE DE LA BASSE-MOUTURIE, née à Briey, le 3 septembre 1824.

c. GUSTAVE, comte DE LA BARRE, né à Anvers, le 14 janvier 1781, mort célibataire à Gand, le 21 janvier 1833.

d. CHARLES-MARIE, comte DE LA BARRE, né à Lille, le 5 novembre 1783, consul de Danemarck à Cadix, épousa Kitty *Barron* [235], dont quatre enfans :

a' CATHERINE DE LA BARRE, née à Cadix, le 11 septembre 1818.

b' MARGUERITE DE LA BARRE, née à Cadix, le 16 août 1820.

c' LOUISE, née à Cadix, le 24 septembre 1822, morte à trois ans.

d' CANDELARIA, née le 18 janvier 1825, morte au berceau.

12° ISABELLE-JEANNE GOETHALS, morte très-jeune.

13° ADRIEN-BERNARD GOETHALS, mort au berceau.

XCIX, p. 72. 14° ADRIEN-JACQUES GOETHALS, épousa Colette *de Wulf* [200] (Voy. page 136), dont quatre enfans :

A. LOUIS GOETHALS, mort à l'âge de 10 ans.

B. PAULINE GOETHALS, morte en célibat le 1er mai 1828.

C. CATHERINE GOETHALS, morte au berceau.

D. CATHERINE GOETHALS, morte à huit ans.

XXVII. GUILLAUME-JOSSE-FRANÇOIS GOETHALS, fils aîné de Josse et de Thérèse-Michelle Lefebure (page 143), épousa Jeanne-Thérèse *Leuwers* [237], fille de Charles Leuwers, seigneur de Waterbeke, Tervliet et Schallerweghe, et de dame Isabelle-Claire Aerts. Elle avait été baptisée dans l'église de Saint-Martin à Ypres, et mourut le 12 avril 1792, à l'âge de 75 ans (étant veuve). De ce mariage naquirent cinq enfans :

1° THÉRÈSE-ISABELLE GOETHALS, morte sans alliance.

2° GUILLAUME-JOSEPH-ALOISE, dont l'article viendra, page 149.

3° JEAN-BAPTISTE GOETHALS, mort en célibat.

4° AMÉLIE-THÉRÈSE GOETHALS, morte le 26 février 1818, avait épousé en mai 1778, Gaspard-Jean-Joseph *Vertegans d'Autreppe* [237], chevalier, décédé à Tournai, le 4 avril 1804, dont une fille :

A. AMÉLIE-THÉRÈSE-ADOLPHINE-COLETTE VER-

TEGANS, née le 8 mai 1779, épousa le 22 mai 1800 messire Alexandre-Philippe-Joseph *de la Croix* [239], écuyer, né dans le duché de Holstein et mort à Tournai le 28 novembre 1828, laissant de son mariage quatre enfans :

a. ARTHUR-GASPARD-ALEXANDRE DE LA CROIX, né le 7 mars 1801, épousa, le 15 novembre 1826, Adèle-Clotilde *de l'Epine* [240], dont quatre enfans :

a' MARIE-ADÈLE-AMÉLIE DE LA CROIX, née le 30 novembre 1827.

b' CLOTILDE-ALDEGONDE-CHRÉTIENNE-MARIE DE LA CROIX, née le 24 avril 1829.

c' CAMILLE-ADOLPHE-FERDINAND-MARIE DE LA CROIX, né le 21 juillet 1831.

d, ADRIEN-ALEXANDRE-MARIE DE LA CROIX, né le 5 juillet 1833.

b. ZOÉ DE LA CROIX, née en juin 1803, et morte le 18 janvier 1806.

c. ALEXANDRE-PHILIPPE-JOSEPH (dit Alfred) DE LA CROIX, né le 10 janvier 1805, allié le 6 août 1828 à Céline-Charlotte-Louise-Chrétienne *de la Croix d'Ogimont* [240], fille de Chrétien-François-Joseph et de Marie-Josèphe-Henriette d'Hespel, morte le 14 juillet 1834, en laissant quatre enfans :

a' MATHILDE DE LA CROIX, née le 8 août 1829, morte au berceau.

b' PAULINE-MARIE-JOSÉPHINE-HENRIETTE DE LA CROIX, née le 13 janvier 1831.

c' CAROLINE-MARIE-ADOLPHINE-HENRIETTE DE LA CROIX, née le 7 juillet 1832.

d' FLAVIE-ROSE-MARIE DE LA CROIX, née le 22 janvier 1834.

d. THÉRÈSE-ÉMILE-ADOLPHINE-GUISLAIN DE LA CROIX, née le 3 mars 1807, mariée le 6 novembre 1828, à messire le baron Adolphe-Auguste-Guislain-Joseph *Delfosse et d'Espierre* [241], fils d'Auguste-François-Félix et de Léopoldine-Alexandrine-Josèphe Errembault, comtesse de *Dudzeele*, dont :

a' ARMAND-XAVIER-AUGUSTE-GUISLAIN DELFOSSE, né le 24 septembre 1829.

b' GUSTAVE-MARIE-LÉOPOLD-GUISLAIN DELFOSSE, né le 6 septembre 1832.

5° CHARLES-JOSEPH-GUILLAUME GOETHALS, né le 10 février 1750, épousa Adélaïde *Spilleux* [242], fille de Jean et de dame Marie-Josèphe Goffaert. De ce mariage naquirent cinq enfans :

A. MARIE,
B. SOPHIE,
C. JOSÉPHINE,
D. JULIE,
} mortes en célibat.

C, p. 73. E. CHARLES-AUGUSTE-ERNEST GOETHALS, né le 10 avril 1782, lieutenant général au service de Belgique, épousa Augustine-Joséphine-Colette *Husmans* [243], fille d'Augustin Husmans, seigneur de Merbois, et de dame Marie-Françoise d'Arfaille. De ce mariage sont issus trois enfans:

a. AUGUSTE GOETHALS, né le 17 janvier 1812, capitaine d'état-major, épousa, le 8 juin 1836, Esther *Engler* [244], fille de Jacques, sénateur, et de dame Julie Stuttberg, dont :

a' MARIE-JULIE-CAROLINE, née à Bruxelles, le 30 mai 1837.

b. JULES GOETHALS, né le 4 décembre 1815.

c. MARIE-ESTELLE GOETHALS, née le 26 mars 1824.

XXVIII. GUILLAUME-JOSEPH-ALOISE GOETHALS, deuxième enfant de Guillaume-Joseph François et de Jeanne-Thérèse Leuwers (page 73), épousa 1°, en 1768, Anne-Philippine-Thérèse *Morel* [199], sa cousine, fille de François et de Thérèse-Jossine de Potter, née en 1740, et 2° Marie-Josèphe-Colette *Ramon* [245], fille de Jean, seigneur de Clippelhove; ses enfans du premier lit furent:

1° JOSSE-GUILLAUME-MARIE-JEAN, qui suivra, pag. 150.

2° CHARLOTTE GOETHALS, épousa Benoît *Papeleu de Poelvoorde* [246], dont huit enfans:

A. NATALIE PAPELEU, née le 1er mars 1795.

B. THÉRÈSE PAPELEU, épousa le 2 mai 1818 Charles-Marie-Léopold *van Hoobrouck de Ten Hulle* [247], fils d'Hubert et de Sophie van den Brugghen, dont six enfans:

a. CORALIE-CHARLOTTE-MARIE VAN HOOBROUCK, née le 24 mars 1819.

b. JULES-MARIE-JOSEPH-BENOIT, né le 10 mars 1821, mort en bas âge.

c. ESTHER-MARIE-COLETTE VAN HOOBROUCK, née le 20 novembre 1823.

d. MARIE-CONSTANCE-COLETTE VAN HOOBROUCK, née le 23 octobre 1825.

e. MATHILDE-FRANÇOISE VAN HOOBROUCK, née le 22 septembre 1828.

f. ADOLPHE-BRUNON-MARIE-JOSEPH VAN HOOBROUCK, né le 20 septembre 1834.

C. DÉSIRÉ PAPELEU, né le 25 avril 1799, mort en 1834.

D. MATHILDE PAPELEU, née le 25 décembre 1800.

E. MARIE-THÉRÈSE PAPELEU, née le 2 juillet 1804.

F. CÉLESTINE PAPELEU, morte jeune.

G. VICTOR PAPELEU, né le 27 février 1810.

H. ÉMERENCE PAPELEU, née le 14 octobre 1813.

XXIX. JOSSE-GUILLAUME-MARIE-JEAN GOETHALS, épousa, le 4 février 1793, Isabelle-Marie-Barbe-Colette *van den Cruyce* [248], née à Gand, en la paroisse de Saint-Michel, le 10 mai 1768, fille de François-Jean-Joseph et de dame Barbe-Jeanne-Françoise de Potter. De ce mariage sont issus cinq enfans :

1° HENRI-BERNARD-JOSEPH GOETHALS, baptisé le 10 juillet 1794, mort en bas âge.

2° ÉDOUARD GOETHALS, tué à la bataille de la Moskowa, en 1812.

3° † ADOLPHE-AUGUSTE GOETHALS, prevôt de la chapelle de N.-D., dite de Schreyboom, à Gand.

4° FRANÇOIS GOETHALS, mort en célibat.

5° FÉLIX-VICTOR GOETHALS, jurisconsulte et conservateur de la bibliothèque de la ville de Bruxelles.

XXVII. JOSSE-LAURENT GOETHALS, troisième enfant de Josse et de Thérèse-Michelle Lefebure, épousa Thérèse-Rosalie *de Vylder* [249], fille de Gilles, dont six enfans :

1° JOSSE-CHARLES, dont l'article suit.

2° RÉNÉ-JEAN-EUGENE GOETHALS, né le 6 avril 1748, mort en célibat.

3° GUILLAUME-FRANÇOIS-JOSEPH GOETHALS, né le 24 mai 1749, mort en célibat.

4° JOSEPH-LOUIS-LAURENT GOETHALS, né le 14 mai 1750, mort célibataire.

5° † AMBROISE-CHARLES-GUISLAIN GOETHALS, né le 14 mai 1751, archiprêtre, vicaire-général, etc., etc., décédé le 27 avril 1836. CI, p. 74.

XXVIII. JOSSE-CHARLES GOETHALS, épousa Isabelle-Jeanne-Colette *Standaert* [250], dont six enfans :

1° SOPHIE-JOSSINE-MARIE GUISLAINE, morte enfant, en 1794.

2° LOUIS-MARIE-GUISLAIN GOETHALS, né le 3 septembre 1788.

3° † AMAND-MARIE-ADRIEN-GUISLAIN GOETHALS, curé de Nieuwkerke (pays de Waes), y décédé le 12 février 1826.

4° † THÉRÈSE-DOROTHÉE-GUISLAINE GOETHALS, religieuse à l'abbaye de Doorezeele à Gand, y décédée le 23 mai 1813.

5° † COLETTE GOETHALS, religieuse à Anvers.

XXIX. 6° Le comte FRANÇOIS-AMÉ-GUISLAIN GOETHALS, époux de dame Célestine-Éverardine-Anne-Marie *Pecsteen* [251], fille de messire Jacques-Philippe Pecsteen, seigneur de Butswerve, membre de

l'ordre équestre de la Flandre occidentale, etc., et de dame Anne Dhont. De ce mariage sont issus cinq enfans :

1° EULALIE GOETHALS, née le 5 avril 1826.

2° HENRI GOETHALS, né le 6 août 1827.

3° LOUIS GOETHALS, né le 31 mars 1829.

4° GUSTAVE GOETHALS, né le 11 mars 1831.

5° ALFRED GOETHALS, né le 14 septembre 1832.

Nota. Le croquis généalogique qui précède est extrait de plusieurs tableaux authentiques successivement dressés, revisés ou approuvés par les autorités compétentes et dans l'ordre suivant : 1° en 1654 par Messire Adrien Colbran, premier roi d'armes des Pays-Bas et de Bourgogne; 2° en 1711 par les quatre hérauts d'armes Messires Joseph van den Leene, Louis van Ursel, Platzart et R. de Grez, et 3° en 1744 par le roi d'armes dit la toison d'or, Messire Jaerens.

Digitized by Google

TABLE

DES ALLIANCES DE LA FAMILLE GOETHALS.

157 *Ackerman*, d'or, à trois coqs de sable.

159 *Allaert*, d'azur, à trois aigles d'or.

204 *Anglemont* (*d'*), d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une croisette ancrée du champ, accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef, une en pointe.

10 *Artevelde* (*van*), de sable, à trois chaperons d'argent.

183 *Audejans*, coupé au premier parti, losangé de sable et d'argent et écartelé d'argent au lion de sable; au second de sable à l'oie démembrée d'argent.

91 *Audenburg*, d'argent à trois bandes de gueules, au chef d'or.

26 *Baers*, d'azur, à un bar d'argent posé en fasce, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef, une en pointe.

169 *Baert*, de gueules, au chevron d'argent accompagné de trois étoiles à six raies d'or; au chef d'or chargé d'un lion léopardé d'azur, armé et lampassé de gueules.

185 *Balthin* (*de*), de gueules, à la fasce d'azur émanchée d'or de quatre pièces mouvant du chef, accompagnée de trois roses d'argent, 2 et 1.

236 *Barron*, de gueules, à trois besans d'or.

170 *Baronaige*, fascé d'or et de gueules, à cinq sautoirs d'argent sur chaque fasce d'émail.

214 *Baut de Rasmon*, d'or, à la fasce ondée d'azur, accompagnée en chef de deux têtes de maures tortillées d'argent, et en pointe de deux flèches massées en sautoir empennées de gueules et d'azur.

76 *Bauwens van der Boyen*, de sable au léopard lionné d'or, armé et lampassé de gueules.

81 *Bave* (*de*), de gueules à six roses d'or, posées 3, 2 et 1, au chef d'argent, chargé de trois arbres arrachés de sinople.

205 *Beaulaincourt de Marles* (*de*), d'azur, à deux léopards lionnés accroupis et adossés d'or, les queues passées en sautoir, surmontées d'une couronne du même.

128 *Beken* (*van der*), de gueules, à cinq annelets d'argent posés en croix.

73 *Beneden* (*van den*), de sable, au griffon d'or accompagné de quatre croissans d'argent aux angles de l'écu.

201 *Benoist* (*baron de*), écartelé d'azur à la bande de gueules accompagnée en chef d'une étoile à six raies, et en pointe d'un croissant; au 2e et 3e d'argent semé de fleurs de lis d'azur.

134 *Berghe* (*van den*) d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent.

7 *Berthoult* (*de*), d'or, à la fasce d'azur.

147 *Bette*, d'azur, à trois taux d'or.

50 *Bithave* (*de*), de sable, au chevron d'or chargé de trois boules d'argent.

186 *Bleye* (*de*), d'or, au sautoir engrelé de sable.

154 *Blondel*, de sable, à la bande d'or.

103 *Borluut*, d'azur, à trois cerfs d'or.

140 *Brande* (*van den*), de sable, à trois bandes d'argent.

90 *Branteghem Vanderslacht* (*van*), d'or, semé de billettes de sable au lion de gueules.

178 *Breydel*, de gueules, à trois têtes et cols de cheval d'argent bridées d'azur.

160 *Brune* (*de*) ou *de Bruns*, de sinople, à neuf billettes d'or, 4, 3 et 2, au chef de sable burelé d'argent.

191 *Bultinck*, d'argent, au chevron de sable et à trois étoiles de gueules.

23 *Bundere* (*van den*), de gueules, à deux arcs d'or.

94 *Calckine* (*van*), d'or, à la fasce échiquetée d'argent et de sable de trois tires.

158 *Calstre* (*van*), d'or, au sautoir engrelé de gueules.

176 *Camargo* (*de*), écartelé d'azur à trois lis d'or 1 et 2, au 2e et 3e de sable à trois faucilles d'or.

130 *Caudenborch* (*van der*), d'or, au chevron d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

71 *Chatte*, de gueules, à la clef d'argent couchée en bande.

62 *Cioli* (*de*), d'azur, au chevron d'argent.

52 *Clapdorp* (*van*), écartelé au 1er et 4e d'azur à une potence et deux merlettes d'or, et au 2e et 3e d'or à trois croix recroisettées de gueules.

55 *Colaerts*, écartelé au 1er et 4e de gueules à la croix épatée fourchée d'or à trois pointes de chaque bout, ébranchée à senestre et accostée d'une grenade tigée et feuillée du même au cœur de gueules; au 2e et 3e d'or à six vairs d'azur chargé d'une bande de gueules.

2 *Comines* (*de*), de gueules au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent à la bordure d'or.

75 *Coolens*, écartelé d'or à trois glands de sinople, au 2e et 3e d'azur à trois têtes et cols de grues d'argent.

189 *Cools*, de gueules, billetté d'or à la bande d'argent.

112 *Cortewille* (*de*), écartelé d'argent à trois cors de chasse de sable, liés de gueules.

150 *Corthals*, d'azur à trois demi-vols d'or.

101 *Coutere* (*van der*), d'argent, au chevron de sable chargé de trois étoiles d'or et accompagné de trois merlettes de l'émail.

138 *Coye* (*van der*), de gueules, au sautoir d'or.

239 *Croix* (*de la*), d'or, à deux lions adossés de gueules, leurs queues en sautoir, chargés en cœur d'un écusson de sable au chef d'argent chargé de cinq croisettes potencées de sable rangées 3 et 2.

248 *Cruyce* (*van den*), d'azur, à la croix ancrée d'or.

166 *Damman*, d'argent, à la tour de gueules.

241 *Delfosse et d'Espierre* (*baron*), d'azur, à la fasce d'or chargée de trois roses de gueules et accompagnée en pointe d'une fleur d'aubépine d'argent.

133 *Desfontainès de la Barre* (*comte*), d'azur, à trois pals d'or chargé d'une tour de sable maçonnée d'argent en abîme.

172 *Doedens*, de gueules, à une enclume d'or.

131 *Donaes*, d'argent, à la tête de maure de sable tortillée d'argent.

210 *Donnoghue* (*o*), de sinople, à l'épée d'argent garnie d'or accolée d'une bisse à trois tournans d'argent accostés de deux renards rampans et affrontés d'or, la bordure d'argent.

123 *Dorebeques*, d'or, à trois bandes de gueules.

54 *Ducellier*, d'argent, à quatre cotices de gueules au canton du même.

87 *Edinghen* (*van*), d'or, à deux fasces de sable, écusson de sinople en cœur au lionceau d'argent.

244 *Engler*, d'argent, à la colonne de gueules chargée d'un globe d'azur surmonté d'une étoile d'or à six raies.

240 *Epine* (*baron de l'*), d'or, à deux fasces de sable treillissées d'argent mantelé d'azur, accompagné en chef d'une tête de lion arrachée d'argent, et d'une tour du même maçonnée de sable.

222 *Errembaut du Maisnil*, de sable, à la fasce d'or accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'argent.

215 *Ertborn* (*baron van*), d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois écrevisses de sable.

83 *Everwyn*, de sable, à la hure de sanglier d'argent accotée de deux demi-ramures du même dont celui de senestre est renversé.

229 *Ferté-Meun* (*comte de la*), écartelé d'hermines au sautoir de gueules, au 2e et 3e écartelé d'argent et de gueules.

190 *Fréquin*, d'argent, à trois demi-accolades de sable parti cousu du champ à deux escarres du même métal.

95 *Gaule* (*de*), d'azur, au lion d'argent armé lampassé et couronné d'or.

1 *Ghistelles* (*de*), de gueules, au chevron d'hermines.

194 *Ghysel* (*van*), d'or, à trois fers à cheval chargés de trois étoiles d'argent, une en chef.

63 *Gobelsroy* (*van*), d'azur, à trois pals d'or au chef du même chargé d'une hure de sanglier de sable.

30 *Goetghebuer*, d'argent, à trois trèfles de sinople.

60 *Gracht* (*van der*), d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable.

146 *Grave* (*de*), d'argent, à la fasce bandée d'or et d'azur accompagnée de trois roses de gueules.

80 *Grenier*, d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois hures de sanglier du même.

203 *Grenouillère (de la)*,

28 *Gruutere (de)*, de sable, à six jumelles d'or.

148 *Grysperre (van)*, d'argent, à trois chevrons de sable.

168 *Guchte (van)*, de gueules, au sautoir d'argent.

125 *Haecx*, d'or, à trois crocs de sable et deux fasces du même brochant sur le tout.

22 *Haghen (van der)*, d'argent, à trois hures de sanglier de sable défendues du premier.

173 *Haute (van den)*, d'argent, à un arbre arraché et quatre fagots au naturel en quatre pals rangés en fasce.

110 *Hauweel*, de gueules, à la fasce fuselée d'argent.

61 *Havermans*,

29 *Hecke (van der)*, de sinople, à trois chevrons d'argent à la bordure engrelée d'or.

167 *Hecke (van)*, d'argent, au buste de cerf au naturel.

45 *Heede (van den)*, d'azur, à la ramure de cerf d'or.

225 *Heems (baron d')*, d'or, à quatre cotices de gueules au chef cousu d'or chargé d'un lion léopardé à la queue nouée de sable.

211 *Heere (baron d')*, de gueules, à la fasce contrebressée d'or, accompagnée de trois étoiles du même, deux en chef, une en pointe.

48 *Hemsbrouck (van)*,

228 *Hennet de Courbois*, d'azur, au heaume d'argent bordé d'or doublé de gueules au chef d'hermines.

174 *Hertérickx (van)*, écartelé au 1er et 4e d'argent à trois cœurs d'azur, et au 2e et 3e de gueules à huit billettes d'or, posées 3, 2 et 3.

21 *Heurne (van)*, d'argent, à trois merlettes de sable et à l'écusson du même en abîme.

13 *Holle (van den)*, d'argent, à trois aigles d'azur membrés de gueules.

102 *Hondt (de)*, d'azur, au chevron d'argent accompagné de trois lévriers courans du même.

247 *Hoobrouck (van)*, écartelé d'argent à l'aigle de sinople, membré et béqué de gueules, au 2e et 3e d'azur au sautoir d'or cantonné de quatre besans du même.

120 *Hooghe (d')*, de gueules, au chevron d'argent chargé de trois yeux au naturel.

47 *Horoir (van)*, d'hermine à trois barres d'or.

49 *Houare*, de sinople, à sept étoiles d'argent posées 2, 3 et 2.

165 *Hove (van)*, d'azur, billetté d'argent à trois croissans d'or, à l'étoile d'or en cœur, du même métal.

220 *Hoverlant*, d'azur, à la croix aiguisée d'or cerclée de gueules et cantonnée de quatre dragons d'or.

182 *Hullegarde (d')*, d'or, à trois pals d'azur chargé

d'un lion d'argent, armé lampassé et couronné d'or, mouvant de la pointe; le chef de gueules.

208 *Huens*, écartelé au 1er et 4e d'argent à trois fleurs de lis de gueules, au 2e d'argent au tourteau de sable chargé d'une étoile d'or, au 3e de sable à trois annelets d'or au chevron de sable chargé sur la pointe d'une chaîne de quatre chaînons d'argent.

243 *Husmans de Merbois*, d'or, à la tour au naturel surmontée d'un lion naissant de sable armé et lampassé de gueules tenant une épée d'or dans la patte droite.

88 *Immeloot*, échiqueté d'or et d'azur.

34 *Ingoyghem* (*van*), d'or, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

202 *Ivory de Dugnies* (*d'*), de sable, à trois besans d'or.

25 *Jaegere* (*de*), de sable, au cor de chasse d'argent lié d'or.

149 *Kemele* (*de*), d'azur, au chevron d'or accompagné de trois têtes de chameau d'argent bridées de gueules.

212 *Kervyn* (*baron de*), de sable, au chevron d'or accompagné en chef d'une branche de chêne et d'une étoile, et en pointe d'une jambe de chèvre, le tout du même métal.

33 *Ketelboetere*, de gueules, à cinq cloches d'argent posées 1, 2 et 2, au franc canton d'or, à cinq merlettes de sable, posées 2 et 3 et à la bordure engrelée d'argent.

57 *Ketels*, d'azur, à trois chaudrons d'or.

109 *Keysere* (*de*), de sable, au chevron de gueules accompagné de trois roses d'azur feuilletées de sinople.

213 *Laage* (*de*), gironnée d'or et de gueules de dix pièces.

72 *Laerbauts*, d'azur, à deux bistèques d'argent posées en deux pals.

151 *Lampsins*, de sinople, à un agneau pascal d'argent au panonceau d'or chargé d'un oiseau de gueules.

67 *Langerit*, de gueules, à la bande ondée d'or au chef d'argent chargé de deux roseaux feuillés de sinople posés en sautoir.

116 *Lannoy* (*de*), d'argent, à trois lionceaux de sinople couronnés et armés d'or lampassés de gueules, la bordure engrelée du même.

224 *Lefebure*, de sable, à trois coquilles d'argent et une étoile de même posée en cœur.

115 *Lembeke* (*van*), d'or, à la fasce de gueules.

237 *Leuwers*, de sable, au chevron équarri d'argent chargé d'un croissant de gueules accompagné en chef de deux rencontres de lion d'or, et en pointe d'une tige à trois feuilles du même.

235 *L'Evêque de la Basse-Moûturie*, d'azur, au chevron d'or accompagné d'une croizette, d'une couronne, d'une épée en pal du même. Cri : *Deus rex honor*.

230 *Levis* (*marquis de*), d'or, à trois chevrons de sable

et pour cri : *Ainsi Dieu au second chrétien Levis.*

227 *Lichtervelde* (*comte de*), d'azur, au chef d'hermines.

133 *Locquenghien* (*de*), d'or, semé d'hermines au lion de sinople armé et lampassé de gueules.

59 *Lotin*, échiqueté d'argent et de sable.

223 *Maelcamp*, de gueules, à un cerf passant d'argent ayant le col percé d'une flèche d'or en barre la pointe en haut.

187 *Maelen* (*van der*),

96 *Mahieu*, d'or, à trois merlettes de sable.

5 *Mailly* (*de*), d'or, à trois maillets de gueules.

124 *Marcke de Lummène*, de gueules, au lion d'argent.

42 *Marivoorde* (*van*), d'argent, au chevron de sable accompagné de trois macles de gueules.

133 *Martins*, d'or, au chevron de gueules accompagné en pointe d'un chien courant à la tête contournée du même.

27 *Maschs*, d'azur, à six jumelles d'or.

8 *Masmines* (*de*), d'azur, au lion d'or armé lampassé de gueules et brisé d'une fleur de lis du même sur la poitrine.

221 *Massiet*, d'argent, à la fasce bretessée et contre-bretessée de gueules.

56 *Massue*, de gueules, aux deux massues en sautoir surmontées d'une couronne du même.

122 *Meere* (*van der*), d'azur, à trois feuilles de mûrier renversées d'or.

129 *Megank*, de gueules, au griffon d'or.

93 *Metteneye*, de gueules, au chevron d'argent accompagné de trois tours d'or.

141 *Meulen* (*van den*), de gueules, à cinq coquilles d'argent posées en croix.

9 *Mol* (*de*), de gueules, à cinq losanges d'argent posés en croix et cantonnés de deux billettes d'or.

231 *Molé*, écartelé au 1er et 4e de gueules au chevron d'or accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'un croissant d'or en pointe; au 2e et 3e d'argent au lion de sable.

3 *Moreel*, d'or, au chevron de gueules accompagné de trois têtes de nègres tortillées d'argent.

199 *Morel*, d'argent, à la fasce vivrée de sable.

156 *Neste* (*van den*), d'azur, semé d'étoiles d'or.

143 *Noot* (*van der*), d'or, à cinq coquilles de sable posées en croix.

104 *Ognies* (*d'*), de sinople, à la bande d'argent chargée de quinze hermines de sable.

132 *Oosterlinck* (*d'*), d'azur, à la fasce accompagnée de trois molettes d'éperons, le tout d'or.

119 *Oosterzeele* (*d'*), d'azur, à trois étoiles d'or.

142 *Oultremont* (*d'*), d'azur, au chevron d'argent.

65 *Overbeke* (*van*), d'argent, au chevron de sable accompagné de trois lionceaux du même.

184 *Overdats*, écartelé d'argent aux trois papillons de gueules et au 2e et 3e de gueules à la hache d'argent au manche d'or.

24 *Pape* (*de*), d'azur, au chevron d'or accompagné de trois châteaux du même.

206 *Papejans de Morchoven*, écartelé de gueules au lion couronné d'or et au 2e et 3e d'or à six fleurs de lis de gueules 3, 2 et 1 à l'écusson de gueules sur le tout à la fasce d'or chargée de trois chevrons d'azur.

246 *Papeleu de Poelvoorde*, d'or, à la fasce de gueules accompagnée de trois aigles au vol abaissé de sable membrés de gueules, deux en chef, une en pointe.

179 *Parmentier*, d'azur, à trois épis de blé chacun chargé de deux autres épis passés en sautoir, le tout d'or posé 2 et 1.

251 *Pecsteen*, échiqueté d'argent et d'azur au chef d'hermines.

218 *Perre* (*van der*), d'argent, au chevron de gueules, un arbre arraché de sinople posé en pointe.

77 *Piet* (*van der*), d'argent, à la croix de sable cantonnée de quatre clefs d'argent.

162 *Pollaere*, d'azur, au chevron d'or accompagné de trois lionceaux du même.

198 *Potter* (*de*), d'azur, au croissant d'argent, au chef du même chargé de trois roses de gueules.

41 *Pourstraete*, de gueules, à trois losanges d'argent en pal.

134 *Proli* (*comte de*), coupé au 1er de gueules et au 2e palé d'or et d'azur. Devise : *Non data non concessa sed adnata.*

36 *Provins*, d'azur, à une fleur de lis d'or accompagnée de six étoiles à six raies du même, 3, 2 et 1.

121 *Quevin*, de sable, à trois besans d'or.

245 *Ramon*, de gueules, à la fasce échiquetée d'or et de sable de deux tires accompagnées de six besans d'argent rangés 1 et 2 en chef, et 2 et 1 en pointe.

136 *Raveschoot* (*van*), d'or, à trois corbeaux de sable.

207 *Richterich*, d'argent, à la fasce de gueules accompagnée de deux roses du même en chef.

132 *Riffardeau, duc de Rivière*, palé d'or et d'azur, au chevron de gueules brochant sur le tout.

219 *Robette*, écartelé au 1er et 4e d'or à trois cors de chasse de sable liés de gueules et au 2e et 3e d'argent à trois merlettes de sable.

70 *Rode* (*van*), d'azur, au chevron d'argent accompagné de trois trèfles du même.

153 *Rosimbos* (*de*), bandé de gueules et d'argent.

171 *Rousseels*, écartelé au 1er et 4e d'argent au chêne arraché de sinople chargé de trois glands d'or, au 2e et 3e écartelé de sable à la barre d'argent et d'or à sept losanges d'azur 3, 3 et 1.

59 *Roy* (*le*), d'azur, à l'aigle d'or accompagné de trois roses du même.

217 *Roye de Wichem* (*de*), d'azur, à trois chevrons d'or.

145 *Ruffelaert*, d'or, à trois fasces de gueules.

14 *Rycke* (*de*) ou *S'ryken*, d'hermines, à la bande de gueules chargée de trois roses d'argent.

188 *Ryckeghem* (*van*), de gueules, au poisson d'argent posé en fasce et à trois couronnes d'or rangées en chef.

44 *Rym*, d'or, au léopard de gueules armé lampassé et couronné d'azur.

82 *Sadelaere*, de gueules, à la croix d'or cantonnée de quatre croissans du même.

6 *Sarchainville de Quéant*, de vair, au chef d'or chargé d'un flambeau de sable, couché en fasce, au manche d'argent et allumé de gueules.

105 *Sanders*, d'or, à trois trèfles de sinople.

106 *Schauvlieger*, d'argent, à trois trèfles de sinople.

126 *Schepper* (*de*), d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux cors de chasse du même liés de gueules et en pointe d'une coquille aussi d'or.

164 *Schouteete*, d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.

18 *Sermachelins*, d'or, à trois lionceaux de sable dont l'un au franc canton cousu du champ.

113 *Sersimoens*, d'argent, billetté d'or à la bande de gueules chargée de trois fleurs de lis d'or.

97 *Serthomas*, de gueules, à la croix d'argent cantonnée de quatre écussons d'or.

37 *Sicleers* (*van*), de gueules, au lion d'argent.

90 *Slacht* (*van der*). Voyez *van Branteghem*.

69 *Slangenborch Heyne* (*van*), de sable, à trois couleuvres d'argent au chef d'or chargé de trois arbres au naturel.

118 *Smul*, d'azur, à trois clefs d'or.

66 *Snellincx*, d'argent, à une quinte-feuille percée de gueules au chef de sable chargé de trois sautoirs d'argent.

43 *Snouckaert*, d'or, à l'aigle de sable parti d'argent à trois bandes de sable.

197 *Soenens*, d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles en chef et d'une épée d'argent garnie d'or en pointe.

163 *S'pesters*, de sinople, à la tour d'argent accostée de deux roses du même.

242 *Spilleux*, d'argent, à la bande de gueules au chef d'azur chargé de trois étoiles du champ.

250 *Standaert*, d'azur, à trois étendards réunis en sautoir d'argent chargés d'une croix de gueules, frangés et emmanchés d'or.

89 *Steelandt*, de gueules, à la fasce d'argent chargée de quatre sautoirs accolés d'azur.

152 *Stoppelaere*, de sable, au cornet d'argent lié de gueules au chef d'or chargé d'un croissant d'azur.

84 *Stourffarts*, fascé d'argent et de sable freté d'or à la barre de gueules chargée d'une palme d'argent.

226 *Strom* (*baron de*), parti d'argent à la fasce ondulée d'azur accompagné en chef d'une couronne de sable et en pointe de trois molettes d'éperons du même et d'or à la barre de gueules accompagnée de trois oiseaux du même, deux en chef, une en pointe.

98 *Struybels*, gironné d'or et de sable.

15 *Sturme*, d'hermines, à trois fasces de gueules.

107 *Surlet*, d'or, au sautoir de gueules.

64 *Swerts*, émanché d'argent et de gueules de dix pièces.

46 *Teerlincx*, d'azur, à trois dés d'argent.

161 *Tessele* (*van*), de gueules, au lion d'or au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

180 *Thibaut*, de sinople, à cinq roses d'argent posées en croix, au canton de gueules à un léopard d'or au chef d'azur chargé de trois annelets d'argent.

40 *Thielt* (*van*), de gueules, à cinq roses d'argent, 3 et 2 au chef d'or, chargé d'un cerf élancé de sinople, à la bordure engrelée de gueules.

79 *Toebast*, d'argent, à trois glands, une tête humaine de face et de carnation en abîme, la bordure du champ.

139 *Tollenaere* (*de*), de sinople, à trois chevrons échiquetés d'argent et de gueules à deux tires.

111 *Tourneur* (*le*), de gueules, au fer de lance d'argent versé en bande.

100 *Trappen* (*van*), de sinople, au buste de cigogne contourné d'argent, percé d'une flèche d'or armée d'argent et empennée de gueules et d'argent, posée en bande.

4 *Triest*, de sable, à deux cors de chasse d'argent liés de gueules en chef et au lévrier du métal lancé en pointe.

175 *Turckschap*, d'or, à l'ancre au naturel accotée à

dextre d'une chèvre de sable et à senestre d'un mouton d'argent.

157 *Typoets*, de gueules, à trois oies d'argent becquées et membrées d'or.

20 *Uutendaele*, d'azur, au vol d'or.

135 *Uuten-Ecchaute*, d'argent, au sautoir de gueules.

86 *Uutenhove*, d'argent, à trois jumelles de gueules.

19 *Uutervolderstraete*, d'argent, semé de croisettes recroisettées de sable à trois cœurs percés de gueules.

74 *Uuterwulghe*, d'or, à trois mails ou martels d'azur.

38 *Valcke*, de gueules, au faucon d'or sur une terrasse de sinople.

192 *Velde* (*van de*), d'or, à l'arbre effeuillé et arraché au naturel.

193 *Verbaere*, d'azur, au chevron d'argent surmonté d'une étoile du même.

238 *Vertegans d'Autreppe*, d'or, à la croix de gueules cantonnée de douze merlettes de sable, trois à chaque canton misés 2 et 1.

53 *Vicq* (*de*), de sable, à six besans d'or 3, 2 et 1.

51 *Vivien* (*van*), d'argent, au chevron de gueules accompagné en chef de deux têtes et cols de bœuf du même, et en pointe d'une hure de sanglier de sable défendue d'argent.

117 *Vos* (*de*), de gueules, à trois renards passans d'or.

144 *Vos* (*de*), de gueules, au renard acculé d'or.

181 *Vos van Steenwyck* (*de*), d'azur, à trois mollettes

d'éperon d'or au chef d'or chargé d'un renard courant de gueules.

92 *Vriendt* (*de*), d'azur, à trois merlettes d'argent.

114 *Vuldere* (*de*), de gueules, au griffon d'or.

249 *Vylder* (*de*), coupé d'azur à trois clefs d'argent en pal et d'or à une lime au naturel au manche du même passée en bande.

78 *Vynckt* (*van der*), d'argent, à la fasce de sable chargée de trois pinsons d'or et accompagnée de trois écussons de l'émail dont deux en chef.

32 *Waele* (*van de*)

209 *Waepenaert*, de gueules, à trois têtes humaines de carnation armées chacune d'un casque d'acier poli.

196 *Waerzegghere*, d'or, à trois roses de gueules.

11 *Waesberghe* (*van*), d'argent billetté de sable au lion du même armé lampassé et couronné d'or.

195 *Wallaert*, d'azur à la fasce vivrée d'argent surmontée de trois merlettes de sable.

16 *Walle* (*van den*), d'argent, au chevron de sable accompagné de trois merlettes du même.

108 *Wargnies* (*de*), d'or, à trois croissans d'azur au chef de sinople chargé de trois étoiles d'argent.

17 *Wenemaere*, de sinople, à dix billettes d'argent posées 3, 2 et 1.

177 *Wezemaele*, de gueules, au chevron d'or accompagné de trois cornes de bœuf d'argent les deux du chef adossées.

216 *Wiericx de Kessel*, d'argent, au lion de gueules armé et lampassé d'azur tenant un compas ouvert d'or.

35 *Wittem*, de sable, au lion d'or armé lampassé et couronné de gueules.

127 *Wittenbroot*, de sinople, à la bande de gueules chargée de trois pains d'argent allongés en fasce.

200 *Wulf (de)*, de gueules, à la tête de loup d'argent.

12 *Wychuus (van)*, de gueules, au chevron d'argent accompagné de trois molettes d'éperon à cinq raies du même.

58 *Wyndekens (van)*

31 *Ydeghem (d')*, d'or, à deux fasces de sable à l'écusson de *Wiese* brochant en abîme entre les deux fasces (il est de sinople au lion d'argent).

85 *Zickele (van der)*, armé et lampassé de gueules à trois faucilles d'argent au manche d'or.

68 *Zinnicq (van)*, d'argent, au chêne de sinople le fût de l'arbre entortillé d'un serpent d'azur.

99 *Zoetanys*, de sable, au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon d'argent.

APPENDICES,

PIÉCES JUSTIFICATIVES OU HISTORIQUES

QUI SE RATTACHENT

AUX ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

DE LA MAISON GOETHALS.

Google

Digitized by Google

CHRONIQUES DE FLANDRE [1].

Les Duels d'Ypres.

La ville d'Ypres, comme toutes nos vieilles cités, eut aussi jadis ses splendeurs; il paraîtrait même qu'au 12me siècle elle était la plus importante et la plus populeuse des villes belges (2) : grandeur modeste, car elle a fait peu de fracas; mais elle était le fruit d'une haute industrie, plus haute que nous ne la supposons aujourd'hui, nous qui connaissons si peu le moyen âge et si mal les temps anciens.

Dans une pièce authentique du mois de juin 1246, conservée aux archives d'Ypres, on voit que cette ville alors comptait une population de deux cent mille âmes. Aucune des cités belges, aujourd'hui, ne peut rivaliser avec un tel nombre.

A l'époque où se passa l'action que nous allons racon-

(1) Cet article est extrait des *Vieilles Chroniques de Flandre*, par le savant et laborieux M. Collin de Plancy. (*Voir le Constitutionnel des Flandres*, du 6 octobre 1835 et *l'Emancipateur de Cambrai*, du 4 novembre suivant.)

(2) A l'exception toutefois de la ville de Gand. (*Voyez* la note de la page 185 ci-après.)

ter, Ypres était un peu moins peuplée, mais elle croissait tous les jours. C'était le 15 octobre de l'année 1116. Dans une salle tapissée de cuirs ornés d'arabesques d'or et de trophées d'armes, laquelle faisait l'entrée du vieux manoir des comtes de Flandre, on voyait, debout contre une fenêtre en ogive, un homme robuste, haut de six pieds, penché en avant et s'appuyant de la main droite sur une table ronde, massive, en noyer bruni. Cet homme avait de longs cheveux châtains qui tombaient en boucles sur ses épaules, une jeune barbe fauve très-soignée, un teint vif et des yeux ardens. Il était beau, mais toute sa figure portait l'empreinte d'une sévérité extrême; il devait être juste, mais implacable, et l'on remarquait à ses lèvres qu'elles n'étaient pas accoutumées au sourire.

Un vaste manteau écarlate, d'une seule pièce, sans collet et sans rabat, le couvrait par derrière, fixé autour du cou par deux larges agraffes qui figuraient deux haches d'armes. Une véritable hache, du poids de trente livres, pendait à sa ceinture de cuir noir. Un pourpoint de laine blanche lui serrait la poitrine et la taille, et tombait sur ses genoux. On ne voyait pas s'il avait un pantalon ou un haut-de-chausses; des bottes de cuir rouge, couvertes de petites figures d'argent, renfermaient ses pieds et ses jambes. Il écoutait d'un air distrait, tantôt regardant par la fenêtre qui laissait apercevoir à quelques pas un haut gibet, tantôt jetant avec bienveillance ses regards devant lui.

Cet homme était Baudouin VII, dit Baudouin-à-la-Hache, comte de Flandre, qui affectionnait la ville d'Ypres.

Devant lui, à quelques pas, on voyait une jeune femme de 20 ans, fraîche et ravissante, mais tout en pleurs. Elle était vêtue d'une longue robe de lin blanc; ses beaux cheveux blonds étaient relevés sur sa tête : elle suppliait et tendait les mains, se tenant à genoux jusqu'à ce qu'elle eût obtenu bonne réponse à sa prière : c'était Helly Moreel, fille d'un riche drapier d'Ypres.

Deux jeunes rivaux lui faisaient la cour : l'un jeune, noble et beau, JUSTE GOETHALS, de Courtrai, avait captivé son cœur; l'autre, André Booren, d'Ypres, l'aimait sans être aimé. Ce dernier était un petit homme de 30 ans, du métier des poissonniers (1), qui possédait une immense fortune, mais il avait le nez de travers, et la couleur de ses cheveux donnait de loin à sa tête l'apparence d'un gros coquelicot fané. Il était méchant, comme le sont quelquefois les hommes fort laids; nerveux et fort, exercé à tous les genres d'escrime, il était querelleur; admirateur de son riche costume de peau de daim lamée d'argent et de son bonnet de peau de lièvre rehaussé d'une aigrette d'or, il se croyait beau et fait pour plaire.

Depuis un an, il cherchait à gagner le cœur d'Helly,

---

(1) C'est-à-dire qu'il était agrégé au métier des poissonniers. (*Voyez* ci-devant la note 3, page 37.)

il s'y prenait mal. Cet homme, plein de vices que rien ne pouvait excuser, si quelque chose peut excuser le vice, affichait de mauvaises mœurs, raillait les choses religieuses et persifflait la vertu. Il croyait plaire par cette malice délétère qui corrode et qu'on est convenu d'appeler de l'esprit. Mais l'âme pure et candide de la jeune fille n'avait vu dans ses traits qu'un monstre et dans son esprit qu'un démon.

Comme il lui faisait peur et qu'elle n'osait exprimer devant lui l'horreur qu'elle ressentait pour son odieuse personne, se voyant supporté, il se supposait triomphant, et il avait demandé Helly en mariage.

Le père de la douce Helly, l'honnête Éloi Moreel, etait de ces hommes comme on n'en voit qu'en Flandre, qui idolâtrent leurs filles au point de leur laisser absolument le choix d'un mari. Il répondit à André Booren qu'il le tiendrait pour son gendre, si c'était le gré de sa fille, et il alla sur-le-champ la consulter. Alors la jeune Yproise se prononça : elle fit connaître son antipathie profonde pour le petit homme aux cheveux roux; elle avoua en même temps son amour pour Juste Goethals, dont l'âme, aussi belle que la figure, était ouverte à toutes les vertus, dont l'esprit droit et sensé savait plaire sans noirceur, sans blasphèmes, dont le cœur était plein de sentimens religieux.

Le père approuva le choix de sa fille et il remercia André. Le petit homme roux devint furieux; il blasphéma, il maudit Éloi Moreel; il calomnia Juste

GOETHALS. Il l'accusa de l'avoir supplanté dans le cœur d'Helly. Cet homme, qui ne croyait pas aux vérités de la religion, tomba, par un accès contraire assez commun, dans les idées superstitieuses; il accusa JUSTE d'avoir ensorcelé Helly; il hurla, il déraisonna. Il finit, dans une sorte de démence furieuse, par aller trouver son rival; il lui proposa un duel selon le vieil usage des Germains, toujours en vigueur dans la Flandre (1).

---

(1) Le duel avait lieu alors comme aujourd'hui entre deux adversaires; mais c'était toujours en présence du prince ou de ses officiers et après un assez grand nombre de cérémonies. Un duel qui aurait eu lieu en cachette eût été considéré comme un assassinat. Ces sortes de COMBATS A OUTRANCE étaient considérés comme le premier des *jugemens de Dieu;* les autres consistaient en des épreuves difficiles et pénibles.

Le jugement de LA CROIX imposait aux parties contendantes l'obligation de tenir les deux bras étendus en croix: celui qui succombait le premier à la fatigue de cette position était regardé comme coupable.

Dans le jugement par L'EAU BOUILLANTE, on jetait dans une chaudière pleine de cette eau un anneau bénit et la personne qui pouvait saisir cet anneau sans se brûler était absoute.

S'il préférait L'EAU FROIDE, l'accusé était jeté pieds et poings liés dans une cuve d'eau, et s'il surnageait il était condamné.

LE FER CHAUD était une autre ressource. On faisait prendre au patient une barre de fer rougie au feu et s'il la portait dans les mains nues l'espace déterminé par les juges sans qu'il en fût résulté de brûlure, on le déclarait innocent.

Ces usages superstitieux, consacrés par les suffrages de toutes les nations, ne pouvaient être détruits que par le christianisme, source de toutes les lumières civilisatrices. En 1215, un décret d'Innocent III, porté au 4e concile de Latran, démontrant l'absurdité de cette législation, l'arracha des mœurs chrétiennes, et si l'on en trouve encore quelques traces dans les siècles suivans, voire même jusqu'au 17e siècle, on doit convenir, à l'honneur du bon sens des peuples, que ce ne fut plus que dans des circonstances fort rares.

— Ou si vous refusez de combattre, dit-il, vous vous purgerez de l'accusation de magie que j'élève contre vous, par l'épreuve du feu.

— Le combat, répondit Juste Goethaes, est le jugement de Dieu, je l'accepte.

Le jour du champ-clos avait été fixé à trois jours, au 18 octobre. On avait demandé la lice à Baudouin VII qui l'avait accordée; le duel devait avoir lieu dans la cour du palais; et le vaincu, reconnu coupable de l'accusation ou calomniateur, devait être pendu au gibet qu'on apercevait de la fenêtre.

Quand Baudouin-à-la-Hache eut entendu le récit que nous venons d'exposer, il réfléchit profondément. — Il n'y a là qu'un coupable, se dit-il en marchant à grands pas, et le sort du combat peut se tromper.

Puis il se rappela tous les duels fréquens qui désolaient la ville d'Ypres, querelles de tous les jours chez un peuple brave et qui se terminaient par l'épée, le résultat inique de la plupart des champs-clos, tant de morts dont on avait trop tard aperçu l'innocence; il reconnut que la force seule faisait le droit; et s'arrêtant devant la jeune fille, il lui prit la main et la releva : — Rassurez-vous, mon enfant, lui dit-il, vous épouserez Juste Goethals.

On connaissait Baudouin-à-la-Hache, on savait avec quelle exactitude prompte il rendait à tous une sévère justice, avec quel soin il pourvoyait à l'absence des lois, en improvisant des ordonnances précises. Et quoi-

qu'il ne pût empêcher un duel qui était dans les mœurs; quoiqu'il ne pût, de sa volonté puissante, déraciner un usage dont on gémissait en vain, Helly fut pleinement rassurée; elle s'en retourna à la maison de son père, tranquille et se félicitant en silence de l'idée qu'elle avait eue de s'adresser à Baudouin.

Le jour suivant se passa sans que rien vînt confirmer la promesse du comte, et la jeune fille ne craignit point.

Le 17 octobre, le héraut du prince parcourut la cité populeuse précédé de deux trompettes, et proclama à tous les carrefours une loi spéciale ou privilége accordé par Baudouin aux habitans d'Ypres, lequel statuait formellement qu'à partir de ce jour, pour prévenir les abus des duels capricieux, aucun bourgeois du pays ne pourrait appeler son adversaire dans la lice, soit pour combattre en champ-clos, soit pour se justifier par les épreuves du feu, du fer chaud ou de l'eau bouillante, sans être accompagné de cinq de ses parens ou amis, décidés à courir avec lui les chances de la querelle. L'adversaire devait être soutenu pareillement.

Cette mesure fut accueillie par les applaudissemens publics; elle offrait une garantie contre les combats judiciaires.

— Un enragé ou un fou, disait-on, ne trouvera pas toujours cinq furieux résolus à se faire tuer avec lui ou à risquer le gibet.

André Booren, dès qu'il connut l'ordonnance de Bau-

douin-à-la-Hache, éprouva une sensation désagréable; il sentit sur-le-champ qu'elle allait l'embarrasser. Le lendemain en effet, Juste Goethals, que tout le monde chérissait, se présenta dans la lice avec cinq de ses amis qui embrassaient chaudement sa cause. Mais Booren eut beau consumer toute sa matinée à d'actives démarches, il ne put décider cinq champions à le suivre. L'heure avançait. A midi, s'il ne se présentait pas, lui qui avait jeté le gant, il était déshonoré, et ne pouvait plus entrer en champ-clos sans en être expulsé avec un coup de gantelet sur chaque joue. Midi sonna, car il y avait déjà au beffroi d'Ypres une horloge; ou du moins le guetteur, guidé par un cadran solaire ou par un sablier, sonnait les heures sur la cloche publique : midi sonna, et André ne parut point, quoique le juge du camp l'appelât trois fois.

Aussitôt les compagnons de Juste, l'ayant félicité, se dispersèrent pour aller à leurs affaires. Mais il n'y avait pas cinq minutes qu'ils s'étaient éloignés, Juste se disposait lui-même à partir, quand Booren enfin parut, avec cinq hommes armés. Il demanda excuse du retard causé par le peu de temps que lui avait donné la loi.

— L'heure est passée, répondit Juste, et mes champions sont partis.

— Et vous n'en êtes pas fâché, reprit André avec ironie.

Le rouge monta au visage du jeune homme. — Si monseigneur le comte veut le permettre, répliqua-t-il,

en se tournant vers la fenêtre où il aperçut Baudouin-à-la-Hache, je vous ferai avaler, Booren, vos paroles amères.

— Les lois sont saintes, dit le comte de Flandre, et moi-même je ne puis les violer. Mais je puis vous rendre vos cinq champions. — A moi, quatre chevaliers!

Un moment après, le redoutable Baudouin et quatre de ses plus braves seigneurs, parmi lesquels se trouvait Gerrem de Mude, cousin de Goethals, se rangèrent aux côtés de Juste confus d'un tel honneur.

A cet aspect, les cinq compagnons d'André se mirent à trembler; ils savaient la force inouïe du comte; c'était la mort inévitable qui était devant eux. Après quelques minutes de pâleur et d'effroi, comme si leur résolution eût été unanime, les cinq champions jetèrent leurs armes et prirent la fuite.

— L'accusateur qui abandonne la lice est coupable, dit alors Baudouin. Que justice soit faite!

Il fit signe à un de ses chevaliers, qui s'empara d'André Booren, l'amena au pied du gibet, lui mit la corde autour du cou, puis l'éleva en l'air, en disant : Justice est faite.

Cette justice terrible et prompte épouvanta les nombreux assistans. — Grand Dieu, disaient les jeunes Yprois, on ne pourra plus se battre!

— C'est ce que nous voulons, dit le comte. Et il rentra calme dans son palais, tandis que le pauvre petit homme roux achevait sa dernière heure.

Juste Goethals avait lui-même été si frappé de toute cette scène, que sa langue collée à son palais ne pouvait plus articuler aucun son. Il s'en alla trouver Helly, qui n'attendait pas une justice si rude, et qui ne put s'empêcher d'en gémir. Mais on oublie vite le désastre de ses ennemis. Trois jours après, elle épousa son bien-aimé Juste; et pendant plus d'un an, on ne vit aucun duel public dans Ypres, dans cette ville qui, avant la loi du 17 octobre 1116, en voyait ordinairement tous les jours (1).

---

(1) L'origine des combats singuliers ne remonte, dit-on, qu'au temps de Henri l'*Oiseleur* qui régnait sur la Germanie en 919. Ils se sont introduits sous la présomption que Dieu n'accordait la victoire qu'à celui qui avait le meilleur droit.

Philippe-le-Bel proscrivit en France ces sortes de combats en l'an 1303 et cette défense subsistait lorsque Jarnac et la Chateigneraie se battirent en présence d'Henri II (1550). Ce fut la dernière fois que l'adresse d'un champion décida des questions qui doivent être soumises au tribunal de la raison et de la justice.

Magistrat de Gand.

En 1192, Baudouin VIII, comte du Hainaut, successeur de Marguerite d'Alsace dans le comté de Flandre, octroya à ses nouveaux sujets une *charte* qui fut un des premiers pas faits dans l'affranchissement des communes et devint pour la ville de Gand la source des prospérités de cette capitale naissante (1).

Les dispositions les plus remarquables de cette concession souveraine, sont celles-ci (2) :

« 1° Les Gantois doivent à leur prince fidélité et ami-
« tié, aussi long-temps qu'il les traite conformément à
« la justice et à la raison;

« 2° Les Gantois ont le droit de fortifier à leur volonté
« la ville et les maisons particulières;

« 3° Le gouvernement et l'administration de la cité

(1) Philippe d'Alsace ayant donné sa nièce en mariage à Philippe-Auguste, roi de France, lui laissa pour dot une partie des villes frontières de la région méridionale de la Flandre, y compris Arras, jusqu'alors ville principale de sa domination. Gand, déjà grande et populeuse, devint alors sa capitale en 1191.

Cette ville comptait alors 250 mille habitans. (*Fastes militaires*, t. 2, p. 252.)

(2) *Voyez* la note de la page 30

« sont placés sous l'autorité d'un magistrat composé de « 12 échevins dont la puissance souveraine décide de la « paix et de la guerre, condamne à la mort ou à la dé- « portation, et dont les arrêts sont sans appel (plus « tard cette autorité fut transmise au collége de la « Keure) ;

« 4° Aucun édit du comte n'aura force de loi sans le « consentement du magistrat de Gand (1) ;

« 5° Les fonctions desdits magistrats sont perpé- « tuelles; eux-mêmes devront pourvoir aux vacances « qui surviendront par empêchemens ou par décès. »

Cette organisation reçut par la suite les modifications suivantes :

En 1212, Ferdinand de Portugal, de concert avec Jeanne de Constantinople, son épouse, changea le mode électoral du magistrat et décida que quatre prud'hommes nommés par lui dans les quatre paroisses de la ville, Saint-Jean, Saint-Jacques, Saint-Nicolas et Saint-Michel, seraient chargés de l'élection des treize administrateurs qui devaient le composer.

En 1228, le même prince institua d'une manière plus complète et plus régulière le collége des magistrats, qu'il forma de 39 membres divisés en trois portions égales : la première se composait des Échevins de

(1) L'exercice du droit de grâce lui était même interdit sans cette condition préalable.

la *Keure* (1), la seconde des Conseillers des *Parchons*, et la troisième des *vacans* ou inactifs; ces trois divisions alternaient tous les ans, et en cas de mort, les remplacemens étaient faits par le collége réuni en présence du Grand-Bailli de Gand.

En 1301, Philippe-le-Bel, ayant, par droit de suzeraineté ou plutôt de perfidie (2), confisqué à son profit le comté de Flandre, supprima le célèbre magistrat des 39 (de Negen-en-dertig), en abolit la perpétuité et décida que ce conseil serait à l'avenir formé de deux tribunaux composés chacun de treize membres et renouvelés annuellement à la mi-août (3), par quatre électeurs désignés par le comte et quatre autres nommés par la ville de Gand; « lesquelles huict personnes, dit « l'Espinoy (p. 336), ne se pourroyent atteindre de « consanguinité iusques au troisiesme degré, et ceulx-là « choisiroyent sur leurs consciences et serment vingt-« six des plus notables personnes de la ville et les « présenteroyent aux Commissaires du Roy partis en « deux fois treize, desquelles lesdicts Commissaires « pourroyent ordonner treize personnes pour *Escheuins*

(1) Le mot flamand *keure* signifie *charte*, *loi* ou *constitution*. Le mot wallon *parchon* signifie *partage*.

(2) Cette usurpation fut bientôt cruellement punie par la fameuse bataille de Grœninghe, où l'armée française fut entièrement détruite par la bravoure des Flamands, le 11 juillet 1302.

(3) En 1540, Charles-Quint reporta cette élection au 10 du mois de mai.

« *de la Keure* pour ladicte année, et les autres treize « seroyent Conseillers ou Parchons. »

Les membres de cette magistrature n'y pouvaient être élus deux années de suite, et les électeurs de l'année s'en trouvaient également exclus.

Au Tribunal des Échevins était dévolu le gouvernement souverain de la ville ainsi que l'administration des finances générales et de la haute-justice. Au Tribunal des Parchons étaient déférées les affaires de simple police, les contestes sur les successions, sur les droits des pupilles, sur les partages et les réconciliations.

Cette forme de gouvernement populaire, qui avait traversé les tourmentes de tant de siècles sans éprouver d'altération sensible, nous fut enlevée en 1794, alors que les révolutionnaires français vinrent, au nom de *la liberté*, confisquer cette antique garantie de nos franchises et de nos priviléges au profit du despotisme démocratique et de la tyrannie enguenillée.

Voici le jugement qu'en 1631 portait, de l'importance de cette honorable institution, le vicomte de Thérouanne, Philippe de l'Espinoy, dans son ouvrage sur les antiquités de la Flandre, page 337 :

« Ledict Magistrat a de temps immémorial esté de « telle authorité, que deuant les Eschevins d'iceluy, « sont comparus des plus Nobles Seigneurs de ces pays-« bas et de diuers autres pays et royaumes, pour y « passer les contracts de leurs mariages, testaments, « partages et aultres diuers actes de iustice; mesmes y

« ont comparu en leurs personnes les Conestables de « France, les Comtes de Bar, d'Arensberghe et aultres « barons et illustres personnes, comme le tout appert « par les registres de ladicte ville. » (*Voyez la note de la p.* IX, *et l'astérique de la p.* 38.)

L'Espinoy aurait pu ajouter que telle était la réputation de sagesse du collége de la Keure, que souvent il était appelé à prononcer sur les contestations qui s'élevaient entre les princes souverains. C'est ainsi qu'en l'an 1402, le différend entre Albert de Bavière et la ville de Hambourg fut soumis à l'arbitrage des Échevins de Gand.

Digitized by Google

Google

NOTICE

SUR

LES TOURNOIS, JOUTES, PAS D'ARMES ET CARROUSELS [1].

Tournois.

Il ne faut pas confondre les tournois avec les joûtes, et moins encore avec les carrousels qui leur ont succédé.

Les TOURNOIS étaient des fêtes publiques et militaires où l'on combattait à cheval, armé de toutes pièces, et par quadrilles. *Ex ultrâque parte alter in alterum veloci cursu ruebant.*

Ces divertissemens guerriers sont fort anciens; mais on varie sur leur origine : selon les uns, ils prirent naissance en Italie, vers le temps où Théodoric sup-

(1) *Voir* Menestrier, *Traité des tournois;* La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie;* Noël et Carpentier, *Dictionnaire des origines;* de Saint-Allais, *Dictionnaire encyclopédique de la Noblesse;* le *Polygraphe Belge*, octobre 1835.

prima la coutume barbare des Gladiateurs ; selon d'autres, ils ne datent que du règne de Henri-l'Oiseleur, lors de son couronnement en 920, comme empereur de la Germanie ; néanmoins Nitard parle de tournois célébrés à Strasbourg, en 842, lors de l'entrevue de Louis-le-Germanique avec Charles-le-Chauve ; et, dans l'année 870, les enfans de Louis-le-Débonnaire signalèrent leur réconciliation par une de ces solennités.

On peut conclure de ces opinions divergentes, que les combats simulés remontent à la plus haute antiquité ; mais que ceux auxquels a été donné le nom de tournois ne datent guère que de l'origine de la chevalerie régulière (au temps de Charlemagne).

L'étymologie de tournois est prise dans la basse latinité *torneamentum*, à cause d'une épée tournante, *ensis torneacensis*, dont on s'y servait, ou plutôt parce que les limites ordinaires de l'enceinte obligeaient d'y tournoyer. Le roman de la Rose, qui parut en l'an 1185, semble appuyer cette dernière conjecture dans les vers suivans :

Cet chevallier nouuellement
Feust uenu d'un tournoyement
Où il auait faict pour sa mie
Mainctes joustes et cheuallerie.

Les premières règles fixes de ces jeux chevaleresques, appelées *écoles de prouesse*, curent pour auteur Geoffroy

de Preuilly, mort en l'an 1066. Elles consistaient à ne point frapper de la pointe, mais du tranchant de l'épée; à ne point combattre hors de son rang; à ne point blesser le cheval de son adversaire; à ne porter des coups de lance qu'au plastron; à ne *tirer* ni *saquer*, c'est-à-dire pointer ou déchirer; à ne plus frapper un chevalier dès qu'il avait ôté la visière de son casque, ou qu'il s'était déheaumé; à ne point se réunir plusieurs contre un seul. Ces lois furent renouvelées au 15e siècle par René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem. Tout se faisait en l'honneur des dames, elles étaient le but de la valeur, et distribuaient seules les prix aux vainqueurs.

Les tournois avaient ordinairement lieu à la suite de quelque fête donnée à la cour d'un souverain, le plus souvent à l'occasion des mariages de la maison royale. Long-temps avant le jour fixé pour le combat, des hérauts d'armes parcouraient le pays, publiant avec solennité la noble emprise qui allait avoir lieu, les noms des illustres sires qui y prendraient part, et le nombre de lances qu'ils avaient promis d'y rompre en l'honneur de leurs belles.

Il est aisé d'imaginer quel mouvement devait produire dans les esprits la proclamation de ces tournois solennels, annoncés long-temps d'avance, et toujours dans les termes les plus fastueux; ils engageaient dans chaque province et dans chaque cour tous les écuyers à faire d'autres tournois, où par toutes sortes d'exercices ils se disposaient à paraître sur un plus grand théâtre.

On n'admettait dans les tournois que des chevaliers (1), des écuyers et des varlets.

Le parc ou lieu destiné au combat, placé dans la cour du prince ou dans une plaine, qui bientôt était couverte de tourelles, de tentes, de pavillons où s'étalaient tout le luxe et la magnificence des temps, avait ordinairement 120 à 150 pas (2) de long, sur 30 à 50 de large; il était sablé et entouré d'une double enceinte de barrières, derrière laquelle les spectateurs étaient placés. A la partie dominante du pourtour était une estrade apppelée *hour*, où était le trône du souverain et où l'on admettait les dames, les anciens chevaliers, et toutes les plus hautes notabilités. Cette loge, décorée de riches tentures, était ornée de bannières, d'écussons, de banderoles, et de tout ce qui pouvait en rehausser l'éclat; des juges nommés *ad hoc*, des maréchaux de camp, des conseillers ou assistans, avaient en divers lieux des places marquées pour maintenir, dans le champ de bataille, les lois du tournoi, et donner leurs avis à ceux qui pouvaient en avoir besoin. Les *hérauts* et les *poursuivans d'armes* (3)

---

(1) *Voyez* ci-après l'article qui les concerne, page 207.

(2) Le pas d'alors, dont on a fait depuis le pas géométrique, était de 5 pieds; l'enceinte avait donc 250 mètres de longueur sur 80 de largeur.

(3) Les poursuivans d'armes étaient des gentilshommes qui s'attachaient aux hérauts pour parvenir à leur charge, qu'ils n'obtenaient qu'après sept ans d'apprentissage passés dans cet emploi; ils étaient sous la dépendance des hérauts et assistaient à leur chapitre; un seigneur banneret pouvait avoir des poursuivans sous l'aveu de quelque héraut.

avaient les yeux fixés sur les combattans, pour faire un rapport fidèle des coups qui étaient portés et reçus. Une troupe de ménestrels célébraient par une musique guerrière les hauts faits et les prouesses des tournoyans; des sergens actifs avaient ordre de se porter de tous les côtés où le service des lices les appelait, soit pour donner des armes aux combattans, soit pour contenir la populace dans le silence et le respect.

Trois ou quatre jours avant le tournoi, les joûteurs exposaient, sous la garde d'un héraut d'armes et de plusieurs archers, leurs bannières ou leurs écus armoriés, pour que chacun eût le loisir de les reconnaître, et de s'assurer que parmi eux ne se trouvait aucun chevalier félon ou discourtois; car, pour être admis au tournoi, il ne fallait avoir encouru aucun reproche du côté de la probité, de la politesse, de la galanterie, ni des alliances : les juges du combat, tous vieux chevaliers blanchis sous les armes, et d'une valeur éprouvée, examinaient si les armes étaient *courtoises*, et selon les conditions imposées.

La veille des tournois était annoncée dès le jour qui la précédait, par les proclamations des officiers d'armes. Les chevaliers qui devaient combattre venaient aussi visiter la place destinée pour les joûtes. « Si venait de-« vant eux un hérault qui criait tout en hault : Seigneurs « chevaliers, demain aurez la veille du tournoy, où « prouesse sera vendue et achetée au fer et à l'acier. »

On solennisait cette veille des tournois par des espèces

de joûtes, appelées tantôt *essais* ou *épreuves*, tantôt les *vêpres du* TOURNOI, et quelquefois *escrénice*, c'est-à-dire escrimes, où les écuyers s'essayaient les uns contre les autres avec des armes plus légères à porter et plus aisées à manier que celles des chevaliers, plus faciles à rompre, et moins dangereuses pour ceux qu'elles blessaient. C'était le prélude du spectacle nommé le *grand* TOURNOI, le *maître* TOURNOI, le maître *éprouve* que les plus braves et les plus adroits chevaliers devaient donner le lendemain.

Le jour du combat arrivé et la lice ouverte, les champions revêtus d'armes brillantes, et montés sur des coursiers richement caparaçonnés et chargés de leurs armoiries, s'avançaient au bruit des fanfares et accompagnés de leurs écuyers et varlets, aussi à cheval et portant leurs bannières, leurs lances et leurs boucliers. Quelquefois ils étaient conduits jusqu'à l'entrée de l'enceinte par leurs dames, dont ils portaient les couleurs : c'était une écharpe, un voile, un bracelet, un nœud, en un mot quelque pièce de leur habillement ou de leur parure. Souvent, dans la chaleur de l'action, divers accidens en occasionnaient la perte; souvent aussi le sort des armes faisait passer ces gages précieux au pouvoir des vainqueurs; en ce cas la dame en renvoyait d'autres à son chevalier pour le consoler et pour relever son courage; elle l'animait ainsi à se venger et à conquérir à son tour les faveurs dont ses adversaires étaient parés et dont il devait ensuite lui faire une offrande.

Lorsque les chevaliers qui devaient prendre part au tournoi avaient passé les barrières de la lice, ils allaient saluer le souverain et les dames placées sur l'estrade, puis les *tenans* et les *assaillans*, divisés en quadrilles, se rangeaient en ordre de bataille. Alors on sonnait la charge et le combat commençait; il était long et opiniâtre. D'abord les quadrilles se mêlaient et fournissaient pêle-mêle quelques coups de lance, comme pour faire l'essai de leur force et de leur prouesse. Mais bientôt s'engageaient des combats singuliers où chacun faisait briller son adresse et son expérience.

Le juge de paix choisi par les dames interposait son ministère toutes les fois que, par inadvertance, un chevalier ayant violé les règles du combat, voyait dirigées contre lui les armes de plusieurs combattans; alors, dit Paulmy d'Argenson, le champion des dames, armé d'une longue pique ou d'une lance surmontée d'une coiffe, abaissait sur le heaume du chevalier ce signe de la clémence et de la sauve-garde des dames, et, dès cet instant, il n'était plus permis de toucher au coupable.

Le tournoi fini, on s'occupait du soin de distribuer le prix que l'on avait proposé, suivant les divers genres de force et d'adresse par lesquels on s'était distingué, soit pour avoir brisé le plus grand nombre de lances, soit pour avoir fait le plus beau coup d'épée, soit pour être resté plus long-temps à cheval sans être démonté ni désarçonné, soit enfin pour avoir tenu plus long-temps de

pied ferme dans la foule du tournoi, sans se déheaumer, ou sans lever la visière pour reprendre haleine.

Les officiers d'armes faisaient leur rapport du combat devant les juges, qui prononçaient le nom du vainqueur. Souvent on demandait l'avis des dames, qui adjugeaient le prix comme souveraines du tournoi; et quand il arrivait qu'il n'était point adjugé au chevalier qu'elles en avaient estimé le plus digne, elles lui accordaient elles-mêmes un second prix. Enfin, lorsque le prix avait été décerné, les officiers d'armes allaient prendre, parmi les dames ou les demoiselles, celles qui devaient présenter ce prix au vainqueur. Le baiser qu'il avait droit de leur donner, en recevant le gage de sa gloire, lui paraissait le plus haut point de son triomphe.

Pas d'armes.

On appelait PAS D'ARMES le combat ou défi qu'un tenant ou seul ou accompagné de plusieurs chevaliers offrait dans les tournois contre tous venans; ainsi en 1514, lors des fêtes du mariage de Louis XII, François, duc de Valois, avec neuf chevaliers de sa compagnie, entreprit dans la rue Saint-Antoine un pareil combat, appelé le *Pas de l'arc triomphal*, et le tournoi où Henri II fut blessé mortellement en 1559, était aussi un PAS D'ARMES, puisqu'il est dit dans les lettres de cartel que le PAS *est ouvert par Sa Majesté très-chrétienne, pour être tenu contre tous venans dûment qualifiés.*

On donnait encore le nom de *Pas d'armes* à une place que les chevaliers entreprenaient de défendre ; par exemple un pont, un chemin, etc., par lequel on ne pouvait passer sans combattre la personne qui le gardait.

Les chevaliers qui défendaient le PAS pendaient leurs armes à des arbres, à des poteaux ou à des colonnes élevées pour cet usage ; quiconque était disposé à disputer le passage, touchait une de ces armoiries avec son épée, ce qui était un cartel que l'autre était obligé d'accepter. Le vaincu donnait au vainqueur le prix ou la satisfaction dont ils étaient convenus avant le combat.

Joûtes.

La JOUTE différait du tournoi en ce qu'elle était proprement un combat singulier d'homme à homme avec des lances. Elle avait ordinairement lieu dans les tournois, après les combats de tous les champions. Les dames, qui étaient l'âme de ces combats, y étaient célébrées d'une façon particulière. On la nommait le *coup des dames*, et cet hommage se répétait quelquefois à l'épée, à la hache d'armes et à la dague. C'était de toutes les joûtes celle où l'on se piquait de faire les plus nobles efforts.

Cependant il y avait des joûtes qui n'étaient précédées d'aucun tournoi, et elles prenaient le nom de *Joûtes à tous venans*, grandes et plénières ; elles se terminaient aussi par un dernier coup qu'on nommait la *lance des*

dames. C'était un hommage que la valeur rendait à la beauté.

Le règlement suivant d'une joûte tenue à Mons le 1er juin de l'an 1339 entre Jean de Moustier et Walfart de Croy, est une pièce des plus curieuses sur ce sujet. Elle est extraite d'un ancien registre du conseil de Hainaut intitulé *Carta Maria*, et a été publiée par le Polygraphe Belge en octobre 1835.

Che sont les devoirs des armeures que Gentilzhomes pour cause de Batailles à cheval doit avoir consilliet (ont résolu) *en la court à Mons en la chambre du Conseil le Mardi proch. après le jour du Sacrement premier jour du mois de Juncg qui fu en l'an mil iii. c xxx. ix. pour l'ocquison* (occasion) *du camp de bataille que Jehan de Moustiers appella alencon* (à l'encontre) *de Jean de Thiane condist* (dit) *Waffart Decroix, tous doij* (deux) *Gentielzhomes.*

« Premiers soit consilliet que chacun des campions doit pour son corps garder et deffendre estre armez comme q. bon lui semblera pour son aise et pour son p.ffit.

« Item doivent ilz avoir ch.un sa glaue tout d'une longesse, ch.un son escut et ch.un ij espées telles qu'il leur plaira.

« Item doive.t il avoir ch.un j faulx estrier d'une semblable fâchon et de tel poix qu'il plaira a ch.un de cieux pour lui.

« Item doivent il avoir cascun une broche de fer en son avant destre et le chanfrain du cheval sans taillant et sans brocque, et le remann (*remannant*) de l'armure du cheval telle qu'il plaira à ch.un pour lui sans brocque et sans taillant.

« Item ne doivent il avoir nul couttiel (*épée*) a pointe ne aut. baston deffensaulle (*defendu*) comme dit est dessus.

« Item doivent il avoir sielles (*selles*) a leurs chevaux qui naient plus darmures li ungs q. ly aut.

« Item peuvent il leurs dtes armures lasguier (*élargir, relâcher*) et rastraindre deschi à dont (*jusqu'à ce*) qu'il viennent en camp.

« Item à lentrer ou camp doive.t il faire serment q. aut. (*qu'autres*) armures ils n'aront sur eux q. dev.t est dit, et aussi qu'il n'aront sur eaux haulz noms propres, noms sorcheries ne chose nulle qui a dechevanche (*fraude*) puist app.tenir.

« Item puelt ch.un daulx rennier son chev. et amener ung tel ou camp qu'il lui plaira.

« A ce conseil donnez furent com.e hom.es de fiefs Mons. le comte de Haijnt et de Hollande pour chou (*ce*) espallement (*spécialement*) appellet avecq Jeh. seigneur de Harcbies, escuyer, Adont bailly de Haijnt, Mess^e Henry d'Antoing, Mess^e de Gomegies, Mess^e Delehamaide, Mess^e de Vertaing, Mess^e Florent de Beaumont, Sire de Beaurieu, Mess^e de Calonne, Mess^e Manfroie Daïsne, Mess^e Jehan Dousart, Mess^e de Cloijon, Mess^e

Honere de Lidequercq, Mess^e Debuichesel, Mess^e Jacquemes Dusart, Mess^e de Mastiug, Mess^e Florent de Beaumont, Sire de Sepmeries, Chl^r Jeh. de Dewargny, Mathieu Demaison Courture, Jehan Dumur, Henri Dugies, Wattier de Harlaing Broyan, Sire de Blicqui, Jeh. de Maugret, Arnoul de Frameries, Jeh. Lehernes, Huet Dannoit, Simon Licandillon, Henri de Maubeuge, li veneur Ponthes de Callebruet, Gerars de le Porquerie.... Descaussines, Gilles li Ramoneries.... Eistonne, Ernoul de Nivelle, Briffaux, Delpierre don Ruez (Rœux), Aumane dou Hamel, Pierre Bliane, Ernoul de Thiane, Aoustin Letaij, Jehan de Fran.e d'Ath, Bergues d'Ath, ... dou Rœux, Bridoux de Montegny.... Delade, Foer, Hostes Fauniaux, Hues d'Arbre, Bertran Thure, Colars Hardis, Jeh. Dupres, Jehan Quares, Jacquemart Lipaneter, Henri de Suesne, Ansselme de Canterane, Colars Mainesfol, Marcq Colins, Renard Villame dou Marquiet, Jehan dou Pusinage, Jaquemart Delecourt, Phls Liduc et pluiss. aut^es.

Requeste que ung campion fait a l'entrée ou camp claux.

Marescal.	Peinchons.
Ouvriers.	Emtvillettes.
Pain.	Laneres (*lanières*).
Vin.	Treches (*tresses*).
Seil.	
Fier.	et autres choses a lui et a

son cheval nécessaires pour lui servir en tout au camp dechiadont (*lorsque*) qu'il sera heure de dire faittes vos debvoirs.

Cryeé que on fait q.nt on dist as campions quil fachent leur debvoir.

« Nous faisons le ban de par Monseigneur le comte de Haynt et le prevost de Mons que ch.un qui sra ent. (*entre*) les cordes a leure (*l'heure*) q. li doij campions sront ou camp, sieche (*s'asseye*) par terre et chil a cheval ou à piet e taise coye sans faire noise et ossi q. nulz ne quelconque a cheval ne a piet soit proisine u non (*parent ou non*) asdis campions ou a l'un deaux, ne diche parolle ne fache signe quelqconqz à yaux ne a l'un deaux ne porter à aucun deaulx conseil deception proffit ne demaige quelconqz sur euqueijr et entre fourfait; celui ou chieux qui le feroie.t ou le vollente de Monseigneur le Ducq de corps et davoir (*biens*) de laquelle puynission nulz ne sra espargniez s'il y esquiet et se garde cascun de meffaire. »

« Chieux bans doit estre fait la p.miere foix tantost q. ly prince u sen lieuten. est venu ou camp, la seconde foix tantost q. li appellant est venu ou camp, et le tierce foix q.nt (*quand*) il aront fait serment et il remontent à cheval.

« Item quant il seront montet à cheval et ahanesget adunc leur debura dire li.baillieux q. il faicht leur debvoir et puis entems quil se combatteront le bailly lui

quart de feables (*le quart des hommes de fief*) à luy deveront aller et venir aval (*parmi*) le camp p.r regarder le pr. signe de p.olles (*paroles*) aucun des campions seroit confortez ne consilliet.

Les serms (sermens) *que ly campions doint faire est telz quil senssieult* (s'ensuit).

« Premiers quant il seront dessendus ou camp li appellant premiers quant il sera venu dev.t le livre pour serment faire doit oyr lire les ordonn. telle que il doit pour lui et son cheval ainsi qu'il est escript par devers le court et chou (*ce*) fait se doit engenouiller devant le livre et puis lui doit estre dit : Ainsi Sire Chr (*chevalier*) jurez par les Saintes Evangilles qui sont en ce livre escriptes et contenues et par li corps N.re Seigneur Jhs Crist dont vous voies chiend (*ci endroit, ici*) le ymaige representet que vous navez sur vous ne sur vo cheval couttiel ne aut baston quelconq qui vous a esté lieutte (*permis*) et que vous montrez apparamment et aussi que sur vous ne avez ne arez haulx, noms propres, noms sorcheries ne autres quelconques choses qui puis.t ne doivent à dechevanche appartenir pour vo proffit et au domaige de vo adversaire et ainsi vous le jurez et il doit dire q. oy et baisier les Sains.

« Après chou fait et q.nt ly appiellans serat allez à la cayere (*chaise*) li appiellez doit venir pardevant le livre et faire semblam.nt. »

Les TOURNOIS, les JOUTES, les PAS D'ARMES, furent sus-

pendus dans toute l'Europe à la suite de l'événement qui priva la France de son roi, le valeureux et chevaleresque Henri II, qui, dans le pas d'armes donné par lui auprès du château des Tournelles, à l'occasion du mariage de Philippe II, roi d'Espagne, avec *Elisabeth* sa fille, en 1559, reçut un coup mortel de la main de Montgommery, son *capitaine des gardes*.

Cependant, telle était la force de l'habitude ou du charme attaché à ces dangereux divertissemens qu'un an après il y eut encore à Orléans un tournoi dont le prince Henri de Bourbon-Montpensier fut aussi la victime : une chute de cheval le fit périr. Les tournois cessèrent alors tout à fait, et c'est à peine si l'on en retrouve l'image dans l'espèce de pas d'armes dont Charles IX et Henri III furent les tenans au mois d'août 1573.

Avec l'abolition des tournois disparut l'antique chevalerie qui avait, jusque sous Charles-Quint, fait l'honneur de l'Europe et l'admiration du monde entier.

Carrousels.

Le CARROUSEL était aussi un divertissement ou exercice guerrier, mais il n'offrait rien de dangereux ; il consistait ordinairement en courses de bagues, de têtes, etc., entre plusieurs quadrilles ou esquadrilles de chevaliers. (Il devait y en avoir au moins quatre composés chacun de douze personnes).

« C'est apparemment de *currus solis* (char du soleil),

« dit Moreri, que le mot de carrousel a été formé, ou « des chars et des carrosses qu'on y menait. » Ces joûtes, qui rappelaient les jeux de l'ancienne chevalerie, furent introduites en France par Henri IV. Il y eut un carrousel fort brillant sous Louis XIII, en 1612, à l'occasion de son mariage avec Anne d'Autriche, infante d'Espagne; mais aucun ne peut être comparé pour la magnificence à celui que Louis XIV donna en 1662 sur la place des Tuileries qui en a retenu le nom de *place du Carrousel.* Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains; son frères commandait les Persans, le prince de Condé les Turcs, le duc d'Enghein son fils les Indiens, le duc de Guise les Américains. Trois reines assistaient à ce spectacle. La reine mère, la reine régnante et la reine d'Angleterre, veuve de Charles II.

Le comte de Sault, fils du duc de Lesdiguières, remporta le prix, et le reçut des mains de la reine-mère.

NOTICE

SUR LES

CHEVALIERS, LES ÉCUYERS ET LES VARLETS.

La chevalerie, qui date de l'époque où Charlemagne arma solennellement le prince Louis son fils, peut cependant remonter son origine bien plus haut, puisqu'on en trouve des traces sous la première race des rois francs, et que Tacite témoigne qu'un pareil usage était établi chez les Germains.

Mais à la considérer comme une dignité militaire, telle qu'on l'a vue briller jusqu'aux nobles règnes des Charles-Quint et des François Ier, elle ne date que du onzième siècle. En effet, le premier ordre de la noblesse était alors celui de *chevaliers bannerets* (1) ou *barons ;* il comprenait tous les gentilshommes qui étaient élevés en dignité, tant à cause des titres qui leur avaient été accordés, qu'à cause de leurs fiefs, en vertu desquels ils avaient droit de porter la bannière dans les armées et d'y conduire leurs vassaux : c'est pourquoi ils étaient plus ordi-

(1) C'est parce que ceux-ci avaient presque toujours la qualité de chevaliers qu'on les appelait ainsi ou tout simplement *bannerets*.

nairement reconnus sous le nom de *bannerets*, et souvent sous le terme de *barons ;* ce qui a fait dire à Divœus : *Barones vocari solent ii proceres, qui vexillum in bellum efferunt*. Le second ordre était celui de *bacheliers* (bas-chevaliers) ou simples chevaliers ; le troisième celui d'*écuyers*.

Les *bannerets* seuls avaient droit au *cri d'armes ;* le plus ordinaire était leur nom.

Le grade de *chevalier* était la première dignité. Dans l'ordre militaire, c'était le prix le plus insigne qu'on pût proposer dans les occasions périlleuses de la guerre pour redoubler le courage des guerriers. On le regardait comme un caractère qui imprimait des sentimens élevés au-dessus de l'humanité. C'était aussi la récompense la plus capable de payer les plus grands travaux, et d'acquitter les plus grands services rendus au souverain et à la patrie.

Cette dignité se conférait par une espèce d'investiture accompagnée de certaines cérémonies et d'un serment solennel.

Des jeûnes austères, des nuits passées en prières avec un prêtre et des parrains, les sacremens de pénitence et d'eucharistie reçus avec dévotion ; des bains qui figuraient la pureté nécessaire à l'état de la chevalerie ; des habits blancs pris à l'imitation des néophytes, comme symbole de cette même pureté : tels étaient les préliminaires de la cérémonie par laquelle le novice allait être ceint de l'épée de chevalier. Après avoir rempli tous ces devoirs,

il entrait dans une église et s'avançait vers l'autel avec cette épée passée en écharpe à son cou ; il la présentait au prêtre qui la lui rendait après l'avoir bénite. Le novice allait ensuite, les mains jointes, se mettre à genoux aux pieds du seigneur ou de la dame qui devait l'armer. Celui-ci recevait en même temps son épée et son serment que nous allons transcrire dans toute son étendue, comme un sujet capable de donner la plus juste idée de cette noble institution. Les néophytes juraient donc la main sur l'Evangile :

« 1° De craindre, de révérer et de servir Dieu religieu-
« sement, de combattre pour la Foi de toutes leurs forces,
« et de mourir plutôt de mille morts que de renoncer
« au christianisme.

« 2° De servir leur prince souverain fidèlement, et de
« combattre pour lui et pour la patrie très-valeureuse-
« ment.

« 3° De soutenir le bon droit des plus faibles, comme
« des veuves, des orphelins et des damoiselles en bonne
« querelle, en s'exposant pour eux, selon que la néces-
« sité le requerrait, pourvu que ce ne fût contre leur
« honneur propre, ou contre leur roi ou prince naturel.

« 4° Qu'ils n'offenseraient jamais aucune personne ma-
« licieusement, ni n'usurperaient le bien d'autrui ; mais
« plutôt qu'ils combattraient contre ceux qui le feraient.

« 5° Que l'avarice, la récompense, le gain et le profit,
« ne les obligeraient à faire aucune action, mais la seule
« gloire et la vertu.

« 6° Qu'ils combattraient pour le bien et pour le profit « de la chose publique.

« 7° Qu'ils tiendraient et obéiraient aux ordres de leurs « généraux et capitaines, qui auraient droit de les com- « mander.

« 8° Qu'ils garderaient l'honneur, le rang et l'ordre de « leurs compagnons, et qu'ils n'empiéteraient rien par « orgueil, ni par force sur aucun d'eux.

« 9° Qu'ils ne combattraient jamais accompagnés contre « un seul, et qu'ils fuiraient toutes fraudes et superche- « ries.

« 10° Qu'ils ne porteraient qu'une épée, à moins qu'ils « ne fussent obligés de combattre contre deux ou plu- « sieurs.

« 11° Que dans un tournoi ou autre combat à plai- « sance, ils ne se serviraient jamais de la pointe de leurs « épées.

« 12° Qu'étant pris prisonniers, en un tournoi ou pas « d'armes, ils seraient obligés par leur foi et par leur « honneur d'exécuter de point en point les conditions « de l'emprise, outre qu'ils rendraient aux vainqueurs « leurs armes et leurs chevaux, s'ils les voulaient avoir, « et ne pourraient combattre en guerre ni ailleurs sans « leur congé.

« 13° Qu'ils garderaient la foi inviolablement à tout le « monde, et particulièrement à leurs compagnons, sou- « tenant leur honneur et profit entièrement en leur ab- « sence.

« 14° Qu'ils s'aimeraient et s'honoreraient les uns les « autres, et se porteraient aide et secours toutes les fois « que l'occasion s'en présenterait, et ne combattraient « jamais l'un contre l'autre, si ce n'est par méconnais- « sance.

« 15° Qu'ayant fait vœu ou promesse d'aller en quelque « quête ou aventure étrange, ils ne quitteraient jamais « les armes, si ce n'est pour le repos de la nuit.

« 16° Qu'en la poursuite de leur quête ou aventure, « ils n'éviteraient pas les mauvais et périlleux passages, « ni ne se détourneraient du droit chemin, de peur de « rencontrer des chevaliers puissans, ou des monstres, « bêtes sauvages, ou autre empêchement que le corps et « le courage d'un seul homme peut mener à chef.

« 17° Qu'ils ne prendraient jamais aucun gage ni pen- « sion d'un prince étranger.

« 18° Que commandant des troupes de gendarmerie, « ils vivraient avec le plus d'ordre et de discipline qu'il « leur serait possible, et notamment en leur propre pays, « où ils ne souffriraient aucun dommage ni violence être « faits.

« 19° Que s'ils étaient obligés de conduire une dame « ou damoiselle, ils la serviraient, protégeraient, et la « sauveraient de tout danger et de toute offense, ou mour- « raient à la peine.

« 20° Qu'ils ne feraient jamais violence à dames ou da- « moiselles, encore qu'ils les eussent gagnées par armes, « sans leur volonté et consentement.

« 21° Qu'étant recherchés de combat pareil, ils ne se « refuseraient point, sans plaie, maladie, ou autre em- « pêchement raisonnable.

« 22° Qu'ayant entrepris de mettre à chef une emprise, « ils y vaqueraient an et jour, s'ils n'en étaient rappelés « pour le service du roi et de leur patrie.

« 23° Que s'ils faisaient un vœu pour acquérir quelque « honneur, ils ne s'en retireraient point qu'ils ne l'eus- « sent accompli, ou l'équivalent.

« 24° Qu'ils seraient fidèles observateurs de leur pa- « role et de leur foi donnée, et qu'étant pris prisonniers « en bonne guerre, ils paieraient exactement la rançon « promise, ou se remettraient en prison aux jour et temps « convenus, selon leur promesse, à peine d'être déclarés « infâmes et parjures.

« 25° Que retournés à la cour de leur souverain, ils « rendraient un véritable compte de leurs aventures, en- « core même qu'elles fussent quelquefois à leur désa- « vantage, au roi et au greffier de l'ordre, sur peine « d'être privés de l'ordre de chevalerie.

« 26° Que sur toutes choses, ils seraient fidèles, cour- « tois, humbles et ne failleraient jamais à leur parole, « pour mal ou perte qui leur en pût advenir. »

Le chevalier, après avoir prononcé le serment, recevait toutes les marques extérieures de la chevalerie; on le revêtait successivement, et dans l'ordre suivant, des éperons, du hautbert ou cotte de mailles, de la cuirasse, des brassards et des gantelets; puis on lui ceignait l'épée.

Quand il avait été ainsi *adoubé*, il se remettait à genoux, et le seigneur qui devait lui confier l'ordre lui donnait l'accolée. C'était ordinairement trois coups du plat de son épée sur l'épaule ou sur le col, en prononçant ces paroles ou d'autres à peu près semblables : *Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais* CHEVALIER.

Il ne lui manquait plus que le heaume ou casque, l'écu ou bouclier, et la lance qu'on lui donnait, après quoi il montait à cheval pour se montrer au peuple qui témoignait sa joie par des acclamations.

En temps de guerre on conférait la chevalerie d'une manière plus expéditive et plus militaire. Tout le cérémonial se bornait à présenter son épée par la croix (la garde) au prince ou au général de qui l'on attendait l'accolade, et il constituait le *chevalier* avec les mots sacramentels d'usage.

Les chevaliers avaient seuls le droit d'enrichir d'ornemens d'or leurs vêtemens, les harnais de leurs chevaux et leurs armes ; leurs femmes pouvaient, seules aussi, porter de pareils ornemens sur leurs robes. On les distinguait les premiers dans le discours et dans les actes par les titres de *dom*, *sire*, *messire*, *monseigneur;* on donnait à leur femme ceux de *dame*, de *madame*. Les chevaliers seuls enfin avaient le droit de fourrer leurs manteaux de vair, d'hermine et de petit-gris.

Ecuyers.

Le titre d'écuyer (scutarius) a été donné de tous temps au jeune militaire qui accompagnait au combat le guerrier, lui servait de second, portait sa lance et son *écu* jusqu'à ce qu'il voulût s'en servir; sous ce rapport, les titres et l'office sont aussi anciens que les armures des temps héroïques.

A la décadence de l'Empire romain, il y avait deux sortes de gens de guerre qui surpassaient tous les autres en réputation de bravoure : c'étaient les Gentils et les Ecuyers (en latin *Gentiles* et *Scutarii*). Ammien Marcelin rapporte que l'empereur Julien fut assiégé dans la ville de Sens par les Sicambres, parce qu'ils savaient que les écuyers et les gentils n'y étaient pas.

On appelait *écuyer*, dans l'ancienne milice, le gentilhomme qui faisait le service militaire à la suite d'un chevalier, jusqu'à ce que lui-même parvînt à cette dignité; il devait être fort assidu auprès de son maître, soit à l'armée, soit dans les tournois, et de quelque haute naissance qu'il fût, il lui devait et lui montrait la plus entière subordination. Il ne se couvrait point devant lui, ne s'asseyait pas à sa table, et dans le monde avait un siége plus bas et un peu écarté en arrière de celui du chevalier (1). Un écuyer qui aurait frappé un chevalier,

(1) Il ne portait, comme le chevalier, ni éperons dorés, ni habit de

si ce n'est en se défendant, était condamné à avoir le poing coupé.

Dès qu'un jeune gentilhomme avait atteint l'âge de sept ans, on le retirait des mains des femmes pour le confier aux hommes. Une éducation mâle et robuste le préparait de bonne heure aux travaux de la guerre et de la chevalerie.

De l'état de page, le jeune gentilhomme passait à celui d'écuyer : il devait être âgé de quatorze ans pour parvenir à ce grade, qui lui était conféré avec des cérémonies religieuses. Il devait servir au moins sept ans en qualité d'écuyer, parce que l'âge fixé pour le grade de chevalier était vingt-un ans, à moins qu'une haute naissance ou de grandes actions le dispensassent de cette loi.

C'était sur les écuyers que les seigneurs se reposaient du soin de leurs maisons; ils servaient à table, découpaient les viandes, faisaient les honneurs aux étrangers qui venaient visiter leurs maîtres; ils les accompagnaient dans les chambres qu'ils leur avaient eux-mêmes préparées. Approchant plus près de la personne de leurs seigneurs, admis à leur familiarité, ils pouvaient encore mieux profiter des modèles d'honneur et de vertu qu'ils se proposaient d'imiter.

Pendant la paix, ils ne s'occupaient que des exercices propres à les endurcir à la fatigue et à les former à l'art

---

velours; ses éperons étaient d'argent et ses habits de soie : on le qualifiait de *monsieur*, de *damoiseau*, et sa femme *demoiselle*.

de la guerre et de la chevalerie, qui faisait toute l'ambition de la noblesse par la suprême gloire qui y était attachée. Guy Coquille, en parlant des écuyers, dit : *Ecuyers naissent, chevaliers se font par faits d'armes.*

Ils avaient soin de dresser les chevaux à tous les usages de la guerre, ils tenaient les armes de leurs maîtres toujours propres et luisantes. Toutes les nuits, un écuyer faisait la ronde dans les chambres et dans les cours du château.

Pendant la guerre, quand le maître montait à cheval, les écuyers s'empressaient à l'aider en lui tenant l'étrier ; ils portaient son arme, l'aidaient à s'en revêtir, conduisaient dans les routes les chevaux de bataille qu'ils donnaient au chevalier lorsqu'il fallait combattre l'ennemi ; ils demeuraient derrière lui pendant le combat pour lui fournir des armes et le secourir en cas d'accident ; ils gardaient les prisonniers qu'il leur confiait pendant la chaleur du combat. Ce spectacle était pour les écuyers une leçon vivante d'adresse et de courage, et un puissant motif pour faire naître dans le cœur de cette jeune noblesse l'envie de se signaler par de semblables exploits.

Varlets, Valets et Pages.

Le terme de *varlet*, *valet* ou *valeton*, était autrefois un titre honorable. Les fils des empereurs étaient appelés varlets ou valets. Ville-Hardouin, en parlant du jeune Alexis, héritier de l'empire d'Orient, ne le nomme que

le Varlet de Constantinople, parce qu'il n'était pas encore armé (c'est-à-dire écuyer); par la même raison, Louis de Navarre, Philippe, comte de Poitou, Charles, comte de la Marche, fils de France, et d'autres princes du sang, sont seulement qualifiés *varlets* dans un compte de la maison de Philippe IV : et le poète Gasse, en parlant du jeune Richard, duc de Normandie, s'exprime ainsi :

> Ni ere mi chevalier, encor ere valeton
> N'avoir encor envis ne barbe, ne guernon, etc.

C'était le titre que prenaient tous les nobles qui, étant issus de chevaliers, et prétendant à l'ordre de chevalerie obtenu par leurs pères, entraient au service de quelque grand seigneur pour y apprendre les devoirs et les vertus de la chevalerie. Saintré était au service du seigneur de Preuilly, où on l'appelait *page* et *valeton;* Bayard, placé comme page dans la maison de l'évêque de Grenoble, son oncle, le suivit un jour chez le duc de Savoie, et lui servit à boire, à table, avec le titre de varlet. On donne encore, dans nos anciennes chroniques, cette dénomination à Guy de Lusignan; à Savary, vicomte de Thouars; à Guillaume de Lezay. Du Chêne, dans l'Histoire de la maison de Richelieu, rapporte un titre de l'an 1201, dans lequel Guillaume du Plessis se qualifie de valet, qui, dit l'historien, signifie *écuyer* ou *damoisel.* On lit, dans les registres de la chambre des comptes, un acte de Philippe-le-Bel, qui définit le *valet* un *servi-*

teur noble allant partout où le chevalier son maître lui commande d'aller. Dans un autre acte du même prince, daté de 1297, on lit ces mots remarquables : *Philippus, Dei gratiâ, Francorum rex, etc. Dilectus et fidelis valetus noster aimericus de Pictavis domicellus.*

Le nom de *page* s'appliquait également aux *valets*. Il vient de ce que, chez les Romains, on les faisait élever sous la surveillance de quelques vieux esclaves appelés *pédagogues*, d'où ils prirent la dénomination de *pedagogiani pueri*, d'où, par contraction l'italien a fait *paggio*. Voici ce qu'on lit dans Montaigne : « C'est un bel « usage de notre nation, qu'aux bonnes maisons nos en- « fans soient reçus pour y être nourris et élevés *pages*, « comme en une école de noblesse et de courtoisie. »

Tout le monde sait qu'on appelle encore aujourd'hui *pages* les jeunes gens qui servent sous la livrée un souverain ou un grand seigneur. Il fallait être d'une noblesse militaire, sans anoblissement connu, pour être admis dans les pages des ducs de Bourgogne, comme dans ceux des rois de France.

Digitized by Google

Pionnet

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

GOETHALS-STEEN

OU

DESCRIPTION DE LA MAISON GOETHALS

A LA DRAP-STRAET.

Tout le monde sait maintenant ce que c'était que les *Steenen*, ces habitations solides, spacieuses, imposantes de nos ancêtres, dont plus d'une ville de Flandre, Gand surtout, conserve encore de précieux vestiges. Parmi les maisons de cette espèce qui appartenaient aux plus anciennes familles, il en est une qui mérite d'attirer une attention toute particulière : nous voulons parler de *Goethals-Steen*, qu'on remarque rue aux Draps, n° 28, à Gand.

En 1262, Eustache Goethals, descendant, d'après ce qu'on pense (1), de la maison italienne des *Boni-Colli*,

(1) Le savant et spirituel écrivain à qui nous empruntons cette description n'emploierait point ici la forme dubitative s'il avait eu, comme nous, sous les yeux, les nombreux documens qui attestent l'origine italienne de la famille Goethals, origine à laquelle nous ne tenons d'ailleurs que dans un intérêt purement historique.

En effet, Archangelus Piccionus et Valerius Andræas, que nous

était camérier de Guy de Dampierre, comte de Flandre. Riche et considéré, il voulut se bâtir une habitation digne du rang qu'il occupait dans la société. Il fit élever, rue aux Draps, un vaste et magnifique hôtel, ou plutôt une sorte de résidence fortifiée, crénelée et garnie de

---

avons cités textuellement à la page x de l'introduction de cet ouvrage, et à la note 3 de la page 11, expliquent clairement cette origine; le livre de la fondation de *l'hôpital Wenemaere* (1re partie, p. 12) dit, en parlant du même SER JUSTAES (ou Eustache) GOETHALS, dont il est ici question, qu'il était fils de *Gerrem* et de dame *de Masmines;* qu'il était arrière-petit-fils de *Gerrem Goethals*, premier du nom, issu de l'ancienne et illustre famille de *Mude*, qui descendait d'*Honorius*, surnommé BONICOLLI, appartenant à une famille sénatoriale de Rome (*), le bref de 1505 établit la filiation de la famille jusqu'aux seigneurs de *Mude*, et la descendance de ceux-ci de la famille *Bonicolle* (*V.* p. 230), et enfin, brochant sur le tout, la bulle du pape Benoit VII ne laisse plus la moindre possibilité du doute sur l'existence du valeureux Honorius, vainqueur des Sarrasins en 880, et sur sa descendance jusqu'aux sires de *Mude*, ancêtres de la maison Goethals. Voici la traduction de ce bref, dont le *fac simile* se trouve ci-après, p. 235.

« Benoit, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher « fils en Jésus-Christ, *Pierre Bonicolli*, seigneur de Mude près « Gand, salut et bénédiction apostolique.

« Voulant vous donner un témoignage authentique de notre bien- « veillance particulière comme au fils du sire Giovan et de dame « Donati dont les vertus chrétiennes sont gravées dans la mémoire de « notre mère la sainte Eglise, et surtout comme au petit-fils du brave « Honorius, dont la valeur délivra le domaine de saint Pierre de la

(*) Ser Joostaes Goethals, was zoon van Mher Gerrem Goethals en van vrouw de Masmines, en was agter-kleynezoon van Mher Gerrem Goethals en van vrouw Mathilde de Sarchainville, Eersten van dien naem en wapens, gesproten uyt het oud en luysterlyk geslachte der seigneurs van Mude, welke seigneurs afstammen van Honorius Bonicolli, Eersten van dien naem, voortkomende van een Raeds-heerlyke familie van Roomen.

(Fondatie-Boek van Wenemaers-hospitael 1 Deel, bladz 12.)

tourelles. Cet édifice était adossé aux fossés de la ville par derrière, de sorte que, de ce côté, il se trouvait suffisamment défendu. Vers le milieu du 16e siècle, ce *Steen* était habité par Paul van der Haghen, époux d'Elisabeth Goethals, qui lui avait transmis cette propriété. Ce seigneur entreprit des réparations considérables à la résidence patrimoniale des *Goethals*, qui tombait alors de vétusté, lézardée qu'elle était et usée de toutes parts. Il modifia presque tout l'intérieur et renouvela de fond en comble la façade, telle que nous la voyons encore maintenant, portant le cachet irrécusable de la Renaissance. Quoique lourde et froide, l'architecture de ce vieil édifice a cependant quelque chose de pittoresque, d'original; ces étages superposés avec symétrie, ces fenêtres oblongues à croisières de pierre; ces petits carreaux enchâssés dans des lanières de plomb, tout cela nous reporte à une de ces époques déjà loin de nous, où

« destruction des Sarrasins lorsque, sous le pontificat de Jean VIII « (il y a aujourd'hui 100 ans), ils firent une irruption dans l'Apulie, « nous avons chargé le révérend père Baudouin, moine de l'abbaye « de Saint-Bavon (située dans un hameau près de Gand, nommé vul- « gairement *Boerheim*), et qui a été député vers nous par Arnould II, « comte de Flandre, votre puissant maître et protecteur, de vous re- « mettre trois osselets des saints *Marcellin*, *Maximin* et *Quirinien*, « dont vous pourrez disposer ainsi que vous en avez témoigné le désir « en faveur des églises de Saint-Bavon près de Gand, de Saint-Jean et « Sainte-Pharaïlde, dans la même ville, ce qui vous vaudra les béné- « dictions du ciel.

« Donné à Rome, le VII des calendes de juin (24 mai), de la 4e année « de notre pontificat (980).

l'uniformité des lignes n'avait pas encore succédé au capricieux des formes gothiques.

Sur la mensole qui sert de clef au cintre de l'arc-boutant de la porte cochère, se trouvent sculptées les armoiries de Paul van der Haghen; l'écusson est d'argent à trois hures de sanglier de sable. Un peu plus loin, sur la porte d'entrée principale, on lisait encore, il y a quelque temps, la date de 1563.

Les vastes souterrains de l'ancien Steen d'Eustache Goethals n'ont guère été changés; ils sont peu profonds, mais remarquables par la hardiesse des voûtes, qui ressemblent à ces plafonds sans cintre, composés de ciment et de pierres, qu'on rencontre dans l'architecture romaine. Dans ces souterrains l'on distingue encore deux cachots pour les prisonniers. L'un d'eux présente l'aspect terrifiant d'une oubliette. On y a découvert, il y a une dizaine d'années, des anneaux de fer, un carcan attaché au mur et des ossemens humains enfouis sous les dalles. En sortant des caves, on rencontre l'escalier, qui est fait de grandes pierres grises, usées et couvertes aujourd'hui d'une couche de crasse. D'étage en étage il se replie sur lui-même et vient aboutir au grenier. Sur chaque palier s'ouvrent des portes de chêne à ogives bâtardes, qui servent d'entrée à autant de salles et de chambres séparées. Ces salles, fort grandes, fort élevées d'ailleurs, sont curieuses à cause de leur large cheminée et de leur solides plafonds de chêne, qui sont doubles, et dont les poutres-mères sont sculptées aux extrémités. Le nombre

des appartemens, des cabinets, des réduits qui sillonnent ce vaste bâtiment est immense. Dans une des mansardes qui couronnent l'édifice, le pavement est composé de petites pierres rouges dont le vernis s'est effacé par le temps et le frottement des pieds. Quelques unes de ces pierres portent cependant encore une fleur de lis sur un fond jaune. Çà et là on voit aussi quelques têtes sculptées dans le mur, mais elles ont été si souvent badigeonnées, qu'il est presque impossible d'y reconnaître une face humaine.

Du reste, cette habitation, naguère si somptueuse, si imposante, n'offre plus maintenant au-dedans que l'aspect pénible de la misère et des haillons. Plus de trente familles pauvres, et cependant toujours actives et travailleuses, végètent aujourd'hui dans tous les recoins du *Goethals-Steen*. Les murs nus et crevassés offrent en beaucoup d'endroits le spectacle de la plus dégoûtante malpropreté. Les araignées tendent partout leur toile épaisse; les paliers de l'escalier sont couverts d'immondices; une odeur infecte vous monte à la gorge à chaque pas. On dirait d'un immense cloaque. Si l'opulent seigneur qui jadis, sans doute, donnait des fêtes et des festins dans ces salles noires et dégarnies devait revenir dans sa noble résidence et rencontrer autour de lui cette population hâve, souffrante, chétive, qui a succédé aux hôtes puissans de cette maison; si au lieu de lambris dorés, de fines tapisseries, d'ornemens choisis, il voyait cet ameublement bigarré de vieux lits, de tables et de

chaises boiteuses, de grabats trempés de sueurs et de larmes, de cloisons faites de mille chiffons disparates, d'ustensiles grossiers, il sentirait son cœur se serrer, il aurait peine à retenir des pleurs amers. La vue d'un changement si complet briserait sa fermeté. Et cependant dans sa douleur il trouverait des compagnons d'infortune de son époque, plus grands, plus puissans que lui, dont l'habitation a eu le même sort que la sienne : le palais des comtes de Flandre, ce vieux bourg autrefois si brillant, si magnifique, n'est-il pas aujourd'hui la demeure des prolétaires les plus pauvres, les plus nécessiteux ! Singulière destinée des choses d'ici-bas, à qui le temps fait subir tant de modifications !

En finissant cette courte notice, nous remarquerons que ceux de la branche des *Goethals* qui habitaient cet hôtel sont souvent appelés par l'Espinoy (*Recherches des Antiquités et Noblesse de Flandre*) *Goethals à la Drap-Straet*, afin de les distinguer des membres de cette famille qui demeuraient au quartier de Terre-Neuve, dans un autre *Steen* qu'on nommait *Hoochuus* (maison haute), et qui, pour ce motif, conservaient la dénomination de *Goethals op T'hoochuus*.

NOTICE

SUR GÉRARD GOETHALS,

ANOBLI EN 1652.

Vers le milieu du dix-septième siècle, il y avait à Madrid, parmi les gardes-du-corps de Philippe IV, roi d'Espagne, duc de Brabant, comte de Flandre, etc., un homme fort recommandable, ayant nom GÉRARD GOETHALS; tel était le haut degré d'estime, de considération et de confiance dont il jouissait auprès de son souverain, que, quoiqu'il ne fût point héraut d'armes, et qu'il ne pût produire ses titres de noblesse, il le nomma, lors de la réception du prince de Ligne dans l'ordre de la Toison-d'Or, pour remplacer *le premier roi d'armes de Flandre* dans l'auguste et imposante cérémonie qui devait se faire à Bruxelles.

Voici en quels termes est conçue sa nomination à cet office dans un édit royal du 28 novembre 1647, inséré dans la *jurisprudentia heroica* de Chrystin, page 500.

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de Castille, de « Leon, dArragon, des Deux-Siciles, de Hierusalem, de « Portugal, de Navarre, de Grenade, de Tolede, de Va- « lence, de Gallice, des Maillorques, de Seville, de Sar- « daigne, de Cordube, de Corsicque, de Murcie, de

« Iaen, des Algarbes, dAlgezire, de Gibraltar, des isles « de Canarie, des Indes, tant orientales qu'occidentales, « des isles et terre ferme de la mer Oceane; archiduc « dAustrice, duc de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, « de Lembourg, de Luxembourg, de Gueldres et de « Milan; comte de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de « Bourgongne, de Tirol Palatin et de Haynaut, de Hol- « lande, de Zelande, de Namur et de Zutphen; prince « de Swave; marquis du saint empire de Rome, seigneur « de Frize, de Salins, de Malines, des cité, villes et pays « d'Utrecht, d'Overyssel et de Groeninghe; et domina- « teur en Asie et Afrique, CHEF ET SOUVERAIN DE L'ORDRE « DE LA THOISON-D'OR, à tous ceux qui ces presentes « verront, *salut*.

« Comme à raison de nostre souveraineté de nostredit « ordre et à imitation des chefs et souverains nos prede- « cesseurs de tres-haute memoire, nostre desir est de, « non seulement le maintenir en sa splendeur ancienne, « mais aussi de laugmenter de plus en plus en estime et « honneur et de pourveoir les places vacantes des cheva- « liers confreres en personnes dignes destre pourveus « en icelles : ayans entiere satisfaction de celle de nostre « tres cher et feal Cousin le PRINCE DE LIGNE, en conside- « ration de ses services et qualite de sa maison, et de ses « vertus, et louables comportemens, Nous nous sommes « favorablement inclinez à l'eslire et denommer, comme « en effect avons eslu et denomme pour chevalier con- « frere de nostredit ordre de la Thoison-d'Or, dont icelluy

« Prince nous a fait entendre de se tenir grandement « honore et recognoissant, et nous voulans faire suivre « l'execution de cette election et denomination par pro- « curation, et commission nostre, dirigée à un des che- « valiers confreres, qui plus commodement y puisse « assister es nos Pays-Bas, *sçavoir faisons que* se trouvant « à present esdits pays nostre tres cher feal cousin le « *Comte d'Isembourg*, chevalier confrere de nostredit « ordre, et pour son ancienneté luy touschant par delà « le premier rang au nombre des chevaliers, l'avons « deputé, commis et authorisé, deputons, comettons « et authorisons par ces presentes pour commis nostre « en cette action, et au cas que pour son absence, ou « autre accident, il ne puisse s'en charger, avons pour « le mesme effet deputé, commis et authorisé, deputons, « commettons et authorisons par ces presentes nostre « cher et feal cousin *le prince de Barbanzon*, aussi che- « valier confrere de nostredit ordre, comme etant au- « jourd'hui, après ledit comte d'Isembourg, le plus an- « cien desdits chevaliers residens et assistens auxdits « Pays-Bas, en donnant audit comte d'Isembourg et, au « cas susdit audit prince de Barbanzon, et à châcun d'eux « en conformité de ce que dit est, plain pouvoir, authorité « et mandement especial, pour en nostre nom, et comme « commis nostre, recevoir et ranger en l'amiable frater- « nité et compagnie dudit ordre de la Thoison-d'Or ledit « PRINCE DE LIGNE, et lui en delivrer LE COLLIER, apres « l'avoir armé chevalier par l'espée d'honneur en nostre

« nom, au cas qu'il ne l'ait esté auparavant et apres avoir « receu de luy le serment accoutumé, pour l'observance « et l'accomplissement des statutz et ordonnances dudit « ordre, le tout aux ceremonies et solennitez ordinaires « avec assistence des chevaliers confreres s'y pouvans « trouver presens, y assistant aussi nostre cher et feal « messire *Henri Schotti*, chevalier, nostre conseiller « et tresorier dudit ordre, et nostre cher et bien-aimé « Gerard Goethals, l'un de nos archers de corps, au- « quel avons ordonné de se rendre expressement par « delà à cet effet, pour l'indisposition et au lieu de « nostre conseiller et premier roi d'armes dit Thoison- « d'Or, promettans d'avoir, et tenir pour ferme, stable et « aggreable tout ce, qu'en ce que dict est et en depend sera « fait et effectué par l'un desdits chevaliers cy-dessus « nommez, qui s'y sera entremis, comme si nous-mesmes « leussions fait et effectué par nostre propre personne. « En tesmoignage de quoy nous avons signé ces presentes « de nostre main et y fait appendre le scel de nostredit « ordre. Donné en nostre ville de Madrid, royaume de « Castille, le huictiesme jour de novembre, l'an de grace « mille six cens et quarante six, et de nos regnes le « vingt-sixiesme. Estoit paraphé Coloma *vidit;* et signé « Philippe. Plus bas estoit : par le roy, duc de Bourgongne, « chef et souverain dudit ordre de la Thoison-d'Or : signé « Balthasar Molinet, et scellé avec le scel de l'ordre en « cire rouge y dépendant en double queue. »

Ce même Gérard Goethals fut pourvu de la charge de

roi d'armes au titre de Bourgogne le 10 février 1659 (1); il avait obtenu le 15 avril 1652 des lettres de noblesse (2). De là quelques personnes, peu versées dans l'histoire de leur pays, ont cru trouver en lui la souche de la maison des Goethals de Gand et son origine nobiliaire !..... Or, pour admettre cette opinion, il faudrait déchirer tous les titres de la famille; tous les brefs et documens qui existent dans les archives et les obituaires des principales villes de la Flandre; tous les cartulaires des Pays-Bas; il faudrait détruire tous les monumens funéraires, etc.; il faudrait démentir tous les généalogistes de la Belgique, tous les historiens depuis Trithemius jusqu'à Coomans; il faudrait enfin anéantir les témoignages recueillis dans cinquante auteurs, qui tous semblent se réunir pour constater l'antiquité et l'illustration de cette famille.

Sanderus cite la maison de Goethals parmi les plus anciennes et les plus relevées de la capitale de Flandre dans son *énumération de quelques unes des nobles et honorables familles* de Gand (3). Ph. de l'Espinoy la met au nombre des plus nobles des Pays-Bas (4) 350 ans

(1) *Trophées du Brabant*, par Butkens, tomes 1 et 2, page 380 ****.

(2) *Voir le Nobiliaire des Pays-Bas*, page 320.

(3) *Flandria illustrata*, tome 1er, fo 165 et 166, édit. 1735.

(4) Il ne cesse de la citer jusqu'en 1628, et son continuateur, qui la prend en 1631, la suit aussi jusqu'en l'an 1794. *Voir Recherche des antiquitez et noblesse de Flandre*, par Philippe de l'Espinoy, gr. in-4o, Douai, 1631, pages 362, 395, 398, 404, 411, 419, 448, 450, 453, 461, 465, 471, 474, 476, 478, 499, 501, 511, 512, 518, 524, 539, 599, 601,

avant l'anoblissement de Gérard, et voici comment il s'exprime en parlant de l'illustre famille des d'Oosterzeele, page 376, ligne 16 :

« Le cinquiesme Escheuin (des parchons en l'an 1309) « estoit ARNOULD D'OOSTERZEELE, laquelle famille ie « trouue en ladite ville (Gand) alliée auec les Goethals, « van der Coyen et autres nobles et honorables familles « de ladicte ville, comme se trouue és registres de la« dicte ville. »

Archangelus Piccionus, dans sa vie d'Henri de Gand, né en 1217, le dit de la *très-noble* maison de GOETHALS BONICOLLE (voir page x de l'introduction).

La tombe de ce même Henri était, au treizième siècle, décorée de huit quartiers. Au quinzième siècle celle d'Henri, le doyen de Liége, l'était de seize, comme celle de son cousin *Pierre;* plus tard, celle de *Marie* (page 53 des Esquisses Biog.) en eut trente-deux, et ainsi de bien d'autres.

Le diplôme délivré en l'an 1505 par Philippe-le-Beau, roi de Castille et comte de Flandre, à Pilippe Goethals, trisaïeul d'Amand et de Josse, dont il va être question, et quadrisaïeul de Michel, ci-après désigné, présente de la manière la plus claire et la moins contestable la filia-

---

605, 606, 611, 615, 624, 628, 635, 644, 655, 656, 657, 659, 664, 674, 702, 708, 725, 755, 765, 789, 798, 803, 810, 814, 820, 859, 869, 872, 926, 931, 1004, et la *Continuation des magistrats de Gand*, par Hane de Jolimont, pages 1, 3, 8, 16, 20, 24, 25, 30, 33, 37, 39, 49, 51, 52, 62, 96, 99, 100, 123, 126, 135, 140, 166, 173, 174, 179.

des Goethals depuis ce même Philippe jusqu'à Honorius. Ce bref, consigné dans le *Zwaerten-boek*, MS. de la bibliothèque du franc de Bruges, vient d'être inséré en entier dans le *Messager des sciences et des arts de Gand*, t. 1837 p. 495; mais son étendue ne nous a pas permis de l'admettre parmi nos *Appendices* déjà fort nombreux.

Conséquemment, pour concilier l'anoblissement de 1652 avec le nom de Goethals que portait Gérard, on est obligé de reconnaître qu'il avait perdu la trace de ses ancêtres, ou qu'il n'était pas de la même famille; et en effet, c'est ce qui résulte évidemment de la déclaration de ce même Gérard dont voici la copie littérale :

Nous soubsigné Gerard-Fernand-Antonio-Maria Goethals, né en ceste ville de Madrid le dousiesme jour du mois de juing, l'an de grace 1622, *huy archier du corps de sa Maiesté catholicque, Phelippe IV, roi d'Espaignes, ducq de Brabant, conte de Flandres, etc., etc., en conséquence de la signification que faite nous a esté par Monsieur le Héraut d'Armes de Castille à la requeste du Premier Roy d'armes des Pays-Bas et de Bourgoigne, d'une protestation en date du* 10 *juing dernier de Monsieur Michael Goethals filz de Messire Pierre et de Dame Marie Parmentier, du present à Bruges en Flandres, laquelle nous enjoinct et prescript de recognoistre et declarer nostre non appertenance à la noble maison de Goethals dont il est ysseü laquelle est establye à Gand depuis quasi sept cens ans en ça, etc.; ne pouuons a ceste occasion donner replicque aultre que*

celle par nous faicte à la sommation des sires Amand et Josse Goethals de Gand, mesme conté de Flandres en date du trente-un may de l'an dernier et que selon droict et iustice rapportons cy-aprez si comme s'en suict : « que nous sommes yssuz et filz unicq de Hieronimo-Lorenzo Goethals en son viuant capitaine de vaisseau et aussy membre du priué conseil au departement de la marine, decedé à Madrid le diziesme jour de aoust 1630, *et de Da Maria Aleyda de Maglio y Peneranda ambedeux natifz de Guanaxuato en Mexicque, assauoir luy le quatriesme jour de juing* 1576, *et elle en* 1596; *que nostre ave Barnabé Goethals estoit aultrefois Gouuerneur pour sa maiesté de la ville et prouince de Guadaxuato, qu'il auoit espousé Margrietta Panazaro, que luy trespassa en l'an* 1588, *es ladicte ville et cité; que nostre atave fust Willem Goethals, en son temps chef et commandant de Nauire à Vera Cruz, dont les auteurs sont incognuz, que finablement ces renseignemens estoyent les seulz lesquelz nous soyent parvenuz sur nos ayeulx et ascendans, cause pourquoy ayant voulu faire establir nostre nobilité, uous nous auons retirez deuers S. M. Catholicque pour afin de impetrer des lettres de recognoissance, ains que faulte par nous de poueoir produire à l'appuy de nostre semonce des tiltres, documens ou preuues aultres que les haultz employs que noz ancestres ont desseruiz esquelz ilz ont touiours vescu noblemt et honnorablemt, nous avons esté deboutez de nostre requeste, raison pourquoy nous ont esté offertes*

des lettres de noblesse que nous auons acceptées auecq beaucoup de recognoissance qu'a ceste fin nous auons prins pour armoyries trois testes de femmes, non par imitation de celles des Goethals de Flandres quy nous estoyent incognuez ains pour autant quicelluy scel estoit le cachet particulier dont nostre ataue souloit se seruir.

« Pour ce quy est de nostre consanguinité et apparenté auecque la très ancienne maison de Goethals de Gand, ne cognoissons nulle bonne raison pour y maintenir plus que oncques l'auons faict si doncques et à default de cognoissance acertainée de nostre estocq et lignaige nous clamons et declarons n'auoir jusques à ores nulle pretention d'apparenté avecque ceste illustre famille. » C'est en foy de ce que dessubz diet est que nous auons signez et scellez de nostre scel particulier ceste nostre presente declaration faicte à Madrid le trenteuniesme jour du mois de octobre mille six cent et cincquante quatre. *Etait signé :* GÉRARD GOETHALS.

Place du sceau (1).

Cette déclaration, dont l'original a été mis sous nos yeux, est revêtue de toutes les conditions de l'authenticité la plus régulière, par le rescrit de M^tre^ Adrien Colbrant, premier roi d'armes des Pays-Bas et de Bourgogne en date du 15 décembre 1654, mis à la suite de la requête de Michel Goethals, et où il est établi que l'anoblissement de Gérard ne peut en rien préjudicier à

(1) Ce sceau est un écu de gueules à trois têtes de femmes ayant pour cimier un meuble de l'écu au lieu du *maure issant*.

l'état et aux droits nobiliaires de l'antique maison de Goethals de Flandre, à laquelle il n'appartient en aucune manière.

Du reste, et en supposant même que Gérard fût de cette famille, il n'y aurait encore rien de bien extraordinaire dans la demande ou l'acceptation de ses lettres de noblesse; l'histoire généalogique de France fourmille de pareils faits, et, pour ne pas aller chercher bien loin nos citations, nous rapporterons une petite anecdote qui s'est passée sous nos yeux, et dans la famille même, il y a précisément aujourd'hui (1837) quinze ans.

Guillaume, roi des Pays-Bas, ayant exigé que la noblesse de ses États justifiât de ses titres, un personnage très-connu par le rang qu'il occupe dans l'armée, et qui avait, dans le tourbillon des camps, perdu de vue l'histoire de ses aïeux, sollicita, comme une faveur, des lettres de noblesse. Ce juste prix des lauriers dont il avait doté sa patrie, ne pouvait lui être refusé, mais tandis que S. M. Néerlandaise délivrait d'une main une espèce de *savonnette à vilain* à ce brave guerrier, elle signait de l'autre à son cousin issu-germain du même nom, un diplôme daté du 23 décembre 1822, par lequel *son ancienne noblesse est reconnue pour lui et ses descendans, comme issus de génération en génération d'une famille* NOBLE DE RACE.

Ce ne fut pas sans difficulté que l'on parvint à faire annihiler les lettres d'anoblissement, et à réparer ainsi l'erreur ou l'inadvertance de ce nouveau GÉRARD.

CHAMBRE DES COMPTES.

AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LILLE.

1276.
MOERES DE ZELZATE.

Nous Margherite etc., à tous ke nous avons vendu par le main dant *Eustacie* (1) moine de Camberon, maistre de Stoupedis à Simon Lemoine deus bouniers de nostre moer de Zelzate a tout le treffons gisans daleis (auprès) le moer Henri Evelebart chevalier au leis devers le nort deseure le lieue et desous, chascun bounier pour cent livres de la monoie de Flandres a payer as trois paiemens ci après nommeis Cest a savoir la première tierce partie au Noel prochain ki sera en l'an del incarnation nostre segneur Jhésu Crist M. CC. LXX et siet; l'autre tierce partie al autre Noel suivant après; et le daerraine tierce partie au tierch Noel qui sera en lan del incarnation Jhésu Crist M. CC. LXX et noef. Et par sis deniers de cens pour chascun bounier par an de nostre monoie devant dite, a paier a nos bries de hassenede, chascun an à la S. Remi, et parmi double rente de relief a chascune fois quil iront de main en autre, et quatre deniers pour mettre le nom en brief de celui qui i enterra. Encore a dant Eustacie vendu par nostre commant et par nostre assens a Jehan de Zevencote le clerc un bounier de nostre moer, gisant daleis les autres deus devant nommeis vers le nort pour cent livres de la dite monoie a tout le treffons a payer as devant dis paiemens et as conditions de-

(1) C'est-à dire par dom Eustache de Stoupedis, moine de Cambron.

vant dites. Encore a dant Eustacie vendu par nostre commant et par nostre assens a Ernoul des Sans ke on dist Weghen trois bouniers et demi de nostre moer gisans daleis les autres devant dis vers le nort deseure et desous le lieue pour trois cens et cinquante livres de la dite monoie a payer as devant dis paiemens et a entendre a tout le treffons et as conditions devant dites. Encore a dant Eustacie vendu de par nous et par notre assens à Sohier Gouthals, à Watier, à Henri et à Gérard frères trois bouniers de nostre moer a tout le treffons, et à Ernoul Spaldine un bounier, chascun de ces quatre bouniers pour cent livres de la monoie de Flandres. Liquel gisent tout desous le Watergant, et a teil sens et a teus conditions ki ci deseure sunt divisées. Et je Guis fius a la noble contesse devant dite, cuens de Flandres et marchis de Namur, les vendages devant dis loe et grée, et approeve (loue, agrée et approuve). Et les promettons et avons en convent, nous Margherite, contesse de Flandres et de Haynau, et je Guis ses fius, cuens et marchis devant nommei pour nous et pour nos hoirs et pour nos successeurs, les bouniers de moer devant nombreis, tous a tout les treffons a garandir contre tous, as achateurs devant nommeis, a lor hoirs, et a lor successeurs, parmi les conditions devant dites, perpétuement. En temoing et en confremance de laquel chose nous avons donei as achateurs deseure nommeis ces présentes letres seelées de nos saieaus ki furent dounées en lan del incarnation nostre segneur Jhésu Crist M. CC. LXXVI. El mois de fevrier.

(*Premier cartulaire de Flandre, pièce* 342.)

Collationné par nous, archiviste général du départ. du Nord.

Signé LEGLAY.

Marquisat de Diekirch [1].

La ville de Diekirch (2) appartint aux ducs de Luxembourg depuis Henri II (1270) jusqu'à ce que le roi d'Espagne Philippe IV fit don de la ville et de son marquisat à *Oswald de Britto*, son secrétaire d'Etat.

Ce marquisat se composait des villages de *Holstum*, *Ettelbruch*, *Gilsdorff* et *Reisdorff*, avec les deux fermes de *Lellich*.

Après la mort *de Britto*, il passa à don Emmanuel-François Goethals, premier président d'Etat et secrétaire général de la guerre. Celui-ci le légua par testament à dona Maria Maturana, sa femme, qui le vendit, le 20 juin 1674, au révérend Jean-Henri Gobelinus, premier chanoine de l'église cathédrale de Saint-Michel, à Bruxelles, ainsi qu'il résulte d'un acte du même jour passé par-devant le notaire Desmarest, à Bruxelles, et déposé aux archives de la cour royale de cette ville.

---

(1) Traduction d'un article inséré dans la *Gazette de Diekirch*, intitulé : *Diekircher Wochenblatt*, 12 août 1837.

(2) Ville du duché du Luxembourg sur le Sour, à cinq lieues nord de Luxembourg. C'est la capitale d'une prévôté qui comprend vingt-six villages et hameaux. Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, l'entoura de fossés et de murailles.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LA BRANCHE DES GOETHALS

DE HOLLANDE.

Liévin Goethals, capitaine des Gantois, sous le règne démagogique d'Hembyze, et, il faut le dire, le lieutenant, l'ami, le complaisant, de ce dictateur audacieux, appartenait à la maison de Goethals, célèbre par son dévouement à la foi catholique, autant que par sa fidélité à ses princes. Il était fils de Liévin, fort attaché lui-même au parti de la réforme, et magistrat de Gand en 1579 et 1582; il était neveu du vertueux Josse Goethals van Guchte (n° 86) qui eut à souffrir tant de persécutions de la part des tyrans qui asservissaient sa patrie.

Lorsqu'en 1584, après la chute d'Hembyze, les calvinistes, de persécuteurs qu'ils avaient été pendant une semaine d'années, devinrent à leur tour les persécutés, Liévin, avec son père et sa mère N... Damman, se réfugia en Hollande, où il forma la souche de la noble maison de Goethals, qui a fourni plusieurs illustrations à la république.

On compte parmi ses enfans,

1° Jean, son fils aîné qui servit dans la marine, et,

jeune encore, concourut à la conquête de l'île de Ceylan en 1606. Il mourut à Batavia où il était membre du conseil des Indes orientales ;

2° Georges Goethals, qui en 1619 était ministre protestant à Horn, et qui assista au fameux synode de Dordrecht où il défendit les opinions de Gomar contre les sectateurs d'Arminius : il eut plusieurs enfans.

A. Jean-Georges Goethals, né à Horn, fut aussi ministre protestant à Delft où il mourut en 1673 ; ce fut lui qui, en 1647, donna les derniers secours de la religion au prince Frédéric Henri d'Orange Nassau, stathouder, capitaine et amiral général des Provinces-Unies (1).

B. Théodore Goethals, intrépide marin, dont les Etats-généraux ont récompensé le mérite et la vaillance par une ovation publique : une chaîne d'or dont on le décora, perpétua dans sa famille le souvenir de ses exploits et de la reconnaissance de ses concitoyens.

C. Liévin Goethals, capitaine de cavalerie, se distingua en 1645 au siége d'Hulot où il fut blessé.

D. Henri Goethals, chef d'escadre dans la flotte de l'amiral Obdam, dont, à l'affaire de Ramsgate, il partagea la mort glorieuse le 24 juin 1665.

---

(1) Le prince d'Orange fut assisté dans ses derniers momens (14 mars 1647) par le très-révérend J. Goethals, qui adressa, tant au mourant qu'au nombreux auditoire dont il était environné, les paroles les plus onctueuses et les plus remarquables.

Cet événement a été reproduit par une gravure où il est, ainsi que tous les autres personnages, représenté avec la plus grande ressemblance. (Œuvres de J. Cats, 2 vol., t. 2, chap. LX, p. 10.).

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA MAISON DE GOETHALS (EN FLANDRE),

PAR M. DE SAINT-ALLAIS,

Archiviste de l'ordre de Malte et généalogiste de France (1).

La famille des *Goethals*, seigneurs de Mude et de Nieuwlandt, issue de la maison romaine de *Bonicolli*, est sans contredit une des plus anciennes et des plus recommandables de la Flandre, où, depuis près de neuf siècles, elle s'est constamment distinguée dans les pre-

(1) Cette Notice, qui semble n'avoir d'autre prétention que de se rendre l'écho de notre résumé chronologique (*Voir* à la page 79), est enrichie de tout le talent d'analyse, de toute la richesse de style du savant et laborieux auteur du *Dictionnaire encyclopédique* et du *Nobiliaire général de la noblesse de France*. Nous l'offrons donc à nos lecteurs comme un nouvel hommage rendu à la famille qui nous occupe, et s'il y a justice de notre part à reconnaître et publier ici notre infériorité, il y a cependant en nous quelque orgueil à voir nos articles accueillis avec tant d'indulgence, commentés avec tant de bienveillance et enfin reproduits avec tant de confiance par un homme si éminemment placé dans la carrière épineuse où nous nous sommes engagés.

L'opinion de M. Octave Bertin sur nos *Esquisses biographiques* nous a également paru devoir embellir notre seconde édition à laquelle elle peut servir de sauve-garde. On la trouvera ci-après p. 261.

mières charges de l'armée, de la cour, de la magistrature et des conseils souverains, ainsi que dans les fonctions sacerdotales.

Pour développer cette opinion nous allons énumérer succinctement les membres de cette famille qui se sont fait un nom dans chacune de ces cinq branches du pouvoir et nous emprunterons nos illustrations aux *Esquisses biographiques* de M. le chevalier de la Basse-Moûturie. Cet ouvrage, remarquable par son impartialité et par la richesse des preuves dont sont étayées ses savantes et nombreuses citations, est un monument authentique qui nous dispense de toute autre garantie historique.

Célébrités militaires.

Au 10e siècle (en 965), *Pietro* Bonicolli, petit-fils d'*Honorius*, vient en Flandre; il se distingue, ainsi que son fils *Arnould Ier*, dans les campagnes du Hainaut, de 973 à 977.

Dans le 11e siècle, *Arnould II* montre sa valeur sous Baudouin V, à l'envahissement de la Lotricie et de la Lotharingie, de 1046 à 1049, puis à celui du Hainaut et dans la guerre contre les impériaux jusqu'à la paix de Cologne, en 1057. *Baudouin Ier*, son fils, accompagne Guillaume-le-Conquérant à la conquête de l'Angleterre, en 1066, puis il assiste, en 1071, à la glorieuse bataille de Cassel; enfin le fils de ce dernier, *Gerrem Goethals Ier*, immortalise son nom à la prise de Jérusalem, en 1099.

Au siècle suivant, le nom de Goethals reçoit une éclatante et mémorable célébrité par le duel judiciaire que *Juste Goethals* le Courtraisien soutient à Ypres le 18 octobre 1116, contre André Booren. Le puissant comte de Flandre, le redoutable Baudouin-à-la-Hache, s'offrant pour champion de ce noble et jeune chevalier, produit dans le monde un sentiment général d'admiration pour le prince comme de vénération pour la famille qu'il honorait d'une distinction aussi flatteuse.

Plus tard, *Gerrem II* soutient la gloire de ses ancêtres sous Thierry-d'Alsace, à la croisade de 1147; son fils, *Gerrem III*, ce valeureux compagnon de Baudouin-de-Constantinople, ne la soutient pas moins au siége de Ptolémaïde, à la prise de Byzance et dans vingt campagnes successives de guerres victorieuses.

Au 13e siècle, *Justaes Goethals*, écuyer de saint Louis, puis de Guillaume de Dompierre, va, en 1248, tenter avec ces héros chrétiens de purger la tombe divine de l'aspect des infidèles.

A l'aurore du 14e siècle, *Pierre Goethals*, fils de Justaes, qni précède, gagne ses éperons de chevalier à la glorieuse bataille de Groeninghe-lez-Courtrai, en 1302, et trouve plus tard la mort aux champs de Reckelinghe, en 1325; ses frères, *Baudouin Goethals-d'Artevelde* et *Gerrem IV*, signalent aussi leur vaillance à cette mémorable journée dite *des éperons;* le dernier y conquiert un trépas glorieux et l'autre va se distinguer encore aux batailles de Mons-en-Pevelle, en 1304, et de Cassel en

1328. Bientôt *Pierre Goethals-Volderstraete, Jean,* son fils, et ses cousins *Nicolas* et *Pierre* Goethals signalent leur fidélité à leur prince dans les troubles civils du quatorzième siècle et gagnent la dignité de chevalier dans les champs de Crécy, de Langerbrugge et de Roosebeke. *Olivier* Goethals faisait, en 1375, ses preuves contre les infidèles en qualité de chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem (ordre dans lequel son cousin *Hubert* lui succéda); et vingt ans après rendait encore d'utiles services à ce même Philippe dans la carrière diplomatique.

Pendant le 15e siècle, la maison de Goethals présente à l'histoire une foule de héros. *Gerrem Goethals-de Keysere,* huitième seigneur de Nieuwlandt, ainsi que ses frères *Jacques* et *Baudouin* et son cousin *Georges Goethals-van der Hecke* figurent avec distinction dans les tournois. Les deux derniers avaient, en 1393, fait leurs premières armes et gagné leurs éperons à Nicopolis (1396); Gerrem, lui, avec son neveu Baudouin, s'était, en 1321, distingué dans la guerre intentée au roi de France Charles VII par Philippe-le-Bon, en raison de l'assassinat de son père, Jean-sans-Peur; tandis que *Gilles,* frère dudit Baudouin, après avoir paru avec honneur aux joûtes de l'Epinette, à Lille (1427), était allé faire, contre les Sarrasins, ses nobles et brillantes caravanes et répandre ensuite son dernier sang au milieu de l'insurrection brugeoise, en 1437.

Bientôt *Pierre Goethals-de Hondt,* écuyer-chambellan de Philippe-le-Bon et capitaine de ses armées, se

distingue par la prise de Provins (en Brie) sur les d'Armagnac; plus tard, au service de Charles VII, il contribue, avec son cousin *Georges*, au gain de la bataille de Formigny; et après avoir rendu son nom célèbre dans la *guerre du bien public*, il meurt par suites de blessures conquises au siége de Dinant, en 1466. Ses fils *Philippe*, *Evrard*, *Louis*, tous trois jeunes et vaillans chevaliers, trouvent dans les combats un trépas glorieux; *Paul*, *Henri*, *Jacques* et *Jean*, fils de Georges Goethals-van der Hecke, ainsi que leur germain *Hugonin*, trouvent aussi la mort dans les champs de la gloire.

Michel Goethals, fils de Michel Wittem, noble franc-archer de Charles-le-Téméraire, après s'être fait connaître dans les campagnes de Suisse et de Franche-Comté, surprend avec six de ses compagnons d'armes la forteresse de Saint-Michel en Lorraine (1475); ses frères *Jean*, *Baudouin*, *Simon*, *Olivier*, tous quatre pages, puis francs-archers de la noble garde du même prince, signalent également leur vaillance aux batailles de Liége et de Montlhéry, comme aux siéges de Nuys, près du Rhin, et de Nancy. Le dernier de ces cinq frères avait été, en 70, chargé de conclure un traité d'alliance entre la cour d'Angleterre et Charles IV. Enfin *Jacques* et *Henri*, tous deux fils de Jacques G.-Ackerman, tous deux chevaliers du Saint-Sépulcre, vont aussi tous deux conquérir leurs glorieux éperons au brillant fait d'armes de Guinegate (1479). Ils les reçoivent des mains de Maximilien qui y commandait en personne.

Pendant le 16e siècle, *Henri*, fils de Pierre Goethals-Wittenbroot, écuyer de l'archiduc Philippe, obtient avec son cousin *Joseph Goethals-Sersimoens*, l'agrément de son maître pour suivre en Italie Charles VIII, roi de France; il se distingue à la bataille de Tortone et reçoit, en récompense, le cordon de Saint-Michel; *Jacques*, son frère, capitaine d'une compagnie de picquenaires au service de Philippe-le-Beau et colonel de la garde bourgeoise de Gand, en 1530, est, en rémunération de ses loyaux services, élevé à une dignité de la cour; *Augustin*, fils de Jacques, commandait une compagnie de 100 cuirassiers à la prise de Tunis; il rendit son nom fameux dans les batailles de Pavie, en 1525 (où *Olivier Goethals*, fils de Jean-van Thielt, fut tué), il assista aussi aux affaires de Cérisoles (1544), de Gravelines (1557); aux combats de Musselingen et de Saint-Quentin ainsi qu'au siége de Metz (1552).

Au 17e siècle, la maison *Goethals*, réduite pour ainsi dire par le malheur des temps et par les guerres civiles à la seule descendance de *Josse Goethals-van Guchte*, ne présente que peu de guerriers; cependant nous voyons *Josse Goethals-van Grysperre*, troisième fils dudit Josse, occuper successivement dans l'armée les grades de capitaine de la garde wallone et de colonel de la garde bourgeoise de Gand. Avant lui, *Jean*, fils de Pierre-Typoets, archer de l'archiduc Albert, puis enseigne dans la compagnie d'Arschot, avait en 1602 trouvé une mort glorieuse sur la brèche d'Ostende; et *Josse Goe-*

thals-Baronaige était, à la fin du 17e siècle, cornette de cavalerie puis capitaine d'une compagnie de la garde bourgeoise de Gand.

Enfin *Charles Goethals-de Merbois*, aujourd'hui lieutenant général commandant une division militaire du royaume Belgique, et ses deux fils, *Auguste*, capitaine d'état-major, et *Jules*, officier d'artillerie, viennent clore d'une manière honorable et flatteuse pour l'avenir, la liste des illustrations belliqueuses de leur maison.

Charges de la cour et missions diplomatiques.

Les guerriers sont rarement des courtisans; mais il arrive le plus souvent aux princes guerriers d'admettre de préférence à leur intimité et à la confidence de leurs intérêts politiques, les hommes dont ils ont dans les combats éprouvé le dévouement autant que la vaillance. Il ne faudra donc point s'étonner si dans la nomenclature qui va suivre se trouvent reproduits des noms déjà cités dans le chapitre précédent : cela tient au cumul de leurs emplois. Du reste, nous les distinguerons par une astérique * (1).

Au 10e siècle *Pietro Bonicolli* *, déjà cité, reçut en récompense de ses exploits guerriers la vaste terre sei-

(1) Quoique les fonctions d'aumônier du souverain soient une charge de la cour, cependant, pour éviter les répétitions nous avons relégué tous les ecclésiastiques au dernier chapitre; un seul, le doyen de Liége, a été l'objet d'une double et inévitable exception comme diplomate et comme président du conseil souverain.

gneuriale de Mude et la charge de premier écuyer (dapifer) du comte de Flandre Arnould-le-Jeune.

Aux derniers jours du 11e siècle, *Gerrem Goethals*, 1er du nom et 5e seigneur de Mude*, sous-arrière-petit-fils de Pierre, qui précède, est admis dans l'intimité du comte Robert de Jérusalem dont il est écuyer. Le jour de Noël de l'année 1101, il est chargé de le représenter au couronnement de Baudouin, roi de Jérusalem.

Dans le 13e siècle, *Justaes Goethals**, arrière-petit-fils de Gerrem Ier, est successivement admis à la cour de Louis IX, roi de France, et de Guillaume de Dompierre, comte de Flandre, en qualité d'écuyer. Tandis que son frère, *Jean de Mude*, se rend, par son mérite, digne de devenir un jour l'un des favoris de Philippe-le-Bel.

Au 14e siècle, *Liévin Goethals-de Calckine* et *Georges Goethals-de Gruutere* figurent à la cour des comtes de Flandre, Louis de Nevers et Philippe-le-Hardi, en qualité de chambriers, et *Olivier**, leur cousin, chambellan de Charle VI, roi de France, s'attache ensuite à la cour du duc de Bourgogne, dont il devient l'écuyer. Il est, en 1397, chargé par ce prince d'aller traiter de la rançon de Jean de Nevers, qui avait été fait prisonnier à Nicopolis.

Dans le siècle suivant, *Henri Goethals*, prevôt de Saint-Pierre, à Lille, et doyen du chapitre de Liége, rehausse encore l'éclat de son caractère sacerdotal par les dignités qu'il obtient à la cour et par les importantes

missions confiées à sa prudence et à son habileté sous les trois glorieux règnes de Philippe-le-Hardi, de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon. *Pierre Goethals-de Hondt* *, l'un des plus braves officiers des armées belgiques, occupe à la cour du duc de Bourgogne la double charge d'écuyer et de chambellan, et va, en 1440, remplir une mission d'honneur auprès de Charles VII; son fils *Everard*, chevalier de la milice dorée, est aussi chargé d'une mission délicate à la cour d'Allemagne, et *Olivier*, fils de Michel Goethals-Wittem, est, en 1470, chargé de conclure un traité d'alliance entre la cour d'Allemagne et Charles Ier. Il devient plus tard le conseiller de Maximilien.

Au 16e siècle, *Jacques Goethals* *, fils de Pierre Wittenbroot, exerçait à la cour de Philippe-le-Beau, et ensuite de Charles-Quint, la charge de grand panetier; *Jean*, fils de Pierre-Devos, stipulait les conditions du traité de Crépy et passait ensuite à la chambellanie de Philippe II, et *Liévin Goethals-Panagathus*, greffier de la chancellerie impériale, et héraut d'armes de Flandre, conservait jusqu'à sa dernière demeure les témoignages de la noble et touchante amitié de son souverain.

Au 17e siècle, la maison de Goethals se trouve, comme nous l'avons dit, considérablement réduite par les guerres civiles; cependant nous la voyons encore représentée à la cour et dans les hauts emplois par *Michel Goethals-Thibaut*, auditeur à la chambre des comptes

et maître aux honneurs (grand maître des cérémonies) de la cour à Bruxelles, en 1673, et par *Josse Goethals-Baronnaige* *, grand maître des eaux et marais du comté de Flandre (1).

Enfin aujourd'hui encore le lieutenant général *Charles Goethals* * est venu reprendre auprès du roi des Belges la haute position assignée à sa famille par la succession des temps.

Magistrats renommés.

Nous allons dans ce chapitre nous borner à une énumération rapide des membres de la famille Goethals qui ont marqué dans la magistrature de la Flandre, cette sœur de la puissance souveraine (2), depuis l'époque de sa naissance jusqu'au jour de ses funérailles (3).

Au 13e siècle, le chevalier *Justaes Goethals-de-Mól* *,

---

(1) Notre vénérable et docte doyen laisse encore échapper une belle et noble illustration; je veux parler de *don Emmanuel-François Goethals, marquis de Diekirch*, qui était en 1670 premier président d'Etat et secrétaire général de la guerre, à Madrid. (*Voir* aux *Appendices*, p. 237.)

(2) *Voir* la Notice sur le *Magistrat de Gand*, page 185.

(3) Le premier pouvoir administratif institué en Europe d'une manière régulière fut le collége des trente-neuf magistrats de la ville de Gand, qui fut fondé en 1228 par Ferdinand de Portugal. Il subsista jusqu'en 1301, époque à laquelle Philippe-le-Bel le réduisit en deux tribunaux (la Keure et les Parchons) composés chacun de treize membres et renouvelés chaque année. Cette institution subsista sans altération sensible jusqu'au 6 juillet 1794, époque de sa dissolution par les républicains français.

sire de Nieuwlandt, fit partie du célèbre magistrat des *trente-neuf*.

Dans le siècle suivant (1304 à 1325), les trois fils du même Justaes : *Pierre Goethals-Wenemaere**, *Henri Goethals-Wenemaere* et *ser Baudouin Goethals-d'Artevelde**, furent élevés sur les bancs des magistrats de Gand où leur succédèrent (1328 à 1365), *Henri Goethals-Uutendaele* (surnommé dans l'histoire *à la Drapstraet*) et *Raes Goethals-Sermachelins*, fils du premier; *Henri Goethals*, 6e seigneur de Nieuwlandt, surnommé *den Brouwer* (1) ou *op t'hoochuus* et *Liévin Goethals-Calckine*, fils du second; enfin *Arnould* et *Jean Goethals-van Waesberghe*, fils de ser Baudouin.

Henri-le-Brasseur fut électeur commis par la ville en 1361; *Henri Goethals-Uutendaele* le fut en 1367; *Nicolas Goethals-van der Haegen*, fils de ce dernier, le fut également en 1375 et *Georges Goethals-de Gruutere*, fils de Nicolas précité, devint président du collége des Halle-Heeren (1377 à 1394).

Durant le 15e siècle, *Gerrem. Goethals-de Keysere* et ses frères, *Jean*, surnommé *de Metz* (2), gouverneur de la halle aux Draps, le chevalier *Baudouin Goethals-*

---

(1) Ce nom lui fut donné ainsi qu'à Jacques d'Artevelde parce qu'il était doyen de la corporation des brasseurs. C'était d'un usage général parmi les chefs (doyens) de prendre le nom du métier qu'ils représentaient.

(2) Même observation pour Jean *le Maçon* (*de mets* pour *den metzer*) parce qu'il était doyen de cette corporation.

Struybels * et *Jacques Goethals-van der Coutere* inscrivent tour à tour leurs noms parmi les magistrats de Gand (1410 à 1423). *Géerolf, Henri, Hugues,* fils de Gerrem, *Jacques Goethals-Sanders* et *Baudouin Goethals-Surlet,* fils de Jacques, suivent de près leurs traces ainsi que leur cousin *Georges Goethals-van der Hecke* (1417 à 1464).

Ce dernier fut électeur de la ville en 1439 et du prince en 1440; pendant que *Baudouin-Zoetanys* était haut échevin du pays de Waes et de Tenremonde, que *Baudouin Goethals-d'Ingoyghem* l'était de Deynse, que *Michel Goethals-Wittem* et *François Goethals-Bave* l'étaient du franc de Bruges, et que *Hugonin Goethals-Pourstraet* et *Paul,* son frère, l'étaient de la ville d'Ypres et *tutti quanti.*

Au 16e siècle, la famille Goethals se montre non moins féconde en magistrats recommandables : *Baudouin Goethals-van Raveschoot* *, maître de requêtes, se distingue, ainsi que son cousin, *Gilles Goethals-de Vicq* dit *Algoet,* parmi les échevins de la Keure et des Parchons (1490 à 1546); le premier en fut électeur choisi par la ville en 1516, le second nommé par Charles-Quint en 1540. Celui-ci fut en outre administrateur des biens de la ville de Gand, et plus tard de celle de Bruges, dont il devint aussi conseiller. *Pierre Goethals-de Vos* (1519), son fils Me *François-Ruffelaert* (1547) et son arrière-petit-fils Me *Liévin-d'Amman* (1579 à 1582), se font également un nom dans la magistrature gantoise.

Nous devons encore citer parmi les magistrats les plus dignes *Josse Goethals-S'pesters*, petit-fils de Pierre-de Vos, échevin de la loi (1) de Saint-Bavon, un des laeten (2) de la juridiction du vieux bourg à Gand; ses fils, *Liévin* et *Josse* qui furent successivement gouverneurs de la chambre des pauvres; *François Goethals-Cioli*, qui fut *hoofdman* (3) (1er magistrat) de la ville de Bruges; *Pierre-Bruns*, échevin du pays de Waes; *Pierre-Typoets*, administrateur et receveur général des finances de la ville de Louvain, charge dans laquelle lui succéda (1590) son fils *Melchior*, qui devint aussi magistrat de la même ville; enfin nous ne devons pas oublier ce noble et malheureux *Josse Goethals-van Guchte*, qui, ayant refusé de faire partie du magistrat des *dix-huit notables* créé par Hembyze, fut pour cette raison persécuté, emprisonné, mutilé, exilé, spolié par ordre de ce fougueux démagogue.

Désormais la maison Goethals, décimée qu'elle fut par les troubles du siècle précédent, ne compte que peu de membres dans la magistrature; mais il semble

---

(1) Outre les *lois*, *chartres* ou *keures* que possédait chaque cité pour régler le droit public ainsi que le droit pénal et criminel, il y eut pour quelques provinces ou communautés particulières des *lois* ou *paix* qui formaient la base de leur administration.

(2) Les *laeten* étaient les échevins des seigneuries n'ayant que basse-justice et nommées en flamand *laeten-schepen*.

(3) Le mot flamand *hoofdman* signifie chef; dans l'état militaire, c'est le chef d'une troupe; dans la magistrature, c'était le chef du corps constitué.

Digitized by Google

qu'ils aient voulu suppléer à la faiblesse de leur nombre par la perpétuité de leurs fonctions. Ainsi *Josse-Goethals-van Grysperre* se fait réélire cinq fois en douze années (1628 à 1642), *Gilles Goethals-Herterickx*, son fils, s'y fait nommer douze fois dans l'espace de trente ans (1645 à 1675) et *Josse Goethals-Wallaert* est élu trois fois en quinze ans (1654 à 1669).

Au 18e siècle, *Adrien Goethals-Soenens* est échevin de la Keure trois fois en quatre ans (1707 à 1710), *Josse-Lefébure*, son fils, l'est pendant neuf années consécutives (1743 à 1752); il était en outre conseiller royal du Mont-de-Piété et gouverneur de la chambre des pauvres, et *Adrien-Jacques Goethals-de Wulf* est continué dans l'honorable emploi de magistrat de la Keure, et sans interruption, depuis l'année 1761 jusqu'en 1794, époque à laquelle il assista aux obsèques de cette antique et vénérable institution.

Membres des grands conseils des Pays-Bas.

Le premier pas que fait le nom de Goethals dans le conseil souverain y imprime une trace brillante dont quatre siècles et demi n'ont pu faire entièrement disparaître l'éclat. Heureux les souverains qui, comme les Philippe-le-Hardi, les Jean-sans-Peur et les Philippe-le-Bon, voient leur trône entouré de tant de vertus, de tant de loyauté, de tant de lumières et de tant de fidélité que leur en témoigna *Henri Goethals**, le doyen de Liége dont nous avons parlé.

Tel fut le haut mérite de cet homme supérieur, telle fut la faveur dont il jouit auprès des ducs de Bourgogne que nous venons de citer, qu'ils crurent ne pouvoir assez étendre sur lui les gages de leur confiance et de leurs faveurs souveraines. Tour à tour secrétaire et conseiller intime de Philippe-le-Hardi, maître des requêtes et premier conseiller de longue robe, puis membre du grand conseil de Jean de Nevers, Henri fut nommé par Philippe-le-Bon vice-président du grand conseil de Flandre; et dans tous ces emplois comme dans les ambassades les plus délicates, il se montra toujours et partout supérieur aux éminentes fonctions qui lui furent confiées. *Georges Goethals*, le frère de cet homme célèbre, devint aussi conseiller honoraire de Charles VI, roi de France; *Baudouin*, leur neveu, membre du conseil provincial de Flandre, était conseiller intime de Philippe-le-Bon et de Charles IV; *Olivier*, germain de ce dernier, le fut plus tard de l'empereur Maximilien.

Au 16e siècle (en 1527), *Gilles Goethals*, surnommé *Algoet* *, obtient successivement par son mérite et remplit avec distinction les honorables charges de conseiller commissaire au conseil provincial de Flandre, d'avocat, puis de procureur général au grand conseil des Pays-Bas; plus tard, *Philippe Goethals-Corthals*, l'un des premiers jurisconsultes de son époque, est nommé par Philippe-le-Beau membre du conseil de Flandre, puis conseiller honoraire et maître des requêtes de Charles-Quint; *Jean Goethals-de Locquenghien*, surnommé

Drabbe ou *Bonicollius*, philosophe illustre et docte devient (1532) membre du conseil souverain du Brabant et *Laurent-van den Nest*, son fils, avant de faire partie du conseil d'État et du conseil supérieur des finances à Madrid, est reçu membre du grand conseil de Flandre à Malines.

Enfin aux 17e et 18e siècles, *Josse Goethals-Baronnaige**, watergrawe et moermestre de sa majesté catholique, et *Pierre-André Goethals*, gouverneur du Poortacker à Gand, viennent, comme membres des conseils royal et provincial, clore la liste des nobles hommes de leur famille, dont les vertus, les lumières et le dévouement ont embelli les annales des conseils souverains des Pays-Bas.

Illustrations ecclésiastiques.

Le sacerdoce a aussi ouvert à la maison de Goethals la carrière des célébrités, et depuis le 6e prélat de Ninove jusqu'au vénérable archiprêtre que la mort vient d'enlever au diocèse de Gand, les descendans de cette noble race n'ont cessé d'illustrer leur nom par leur piété, par leur mérite et par leurs vertus évangéliques.

Dès le 12e siècle N... *Goethals-Algoetus* était abbé de Ninove, dont son grand âge et sa modestie lui firent déposer la prélature en 1199.

Henri de Gand, le Docteur solennel, présente, au 13e siècle, un des plus beaux génies de l'époque. Il se fait un nom fameux dans la philosophie, dans la théo-

logie et dans les fastes de la littérature, tandis que son frère, *Jean de Mude*, aussi docteur célèbre, devient par son mérite le favori de Philippe-le-Bel, roi de France, et que sa sœur *Jutta van der Mude*, abbesse de la Byloke à Gand, remplit ce même siècle de son édifiante et sainte longévité.

Dans le 14e siècle se distinguèrent *Pierre Goethals*, prieur des Dominicains, prédicateur célèbre; *Justaes Goethals*, J. V. D., protonotaire apostolique et théologal du diocèse de Tournay, aumônier du comte Louis de Nevers, dit de Crécy; *Pierre* et *Henri*, germains de Justaes, l'un chanoine de Tournay, l'autre prieur de Saint-Bavon à Gand; enfin *Raes Goethals*, son neveu, sous-prieur de la célèbre abbaye de Cambron.

Au 15e siècle, *Henri**, prevôt de Saint-Pierre, à Lille, et doyen du chapitre de Saint-Lambert, à Liége, ajoute, comme nous l'avons dit, un nouveau lustre au glorieux nom de Goethals; tour à tour chargé de négocier l'acquisition du comté de Namur, de présider le grand conseil de Flandre et de remplir les ambassades les plus délicates, partout il obtient le succès, commande l'admiration, mérite la reconnaissance et la faveur de ses princes. Plus tard *Alexandre Goethals*, chapelain de la comtesse de Charollais, et *Arnould*, moine de Saint-André-lez-Bruges, se distinguent par leurs écrits ascétiques et archéologiques; *Baudouin**, frère de ce dernier, chapelain, puis conseiller des ducs de Bourgogne, se rend, à la cour de ses maîtres comme parmi ses concitoyens,

digne de la plus honorable distinction par la paix de Saint-Liévin; enfin *Simon Goethals*, prieur des Chartreux, à Bruges, voit terminer ses jours avec les derniers jours du siècle.

Durant le siècle suivant, le nom de Goethals se distingue encore dans les fonctions ecclésiastiques : *Everard* est sous-prieur des ermites de Saint-Augustin; son neveu *Jacques* est prieur du monastère de Melle; un autre de ses neveux, *Jérôme Goethals*, après avoir été reçu dans la compagnie de Jésus par saint Ignace, va, comme supérieur d'une mission étrangère, porter le bienfait de la parole divine au Mexique, où il meurt nonagénaire en 1594. *Egide Goethals*, docteur en médecine et en chirurgie, devient chanoine de Saint-Bavon à Gand, puis protonotaire apostolique du diocèse; *André Goethals*, fils de Jean Drabbe, est fait chanoine d'Affligem; *Elbert Goethals* obtient une prébende au chapitre de Saint-Amé, à Douai, où son frère, *François Goethals-Gobelsroy*, surnommé *Panagathus* et *Eucollus*, professeur royal et primicier en droit canon de l'université de la même ville, s'était fait recevoir comme chanoine, bien que marié et père de onze enfans. Enfin le fils aîné de ce docteur célèbre, *François-Albert Goethals*, qualifié par V. Andræas, d'homme pieux et docte, devint plus tard le prédicateur extraordinaire de LL. AA. Albert et Isabelle.

Au 17e siècle, la maison de Goethals ne laisse pas de

donner à l'église des sujets dignes d'elle. C'est ainsi que nous voyons *Martin Goethals*, savant docteur en théologie, devenir procurateur de l'abbaye de Saint-Hubert où il mourut en 1630; l'on voit aussi *Jacques Goethals* occuper la prélature de Tronchiennes-lez-Gand; *Marie*, sa cousine, celle des hospitalières nobles d'Alost; *Amand*, religieux dominicain, offrir au monde savant le fruit de sa profonde érudition par la publication de deux excellens traités de philosophie, et *André Goethals*, frère de ce dernier, prélat de l'abbaye de Waerschoot, chargé de représenter le clergé de sa province en qualité de premier député aux États de Flandre (1).

Au 18e siècle, *Josse Goethals*, proclamé, à l'âge de 19 ans, *Primus* de l'université de Louvain, ensuite vicaire capitulaire du diocèse de Gand, dont il a frôlé l'épiscopat, a, pendant 80 ans (jusqu'en 1742), offert à l'édification publique la réunion des vertus les plus pures et du savoir le plus profond. *Adrien Goethals*, son neveu, chanoine jubilaire du chapitre de Saint-Martin, à Ypres, a rempli ce même siècle de l'éclat de son renom.

Enfin, en ce moment encore, nous voyons à la tête du clergé de Gand *Ambroise-Charles Goethals*, vicaire général de l'évêché, archiprêtre de Saint-Bavon, et véritable modèle de piété, de courage, de modestie et de résignation.

---

(1) M. de Saint-Allais a oublié ici *Adrien Goethals* qui fut prélat de la riche abbaye de *Gladbach*, où il mourut, le 16 mai 1689. L. B. M.

Cette colonne antique et vénérable du catholicisme, qui resplendit de ses propres lumières autant que de ses dix-sept lustres de vertus, vient clore la brillante nomenclature qu'offre dans toutes les carrières honorables une maison illustrée d'ailleurs par ses docteurs, ses philosophes et ses écrivains célèbres autant qu'elle le fut durant les troubles civils par ses martyrs de la foi et de la fidélité.

Certifié par nous, soussigné, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, des ordres de Saint Jean de Jérusalem, de Latran, du Phœnix, d'Hohenlohe, de Saint-Hubert, du Saint-Sépulcre de la Palestine, etc., etc., archiviste et généalogiste de l'ordre de Malte et de plusieurs autres ordres, ancien directeur propriétaire du Nobiliaire universel de France et de l'armorial de la Chambre des Pairs, etc.

Paris, le 23 mars 1836.

Signé à l'original, SAINT-ALLAIS.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

SUR LA MAISON DE GOETHALS (EN FLANDRE),

par M. le chevalier l'Évêque de la Basse-Moûturie.

Extrait du journal de l'Institut historique de France (1).

Les esquisses biographiques sur la maison de Goethals, insérées dans le deuxième volume de l'annuaire de la noblesse de M. de Saint-Allais, ne pouvaient manquer de produire une certaine sensation parmi les archéologues de la Belgique. Ce travail qui réunit la concision et la pureté du style à l'intérêt du récit, à la variété des citations, a résolu d'une manière satisfaisante le problème suivant, jugé souvent insoluble : répandre tout l'attrait d'une histoire instructive dans un ouvrage de généalogie.

Mais quand on écrit l'histoire, il ne suffit pas de savoir prêter à des particularités curieuses et inédites le charme d'une diction correcte et élégante, il faut, avant tout, se montrer consciencieux en ne laissant aucun doute dans

---

(1) Cet article a été inséré dans le 4e volume du Journal de *l'Institut Historique*, p. 266.

l'esprit de ses lecteurs sur l'exactitude des détails qu'on met sous leurs yeux, et c'est, nous devons le dire, une condition que M. de la Basse-Moûturie a parfaitement comprise et observée, en étayant tous les faits et gestes de ses héros d'une multitude de témoignages historiques dont l'assemblage a dû lui coûter de grandes recherches. Il a par là mérité le suffrage des généalogistes.

Le plus bel hommage qui ait été rendu aux *Esquisses biographiques* provient d'un des juges les plus compétens en cette matière, d'un des hommes les plus recommandables de la Belgique sous le double rapport du caractère et de l'érudition. M. le baron de Reiffemberg, dans l'édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* qu'il a récemment publiée à Bruxelles avec des commentaires curieux et des notes intéressantes, reproduit textuellement (pages 145, 429 et suivantes) quarante-deux articles, c'est-à-dire à peu près la moitié du texte des *Esquisses biographiques sur la maison de Goethals;* il en aurait sans doute cité davantage si la nature de son travail le lui eût permis.

Ce fait seul répond victorieusement aux contestations auxquelles un généalogiste rigoureux pourrait trouver matière, car jamais plus bel éloge n'est émané d'une autorité plus respectable. A tort prétendrait-on que M. de Reiffemberg a puisé ses quarante-deux articles à la même source que M. de la Basse-Moûturie; les divers articles biographiques qui composent *les Esquisses* ont été extraits des *Tablettes généalogiques de l'antique maison*

de Goethals rédigées par ce dernier, et ceux qui ont été donnés au baron par M. le comte Goethals-Pecsteen, n'étaient que des copies obtenues au moment où l'on mettait sous presse l'opuscule du chevalier.

Ce serait encore en vain que l'on accuserait même vaguement l'auteur des *Esquisses* d'avoir embouché la trompette héroïque ; certes, quoique le récit de tant de belles actions eût pu rendre parfois l'enthousiasme naturel et légitime, on trouve moins de traces de cette exaltation dans le texte que dans les notes. Or les notes ne sont pas l'ouvrage de M. de la Basse-Moûturie, et, pour atteindre le vrai coupable, il faudrait, depuis Tritemius jusqu'à M. Coomans aîné, prendre à partie tous les historiens qui semblent s'être donné le mot pour payer le juste tribut de leur admiration aux hommes illustres de la maison de Goethals.

Voici du reste en quels termes M. Jules de Saint-Genois, archiviste de la ville de Gand, s'est rendu l'écho de ses devanciers dans ses *Miscellanées historiques :*

« Il existe dans tous les pays de ces grandes et impor-
« tantes familles où les vertus et le génie semblent héré-
« ditaires, où l'illustration se transmet de génération en
« génération comme un dépôt que le père aurait reçu
« pour le transmettre religieusement à son fils : en Italie,
« les Médicis ; en France, les la Rochefoucauld ; en Angle-
« terre, les Grey ; en Belgique, les Lannoy et les Lalaing,
« tous noms qui réveillent d'anciens souvenirs qui sem-
« blent, malgré nous, commander le respect.

« Parmi ces familles il en est une surtout dont la ville « de Gand peut à juste titre s'honorer : c'est la famille « Goethals, qui, depuis le fameux *docteur solennel* « jusqu'à notre vénérable grand-vicaire, digne descen- « dant d'une souche d'hommes célèbres et vertueux, n'a « pas démenti son illustration. »

On voit que l'auteur n'hésite point à placer la famille qui nous occupe, au rang des maisons illustres de l'Europe qui ont su le mieux mériter la vénération des peuples dans la succession des âges. (*Voir* page II de l'*Introduction.*)

M. le chevalier de la Basse-Moûturie n'a rien écrit qui approchât de cette effusion de louanges; il s'est borné à exposer des faits et à les appuyer sur des documens irrécusables, comme il convient à un écrivain impartial et consciencieux. En définitive, après avoir scrupuleusement examiné l'ouvrage, nous ne pouvons que joindre nos félicitations aux suffrages que l'auteur a déjà recueillis dans sa patrie, et l'engager à poursuivre sa tâche en continuant à nous faire connaître l'origine et la filiation des grandes familles de la Belgique.

Octave Bertin,

Membre de la première classe de l'*Institut historique.*

LISTE

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES CITÉS

DANS LES

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Liste des Auteurs

CITÉS DANS

LES TABLETTES GÉNÉALOGIQUES

DE LA MAISON GOETHALS.

ANDRÆAS (VALERIUS), *Bibliotheca Belgica*, 2 vol. in-4°, 1739.

—*Fasti academici lovaniensis*, 1 vol. in-8°, Louvain, 1650. Bibliothèque de Bruxelles, avec des notes marginales de Leximius van de Velde.

BALLET (ÉMANUEL), *Notices sur plusieurs familles nobles de la ville de Gand*, manuscrit in-4° couvert en parchemin (Bibl. de Gand).

BARANTE (DE), *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, avec des remarques de Reiffenberg*, 6e édition, in-8°, Bruxelles, 1836 et 1837.

BEAUCOURT (PATRICE), *Recueil des inscriptions et armoiries de toutes les tombes de Saint-Donat de Bruges, en* 1690 (*Superscriptien en Wapenen van alle de Tombèn, épitaphien en sepulturen, etc... in de cathedrale kerk van Saint-Donaes in Brugges*), manuscrit

de la bibliothèque de Molgar-Coppieters, rue Flamande, n° 12, à Bruges.

Beernaerts (Jacques), *Compendium chronologicum Espiscoporum Brugensium, nec non propositorum, decanorum et canonicorum, etc., ecclesiæ cathedralis Sancti Donatii Brugensis*, 1 vol. in-8°, édition de Bruges, 1731.

Boussu (Gilles de), *Histoire de la ville d'Ath depuis son origine, 410, jusqu'en* 1749, 1 vol. in-4°, Mons, 1750.

Buret de Longchamps, *Fastes universels ou Tableaux historiques, chronologiques et géographiques*, 2e édit., in-f°, Bruxelles, 1822.

Butkens, *Trophées du duché de Brabant*, 2 vol. in-f°, La Haye, 1724.

Calonne Beaufaict (de), *Recueil des anciennes épitaphes de la cité de Tournai*, manuscrit, 2 vol. in-f°, bibliothèque de Tournai.

Cannaert, *Sentences judiciaires* intitulées : *Bydragen tot de kennis van het onde strafrecht in Vlaenderen*, 1 vol. in-8°, Gand, 1835. (Aux archives de la ville de Gand.)

Castillon (J.-B. de), *Sacra Belgii chronologia*, in-8°, Gand, 1719.

Chrystin, *Jurisprudentia heroica sive de jure Belgarum circa nobilitatem, etc.*, 1 vol. in-f°, Bruxelles, 1668.

Collin de Plancy, *Les duels d'Ypres, Chroniques de Flandre.*

COLOMNE (JEAN), *La mer des histoires*, 4 vol. in-f°, Paris, 1518.

COLVENIRUS (GEORGES), *Chronicon cameracence et alrebatense, etc.*, 1 vol. in-8°, Douai, 1615.

COOMANS, *Histoire de la Belgique*, 1 vol. in-8°, Gand, 1836.

COUSIN (JEAN), *Histoire de Tournay*, 4 vol. in-4°, Douai, 1620.

CREVIER, *Histoire de l'Université de Paris, depuis son origine jusqu'en* 1600, 7 vol. in-8°, 1761.

CROESER DE BERGES (DE), *Généalogie de l'ancienne et noble famille d'Audejans*, broch., édit. in-f°, Bruges, 1789.

— *Généalogie de la très-noble et ancienne famille de Stochove*, in-f°, Bruges, 1790.

— *Généalogie, épitaphes, mémoires et inscriptions sépulchrales*, in-f°, Bruges, 1790.

CURNE DE SAINTE-PALAYE (LA), *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, Paris, 1781.

CUSTIS, *Fama Brugensis resonans vitas in scripta Brugensium sanctitate vertutibus, etc.*, manuscrit de la bibliothèque de l'université de Gand.

DELEPIERRE (JOSEPH-OCTAVE), *Précis des annales de Bruges depuis les temps les plus reculés jusqu'au* 18e *siècle, suivi d'une biographie des plus illustres Brugeois*, 1 vol. in-8°, Bruges, 1835.

DELVENNE (PIERRE), *Biographie ancienne et moderne des Pays-Bas*, 2 vol. in-8°, Liége, 1828.

Desmet, *Histoire de la Belgique*, 2 vol. in-4°, Gand, 1832, 3e édition.

Devoet (Échevin de Bruges, vivant en 1600), *Fragmens généalogiques*, manuscrit in-f°, bibliothèque de M. de Roovere, à Bruxelles.

Devos (Pierre), *Généalogie-boek*, manuscrit en 9 vol. in-f°, bibliothèque de van Hoorebeke, à Gand.

— *Memorien van differente familien order een*, (Mémoires sur différentes familles de Flandre.) manuscrit n° 1er.

Dewez, *Dictionnaire géographique de la Belgique*, in-8°, Bruxelles, 1829.

— *Histoire générale de la Belgique*, 7 vol. in-8°, Bruxelles, 1807.

Diericx (le chevr Ch.-Louis), *Het gends-charterboeckje* (*Recueil de vieilles chartres*), 1 vol. in-8°, Gand, 1821.

— *Mémoires sur la ville de Gand*, 7 vol. in-8°, Gand, 1818.

Dumont, *Histoire de Belgique*, 2 vol. in-8°, Anvers, 1836.

Dupin, *Histoire des controverses*, 2 vol. in-4°, Paris.

Espinoy (Philippe de l'), *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandres*, 1 vol. in-f°, Douai, 1631.

Feller (le R. P. Xavier), *Dictionnaire historique*, 16 vol. in-8°, 1828.

Foppens (Joannes), *Bibliotheca Belgica*, grand in-4°, Bruxelles, 1739.

GENOIS, *Voyez* Saint-Genois.

GESTEL (CORNEILLE VAN), *Historia sacra et profana archiepiscopatus mechliniensis*, 2 vol. in-f°, La Haye, 1725.

GOETGHEBUER, *Recueil d'épitaphes de Gand et de ses environs*, in-f° oblong, chez l'auteur, rue de la Monnaie, près des Augustins, à Gand.

GOETHALS, (FRANÇOIS *aliàs* PANAGATHUS ET EUCOLLUS), *Belgica christiana*, édit. de 1525.

— *De felici et infelici republicâ, ad senatum Brugensem*, 8° édit., Louvain, 1567.

GOETHALS (FRANÇOIS EUCOLLUS), *Epitre à François*, qui précède en tête de la même édition.

GOETHALS (HENRI), *Aurea quodlibeta*, 2 vol. grand in-4°, Venise, 1613. A la bibliothèque du séminaire de Gand et partout.

GOETHALS (JOSSE, *Primus*), *Prima seu generalis philosophia vulgò metaphysica, etc.*, in-12, Louvain, 1709.

GRAMMAYE (J.-B.), *Antiquitates Belgicæ*, Louvain, in-f°, 1708.

HANE DE JOLIMONT (D'), *Continuation des Magistrats de la ville de Gand*, manuscrit in-f°.

HELLIN (E.-A.), *Histoire chronologique des évêques et du chapitre de Saint-Bavon à Gand*, 2 vol. in-8°, Gand, 1772 et 1777.

— *Quartiers généalogiques de la noblesse*, manuscrit, 2 vol. in-4°, année 1772, bibliothèque de la famille.

— *Recueil généalogique et héraldique des maisons*

nobles de Flandre, Brabant, Hainaut, Artois, Namurois et autres provinces, manuscrit in-f°, 9 gros vol., 1789, biblioth. de M. de Roovere, à Bruxelles.

— *Recueil des épitaphes de toutes les églises de Flandre et du Brabant*, 9 gros vol. in-f°.

Hollander (Jean d'), *Mémoire sur la révolte des Gantois en* 1539, in-4°, La Haye, 1747.

Hoverland de Beauvelaere, *Histoire de Tournai*, en 116 vol. in-18.

Jocker, *Algemeines biograpisch lexicon*, 6 vol. in-4°, bibliothèque de Louvain.

Jonghe (Bernard de), *Gendsche geschiedenissen*, 2 vol. in-8°, Gand, 1781.

— *Belgium dominicanum sive historia provinciæ germaniæ inferioris, etc.*, 1 vol. in-4°, Bruxelles.

Knobbaert, *Jus civile gandensium, etc.*, 1 vol. in-f°, 1677, Antverpia.

Kok (Jacobus), *Byvoegsels op het vaderlandsch woordenboek* (*Supplément au Dictionnaire patriotique*).

Leboeuf (l'abbé), *Dissertation sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, 3 vol. in-8°, Paris, 1741, bibliothèque de Bruxelles.

Ledoux (Pierre), *Alle de wetten van Brugghe sedert het jaer* 1250 (*Lois de Bruges depuis l'année* 1250), manuscrit de 1797, en 2 vol., bibliothèque de Bruges.

Lemayeur, *La gloire belgique*, poème en dix chants, 2 vol. in-8°, Louvain, 1830.

LEROY, *Grand théâtre sacré du duché de Brabant*, 3 vol. grand in-f°, La Haye, 1734.

MAMERANUS (NICOLAUS), *Catalogus familiæ totius aulæ Cæsareæ*, 1 vol. petit in-8°, Coloniæ, 1550.

MARCHANTIUS, *Flandria commentariorum*, 1 vol. in-8°, Anvers, Moretus, 1596.

MASSÆUS, *Chronica Flandriæ mundi chronicorum*, Antverpia, 1540, 1 vol. in-f°.

M. C. D. S. P. D. *Histoire de la ville de Lille depuis sa fondation jusqu'à l'année* 1434, in-8°, Paris, 1764.

MEHÉGAN (le ch^er DE), *Tableau de l'histoire moderne depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à la paix de Westphalie*, 3 vol., Paris, 1778.

MEYERUS (JACOBUS), *Annales rerum Flandricarum*, in-f°, Anvers, 1561.

MIRÆUS (AUBERTUS), *Bibliotheca ecclesiastica sive nomenclatores VII veteres*, petit in-f°, Anvers, 1639.

— *Annales Belgiæ*, 1 vol. in-8°, 1624.

— *Donatium Belgicarum*, dans le premier volume des *Opera diplomaticæ*, 4 vol. in-f°, Anvers, 1619.

— *Elogia Belgica sive illustrium Belgii scriptorum*, 1 vol. in-4°, Anvers, 1619.

MOLANUS (JOANNES), *Bibliotheca sacra*.

MONSTRELET, *Collection des mémoires sur l'histoire de France*, édition in-8°, de Buchon, 1829 et 1831.

MORERI (LOUIS), *Grand dictionnaire historique*, 10 vol. in-f°, Paris, 1759.

NEUFFORGE (J. H. T. J. DE), *Armorial du royaume des Pays-Bas*, 1 vol. in-4°, Bruxelles.

NOEL ET CHARPENTIER, *Dictionnaire des origines*, 2 vol. in-8°, Bruxelles, 1838.

OUDEGHERST (P. D'), *Annales de Flandre avec commentaires de Lesbroussart*, 2 vol. in-8°, 1789.

PAQUOT (JEAN-NOEL), *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, 18 vol. in-8°, Louvain, 1769, bibliothèque de Gand.

PANCKOUCKE, *Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre*, 1 vol. in-8°, 1762.

PAPENDRECHT (CORNEILLE), *Annalecta Belgica*, 6 vol. in-4°, La Haye, 1743.

PANTALEONE (HENRICUS), *Prosopographiæ heroum atque illustrium virorum totius Germaniæ*, 1 vol. in-f°, Bâle, 1567, bibliothèque de Bruxelles.

PICCIONUS (ARCHANGELUS), *Vita Henrici Goethals à Gandavo*, en tête de l'ouvrage *Aurea quodlibita*, grand in-4°, Venise, 1623, bibl. du séminaire de Gand.

RAYSSIUS (ARNOLDUS), *Belgica christiana*, 1 vol. in-4°, Douai, 1634.

REIFFENBERG, *Histoire des ducs de Bourgogne* (1836).

— *Mémoires héraldiques*.

— *Le polygraphe belge*.

SAINT-ALLAIS, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, 2 vol. in-8°, Paris, 1816.

— *Annuaire historique de l'ancienne noblesse*, 2 vol. in-8°, Paris, 1835 et 1836.

SAINT-GENOIS (le comte DE), *Monumens anciens de France, du Hainaut, du Brabant*, 1 vol. in-f°, Bruxelles, 1806.

— *Inventaire, etc.*

SAINT-GENOIS (le baron JULES DE), *Miscellanées historiques*. (*Voir le Journal des Flandres*, 16 avril 1835.)

SANDERUS (ANTHONIUS), *Flandria illustrata sive provinciæ ac comitati hujus descriptio*, 1re édition, 2 vol. in-f°, 1644; 2e édition, 3 vol. in-f°, La Haye, 1735.

SCHELLINCK, *Notice sur Henri Goethals, doyen de Liége*, broch. in-8°, Gand, 1829.

— *Notice biographique sur André Goethals, prélat du monastère de Waerschoot*, broch. in-8°, Gand, 1831.

— *Notice biographique sur Egide Goethals*, broch. in-8°, Gand, 1832,

SEUR (JEAN DE), *Flandre illustrée*, ou *Récapitulation des premières familles*, 1 vol. in-8°, Lille, 1713.

SURIUS (LAMBERT), *Histoire de l'ordre des Chartreux en Belgique*, ou *Chronicon cartusianorum*, manuscrit, 1 vol. in-f°.

SWERTIUS, *Athenæ belgicæ*, 1 vol. in-f°, Anvers, 1628.

TRITHEMIUS (JEAN, auteur allemand en 1484), *Annalium hirsangiensum*, 2 vol. in-f°, 1690.

VAERNEWYCK (MARCUS), *Historie van belgis byvoegsel*, 2 vol. in-8°, dernière édition, 1829.

VAN DER HAEGHEN, *Weg-Weyzer der stad Gend* (*Annuaire de Gand*), in-8°, depuis 1770.

WARNKOENIG, REIFFENBERG, SERRURE, VOISIN, etc.,

Messager des sciences et des arts de la Belgique, ou *Nouvelles archives historiques*, Prospectus.

VOISIN, *Notice historique sur la ville de Gand*, in-12, 1826.

— *Histoire de la bataille de Courtrai*, in-8°, 1834.

VOSGIEN, *Dictionnaire géographique*, 3e édition, Bruxelles, 1799.

Digitized by Google

Ouvrages anonymes

CITÉS DANS

LES TABLETTES GÉNÉALOGIQUES.

Anchienne et moderne histoire de l'abbaye de Saint-Hubert, dans les Ardennes, manuscrit, 3 vol. in-4°.

Archives de l'église de Deynse.

Archives de l'église Notre-Dame, à Tournay.

Cartulaire (premier) de Flandre, aux archives de Lille.

Cartulaire du chapitre métropolitain de Tournay.

Catalogue de la bibliothèque royale de Paris.

Charte de la fondation de l'hospice Wenemaere dit de Saint-Laurent, place Sainte-Pharaïlde, à Gand.

Chronyke van Vlanderen, 4 vol. in-f°, Bruges, 1725. Attribué à Blootacker, C. Vernimmen et André Wydts.

Constitutionnel des Flandres, à Gand.

Emancipateur de Cambrai.

Ephémérides historiques de la ville de Douai, bibliothèque de Douai.

Epitaphes de Bruges (collection des), manuscrit relié, 6 vol. in-f°, bibliothèque de Bruges.

Epitaphes des différentes églises de Gand et des environs, chez van Hoorebeke.

Fastes militaires des Belges, 4 vol. in-8°, Bruxelles, 1836.

Gazette de Flandre et d'Artois, à Lille.

Gazette van Gend, ou *Journal de Gand*.

Geslagt stuken, ou *Fragmens généalogiques*, manuscrit flamand, in-f° de 200 pages, biblioth. de Roovere.

Geslachte boek van Swerts, ou *Généalogie du lignage de Sweerts*, manuscrit in-f°, bibl. de Roovere.

Histoire des tournois, joûtes, corrousels et fêtes des nobles rois de l'Épinette, commencée à Lille en 1283 jusqu'en 1488, 1 vol. manuscrit, bibliothèque de Lille, lettre E. M.

Indicateur de la ville de Gand, ou *Wegwyzer der stad Gend en provinciaelen almanach van oost-vlaenderen voor het Jaer.....*

Jardin des armoiries, avec approbation du comité royal de la noblesse, édition de 1567, chez Gérard-Salenson, à Gand.

Journal des Flandres, du 16 avril 1835.

Journal officiel du conseil suprême de la noblesse, reconnaissance des titres. Dans toutes les bibliothèques de la Belgique.

Livre de fondation de l'hospice Wenemaere, vulgairement Saint-Laurent, fondatie-boek van Wenemaers-hospitael, grand in-f°, manuscrit, repose aux archives dudit hôpital.

Magistrat Vernieuwt 1631, ou *Supplément aux recherches des antiquités et noblesse de Flandre*, manu-

scrit in-f°, aux archives provinciales de Gand, n° 2580.

Notice biographique sur Henri de Gand, 1828.

Pro religione christiana res gestæ in comitiis augustæ vendelicorum habitis, anno domini MDXXX, in-8°, ou *Affaires concernant la religion chrétienne traitées dans le conseil d'Augsbourg, l'an du seigneur* 1530.

Polygraphe belge, journal de la littérature, des sciences et des arts, Anvers, imprimerie de Rysheuvels.

Recueil des portraits des six hommes célèbres qui ont été peints au collége des Augustins, actuellement académie de peinture, à Gand, manuscrit in-4°, relié en maroquin vert, à la bibliothèque de Gand.

Recueil d'ordonnances et sentences des Doyens des corps de métier de la ville de Gand, intitulé : *Ordonatien wysdommen, etc., der Dekenen van de Neeryngen der stad Gent* 1354 *tot* 1583, aux archives de la ville.

Registre de la confrérie Saint-Jacques, idem.

Registre de l'état civil de Gand, bibliothèque de M. de Roovere, à Bruxelles.

Registre de la Keure, à Gand, biblioth. de la ville.

Registre des parchons, à Gand, biblioth. de la ville,

Stads-Rekeningen, ou *Registre des comptes de la ville de Gand*, grand in-f°, manuscrit, relié.

Tableau de l'histoire moderne depuis la chute de l'empire d'Occident, vol., Paris, 1778.

Théâtre de la noblesse du Brabant, 1 vol. in-4°, à Liége, chez François Broncaert, 1705.

Wegweyser der stad Gend, Almanach ou annuaire, in-8°, depuis 1770, chez V. D. Haeghen, à Gand.

Zwarten-boek, manuscrit du 16e siècle, déposé aux archives du franc de Bruges.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS ET SURNOMS,

Avec le n° de l'article biographique auquel ils se rapportent.

Adrien, 96, 98, 99.
Alexandre, 36.
Algoet, *Algoetus*, 7, 40, 77.
Amand, 61, 93.
Ambroise, 101.
André, 84, 94.
Arnould, 3, 4, 37.
Augustin, 68.
Baudouin, 5, 15, 32, 38, 52, 53, 65.
Boni Colli ou *Boni Collius*, 1, 6, 9, 79.
Charles, 100.
Drabbe, 79.
Egide, 64.
Elbert, 42.
Erasme, 19.
Eucollus, 43, 45, 77.
Eustache (*voyez* Justaes).
Eutracheleus, 6.
Everard, 57, 74.
François, 41, 43, 44, 45.
Gand (*de*), 9, 20, 21.
Georges, 26, 28.
Gérolf, 59.
Gerrem, 6, 7, 8, 14, 51, 59.
Gilles, 40, 54, 64, 90.
Henri, 9, 13, 17, 27, 29, 46, 63, 66.
Honorius, 1.
Hubert, 47.
Hugonin, 39.
Hugues, 60.
Jacques, 29, 62, 67, 69, 76.
Jean, 20, 23, 29, 31, 73, 79, 82.
Jeannette, 87.
Jérôme, 72.
Josse, 86, 88, 89, 96, 97.
Justaes, 10, 18.
Justa, 11.
Juste, 6.
Laurent, 80.
Liévin, 48, 77, 85.
Louis, 58.
Marie, 70.
Mathieu, 21.
Martin, 78.
Melchior, 83.
Michel, 30, 92.
Mude (*de*), 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.
Nicolas, 25.
Nieuwlandt (*de*), 7, 10, 46, 49, 51.
Olivier, 34, 35, 50.
Panagathus, 43, 77.
Paul, 29.
Philippe, 56, 71.
Pierre, 2, 12, 16, 22, 24, 49, 55, 75, 81, 95.
Raes (*voyez* Erasme).
Simon, 33, 61.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

	Pages.
Introduction	i
Observations essentielles	2
Esquisses biographiques	3
Conclusion	77
Résumé chronologique des Esquisses biographiques	81
Croquis généalogique de la famille Goethals	101
Table des alliances	153
Duel d'Ypres	175
Magistrat de Gand	185
Notice sur les tournois, joûtes, carrousels	191
Notice sur les chevaliers, écuyers, varlets	207
Description de Goethals-Steen	219
Notice sur Gérard Goethals	225
Acte de Marguerite en 1276	235
Note sur le marquisat de Diekirch	237
Notice sur la branche des Goethals de Hollande	239
Notice historique sur la famille, par M. de Saint-Allais	241
Article critique sur la première édition	261
Liste des auteurs et des ouvrages cités	265
Liste des ouvrages anonymes	277
Table des noms portés aux articles biographiques	281

Digitized by Google